MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

TROISIÈME SÉRIE. — XVI[e] VOLUME.

NANCY

RENÉ WIENER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES DOMINICAINS, 53.

MDCCCLXXXVIII

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, passage du Casino.

Henri LEPAGE, 1887.

BIBLIOGRAPHIE

DE

HENRI LEPAGE

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR SA VIE

PAR

M. Ch. GUYOT

Président de la Société d'Archéologie lorraine.

Il y aura bientôt un an qui s'est éteint cet infatigable travailleur, dont les études lorraines porteront longtemps le deuil. Sous le coup de cette perte irréparable, ses amis ont dignement rendu hommage au Président de la Société d'Archéologie et à l'archiviste modèle dont nous sommes tous les élèves. Chacun se rappelle l'éloge funèbre que notre confrère M. Favier prononça sur la tombe entr'ouverte, avec un ton si mesuré et une émotion si sincère. Personne n'a oublié la notice bibliographique insérée par M. Louis Lallement dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges*, c'est une de ces improvisations vibrantes, auxquelles excelle l'émi-

nent avocat, c'est le meilleur et le plus sympathique adieu qui pût être adressé au « Bénédictin de Nancy. »

Après ces touchantes manifestations de la reconnaissance et de l'amitié, il semble que rien ne doive être ajouté. La vie du fécond écrivain s'efface devant les œuvres si nombreuses et si importantes qui sont sorties de sa plume. La biographie de Henri Lepage? mais elle consiste tout simplement dans l'histoire de ses livres, et dans celle des institutions dues pour une bonne part à sa généreuse initiative. La Société d'Archéologie et le Musée lorrain ont leur vie intimement mêlée à la sienne, et le récit de leurs commencements, des difficultés surmontées et des résultats glorieusement conquis au prix d'une lutte de quarante années, a été assez souvent exposé pour qu'il soit inutile de le refaire.

Nous avons donc pensé que la meilleure manière de louer Henri Lepage devait consister à donner exactement l'énumération de ses œuvres, à publier dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie*, si souvent illustrés par son activité laborieuse, la *Bibliographie* de ce travailleur incomparable. Ce dernier hommage ne serait pas, nous l'espérons, de nature à lui déplaire ; en facilitant aux Lotharingistes de l'avenir les recherches parmi tant de productions variées, nous continuerons ainsi, dans la mesure de nos forces, l'exemple qu'il nous a constamment donné, lorsqu'il répondait avec une patience inépuisable aux demandes de renseignements qui lui étaient adressées de toutes parts. Et cette publication nous a semblé d'autant plus convenable qu'Henri Lepage lui-même avait pris soin de noter exactement, dans un cahier que ses exécuteurs testa-

mentaires nous ont communiqué, toutes les publications quelconques dont il était l'auteur ; ce cahier, pareil au *Liber veritatis* du grand Claude Lorrain, a été imprimé déjà en 1866, dans le but de faire connaître à l'Académie des Inscriptions les ouvrages de celui qui sollicitait alors le titre de correspondant de cette Académie. Depuis, il a été tenu à jour jusqu'en 1887.

Notre tâche consistait donc uniquement à réparer quelques rares omissions, à joindre à la simple énumération donnée par Henri Lepage, les autres renseignements bibliographiques que les lecteurs peuvent désirer connaître, et à disposer tous les articles en une seule série chronologique, sans conserver les groupes formés dans le cahier suivant les recueils dans lesquels ces ouvrages ont été primitivement insérés. Enfin, nous avons cru utile aussi de dresser une table alphabétique des matières, afin de rendre les recherches plus promptes au milieu de cette richesse de documents historiques. Telle est notre besogne, à coup sûr fort modeste ; puisse-t-elle remplir son but. Elle convient assez bien aux forces d'un simple disciple, qui regrette de ne pouvoir ajouter davantage à la renommée d'un maître illustre : *feci quod potui.*

Nous aurions dû peut-être nous borner à cette marque d'affectueux souvenir. Mais plusieurs de nos amis ont pensé qu'il convenait de parler ici plus longuement de Henri Lepage, à ce moment du premier anniversaire, où une pieuse coutume rassemble les membres de la famille, en mémoire de ceux qui depuis une année ont été séparés d'elle. Semblablement, nous, qui pouvons bien revendiquer le nom de sa famille intellectuelle, réunis autour de ce fauteuil de président qu'il occupa

pendant trente-trois ans, nous voulons nous entretenir encore de sa vie et de son œuvre. Nous le ferons simplement, parce qu'il n'aimait pas la pompe académique et que le ton d'une causerie tranquille nous rappellera mieux ses habitudes et son caractère. A défaut d'événements notables, dont sa vie est entièrement dépourvue, nous évoquerons cette société littéraire dans laquelle il a pris place et dont les membres sont presque tous disparus. Nous nous efforcerons de le représenter ainsi à son rang, depuis ses débuts dans le monde, en nous servant surtout de la correspondance nombreuse que nous avons pu parcourir. S'il nous est permis de jeter quelque lumière sur cette longue période de plus de cinquante ans, nous croirons avoir ainsi réuni quelques matériaux utiles pour l'histoire de notre pays, à une époque d'activité morale, dont il nous est possible d'apprécier aujourd'hui la grandeur.

Est-il trop ambitieux de parler de l'histoire au sujet de la biographie d'un simple travailleur ? Et pourra-t-on nous reprocher d'avoir voulu remonter à ses commencements, d'avoir mis au jour des particularités que lui-même eût estimées peut-être inutiles ou fâcheuses pour sa renommée ? Mais il nous semble que la vie de Henri Lepage, rapprochée de celle de Dumast, de Digot et de quelques autres, caractérise assez bien notre temps, de même qu'en étudiant Dom Calmet et ses émules on peut se donner une idée du XVIII^e^ siècle savant. Pour cela, quelques détails intimes sont nécessaires, et qui pourrait les donner mieux que nous, ses contemporains, de crainte qu'un jour d'autres, plus ignorants ou moins bienveillants pour sa mémoire, ne faussent ces souvenirs et n'en dénaturent la portée ?

Ces souvenirs, en ce qui me concerne, ne sont pas fort anciens. C'est en 1868 que, pour la première fois, je franchis le seuil des Archives et que je pénétrai dans le petit cabinet qu'éclaire l'impasse du Bon-Pays. J'étais conduit par un archéologue, auquel je dois, entre autres services, d'avoir contribué à me donner le goût des travaux historiques, Charles Laprevote, qui fut le second secrétaire perpétuel de notre Société lorraine. C'est là que je vis Henri Lepage, alors dans la plénitude de son ardeur laborieuse, mais dont l'extérieur était déjà d'un vieillard, avec sa barbe blanche et ses yeux enfoncés sous l'orbite, tel qu'il est resté jusqu'à ses derniers jours, tel que nous le représente fidèlement le bronze de Bussière placé au Musée lorrain. Le but de ma visite était une affaire administrative, concernant une section de commune des Vosges, pour laquelle l'archiviste, promptement et sûrement, me désigna les documents de son dépôt qui pouvaient m'être utiles. Je trouvai son abord froid, assez peu encourageant pour un jeune homme débutant dans la carrière. Combien cette impression devait se modifier dans la suite, lorqu'admis auprès de lui dans une intimité dont je m'honore, je passai presque chaque jour mes instants de loisir auprès de sa table de travail ; il fut alors, pour moi comme pour bien d'autres, d'une complaisance sans bornes, escaladant sans compter les combles de la Monnaie ou descendant sous la neige dans la salle voûtée du Trésor, à la recherche de la liasse ou du registre demandé. Je compris que pour défendre son temps contre les importuns, il avait dû se faire un masque de froideur factice, qui tombait seulement devant les persévérants ou en faveur de ceux

dont il espérait un travail sérieux. Sans doute, il se trompa quelquefois ; il en est que froissèrent ses dehors assez rudes et qui se découragèrent trop vite; mais qu'ils furent peu nombreux, auprès de tous ceux qui reçurent de lui une aide infatigable et un précieux concours !

Pour nous, qui pendant vingt ans avons vu Henri Lepage à son poste, toujours le même, il nous est difficile de l'imaginer autrement que je viens de le rappeler : on pouvait le croire immobilisé dans ses Archives, aussi vieux que ses parchemins et n'ayant jamais connu de jeunesse. Pourtant, Henri Lepage a eu sa jeunesse, pleine d'exubérance et de gaîté, et ce temps déjà fort lointain revit à nos yeux, grâce à un portrait d'Alexandre Geny, datant de 1851, que nous avons fait reproduire comme frontispice de notre travail. Dans ce charmant crayon, nous pouvons apprécier ce que fut vers quarante ans le grave érudit que représente le buste de 1887 : la figure est pleine, l'œil vif et cependant non dépourvu de douceur ; les cheveux demi-longs, l'habit boutonné et cambré à la taille rappellent les modes du temps, les *lions* et les *dandys*, et un vague parfum de ce romantisme, qui après avoir agité profondément la France littéraire, produisait alors une éclosion magnifique d'œuvres qui resteront l'honneur du siècle tout entier.

On se fait difficilement une idée de ce que fut pour nos pères cette époque, qui correspond assez bien comme durée avec celle de la royauté de Juillet : une période d'enthousiasme, dans laquelle poètes et romanciers se croyaient appelés de bonne foi à renouveler le monde, un temps d'émulation généreuse, où l'on ne

HENRI LEPAGE, 1851.

parlait jamais d'argent ni de trafic, où l'on ne comptait ni les éditions multiples ni les *milles* vendus ; il n'est question, parmi les auteurs, que de la gloire, de l'inspiration et de la Muse. Tout cela nous fait quelque peu sourire, et cependant comme cette phraséologie démodée cadre bien avec ce monde disparu ! « Il s'agit, dit le *Littérateur lorrain* de 1836, d'ouvrir aux jeunes gens un recueil où leurs inspirations puissent trouver place... En excitant l'émulation de la jeunesse, en lui montrant, en lui faisant entrevoir une palme littéraire, ne pourrait-on réveiller en elle un sentiment d'orgueil, la détourner de la route fatale de l'oisiveté et des plaisirs ?... » Cette phrase est de Henri Lepage, elle accompagne ses premières productions ; il avait alors 22 ans.

Singulier recueil que ce *Littérateur lorrain*, tantôt en vers, tantôt en prose, où les articles sont le plus souvent désignés par des initiales, mais où l'on trouve aussi pêle-mêle, avec le nom de Lepage, ceux de Jouve, de Virginie Collin des Gimées, de Désiré Carrière et d'Emmanuel Gonzalès. Les parties en prose, sous le titre de *Nouvelles*, contiennent soit des romans historiques, auxquels nous reviendrons, soit des récits ayant la prétention de représenter des scènes de la vie réelle, des épisodes de la vie de province, telle qu'on pouvait se la figurer à Nancy, vers 1840. Cette prose est une assez piètre littérature, dont plus tard Henri Lepage ne se souciait guère, et sur laquelle nous passerions volontiers, si elle ne caractérisait une tendance malheureuse de l'époque, où les jeunes auteurs, dédaigneux de l'existence régulière, nous transportent dans un monde de haute bohême, d'un

dévergondage achevé, malgré les belles périodes et et une certaine afféterie qui le séparent du réalisme actuel. Les héros ne sont nullement des Renés farouches, ni des désespérés à la façon de Musset ; ce sont de très joyeux viveurs, proches parents de ceux de Béranger, et encore plus de Henri Mürger.

On ne semble, en ce temps-là, comprendre l'existence autrement que comme un carnaval perpétuel, et cette gaîté de commande se retrouve dans les écrits de Lépage, pendant ces années qui se prolongent jusque vers 1843, alors que rédacteur attitré du *Journal de la Meurthe*, il y rédige le feuilleton du théâtre, le courrier de la mode, entre des comptes-rendus de bals masqués et des lettres datées de la *Prison du Tabac,* qui remplaçait à Nancy l'*Hôtel des Haricots*, de fameuse mémoire, à l'usage gardes nationaux récalcitrants. Parmi les articles plus sérieux, nous relevons des descriptions de l'Exposition des arts, des notices bibliographiques, — sur M. Noël, par exemple,— quelques dissertations critiques, presque toujours fort laudatives. Ainsi, en août 1841, à propos du théâtre choisi de Guilbert de Pixerécourt : « Cet auteur, qui pendant 35 ans a fait pleurer deux ou trois générations volées à Racine et à Corneille..., une de nos gloires nationales (1) ». Heureux M. de Pixerécourt! Quel signe des temps que ces louanges ! Qui oserait aujourd'hui lui décerner de pareils lauriers ?

Nous voyons donc Henri Lepage, dans le feu de ses 25 ans, embrigadé parmi cette bohême littéraire, et paraissant entièrement voué à ce genre de journalisme pour lequel il n'était nullement fait. Comment avait-il

(1) *Journal de la Meurthe*, 18 août 1841.

été amené à diriger ainsi son activité, et comment parvint il à trouver définitivement sa voie ? Une biographie datant de 1846 (1) le représente sans fortune, presque dans le dénuement, obligé pour vivre de se faire compositeur d'imprimerie, profondément dégoûté et désespéré de ce métier si incompatible avec son ambition et ses espérances ; puis se ranimant un jour, comme par miracle, se mettant à écrire ; encouragé par une lettre aimable de Victor Hugo, au sujet d'un feuilleton sur *Notre-Dame de Paris ;* partageant dès lors son temps entre l'atelier et les délassements littéraires, adoptant enfin les études historiques et obtenant en 1846 le poste d'archiviste départemental, qui donne au « pauvre ouvrier » la sécurité de l'existence et les moyens de poursuivre sa carrière intellectuelle.

Je ne sais si cette notice est une autobiographie ; quoiqu'il en soit, il me paraît difficile de prendre au pied de la lettre la mise en scène quelque peu romantique dont on a cru nécessaire d'orner la réalité, pour présenter avec avantage le jeune auteur au public. Henri Lepage ne fut jamais ce pauvre ouvrier dénué de tout, obligé de chercher des ressources dans un métier manuel. On nous raconte qu'il sortit en 1832 du collège de Nancy avec le grade de bachelier ès-lettres, mais qu'à partir de ce moment la mort de son père lui rendit impossible le choix d'une carrière libérale. Si c'est à Nancy que Lepage conquit son premier grade, au moins est-il bon de dire que son éducation classique

(1) *Galerie biographique et historique de la Société de statistique universelle*, publié à Paris, sous la direction de P. Aymar Bression.

fut faite au Petit-Séminaire de Pont-à-Mousson. Ses cahiers de rhétorique et de philosophie, qui nous ont été conservés parmi ses autres manuscrits, montrent que la vieille ville universitaire peut le compter au nombre de ses enfants ; il y avait comme condisciples d'autres lorrains qui plus tard ne perdirent pas son souvenir, entre autres Vagner, avec lequel il conserva toute sa vie des relations amicales. Ceci n'est qu'un détail peu important. Ce qui l'est davantage, c'est l'état de fortune, relativement assez prospère, de la famille Lepage, même après la mort de son chef, survenue en 1825 (1).

Henri Lepage avait un frère aîné, Amédée, qui fut d'abord rédacteur du *Journal de la Meurthe*, et qui reprit ensuite l'imprimerie Bontoux, — un héritage de famille, à ce qu'il semble, — pour l'exploiter toute sa vie. Sa sœur, M^me^ Joly, fut honorablement mariée à Nancy, où elle a survécu à tous les siens. Sa mère, demeurée seule après son veuvage, ne se sépara pas jusqu'à sa mort de son plus jeune fils, qui habita constamment le même logement qu'elle. Cette famille, sans être riche, jouissait d'une certaine aisance, et si Henri fit quelque temps le métier de compositeur chez son frère Amédée, tout en écrivant dans le journal, ce ne fut pas la nécessité qui lui fit prendre ce parti. Cette occupation, qui était loin d'absorber tout son temps, ne lui déplaisait pas, sans doute ; elle le mettait en contact avec tous les écrivains qui fréquentaient l'imprimerie et lui permettait de se mêler plus intimement à ce monde littéraire qui encourageait ses premiers essais (2). Ce qui dé-

(1) M. Lepage père mourut inspecteur des contributions indirectes aux salines de Moyenvic.

(2) Le *Journal de la Meurthe* avait alors le caractère de

montre bien que le travail manuel ne lui était pas absolument nécessaire, c'est qu'il quitta les presses d'assez bonne heure sans qu'il lui fût survenu d'héritage, et à un moment où le journalisme ne devait pas ajouter beaucoup aux revenus de son patrimoine.

Cette légende du typographe gagnant sa vie dans un labeur obscur et donnant ses veilles à la littérature, doit donc être notablement atténuée pour rester dans la vérité absolue. Nous trouvons, en 1857, une lettre de Lamoureux, bon juge en cette matière, qui, au sujet de la notice biographique de 1846, dont Lepage lui a fait hommage, indique discrètement cette erreur: «... Je n'y trouve qu'une chose à reprendre, dit-il, c'est qu'on vous ait fait trop humble au commencement de votre carrière.. » Il y a certainement, dans cette affectation de pauvreté, un peu d'orgueil de l'écrivain devenu célèbre, qui aime à mesurer le chemin parcouru et à montrer qu'il ne doit qu'à lui-même un succès laborieusement conquis. Pardonnons à Henri Lepage cette petite faiblesse : il n'avait pas besoin de cet innocent artifice pour être apprécié à sa juste et haute valeur.

Ce ne fut donc pas la misère qui entrava ses commencements. Ce qui lui fit surtout défaut, c'est une bonne direction morale, à cet âge critique où l'adolescent devient homme et où les passions sont si puissantes sur un esprit généreux. Heureuses les familles dans lesquelles le père reste assez longtemps pour achever l'éducation des fils et les conduire sur le bon chemin ; la mère, trop aimante, manque souvent de

feuille gouvernementale, patronnée par la Préfecture : cette circonstance surtout fut utile à Henri Lepage, lorsqu'il s'agit pour lui d'obtenir la place d'archiviste départemental,

force pour signaler les dangers et réprimer les écarts. Avec son idéal de gloire littéraire, Henri Lepage s'abandonna peut-être trop entièrement à cette vie remuante qui lui paraissait être le régime nécessaire du journaliste et de l'écrivain romantique. Il risquait de gaspiller ainsi son existence entière, si par un heureux hasard il n'eût été retenu sur la pente par un attrait prononcé pour l'histoire locale, dont il devait être l'une des plus éclatantes personnifications.

Ce goût lui vint d'assez bonne heure, et d'une manière qui caractérise bien l'époque pendant laquelle son talent subit cette transformation décisive. Walter Scott, le premier, avait montré comment on peut intéresser un peuple au récit de son passé, en plaçant dans un cadre vrai des personnages historiques auxquels on prête des aventures seulement vraisemblables. Plus près de nous, Victor Hugo, dans *Notre-Dame de Paris*, venait de faire la même épreuve et avait remis le moyen-âge en honneur. Henri Lepage eut l'excellente idée d'exploiter cette veine, de s'ériger en Walter Scott lorrain, en racontant, suivant la mode du jour, des *Nouvelles* tirées des siècles de Raoul et de René II. Sa tentative réussit à souhait, (1) et à la vérité ces bluettes, même les plus simples, sont fort au-dessus de ses autres productions d'alors. Plusieurs d'entre elles ont servi à former les deux volumes des *Fleurs lorraines*,

(1) Non sans quelques critiques cependant. Tout le monde pourtant n'était pas de l'avis de l'irascible Noël, qui se plaint (Mémoires sur l'histoire de Lorraine, n° 5, note 29) qu'on ne puisse traduire devant les tribunaux correctionnels les auteurs coupables d'altérer ainsi la vérité historique et de fausser l'esprit de la jeunesse !

qui plus tard ont eu, — chose rare à Nancy, — l'honneur d'une réimpression. On a même voulu transporter sur la scène la légende de Raoul et d'Alix de Champé : si cet essai de décentralisation théâtrale ne fut que médiocrement applaudi, du moins il prouve l'importance que les contemporains attachèrent à ces récits et la popularité très réelle qui rejaillit sur l'auteur. Henri Lepage était parvenu à créer ainsi un genre bien vivant ; il allait dès lors abandonner ces bas-fonds du romantisme, dans lesquels l'écrivain d'*Ernestine* ou d'*Un homme entre deux femmes* ne pouvait prétendre au succès, pas même à une honnête célébrité locale.

Ce succès devait influer sur sa vie plus heureusement qu'on n'eût pu le prévoir. Dans le but très louable de trouver des sujets pour ses romans, il se mit à travailler notre histoire, non plus dans les manuels ou les résumés modernes, mais dans les vieilles chroniques elles-mêmes, qui lui donnèrent l'intuition du passé et le désir de se vouer au culte de nos antiquités nationales. C'est ainsi que, travailleur de plus en plus sérieux, il dépouilla peu à peu cette excentricité de jeunesse qui eût été pour sa carrière un regrettable obstacle, et lorsqu'en février 1846 la place d'archiviste départemental devint vacante, rien ne s'opposait à ce qu'il fût choisi pour remplir ces fonctions qu'il devait illustrer pendant plus de quarante ans.

Cette date marque pour Henri Lepage la fin d'une période que l'on pourrait appeler *les temps difficiles*. En possession d'un admirable instrument de travail, dont il sut tirer un si merveilleux parti, l'historien ferme son passé, se voue tout entier à sa tâche, et rien ne rappellera plus désormais le frivole compagnon des

anciens bals masqués de Nancy. Sa mère, qui avait eu le bonheur de le voir arriver enfin à une situation enviée, est morte à la Monnaie. Il appelle alors à son foyer celle qui s'était donnée à lui pendant les folles années de la jeunesse (1), il réclame pour elle le respect de ses amis, et lui assure par la dignité de sa vie le calme de l'existence, la sécurité du lendemain. Cette conduite sembla nécessaire et toute naturelle à sa loyale nature, et s'il en résulta pour lui quelques froissements douloureux, du moins se trouva-t-il en règle avec sa conscience et plus fort pour continuer sa longue et laborieuse carrière. Tout au plus, chaque année, l'anniversaire de la Saint-Henri, réunissant à sa table ou dans une auberge de la banlieue quelques contemporains, venait-il apporter aux graves et doctes convives comme un lointain écho de l'insouciante gaîté d'autrefois.

A partir de ce moment, nous voyons se dérouler, sans interruption jusqu'à sa mort, cette longue série d'ouvrages historiques dont on trouvera les titres dans la *Bibliographie*, et qui tous se rapportent à la Lorraine ancienne. Le cadre n'est pas celui d'une histoire, telle que celle de Dom Calmet ; cependant cette œuvre fragmentaire, s'attachant à élucider chaque point douteux, à rectifier les erreurs de ses devanciers, n'en a pas moins sa grandeur et son indiscutable utilité. Nous avons parfois entendu dire : à quoi bon recommencer ce que nous ont déjà donné Dom Calmet et Digot ? Comme si un sujet aussi vaste était jamais épuisé ! Les

(1) La date du mariage de Henri Lepage avec Anne-Marguerite Boulanger est le 24 février 1847.

lourds in-folio de Dom Calmet, dont nous nous garderons bien de médire, étaient surtout, d'après l'intention formelle de leur auteur, une histoire ecclésiastique et, par la force des circonstances, une histoire officielle ; quelque précieux que soient les documents innombrables sauvés par lui de la destruction, on y relève souvent des lacunes et des erreurs ; en outre, le récit s'éparpille de tant de côtés, les proportions y sont parfois si mal observées, qu'il est difficile d'y puiser des vues générales, et de considérer son immense labeur autrement que comme un vaste et savant dictionnaire. Réparer les omissions, rétablir les proportions, offrir un ensemble maniable, plus abordable pour notre paresse moderne, telle fut l'œuvre de Digot, et ses livres répondent bien au besoin de généralisation dont sont possédés à notre époque ceux que l'on appelle les gens du monde : ce qu'il leur faut, c'est de se faire, promptement et sans effort, une idée exacte du passé ; trop de détails les effraient, ils ne demandent pas de justifications, ils en croient volontiers l'auteur sur parole. Pour ceux-là, nul guide ne peut-être meilleur que Digot ; sa clarté, son impartiale probité littéraire font l'honneur de l'école historique lorraine. Et cependant, avec ces deux grands champions, tout n'est pas terminé ; à côté de l'*honnête homme* qui ne désire qu'une teinture des choses, il y a maintenant encore le savant, dont le devoir est d'aller jusqu'au fond et de scruter les problèmes si nombreux qui s'imposent aux chercheurs. Pour celui-là, le travail n'est jamais complet, jamais fini. C'est Henri Lepage qui vient répondre à cette attente, armé de textes inédits et de preuves formelles, tranchant sans appel la plu-

part des questions encore discutées et ne laissant rien au hasard.

Je me souviens qu'un jour, dissertant avec lui sur le mérite relatif des historiens de l'ancienne Lorraine, après avoir rendu pleine justice aux grandes qualités de Digot, qu'il aimait et avec lequel il resta jusqu'à la fin étroitement lié, il finit par me dire ; « Sans doute, Digot est excellent dans son genre ; mais, voyez-vous, il n'a jamais mis le pied aux Archives !... (1) » Qu'on ne voie pas dans ces paroles une boutade du vieil archiviste, habitué à ses études spéciales et se refusant à apprécier tout ce qui dépasse les limites de son étroit horizon : les Archives, c'était pour Lepage le moyen sans réplique de découvrir la vérité, de dominer les appréciations vagues et les théories du moment. Ce qu'il sut en extraire, les lumières qu'il en fit jaillir au grand profit de nos études historiques, on peut s'en rendre compte en parcourant quelques-uns de ces mémoires, écrits avec une élégante simplicité, et où le souci de la précision, l'horreur du convenu, sont sa constante préoccupation. Non content de se borner à remplir avec conscience les devoirs de sa charge, devoirs souvent pénibles et peu dignes de lui, il eut constamment à cœur de faire profiter le public de ses recherches professionnelles, de telle sorte que sa carrière administrative se confond presque avec ses occupations littéraires qui sans cela fussent demeurées sans doute à peu près stériles.

(1) C'était sans doute aller trop loin : Digot ne dédaignait nullement les Archives ; mais il préférait peut-être aux informations morcelées qu'on y trouve d'autres documents plus généraux.

Les quarante et un ans que passa Lepage à la tête du précieux dépôt, épave inestimable de l'ancien Trésor des souverains de la Lorraine, se trouvent racontés par lui-même dans la série de rapports annuels adressés au Préfet de la Meurthe sur la situation des Archives départementales (1). Ces documents, destinés à être soumis au Conseil général et dont le but essentiel est de motiver les demandes de crédits nécessaires à la marche du service, prennent, sous la main de Henri Lepage, une ampleur de plus en plus considérable, à mesure qu'avançant dans la connaissance approfondie du fonds dont il a la garde, il apprécie son importance et s'efforce d'en convaincre l'assemblée départementale. Les rapports au Préfet ne sont imprimés dans le recueil officiel qu'à partir de 1866 ; mais dès 1852 ils présentent une extension remarquable, et contiennent une foule de renseignements que l'on ne s'attendrait pas à trouver dans un document administratif.

Nous y lisons d'abord le récit de toutes les petites contrariétés dont est semée la vie du fonctionnaire : petites lorsqu'on les voit de loin, mais grosses de soucis et d'entraves pour celui qui doit les surmonter l'une après l'autre. Tantôt il s'agit d'obtenir le traitement d'un garçon de bureau, chargé de la besogne purement matérielle, tantôt de faire rapporter une décision qui supprime une allocation pour le chauffage. Certains conseillers ne vôtent qu'en maugréant le mince budget des Archives, en soutenant que ce service

(1) La collection de ces rapports nous a été obligeamment communiquée par M. E. Duvernoy, successeur de H. Lepage au poste d'archiviste de Meurthe-et-Moselle. Ceux de 1856 à 1865 se trouvent aussi reproduits dans l'*Annuaire* de la Meurthe (v. la *Bibliographie*).

devrait être mis à la charge de l'Etat ; en attendant, c'est l'archiviste qui pâtit de ces théories et qui s'efforce de faire revenir l'assemblée à de meilleurs sentiments.

On y voit ensuite l'éclosion, le développement et la fin d'une œuvre importante entre toutes, dont notre département a été doté l'un des premiers, grâce à Lepage : l'*Inventaire sommaire* des Archives, prescrit par la circulaire ministérielle du 20 janvier 1854, entamé dans la Meurthe vers la fin de cette même année, fini le 10 mars 1874 : vingt ans de travail assidu ont été consacrés aux dix-huit milles articles de cet immense labeur. L'auteur le compléta par la rédaction des tables, et à sa mort, en 1887, il corrigeait les dernières épreuves de la table des matières. Cet *Inventaire*, encore trop peu connu, résume parfaitement la carrière de Henri Lepage : c'est peut-être le plus signalé service qu'il pouvait rendre aux études historiques lorraines.

Tant de science jointe à une si complète modestie avait promptement rendu l'archiviste de la Meurthe sympathique à ses supérieurs les Inspecteurs généraux, ainsi qu'aux sommités littéraires de Paris, qui font les renommées et dispensent les faveurs. Ce que furent pour Lepage ses relations officielles, la correspondance qui nous a été conservée en fait foi ; nous avons surtout remarqué une série de lettres échangées avec l'Inspecteur général de Stadler, qui vint à Nancy en 1854, au sujet de la mise en train de l'*Inventaire*, et qui depuis continua des relations affectueuses avec son subordonné. La suite de cette correspondance nous décrit les péripéties diverses qu'il fallut traverser pour obtenir

en 1861 la croix de la Légion d'honneur, récompense bien méritée de travaux déjà considérables. A ce moment, tous les amis de Lepage, tous ceux qu'il a su conquérir par de nombreux services, rendus sans compter, s'emploient avec joie pour lui procurer cette distinction, à laquelle il fut très sensible. Au risque de scandaliser quelques puritains, fort chatouilleux sur la question des honneurs officiels, je dois avouer qu'il désira vivement le ruban rouge, et qu'il convint sans aucune honte des démarches nécessaires pour l'obtenir. Il avait concience de sa valeur et revendiquait justement un titre qu'il estimait lui être dû : qui pourrait l'en blâmer ? Après la Légion d'honneur, d'autres décorations vinrent ensuite ; mais aucune, même la plus éminente (1), ne lui causa autant de plaisir. Vers la même époque, en 1865, il désira le titre de correspondant de l'Académie des Inscriptions et réunit les justifications nécessaires pour l'obtenir. Cette satisfaction ne devait pas lui être donnée ; à plusieurs reprises, en 1866, en 1869, 1872, il ne reçoit que des réponses peu encourageantes : tantôt c'est que la première place est depuis longtemps promise, tantôt le membre auquel il s'agit de donner un successeur représentait un ordre d'études différent... Exemple des vicissitudes qui attendent les savants de province, lorsqu'ils veulent pénétrer dans le cénacle gardé par les Parisiens avec un soin jaloux. La haute Académie se fût honorée en évitant à Lepage cet échec qu'il ne méritait pas ; d'ailleurs il finit par s'en consoler et depuis il en parlait sans aigreur.

(1) Commandeur de la Couronne de fer (Autriche), le 4 juillet 1868, à la suite de la visite de l'empereur François-Joseph.

C'est qu'il avait trouvé à Nancy même un aliment suffisant à son activité, et les témoignages d'estime que lui prodiguaient constamment les Lorrains pouvaient lui faire oublier une déception passagère. Le rang qu'il occupa parmi ses compatriotes, à la Société d'Archéologie lorraine et à l'Académie de Stanislas est si considérable, l'influence exercée par lui sur les travaux de ces deux groupes littéraires a une telle importance, qu'on me permettra d'insister quelque peu longuement sur un sujet qui nous touche d'aussi près près.

Si Henri Lepage n'a pas créé la Société d'Archéologie (1) et le Musée lorrain, la présidence qui lui fut conférée dès 1851 et qu'il exerça sans interruption jusqu'à sa mort, explique la prépondérance qu'on doit lui reconnaître sur les études lorraines pendant cette longue période. C'est, dit-on, en 1850, lors de l'inauguration de la statue du duc Antoine à la Porterie du Palais Ducal, qu'il s'affirma pour la première fois dans un discours empreint d'un grand souffle de patriotisme local, et qu'il fut ainsi désigné pour tenir la place à laquelle il convenait si bien. Quant à l'Académie de Stanislas, il y fut attaché dès 1840 comme membre correspondant et en 1847 comme titulaire. Son introduction au milieu d'une réunion d'hommes presque tous distingués par leur éducation ou leurs écrits fut très profitable à Lepage, encore fort jeune en ce moment, et à peine sorti du milieu beaucoup moins relevé auquel nous l'avons vu mêlé ; il s'y créa des amitiés qui devaient le suivre pendant toute sa carrière, et des rela-

(1) On sait que le prédécesseur de Lepage à la présidence de la Société fut Châtelain, architecte distingué, qui s'occupa des premières restaurations du Palais ducal.

tions précieuses qui contribuèrent à lui donner le sentiment de sa dignité ainsi que le désir de mériter l'estime de ceux qui l'accueillaient sur le pied d'une égalité bienveillante.

On est donc très surpris de voir, en 1859, Henri Lepage rompre brusquement avec l'Académie de Stanislas, en donnant sa démission de membre titulaire pour ne conserver que le titre de correspondant, et cesser désormais d'adresser ses travaux à la Compagnie dont il avait jusqu'alors contribué à enrichir les Mémoires. Cette résolution fut un évènement notable dans sa vie, si uniforme et si dépouvue d'incidents ; nous devons donc ne pas passer sous silence ce regrettable malentendu, que le caractère de Lepage rend encore plus extraordinaire. Il parait que, vers 1859, l'élection à l'Académie de plusieurs membres nouveaux appartenant au personnel des Facultés récemment restaurées, eut pour conséquence de mettre à l'ordre du jour l'étude des sciences et la littérature, en reléguant pour ainsi dire au second plan l'histoire locale, qui jusqu'alors avait conservé dans le programme de la Compagnie une place importante. Les lotharingistes furent froissés de ce qui leur semblait être une déchéance, mais nul n'éprouva ce sentiment plus vivement que Lepage ; il crut devoir sans doute à son titre de président de la Société d'Archéologie de manifester par sa retraite une improbation partagée par plusieurs de ses confrères. Aucun de ceux-ci, cependant, pas même Digot, ne consentit à le suivre.

Il est assurément fâcheux, surtout dans un milieu cultivé aussi restreint que celui de Nancy, de voir se produire des scissions de ce genre : c'est comme une

perte de force vive dont souffrent les études élevées. Je crois donc que Henri Lepage eût mieux fait de maintenir par sa présence l'union toujours fraternelle des deux Sociétés lorraines : tôt ou tard il eût pris une revanche pacifique et eût rallié à ses idées la majorité des académiciens. S'il persista dans sa résolution ainsi prise et ne voulut point réclamer un titre qui devait lui être précieux, ce n'est pas que les encouragements et les appels pressants lui aient manqué. Dans la correspondance très complète du baron de Dumast, on peut bien compter une douzaine de lettres sur ce même sujet : « ... J'ai réfléchi sur la convenance de plus en plus marquée qu'il y aurait pour vous à rentrer dans votre position académique normale... » (22 octobre 1861). — « ... Je vois dans votre présence au foyer commun une chose moralement nécessaire. Il y a convenance, universellement sentie, à ce que la science historique locale, dont vous êtes ici l'expression la plus notoire, soit représentée par votre personnalité dans la Compagnie essentiellement lorraine qui fut instituée par le dernier duc-roi, et dont la mission primitive a consisté en grande partie à conserver tous les souvenirs lorrains... » (7 décembre 1866). — Et encore : « ... Plus obtiné que ne fut Achille, lequel, malgré ses griefs contre Agamemnon, ne persista pas jusqu'au bout dans sa rancune et ne mourut que réconcilié au sein de l'armée des Grecs, vous n'admettez aucun terme possible à votre attitude de séparation... Vous n'ignorez pas, cependant, tout fils ingrat que vous êtes, que le jour où l'enfant prodigue, déposant ses mécontements, reviendrait avec bonhomie à la maison, le père de famille tuerait encore le veau gras, pour fêter sa rentrée. » (9 janvier 1868 et 12 janvier 1869).

Je me suis laissé entraîner à citer longuement les objurgations pittoresques de l'excellent secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie, qui plaidait alors une cause parfaitement juste, par des raisons irréfutables. Il n'était pas le seul de son avis. Dans une lettre de 1864, signée *de Metz-Noblat*, nous retrouvons une thèse identique : « ... Il me serait bien agréable de penser que la place laissée vacante par M. Digot sera demandée et remplie par un membre de la Société d'Archéologie, et que l'espèce de froideur qui s'est introduite entre l'Archéologie et l'Académie, par suite de votre retraite et du silence de M. Digot, s'évanouira au milieu de nos communs regrets. Le mieux serait, qu'oubliant vos griefs, vous vinssiez reprendre parmi nous votre ancien fauteuil Ce serait la plus parfaite manière de sceller une pleine réconciliation, souhaitée et souhaitable... » Si ces avances, et beaucoup de pareilles, restèrent sans succès, si jusqu'au bout Achille demeura sous sa tente, ce n'est pas, croyons-nous, la rancune qui mit obtacle à cette réunion projetée. Henri Lepage ne connaissait pas les longs ressentiments ; il eût vite pardonné des offenses qui, en les supposant bien fondées, n'avaient pour lui rien de personnel. J'aime mieux penser que son abstention fut commandée par la charge toujours plus lourde que les affaires de la Société d'Archéologie faisaient peser sur ses épaules. Trop défiant de ses forces et s'exagérant sans doute les difficultés qu'il rencontrait dans sa présidence quasi-perpétuelle, il voulait s'y consacrer tout entier, sans admettre de partage.

Ce que furent ces difficultés, on s'en rendrait compte assez mal aujourd'hui, si de nombreux passages de sa

correspondance ne laissaient entrevoir les petites querelles, les sourdes compétitions, les récriminations et les plaintes que devait apaiser le président pour assurer la marche régulière d'une Société dont il désira toujours passionnément le succès. Quelque aimables qu'ils soient dans la vie privée, les auteurs, archéologues ou non, ressemblent toujours un peu aux poètes : *genus irritabile ;* ils ne sont jamais satisfaits et s'imaginent facilement qu'un voisin leur dérobe la part de succès qui leur est due. Tous nous sommes ainsi, et nos prédécesseurs ne valaient pas mieux que nous sous ce rapport. Bien entendu je m'abstiendrai de faire revivre ces misères ; le meilleur parti est d'en laisser éteindre le souvenir. Si je veux cependant les noter en passant, c'est pour expliquer comment, dans ses épanchements intimes, Lepage paraît souvent abattu, découragé, prêt à quitter la partie. On ne le croirait guère, lorsqu'on l'a vu mener d'une main si ferme nos débats et revendiquer toujours imperturbablement la part d'autorité qu'il estimait nécessaire. Lorsqu'il fallait trancher une question délicate, une fois son parti pris il agissait vivement, brusquement même, au risque de faire gémir sous sa férule les intéressés, alors que cependant le bien de la Société était son but unique. Mais avant de se décider, dans ses conversations et ses lettres, il laissait voir combien ces contrariétés lui étaient pénibles, et c'est alors que les velléités de retraite le hantaient obstinément.

Heureusement ses amis savaient le consoler et verser discrètement du baume sur ses blessures. Voici encore une lettre de Dumast, du 5 août 1852, qui est à cet égard caractéristique : « Mon cher président, tout en

vous voyant avec peine si contrarié pour quelques oppositions, je vous en félicite dans un sens : car cette vivacité de vos impressions prouve que vous avez gardé bien de la jeunesse d'esprit... Ne jetez pas le manche après la cognée, croyez-moi. Pourquoi nous quitteriez-vous ? Parce que votre sceptre présidentiel, au lieu de tourner à l'autorité absolue, resterait constitutionnel ? L'autorité, quelque peu entravée par des formes parlementaires, n'en est au fond que plus solide. Seulement, elle est obligée de se donner deux peines : celle d'avoir toujours raison, ensuite celle de faire comprendre aux gens pourquoi et comment elle a raison. C'est même un bien, pour les hommes placés en évidence, que de rencontrer par ci par là quelques obstacles qui entravent un peu leur chemin, et de n'en manifester aucune émotion... La modestie est toujours d'un bon effet ; avantageuse aux gens qui s'en montrent doués, elle leur vaut la sympathie de ceux qui en sont témoins... »

Nous doutons que jamais Lepage soit arrivé à cette impassibilité olympienne que lui prêchait son éloquent ami. L'essentiel est qu'il ne se déroba pas à sa tâche et qu'il sut mener à bien jusqu'à sa mort les deux entreprises auxquelles son nom restera indissolublement lié : la Société d'archéologie et le Musée lorrain. Pour la première, l'état florissant dans lequel il l'a laissée, l'imposante série de publications dont la valeur est universellement appréciée, montrent qu'il a su grouper et maintenir autour de lui tous ceux auquel le passé lorrain est encore cher. Quant au Musée, il a puissamment contribué à le créer deux fois : à l'origine, lorsqu'il s'agit de communiquer à une majorité d'incrédules

et de pusillanimes l'ardeur dont il était rempli ; lorsqu'il fut obligé, lui fonctionnaire, au risque de compromettre la situation qui le faisait vivre, de conquérir pied à pied des bâtiments que les administrations locales n'abandonnaient qu'à regret ; — après l'incendie de 1871, quand il fallut relever de ses ruines le Palais ducal si laborieusement acquis.

A Dieu ne plaise que nous lui réservions tout le mérite du succès. Il le partageait lui-même d'autant plus volontiers avec ses collaborateurs qu'il avait exigé davantage pendant la lutte de leur dévouement et de leur énergie. Comment il savait gourmander les défaillances passagères, la lettre suivante, adressée au secrétaire perpétuel de Dumast, va nous le montrer : «... Que voulez-vous que devienne une armée dont les chefs désertent ses rangs et dédaignent de donner l'exemple aux soldats ? Nous en sommes arrivés là. Les hommes restés fidèles au culte des souvenirs historiques sont plus rares chaque jour ; ou bien ceux qui ont conservé ces nobles sentiments les gardent au fond de leur cœur, sans chercher à réchauffer les autres au feu de leur patriotisme... Pardonnez-moi, Monsieur, de vous le dire..., n'êtes-vous pas un de ces chefs dont je parlais tout à l'heure, vous qui portiez si haut et si ferme autrefois le drapeau lotharingien, qui nous conduisiez au combat, à la victoire ? On s'étonne que vous nous abandonniez, et votre abandon et votre indifférence rejaillissent sur nous... » (14 juin 1855).

Quel gros délit avait pu commettre de Dumast, pour s'attirer cette sévère mercuriale, nous n'avons pas cherché à le savoir. En tout cas, elle produisit bon

effet sur le généreux secrétaire ; peu de temps après, au sujet des souscriptions ouvertes pour la restauration de la galerie des Cerfs, Dumast est pris d'une si dévorante activité, que nous lisons de lui sur ce sujet jusqu'à quatre lettres dans un jour ; tellement que Lepage, plus rassis, croit devoir modérer son agitation. Mais il ne veut pas s'arrêter, il est même quelque peu blessé des observations qui lui sont faites, car il répond (5 février 1859) d'assez mauvaise humeur : « Soyez tranquille, je le répète ; le *vieux zélateur* n'est pas si fou que peut-être il en a l'air. A l'heure de la clôture des opérations et des comptes, on s'apercevra qu'il aura fait plus ajouter au chiffre des recettes qu'à celui des dépenses ! » Enfin on touche au succès ; les deux amis ne songent plus à récriminer sur le passé, on s'embrasse dans la joie du commun triomphe. C'est Dumast qui a eu raison, et il peut adresser à son émule ce dernier reproche, atténué par des éloges : « ... Il a souvent fallu vous dire *courage !* Jamais vous n'avez manqué de mérite, c'est par le *trop peu d'espérance* que vous avez péché !... » (17 août 1861).

Courage !... Qu'on ne s'étonne pas si, vers la fin surtout de sa longue carrière, Lepage ait eu besoin de se l'entendre parfois répéter. Une des tristesses les plus grandes du vieillard, c'est de voir successivement disparaître tous ceux qui furent ses compagnons dans le chemin de la vie ; restant seul, au milieu d'une génération nouvelle, comment ne se trouverait-il pas saisi de défaillances, regrettant de survivre à ceux qui l'ont aimé ? Or quelle lamentable liste que celle de toutes les notices nécrologiques qui peuplent

notre *Journal*, et comme le cœur du vieux président devait se serrer en donnant le dernier adieu à cette nombreuse phalange de collaborateurs ! Prenons au hasard quelques noms parmi tous ces morts, qui tous méritent, comme Henri Lepage, notre respectueux souvenir : c'est Digot, le sage et austère Digot, dont la modestie égale le talent ; — Beaupré, collectionneur délicat ; — de Bonneval, bibliothécaire modèle ; — l'abbé Marchal et Domergue de St-Florent, dont les livres et les dessins ont réparé les pertes faites au Musée par l'incendie ; — Alexandre Geny, l'homme de la conciliation, qui met au service de la Société d'Archéologie un temps surtout consacré aux pauvres et aux beaux-arts ; — de Dumast, l'ardeur *zélateur*, au cœur chaud, à l'imagination prompte ; — l'abbé Guillaume, que Lepage salue avec émotion comme son vieil ami, son regretté confrère ; — et enfin Lemercier de Morière, mort à 32 ans, aimable, savant et travailleur, l'héritier désigné de cette présidence qu'il eût si dignement remplie. Quelle longue énumération et pourtant combien elle est incomplète !

A nous aussi, qui survivons après tant de deuils, il est permis d'envisager l'avenir avec appréhension, en pensant que si Lepage a pu craindre lorsqu'il était entouré de ces intelligences d'élite, nous sommes bien plus faibles que lui pour continuer l'œuvre commencée. Toutefois, nous rappelant ce que fut sa vie, nous chercherons à l'imiter ; nous aurons toujours présente la mémoire « du savant laborieux et modeste, notre maître » à tous et notre guide, qui nous a donné l'exemple du » travail, de la patience et de la persévérance dans le

» travail (1). » A ce titre, les lignes qui précèdent ne seront peut-être pas inutiles, si elle contribuent à fixer le souvenir de Henri Lepage et à le faire mieux connaître par nos neveux, par tous les fils dévoués de la patrie lorraine.

(1) C'est avec ces paroles que Henri Lepage saluait le monument élevé à Dom Calmet, à Senones, en 1873, par les soins de M. le baron F. Sellière. Les mêmes termes peuvent s'appliquer exactement à lui-même.

BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE

LIVRES, BROCHURES, PÉRIODIQUES (1)

1. — *Les deux filles du Sonneur de Saint-Epvre*, (*Chronique Nancéienne*, par H. L.). — « Le Littérateur lorrain », I, 10 p. Nancy, Hinzelin, 1836.

(A aussi paru en feuilleton, dans le « Journal de la Meurthe », 19 septembre 1836.)

2. — *Le Prolétaire homme du monde* (par H. L.). — « Le Littérateur lorrain », I, 4 p. Nancy, Hinzelin. 1836.

3. — *Une dernière page de roman* (*Ernestine*, par H. L.). — « Le Littérateur lorrain », I, 15 p. Nancy, Hinzelin, 1836.

4. — *Un homme entre deux femmes* (*Une comtesse Almaviva*, fragment, par H. L.). — « Le Littérateur lorrain », I, 24 p. Nancy, Hinzelin, 1836.

(1) Presque tous les ouvrages de Henri Lepage se rapportent plus ou moins étroitement à l'histoire de la Lorraine. Toutefois, on trouve parmi les productions de ses premières années des romans et des nouvelles qui n'ont aucun caractère historique : nous n'avons pas cru cependant devoir les omettre, dans cette première partie, comme nous le faisons dans la seconde.

5. — *Le Littérateur lorrain* (2e année). — 4 p. Nancy, Hinzelin, 1836. (Programme de la publication).

6. — *Mœurs de la province : le dimanche.* — « Le Littérateur lorrain », II, 23 p. Nancy, Hinzelin, 1837.

7. — *Mœurs de la province : le théâtre*, par Adrien-Paul Régnier (H. L.). — « Le Littérateur lorrain », II, 16 p. Nancy, Hinzelin, 1837.

8. — *Les bals de province*, par Michaël Job (H. L.). — « Le Littérateur lorrain », II, 20 p. Nancy, Hinzelin, 1837.

9. — *Un souvenir* (par H. L.). — « Le Littérateur lorrain », II, 22 p. Nancy, Hinzelin, 1837.

10. — *Fleurette.* — Le « Littérateur lorrain », II, 18 p. Nancy, Hinzelin, 1837.

(A aussi paru en feuilleton dans le « Journal de la Meurthe et des Vosges », 23 février 1841.)

11. — *La Fenêtre de l'expiation.* — « Le Littérateur lorrain », II, 38 p. Nancy, Hinzelin 1837.

(A aussi paru en feuilleton avec le sous-titre : *Episode du siège de Nancy par Charles-le-Téméraire, 1476-1477.* « Journal de la Meurthe et des Vosges », 19, 21, 23, 25 et 27 octobre 1841.)

12. — *Nancy : l'église des Cordeliers et la Chapelle ducale.* — « Le Littérateur lorrain », II, 18 p. Nancy, Hinzelin, 1837.

13. — *La Vierge au pied d'argent.* — « Le Littérateur lorrain », II, 21 p. Nancy, Hinzelin, 1837.

14. — *Histoire de Nancy, Ville-Vieille et Ville-Neuve.* — In-8, 395 p. (1 pl.). — Nancy, Mlle Gonet, 1838.

(A paru aussi dans le « Littérateur lorrain », dont cet

ouvrage forme entièrement le 3e volume. In-8, sans pagination et sans nom d'auteur, avec 2 pl. Hinzelin, 1837.)

15. — *Calendrier lorrain ou tableau sommaire des événements relatifs à l'histoire de Lorraine, correspondant à chaque jour de l'année. Année 1841.* (Sans nom d'auteur). — In-8, 32 p. Nancy, A. Paullet, 1840.

16. — *Liverdun, notice historique.* — In 8, 64 p. Nancy, Cayon, Peiffer, 1842.

17. — *Fleurs lorraines* (*Nouvelles et romans historiques*). — 2 vol. gr. in-8, 1843. — 2e édition, 2 vol. in-8, Nancy, Crépin-Leblond, 1887-88.

(Les *Nouvelles* contenues dans ces volumes ont pour titres : *La Châtelaine, Les trois Pierre, Le fils du tonnelier, Un pourpoint déchiré, A la bottine du duc René.*)

18. — *Le département de la Meurthe. Statistique historique et administrative.* — 2 vol. gr. in-8, Nancy, Peiffer, 1843.

(Mention très honorable de l'Académie des Inscriptions au Concours des antiquités de la France, 1853.)

19. — *La Ville de Nancy et ses environs. Guide du voyageur.* — In-18, 231 p. Nancy, Peiffer, 1844.

20. — *Le sergent d'Arches. Episode de la guerre de Lorraine, 1476.* — « Revue de Metz », p. 236-249, 1844.

21. — *Le département des Vosges. Statistique historique et administrative* (en collaboration avec Ch. Charton). — 2 vol. gr. in-8, Nancy, Peiffer, 1845.

(Médaille au concours du prix de statistique (Académie des sciences), en 1850. Médaille d'argent de la Société française de statistique universelle en 1845. Médaille d'or de la même Société en 1847.)

22. — *Almanach statistique, historique et administratif de la Meurthe* (par H. Lepage). — In-12, Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1846-48.

Annuaire administratif, statistique, historique et commercial de la Meurthe (par H. Lepage pour 1849, par H. Lepage et George Grimblot pour 1850-60). — In-12, Nancy, Grimblot et veuve Raybois.

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de la Meurthe, puis *de Meurthe-et-Moselle* (par H. Lepage et N. Grosjean pour 1861-85, par H. Lepage et Alb. Briquel pour 1886-88). — In-12, Nancy, N. Grosjean (puis P. Sordoillet).

23. — *Lettres sur l'histoire de Lorraine.* — In-8, 135 p. Nancy, A. Lepage, 1847.

(Ont aussi paru dans le « Journal de la Meurthe », savoir : Lettre 1re, *Introduction*, 23 janvier 1847. — Lettre 2e, *Tournois, joûtes, combats, carrousels, jeux et divertissements, jusqu'au commencement du XVIIe siècle*, 8, 10, 12, 20 22 février 1847. — Lettre 3e, *Baptême de Nicolas Monsieur, fils puisnay de Monseigneur le duc Antoine, depuis comte de Vaudémont, etc., à Bar le X novembre MDXXIV*, 21, 25 mai 1847. — Lettre 4e, *Quelques notes sur la fabrication de la bière...* — Lettre 5e, *Double de l'appoinctement fait à la reddition de Nancy quant le feu seigneur de Bieure Jehan de Rubemprés, lors lieutenant pour Charles, jadis duc de Borgogne, entré à Nancy, le rendit à Monseigneur le duc René de Lorraine*, 22 juillet 1847. — Lettre 6e, *Observation sur la température et les autres phénomènes du ciel et de la terre, 1099-1682*, 3, 11 août, 18, 28 octobre, 11 novembre, 25 décembre 1847. — Lettre 7e, *Notes sur l'industrie sericicole....* — Lettre 8e, *De ce que la Lorraine a souffert par peste, famine et guerre*, 26 octobre, 5 novembre 1848, 22 janvier 1849).

24. — *Le général Drouot, sa mort, ses funérailles.* — *Le général Drouot* (notice biographique). — 2e édition, in-8, 55 p. Nancy, A. Lepage et Mlle Gonet, 1847.

25. — *Recherches sur l'industrie en Lorraine et principalement dans le département de la Meurthe.*

Chapitre Ier. Des Verreries. — « Mémoires de l'Académie de Stanislas, p. 22-78. 1849. — *Chapitre II. Des Papeteries.* — *Chapitre III. De la fabrication des cartes à jouer.* — Ib. p. 1-50 et 51-105, 1850. — *Chapitre IV. De l'exploitation des mines.* — Ib. p. 228-429, 1851.

26. — *Explication de quelques sujets de la peinture murale de l'église Saint-Epvre, à Nancy.* — « Mémoires de l'Académie de Stanislas », p. 79-95, 1849.

27. — *Etudes sur le théâtre en Lorraine et sur Pierre Gringore.* — « Mémoires de l'Académie de Stanislas », p. 187-346, 1848. — Tiré à part : In-8, 52 p. Nancy, veuve Raybois et Grimblot, 1849.

28. — *Sur l'époque de la construction de l'église de Munster (Meurthe).* — « Mémoires de l'Académie de Stanislas », p. 396-402, 1849.

29. — *Notice sur des découvertes faites à Fraquelfing et à Lorquin.* — « Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine », p. 9-16, 1850.

30. — *Archéologie religieuse. Réponse aux questions adressées, le 14 août 1847, par M. le Ministre de l'Instruction publique, aux correspondants de son ministère, pour les travaux historiques.* — « Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine », p. 51-84, 1850.

31. — *Le Palais ducal de Nancy. Galerie des Cerfs.* — « Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine », p. 85-120, T. I, 1859.

Même titre (Complément). — Ib. p. 5-192 (un plan), T. III, 1852. — Tiré à part : In-8, 192 p. avec pl. Nancy, A. Lepage, 1850.

32. — *L'insigne église collégiale Saint-Georges de*

Nancy. — « Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine », p. 157-283, 1850.

(Mention honorable de l'Académie des Inscriptions, au Concours des antiquités de la France, 1852).

33. — *Considérations générales sur l'histoire de Lorraine. Discours prononcé dans la séance publique séculaire du 6 septembre 1850, en présence du Congrès scientifique de France.* — Mémoires de l'Académie de Stanislas, p. LXV-LXXXV, 1850.

(Ce discours est aussi inséré dans le volume du Congrès scientifique de France, XVII^e^ session, tenue à Nancy en septembre 1850).

34. — *Coup d'œil sur l'histoire des corporations d'arts et métiers dans la Lorraine, le Barrois et les Trois-Evêchés.* — Congrès scientifique de France, XVII^e^ session, tenue à Nancy en septembre 1850 (66 p.).

35. — *Le château d'Amance.* — « Mémoires de l'Académie de Stanislas », p. 126-138. 1850.

36. — *De la dépopulation de la Lorraine au XVII^e^ siècle.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 11-58). 1851.

37. — *Histoire de la relique de saint Sigisbert, déposée en l'église cathédrale de Nancy.* — In-8, 23 p. Nancy, Vagner, 1851.

(A aussi paru dans « l'Espérance », 22, 27, 28, 29 novembre, et 2 décembre 1851).

38. — *Les Chartreuses de Sainte-Anne et de Bosserville.* — In-8, 56 p. Nancy, Vagner, 1851.

39. — *Mansuy Gauvain, biographie artistique.* — « Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine », p. 51-60, 1851-52.

40. — *La chapelle de Bon-Secours ou des Bourguignons.* — « Annuaire de la Meurthe «, p. 97-117 (avec

1 pl.), 1852. — Tiré à part : In-8, 24 p. avec pl.

41. — *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine ?* 1re dissertation. — « Mémoires de l'Académie de Stanislas », p. 139-190, (1 pl.), 1852. — Tiré à part : In-8, 56 p. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1852.

2e Dissertation (même titre). — Ib. p. 273-362, 1854. — Tiré à part : In-8, 90 p., Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1855.

42. — *Lettre au rédacteur du « Moniteur de la Meurthe » au sujet de la création du Musée lorrain.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », 1re année, p. 17-19, 1852.

43. — *Allocution prononcée sur la tombe de M. le comte Albert de Rutant.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », 1re année, p. 70-72, 1852.

44. — *Notice sur quelques peintures à fresque découvertes dans l'église de Laxou (Meurthe).* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », 1re année, p. 77-85, 1852.

45. — *Sur l'origine et le véritable nom de la Croix-Gagnée.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », 1re année, p. 121-123, 1852.

46. — *Notice sur le village de Morville-sur-Seille.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », 1re année, p. 171-181, 1852.

47. — *Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, situés en Lorraine.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 11-74, 1853. — Tiré à part : In-8, 66 p. Nancy, A. Lepage, 1852.

48. — *Les Communes de la Meurthe. Journal historique des villes, bourgs, villages, hameaux et censes de*

ce département. — 2 vol. gr. in-8, de 800 p. chacun, à deux colonnes, petit texte. Nancy, imp. A. Lepage, 1853.

(Rappel de mention très honorable de l'Académie des Inscriptions, au concours des antiquités de la France, 1855.)

49. — *Réponse à MM. Morey, l'abbé Marchal et de Saint-Vincent, à l'occasion de leur réception à l'Académie.* — « Mémoires de l'Académie de Stanislas », p. LXV-LXXIV, 1853.

50. — *Le Médaillier de Saint-Urbain.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », 2e année, p. 7-15, 1853.

51. — *Note sur le peintre Claude Jacquard.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », 2e année, p. 108-111, 1853.

52. — *Notes sur la Cathédrale de Toul.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », 2e année, p. 124-133, 1853.

53. — *Notes pour servir à l'histoire de la Cathédrale de Toul. Inventaire des reliques et ornements de cette église, etc.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », 1re année, p. 212-215, 1853.

54. — *Recherches historiques sur la température.* — « Annuaire de la Meurthe, p. 11 64, 1854.

55. — *Discours prononcé sur la tombe de M. Braconnot.* — « Mémoires de l'Académie de Stanislas », p. 533-535, 1854.

56. — *Cérémonies observées à l'enterrement de Philibert de Chaalons, prince d'Aurenges (Orange), inhumé en l'église Saint-François à Lons-le-Saunier, lequel, en eage de vingt-huit ans et demy, très victo-*

rieusement trespassa... devant Florence, etc. — « Travaux de la Société d'Emulation du Jura », in-8, 47 p., 1854-

57. — *Quelques notes sur des peintres lorrains des* XV^e^, XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles.* — « Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine », p. 1-104. 1854. — Tiré à part : In-8, 104 p., Nancy, A Lepage, 1853.

(Mention honorable de l'Académie des Inscriptions au Concours des antiquités de la France.)

58. — *Rôle des habitants de Nancy en 1551-1552.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », 2^e^ année, p. 139-167, 172-192, 196-216, 1854. — Tiré à part : In-8, 71 p., Nancy, A. Lepage, 1854.

59. — *Inventaires du trésor de l'église de Saint-Nicolas-de-Port.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », 3^e^ année, p. 33-64, 1854.

60. — *Le droit du Seigneur.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », 3^e^ année p. 131-133, 1854.

(A aussi paru dans « l'Espérance », 14 septembre 1854.)

61. — *Dialogue de Jean Lud.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », 3^e^ année, p. 139-194, 1854. — Tiré à part : In-8, 58 p., Nancy, A. Lepage, 1854.

62. — *Des tournois en Lorraine et dans le pays Messin.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 11-43, 1855.

63. — *Notes pour servir à l'histoire de l'industrie sérigène en Lorraine.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 44-52, 1855

64. — *Discours des cérémonies et autres choses qui se passèrent à la conduite de Madame Yoland de Lor-*

raine et au festin des nopces d'elle et de Guillaume, landgrave de Hessen, en l'an M. CCCC. XCVIJ. — « Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine », publiés par la Société d'Archéologie, 1er vol. p. 23-42, Nancy, impr. A. Lepage, 1855.

65. — *Négociations entre Charles IX roi de France et Charles III duc de Lorraine, touchant les droits de régale et de souveraineté dans le Barrois mouvant. Rapport et procès-verbal de Monsieur Bournon, président en la court des Grands-Jours de Sainct-Mihiel, faict et représenté à Son Altesse en conseil, au mois de juin mil six cens et ung, de ce qui s'est passé en l'an mil cinq cens et septante touchant les régales du Barrois.* — « Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine », publiés par la Société d'Archéologie, 1er vol., p. 43-83. Nancy, imp. A. Lepage, 1855.

66. — *Extrait des comptes du receveur général de Lorraine, relatifs à la seconde guerre entre René Ier et Antoine de Vaudémont.* — « Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine », publiés par la Société d'Archéologie, 1er vol. p. 129-162. Nancy, imp. A. Lepage, 1855.

67. — *Discours sur une question, sçavoir si Monseigneur (le duc Charles III) est tenu confirmer à la noblesse les lettres de privilèges octroyées par Messeigneurs les prédécesseurs de mondict seigneur.* — « Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, publiés par la Société d'Archéologie », 1er vol. p. 163-179. Nancy, imp. A. Lepage, 1855.

68. — *Discours sur la souveraineté du duché de Lorraine, avec une exhortation à Monseigneur.* — « Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, publiés par la Société d'Archéologie ». 1er vol. p. 181-193, Nancy, impr. A. Lepage, 1855.

69. — *Avertissement et instruction pour la souveraineté du duché de Lorraine.* — « Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine », publiés par la Société d'Archéologie, 1er vol. p. 195-210, Nancy, imp. A. Lepage, 1855.

70. — *L'abbaye de Clairlieu, ordre de Cîteaux.* — « Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine », p. 97-215, 1855.

71. — *Notice sur Jean Lud et Chrétien, secrétaires du duc de Lorraine René II.* — « Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine », p. 216-255, 1855.

72. — *Sur le droit d'asile en Lorraine.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 5 16, 1855.

73. — *Les rois des Ribauds du duché de Lorraine.* — « Journal de la Société d'Archéologie », p. 19-26, 1855.

74. — *Notice sur Emond du Boullay, hérant d'armes de Lorraine.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 36-48, 1855.

75. — *Notes sur le graveur Claude-Augustin Saint-Urbain, le mécanicien Philippe Vayringe, le sculpteur Charles Chassel et Jacques Callot.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 75-85, 1855.

76. — *Charles Herbel, peintre et héraut d'armes de Lorraine.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 95-100, 1855.

77. — *Extrait du compte du trésorier général de Lorraine pour l'année 1580* (Composition de la maison du duc Charles III). — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 123-136. 1855.

78. — *Note sur la chape dite de Charlemagne, conservée à la Cathédrale de Metz.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 191-195, 1855.

79. — *Notice historique sur les voitures publiques en Lorraine.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 11-55, 1856.

80. — *Inventaire des Archives de la Meurthe. Annexes des rapports présentés au préfet du département.* — 1re partie, « Annuaire de la Meurthe », p. 56-77, 1856 ; 2e partie, ib., p. 11-39, 1857 ; 3e partie, ib., p. 42-66, 1858 ; 4e partie, ib., p 72-92, 1859 ; 5e partie, ib., p. 71-94, 1860 ; 6e partie, ib., p. 11-26, 1861 ; 7e partie, ib., p. 11-46, 1863 ; 8e partie, ib., p. 11-41, 1864 ; 9e partie, ib., p. 46-57, 1865.

81. — *Relation de la guerre des Rustauds, par Nicole Volcyr* (éditée en collaboration avec MM. l'abbé Marchal, Aug. Digot et Louis Lallement). — « Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine », publiés par la Société d'Archéologie, in-8, 331 p., Nancy, L. Wiener, 1856.

82. — *Un dernier mot sur cette question : Jeanne d'Arc est-elle lorraine ?* « Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine », p. 113-126, 1856. — Tiré à part : in-8, 16 p. (un plan). Nancy, A. Lepage, 1856.

83. — *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy.* — « Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine », p. 135-224, 1856. — Tiré à part : In-8, 94 p. Nancy, A. Lepage, 1856.

(Second rappel de mention très honorable de l'Académie des Inscriptions, au Concours des Antiquités de la France, 1857).

84. — *Note pour servir de complément aux inven-*

taires du trésor de l'église de Saint-Nicolas-de-Port. — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 13-15, 1856.

85. — *Le lundi gras à l'abbaye de Lisle-en-Barrois.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 26-32, 1856.

86. — *Matricule ou cathalogue de tous les confrères de la Congrégation Nostre-Dame érigée au collège des R. P. Jésuites de Nancy.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p 13-45, 1856.

87. — *Claude Jacquard. La coupole de la Cathédrale de Nancy.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 50-57, 1856.

88. — *Sur le lieu de naissance de Claude de Lorraine, premier duc de Guise.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 99-102, 1856.

89. — *Claude Charles, peintre ordinaire de Léopold et héraut d'armes de Lorraine.* — « Journal dela Société d'Archéologie lorraine », p. 201-212, 1856.

90. — *Procession commérative de la veille des Rois, à Nancy.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 215-219, 1856.

91. — *Une procédure au XVI^e siècle.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 40-78, 1857.

92. — *Etat des effets appartenant à la Maison de Lorraine, sous la responsabilité des ci-devant Cordeliers de Nancy.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 174-176, 1857.

93. — *Le Trésor des Chartes de Lorraine.* — « Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine », p. 99-280,

1857. — Tiré à part : In-8, 184 p. Nancy, Wiener, 1857.
(Mention très honorable de l'Académie des Inscriptions, au Concours des Antiquités de la France, 1858).

94. — *André des Bordes, épisode de l'histoire des Sorciers en Lorraine.* Avec un fac-simile de l'écriture d'André des Bordes. — « Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine », p. 5-55, 1857. — Tiré à part : In 8, 55 p. Nancy, Wiener, 1857.

95. — *La Galerie des Cerfs et le Musée lorrain, au palais ducal de Nancy.* — In-18, 60 p. (2 pl.), Nancy, Wiener, 1857.

96. — *Recherches sur l'ancienne population de la Lorraine.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 11-30. 1858.

97. — *Une Coutume du Carnaval en Lorraine.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 31-41. 1858.

98. — *Inventaire des titres de Lorraine, enlevés de La Motte*, (avec une introduction et des tables). — « Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine », publiés par la Société d'Archéologie. In-8, 266 p. Nancy, L. Wiener, 1858.

99. — *Le livre des Enquéreurs de la cité de Toul.* — « Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine », p. 177-247, 1858.

100. — *Catalogue de la bibliothèque du duc de Lorraine Henri II.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 1-16, 1858. — Supplément au même catalogue. Ib., p. 152-524.

101. — *Jean Bleyer de Bariseord, peintre lorrain.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 27-30, 1858.

102. — *Journal de l'entrée de l'empereur Maximilien*

1er *à Toul.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine, p. 65-73, 1858.

103. — *Diplôme inédit du roi Arnou.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 94-97, 1858.

104. — *Note sur un manuscrit d'Emond du Boullay.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 99-101, 1858.

105. — *La ban-cloche de Toul.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 137-152, 1858.

106. — *Les Cadets-Dauphin (de Toul) et la médaille du papegai.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 158-165, 1858.

107. — *Nicolas Briot, graveur des monnaies du duc de Lorraine Henri II.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 188-202, 1858. — Tiré à part : 15 p. Une planche.

108. — *Archives communales et hospitalières de la Meurthe.* — 1re partie. « Annuaire de la Meurthe », p. 11-71, 1859. — 2e partie, Ib., p. 11-70, 1860. — 3e partie, Ib., p. 27-84, 1861. — 4e partie, Ib., p. 11-98, 1862.

109. — *L'origine de bataille et chevalerie, par Emond du Boullay, héraut d'armes de Lorraine.* — « Recueil de Documents sur l'histoire de Lorraine », publiés par la Société d'Archéologie. In-8, 52 p. (Le volume est composé en outre de deux autres mémoires, à paginations séparées). Nancy, L. Wiener, 1859.

110. — *L'abbaye de Bouxières.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 129-301, 1859. — Tiré à part : In-8, 143 p. avec planches. Nancy, Wiener aîné, 1859.

111. — *Commentaires sur la Chronique de Lorraine, au*

sujet de la guerre entre René II et Charles-le-Téméraire. — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 301-420, 1859. — Tiré à part : In-8, 124 p. Nancy, Wiener aîné, 1859.

(Mention très honorable de l'Académie des Inscriptions, au Concours des Antiquités de la France, 1860).

112. — *Sur quelques artistes lorrains du XV^e^ siècle.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 102-104, 1859.

113 — *Lettres de noblesse du peintre Nicolas Dupuy.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 217-219, 1859.

114. — *Les archives du Notariat à Nancy.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 225-264, 1859. — Tiré à part : In-8, 40 p. avec un fac-simile. Nancy, Wiener aîné et fils, 1859.

115. — *Les archives de Toul, inventaire et documents.* — In-8, 190 p. 2 pl. Nancy, Wiener aîné et fils, 1858.

(Mention honorable de l'Académie des Inscriptions, au Concours des Antiquités de la France, 1859).

116. — *Le dernier roi des Ribauds du duché de Lorraine.* — « Journal d'Archéologie de la Société lorraine », p. 59-62, 1860.

117. — *Lettres patentes conférant l'ordre de Chevalerie à Symphorien Champier.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 68-69, 1860.

118. — *Jean Mansuy l'imagier.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 143, 1860.

119. — *Etude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier, d'après M. Allut.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 208-220, 1860,

120. — *Dictionnaire géographique de la Meurthe, avec une carte du département au X^e^ siècle.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 1-176, 1860 et 177-312, 1861. — Tiré à part : gr. in-8, 312 p. Nancy, L. Wiener, 1860.

(Mention très honorable (en 1861) au concours ouvert entre les Sociétés savantes des départements, en exécution de l'arrêté ministériel du 25 janvier 1860. — Mention honorable de l'Académie des Inscriptions, au Concours des Antiquités de la France, 1861).

121. — *Documents inédits sur la guerre des Rustauds.* — « Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine », publiés par la Société d'Archéologie. In-8, 281 p. Nancy, L. Wiener, 1861.

122. — *Mémoires d'ouvrages faits au château de Lunéville par le peintre Charles-Louis Chéron.* — « Journal de la Société d'Achéologie lorraine », p. 205-209, 1861.

123. — *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe.* — In-4, 213 p. Imprimerie impériale, 1862.

(Prix au Concours des Sociétés savantes, institué par le ministère de l'Instruction publique, 1861).

124. — *Inauguration de la galerie des Cerfs au Palais ducal de Nancy, le 20 mai 1862. — Du passé, du présent et de l'avenir du Musée lorrain. — Discours prononcé à la séance d'inauguration.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. IX-XXXI, 1862.

125. — *Le Bienheureux Bernard de Bade.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 5-36, 1862. — Tiré à part : gr. in-8, 35 p. 2 pl. Nancy, L. Wiener, 1861.

(Dédié à S. A. R. le grand duc de Bade).

126. — *Cinq chartes inédites de l'abbaye de Bouxières.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 121-148, 1862. — Tiré à part : In-8, 28 p.

127. — *Dombasle, son château, son prieuré, son église.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 194-219, 1862. — Tiré a part : In-8, 30 p. avec pl. Nancy, L. Wiener, 1862.

128. — *Petites trouvailles archéologiques et historiques.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 6-20, 1862.

129. — *Jugement arbitral rendu par saint Louis.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 36-38, 1862.

130. — *Le château d'Haroué.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 46-54, 1862.

131. — *Notes sur le peintre Philippe Lamoureux.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 73-76, 1862.

132. — *Les Archives de la Cour impériale de Nancy.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 261-279, 1862. — Tiré à part : In-8, 19 p.

133. — *Une famille de sculpteurs lorrains (les Drouin).* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 27-71, 1863. — Tiré à part : In-8, 52 p. avec pl. Nancy, L. Wiener, 1863.

134. — *Pouillé du diocèse de Toul, rédigé en 1402, publié d'après la copie conservée à la Bibliothèque impériale.* — Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, publiés par la Société d'Archéologie. In-8, 256 p. Nancy, L. Wiener, 1863.

(Première médaille de l'Académie des Inscriptions, au Concours des Antiquités de la France, 1864).

135. — *Sur un ancien Pouillé du diocèse de Toul.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 303-412, 1863. — Tiré à part, pour servir d'introduction au Pouillé, avec ce titre : *Pouillé du diocèse de Toul, rédigé en 1042.* In-8, 146 p. Nancy, L. Wiener, 1863.

136. — *Histoire du prieuré de Lay-Saint-Christophe, par Dom Augustin Calmet.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 161-205. 1863. — Tiré à part : In-8, 41 p. Nancy, L. Wiener, 1863.

137. — *Placard aux armes de Pont-à-Mousson.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 228-231, 1863.

138. — *Liste alphabétique des hameaux, fermes, etc... du département de la Meurthe.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 42-79, 1864.

139. — *Lettres et instructions de Charles III, duc de Lorraine, relatives aux affaires de la Ligue.* — « Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine », publiés par la Société d'Archéologie. In-8, 338 p. Nancy, L. Wiener, 1864.

140. — *Sur le vœu de la ville de Nancy à Notre-Dame de Bon-Secours.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 254-272, 1864. — Tiré à part.

141. — *Sur la date de la mort d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 273-277, 1864.

142. — *Documents inédits sur les peintres Charles Marote et Jean Chaumont (XVIII^e siècle).* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 69-71, 1864.

143. — *Aug. Digot* (Discours, notice biographique et bibliographie). — « Journal de la Société d'Archéo-

logie lorraine, p. 96-113, 1864. — Tiré à part : In-8, 24 p. Nancy, L. Wiener, 1864.

144. — *Rétablissement de la Faculté de droit de Nancy* (historique de cette Faculté). — Annuaire de la Meurthe, p. 11-45, 1865.

145. — *Les Archives de Nancy, ou documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville.* — 4 vol. gr. in-8, Nancy, Lucien Wiener, 1865-66.

146. — *Mémoire d'ouvrages faits pour le duc Léopold par le peintre Gobert.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 21-23, 1865.

147. — *Pierre Gringore.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine, p. 44-59, 1865. — Tiré à part : In-8, 16 p.

148. — *La Commanderie de Saint-Jean-du-Vieil-Aître.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 115-134, 1865. — Tiré à part : In-8, 23 p. (une planche). Nancy, L. Wiener, 1865.

149. — *Des corporations d'arts et métiers dans la Lorraine, le Barrois et les Trois-Evêchés.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 11-44, 1866.

150. — *Promenade dans Nancy et ses environs.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 11-45, 1866. — In 12, 126 p. (un plan). Nancy, N. Grosjean et L. Wiener, 1866. — 2e édition, in-18, 128 p. (un plan), mêmes éditeurs, 1872. — 3e édition, in-18, 147 p. (un plan), mêmes éditeurs, 1879. — 4e édition, in-18, 144 p. (un plan), N. Grosjean et R. Wiener, 1883.

151. — *Relation des fêtes qui ont eu lieu à Nancy les 14, 15, 16 et 17 juillet 1866, à l'occasion de l'anniversaire séculaire de la réunion à la France de la Lor-*

raine et du Barrois, et de la visite de S. M. l'Impératrice et du prince impérial. — In-8, 176 p. (une gravure). Nancy, N. Grosjean, 1866.

152. — *Le Drapeau lorrain.* — In-8, 13 p. Nancy, N. Collin, 1866.

153. — *Conseil général du département de la Meurthe* (puis de Meurthe-et-Moselle). Session d'août. *Archives départementales :* exécution de la circulaire ministérielle du 6 mars 1843.

Rapport de 1866, p-569-572.
— 1867, 2e partie, p. 1-10.
— 1868, — 1-14.
— 1869, — 1-18.
— 1870, — 1-8.
— 1871, — 28-30.
— 1872, — 1-16.
— 1873, — 26-50.
— 1874, — 1-25.
— 1875, — 1-12.
— 1876, — 1-14.
Rapport de 1877, 2e partie, p. 3-11.
— 1878, p. 1004-1035.
— 1879, 2e partie, p. 248-251.
— 1880, — p. 223 225.
— 1881, — p. 129-131.
— 1882, — p. 185-187.
— 1883, — p. 185-188.
— 1884, — p. 657-660.
— 1885, — p. 1-15.
— 1886, — p. 438-454.
— 1887, (2 p.).

154. — *Ferdinand de St-Urbain, avec un catalogue de l'œuvre de cet artiste.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 289-368, 1866. — Tiré à part : In-8, 178 p. Nancy, L. Wiener, 1867.

155. — *Note sur la sépulture du cardinal Charles de Lorraine et de quelques autres personnages à la Primatiale de Nancy* (Le Febvre, Nicolas de Ludres, des Illes). — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 51-61, 1866.

156. — *Fondation faite à Bon-Secours par S. M. Stanislas, roi de Pologne.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 61-63, 1866.

157. — *Armoiries des mineurs de la Croix.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 86-88, 1866.

158. — *Inventaire des effets dont le Roy Stanislas a enrichi l'église et l'autel de Notre-Dame de Bon-Secours.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 140-143, 1866.

159. — *Episodes de l'histoire des routiers en Lorraine.* « Journal de la Société d'Archéologie Lorraine », p. 161-186, 1866.

160. — *Relation des fêtes qui ont eu lieu à Nancy les 15, 16 et 17 juillet 1861.* — « Annuaire de la Meurthe, » p. 11-58, 1867.

161. — *La ville de Saint-Nicolas-de-Port et son imprimerie.* — In-8, 24 p. Nancy, L. Wiener, 1867.

162. — *L'Abbaye de Belchamp.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 251-299, 1867.

163. — *Entrée de l'empereur Charles-Quint à Toul, le 9 juillet 1544.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 123-127, 1867.

164 — *Visite de S. M. l'Empereur d'Autriche au Palais ducal.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 137-140, 1865.

165. — *S. M. l'empereur François-Joseph à Nancy.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 1-12, 1868.

166. — *Sur les armoiries des villes du département de la Meurthe.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 11-41, 1868.

167. — *Le sergent d'Arches, épisode de la guerre de Lorraine.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 42-51, 1868.

168. — *Chartes inédites relatives à la ville de Vic.* — « Journal de la Socéité d'Archéologie lorraine », p. 62-74, 1868.

169. — *Note sur deux peintres verriers* (*Julien Gilbert et Michel Le Maire, de Bar*). — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 163-165, 1868.

170. — *Les caveaux de Notre-Dame de Bon-Secours et procès-verbaux relatifs à la conservation des restes mortels de Stanislas.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 169-208, 1868. — Tiré à part : In-8, 44 p. Nancy, A. Lepage, 1868.

171. — *La juridiction consulaire de Lorraine et Barrois et la confrérie des marchands de Nancy.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine », p. 1-43, 1868. — Tiré à part : In-8, 43 p. (avec pl.).

172. — *Quelques questions de géographie moyen-âge* (avec une carte). — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 193-231, 1868.

173. — *Suite des armoiries des villes du département de la Meurthe.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 11-42, 1869.

174. — *Un dicton populaire* (*Lorrain vilain*). — « Annuaire de la Meurthe », p. 42-45, 1869.

(A aussi paru dans le « Journal de la Meurthe », 8 mars 1840).

175. — *L'apprenti pâtissier* (Claude le Lorrain). — « Annuaire de la Meurthe », p. 45-51, 1869.

(A aussi paru dans le « Journal de la Meurthe », 11 avril 1869).

176. — *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar et la maison des ducs de Lorraine* (en collaboration avec M. Al. de Bonneval). — (Prix de 1,000 fr. au concours académique de Nancy). — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 17-440, 1869. — Tiré à part : In-8, 428 p., Nancy, L. Wiener, 1869.

177. — *Un épisode de la dernière session des Etats généraux de Lorraine.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 188-195, 1869.

178. — *Nécrologie* : *M. Beaupré* (avec la liste des écrits imprimés de M. Beaupré). — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 212-218, 1869. — Tiré à part : In-8, 7 p.

179. — *Concours régional agricole de Nancy.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 11-41, 1870.

180. — *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Meurthe, antérieures à 1790.* — 6 vol. in-4°, Nancy, imp. N. Collin pour les cinq premiers et imp. lorraine pour le sixième, 1870-1886.

Reste encore à paraître la fin du tome VI, contenant les tables des noms de lieux et de personnes.

(Médaille d'argent du Ministère de l'Intérieur en 1879.)

181. — *Sur la noblesse et le nombre des membres du tribunal des Échevins de Nancy.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 105-115, 1870. — Tiré à part : In-8, 11 p.

182. — *Notice sur Gondrecourt-le-Château* (refonte et complément d'un travail de M. Depautaine). —

« Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 193-276, 1870. — Tiré à part : In-8, 84 p. (pl.), Nancy, L. Wiener, 1870.

183. — *Dénombrement du duché de Lorraine, par le président Alix.* — « Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine », publiés par la Société d'Archéologie. In-8, 264 p. Nancy, L. Wiener, 1870.

184. — *Note à propos des offices des duchés de Lorraine et de Bar.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 91-94, 1870.

185. — *Ephémérides locales. L'invasion.* — *Le département de la Meurthe en 1871.* — « Annuaire de la Meurthe » p. 11-60, 1871-72.

186. — *Pouillés du diocèse de Metz, publiés pour la première fois, d'après les manuscrits de la bibliothèque impériale et de la bibliothèque de Metz, sous les auspices de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle, avec le concours de MM. l'abbé Ledain, Ch. Lorrain et J. Thilloy.* — In-8, xv-648 p. imprimées, plus une 5e partie. Metz, Rousseau-Pallez, 1871. —

(Cet ouvrage a été détruit par un incendie, en cours d'impression, au mois de novembre 1871).

187. — *Le Tableau d'honneur de la Meurthe.* — In-8, 86 p. Nancy, N. Collin, 1871.
Supplément, In-8, 189 p. Nancy, N. Collin, 1872.

188. — *A propos de la gendarmerie et du palais ducal* — In-8, 8 p. Nancy, Crépin-Leblond, 1871.

189. — *L'Austrasie et le royaume de Lorraine.* — « Journal de la Société d'Archéologie Lorraine », p. 18-41, 1871. — Tiré à part : In-8, 31 p. Nancy, L. Wiener, 1871.

190. — *La Croix de Frouard* (avec une planche). —

« Journal de la Société d'archéologie lorraine », p. 60-64, 1871.

191. — *Note sur une statue de César Bagard, conservée au Musée Lorrain.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 69-72, 1871.

192. — *Nécrologie* : *M. Alexandre de Bonneval.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 72-74, 1871. — Tiré à part : In-8, 4 p.

193. — *Nécrologie* : *M. l'abbé Clouet.* — *M. J.-B. Simonin.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 194-199, 1871.

194. — *Nécrologie* : *M. l'abbé Marchal.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 214-216, 1871. — Tiré à part : In-8, 4 p.

195. — *L'ancien diocèse de Metz et Pouillés de ce diocèse.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 5-178, 1872. — Tiré à part : In-8, 178 p. Nancy, L. Wiener, 1872.

196. — *Le Drapeau lorrain.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 78-92, 1872. — Tiré à part : In-8, 15 p.

197. — *Sur le droit d'asile en Lorraine.* — « Journal de la Societé d'Archéologie lorraine », p. 160-163, 1872.

198. — *Sur des cyrographes conservés aux Archives de la Meurthe* (avec 2 planches). — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 165-187, 1872. — Tiré à part : In-8, 20 p.

199. — *Rétablissement de la Faculté de médecine de Nancy.* — « Annuaire de Meurthe-et-Moselle », p. 11-22, 1873.

200. — *Liste des communes, villages, etc., de l'arrondissement de Briey. — Ephémérides locales. — Souscription pour la libération du territoire.* — « Annuaire de Meurthe-et-Moselle », p. 23-50, 1873.

201. — *Les prétentions de la Prusse. — La Lorraine allemande, sa réunion à la France, son annexion à l'Allemagne, 1766-1871* (avec une carte). — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine», p. 255 301, 1873. — Tiré à part : In-8, 51 p. Nancy, L. Wiener, 1873.

202. — *Sur la date de la mort de Christine de Danemark.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 161-171, 1873.

203. — *Description de la Lorraine et du Barrois en vers.* — « Annuaire de Meurthe-et-Moselle », p. 11-36, 1874.

204. — *Arches-sur-Moselle. Le château, la ville et le village.* — « Annales de la Société d'Emulation des Vosges », p 122-183 (1 pl.), 1874. — Tiré à part : In-8, 62 p. (pl.) ; Epinal, Collot, 1874.

205. — *Le patriotisme lorrain.* — Société philotechnique de Pont-à-Mousson, p. 114-117, 1874.

206. — *La Madelaine-les-Nancy.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 33-66, 1874.

207. — *La léproserie de Ménaumont.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 6-13, 1874.

208. — *Une rectification à la Notice de la Lorraine (d'Aruvelle pris pour Darnuelle).* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 28-29, 1874.

209. — *Le Château de Belfort fief lorrain.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 56-63, 1874.

210. — *Note sur le sceau du couvent de Viviers.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine, p. 110-111, 1874.

211. — *Trois nouvelles planches de Callot.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 135-138, 1874.

212. — *Le Drapeau lorrain sous Charles III.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 176-177, 1874.

213. — *Nécrologie : Louis Benoit (avec une liste bibliographique).* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 215-220, 1874. — Tiré à part : In-8, 11 p.

214. — *Sur la culture et la fabrication du tabac en Lorraine depuis le* XVII^e^ *siècle jusqu'à nos jours.* — « Annuaire de Meurthe-et-Moselle », p. 11-45. 1875.

215. — *Les Haras de la chaume du Ballon et de Vagney.* — « Annales de la Société d'émulation des Vosges », p. 235-247. 1875. — Tiré à part : in-8, 13 p.

216. — *Notes et documents sur les graveurs des monnaies et médailles et la fabrication des monnaies des ducs de Lorraine depuis la fin du* XV^e^ *siècle.* — — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 5-299. 1875. — Tiré à part : in-8, 229 p. Nancy, L. Wiener. 1875.

217. — *Le duc René II et Amérie Vespuce.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 58-68. 1875. — Tiré à part: in-8, 14 p. Nancy, L. Wiener. 1875.

218. — *Vie du duc René II imprimée à Saint-Dié en*

1510 (Sur l'auteur de la vie de René II). — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 76-92, 1875. — Tiré à part : Nancy, L. Wiener. 1875.

219. — *Lettres patentes de René II permettant à l'Hôtel-Dieu de Paris de faire des quêtes dans ses Etats.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 92-93. 1875.

220. — *Discours prononcé à l'ouverture du Congrès des Américanistes.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 148-151. 1875. — Se trouve aussi, p. 27-30, dans le compte-rendu de la 1re session du Congrès international des Américanistes. In-8. Nancy, Crépin-Leblond, et Paris, Maisonneuve. 1875.

221. — *Le Palais ducal de Nancy.* — « Annuaire de Meurthe-et-Moselle », p. 11-24. 1876.

222. — *Ephémérides locales : Consécration de la basilique de St-Epvre. Congrès des Américanistes.* — « Annuaire de la Meurthe », p. 35 80. 1876.

223. — *Opinion de Dom Calmet sur l'emprisonnement de Ferry III, et catalogue des actes du règne de ce prince.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 165-308. 1876. — Tiré à part : in-8, 148 p. Nancy, L. Wiener. 1876.

224. — *Inventaire des tableaux provenant des maisons religieuses du district de Lunéville.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 62-68. 1876.

225. — *Un serment d'ivrogne.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 130. 1876.

226. — *Les grands et les petits chevaux de Lorraine.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 172-191. 1876. — Tiré à part : in-8, 20 p. Nancy, L. Wiener. 1876.

227. — *Jacques Callot (1592-1635).* — « Annuaire de Meurthe-et-Moselle », p. 11-30. 1877.

228. — *Notice historique et descriptive de Gérardmer.* — « Annales de la Société d'Emulation des Vosges », p. 130-232 (1 pl.), 1877. — A obtenu le prix Masson, décerné par cette Société. — Tiré à part : In-8, 105 p. (pl.), Nancy, L. Wiener. 1877.

229. — *Varin Doron, de Bruyères, et les gentilshommes de Laveline.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 417-480, 1877. — Tiré à part : in-8, 68 p., Nancy, L. Wiéner. 1877.

230. — *Jean Perrin et son poème, histoire d'une recherche restée infructueuse.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p 158-169. 1877. — Tiré à part : In-8, 13 p.

231. — *Encore un mot sur Jean Perrin.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine ». p. 211-213.

232. — *Ephémérides locales : Concours régional de* 1877. — « Annuaire de Meurthe-et-Moselle », p. 11-50. 1878.

233. — *Notice historique sur la ville de Bruyères.* — « Annales de la Société d'émulation des Vosges », p. 142-204. 1878. (Médaille de vermeil). — Tiré à part : in-8, 63 p.

234. — *L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine», p. 109 238, et I-IV (rectification). 1878.

235. — *Un soldat de fortune au* XVI^e^ *siècle.* — « Société philotechnique de Pont-à-Mousson », p. 5-12. 1878.

236. — *La ferme de Saint-Pancrace.* — « Journal

de la Société d'Archéologie lorraine », p. 214-223. 1878.

237. — *Une rectification à la Notice de la Lorraine, à propos de l'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 250. 1878.

238. — *Acte de baptême de Valentin Jamerai-Duval.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 250-251. 1878.

239. — *Les Transformations de Nancy.* — « Annuaire de Meurthe-et-Moselle », p. 11-52. 1879. — Ib. p. 11-30, 1881 ; ib., p. 11-38, 1882 (XVIII^e siècle) ; ib., p. 13-38, 1884 (XIX^e siècle).

240. — *Les transformations de Nancy.* — Gr. in-8, 130 p. Nancy, imp. Collin. 1879.

241. — *L'hôpital de Gerbonvaux et la chapelle de Bermont.* — « Annales de la Société d'Emulation des Vosges », p. 225-280. 1879. — Tiré à part : In-8, 66 p. 1 pl.

242. — *Le val Saint-Barthélemy.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 81-129. 1879. — Tiré à part : In-8, 51 p., Nancy, L. Wiener, 1879.

243. — *Un nouveau cyrographe aux Archives de Meurthe-et-Moselle.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 165-168. 1879.

244. — *Le Sauvoy.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 177-188. 1879. — Tiré à part : In-8, 8 p. — A aussi paru dans le « Nouvelliste de l'Est », du 19 novembre 1871.

245. — *Diplôme de l'empereur Henri V.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 206-207, 1879.

246. — *Nécrologie : M. Domergue de Saint-Florent.* « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 221-225. 1879. — Tiré à part : In-8, 8 p.

247. — *Une petite addition au Nobiliaire de Dom Pelletier : Famille Lallemand.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 235-240. 1879.

248. — *Ephémérides locales : Inauguration de la statue de M. Thiers. Distribution générale des eaux dérivées de la Moselle.* — « Annuaire de Meurthe-et-Moselle », p 11-48. 1880.

249. — *La Centaine de Pont-à-Mousson.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 135-180. 1880.

250. — *Encore un mot sur les armoiries de Nancy.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 34-38 1880.

251. — *Destruction de l'église de Scarponne* (une planche). — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 52-70. 1880.

252. — *Nécrologie : MM. l'abbé Weiss, Boulangé, Godron.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 71-72, 85-88, 178. 1880.

253. — *Deux registres de l'église collégiale Saint-Georges de Nancy.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 112-129. — 1880.

254. — *Le village de Saint-Dizier-lès-Nancy.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 5-72. 1881. — Tiré à part : In-8, 72 p. (un plan). Nancy, René Wiener. 1881.

255. — *La famille du chancelier Michel de l'Hospital en Lorraine.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie

lorraine », p. 333-357. 1881. — *Rectification au sujet du travail précédent*. — Ib., p. 97-102. 1882.

256. — *Encore un mot sur les Grands Chevaux*. — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 17. 1881.

257. — *Bayard, lieutenant de la compagnie de lances du duc Antoine*. — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 56-77. 1881. — Tiré à part : In-8, 24 p. Nancy, R. Wiener. 1881.

258. — *Nécrologie : Joseph-Alfred Geny*. — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 84. 1881.

259. — *Séminaire de filles pauvres à Nancy*. — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 146-148. 1881.

260. — *Melchior de la Vallée et une gravure de Jacques Bellange*. — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 257-310. 1882. — Tiré à part : In-8, 56 p. avec pl. Nancy, René Wiener. 1882.

261. — *Nécrologie : MM. Lacroix, de Chanteau, Leclerc*. — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine » p. 16, 33-34, 83-84. 1882.

262. — *Acte de mariage de Jacob-Sigisbert Adam*. « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 27-28. 1882.

263. — *Les Mémoires de Michel de la Huguerye*. — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 43-58. 1882.

264. — *Une table princière en Lorraine aux* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles*. — « Annuaire de Meurthe-et-Moselle », p. 11-50. 1883.

265. — *L'assassinat de Philippe-Egloff de Lutzelbourg.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 237-258. 1883.

266. — *Les globes de Jean L'Hoste.* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 377-400. 1883.

267. — *Un soldat de fortune au XVI^e^ siècle. La Bourlotte.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 6-15. 1883.

268. — *Nécrologie : MM. de Dumast, Renauld, Ballon, l'abbé Guillaume, Servais.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 26-27, 174-178, 200-204, 204-205. 1883.

269. — *Quelques nouvelles rectifications au Nobiliaire de Dom Pelletier.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 91-95. 1883.

270. — *Auxonne.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 133-147. 1883.

271. — *Réhabilitation d'un maître des hautes et basses œuvres.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 168-173. 1883.

272. — *Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine.* — In-8, VII-444 p., 4 planches. Paris, Berger-Levrault. 1884.

273. — *La guerre de Sedan. Episode du règne de René II (1493-1496).* — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 183-224. 1884.

274. — *Acte de mariage d'Antoine Rhemond, imprimeur.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 144. 1884.

275. — *Nouvelle note sur l'auteur de la Vie de*

René II, imprimée à Saint-Dié en 1510. — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 227-233. 1884.

276. — *Jean Perrin.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 233-235. 1884.

277. — *La bière en Lorraine.* — « Annuaire de Meurthe-et-Moselle », p. 11-14. 1885.

278. — *Complément au Nobiliaire de Lorraine* (en collaboration avec M. L. Germain). — Gr. in-8, VII-388 p. Nancy, typ. Crépin-Leblond. 1885.

279. — *Des titres et prétentions des ducs héréditaires de Lorraine* (en collaboration avec M. E. Briard). — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 301-455. 1885.

280. — *Nécrologie : MM. de Morière, Olry.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 15-20, 112. 1885. — Tirage à part : *Notice sur Laurent-Marie-Joseph Le Mercier de Morière...* Nancy, In-8, 8 p. Typ. Crépin-Leblond. 1885.

281. — *Une petite addition au Nobiliaire de Dom Pelletier.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 26-30. 1885.

282. *Sur la date et le lieu de naissance de Claude de Lorraine, duc de Guise.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 76-82. 1885.

283. — *Quelques environs de Nancy : la Trinité, etc.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 193-230. 1885.

284. — *Ephémérides locales : Concours régional.* — « Annuaire de Meurthe-et-Moselle », p. 11-51. 1886.

285. — *Les seigneurs, le château, la châtellenie et le village de Turquestein* (avec un plan). — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 109-195. 1886. — Tiré à part : In-8, 91 p. Nancy, Sidot. — Strasbourg, Noiriel. — Saverne, Fuchs. 1886.

286. — *Une singulière généalogie.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 109-121. 1886.

287. — *Nécrologie : M. Laprevote.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 124-127. 1886.

288. — *A propos des abbayes de Saint-Martin de Metz et de Saint-Martin de Tours.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 166-170. 1886.

289. — *Les tapisseries des ducs de Lorraine.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 173-219. 1886. — Tiré à part : In-8, 47 p.

290. — *La fabrique de Lunéville* (*à propos de la note sur les tapisseries des ducs de Lorraine*). — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 235-237. 1886.

291. — *Sur l'origine et les premiers temps de Nancy.* — « Annuaire de Meurthe-et-Moselle », p. 11-31. 1887.

292. — *L'hôtel de la Monnaie à Nancy* (avec un fragment du plan de Nancy en 1611 et une phototypie d'une partie de la façade). — « Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine », p. 137-186. 1887.

293. — *Une célébrité militaire inconnue* (*Grégoire de Monteault*). — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 75-76. 1887.

294. — *Inventaire de l'artillerie et des armes du*

château de Void, vers 1560. — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 77. 1887.

295. — *Les tapisseries de la Cour souveraine de Nancy.* — « Journal de la Société d'Archéologie lorraine », p. 92-103. 1887.

DEUXIÈME PARTIE

JOURNAUX QUOTIDIENS (1)

---

296. — *Un projet de mariage (Callot).* — « Journal de la Meurthe », 3, 5, 7 et 9 janvier 1836.

(1) Ordinairement, les bibliographies ne comprennent pas les articles de journaux quotidiens. Si nous avons cru devoir étendre jusque-là notre bibliographie de Henri Lepage, c'est qu'on nous a signalé dans ces journaux bon nombre d'articles intéressants que l'on ne trouve pas ailleurs. Déjà, dans la première partie, nous avons noté, à la suite de chaque numéro, ceux qui ont été reproduits de cette manière ; nous nous occupons ici de tous les opuscules qui n'ont pas eu de tirage à part et qui ont paru exclusivement dans la presse quotidienne.

Toutefois, cette seconde partie n'est pas composée comme la première : d'abord nous n'avons recherché que les sujets historiques, en laissant de côté les feuilletons si nombreux qu'a produits Lepage dans les premières années de sa carrière littéraire (courriers du théâtre, de la mode, variétés diverses). De plus nous ne nous flattons pas d'être complet. Même pour ces sujets ainsi restreints, il se pourrait fort bien que, malgré tous nos soins, quelques articles nous eussent échappé en relevant les volumineuses collections de la presse nancéienne ; tandis qu'au contraire pour la première partie nous espérons n'avoir rien omis d'essentiel.

297. — *L'église cathédrale-primatiale de Nancy.* — « Journal de la Meurthe », 17 avril 1837.

298. — *L'ancien tribunal des assises de Lorraine.* — « Journal de la Meurthe », 5 août 1837.

299. — *La cour souveraine de Lorraine et Barrois.* — « Journal de la Meurthe », 25 août 1837.

300. — *Biographie : Dom Augustin Calmet.* — « Journal de la Meurthe », 27 août 1837.

301. — *L'huile de cotteré et la confession d'un père capucin.* — « Journal de la Meurthe », 5 décembre 1838.

302. — *Le mardi gras de 1699, à Nancy.* — « Journal de la Meurthe », 27 février 1838.

303. — *Bulletin bibliographique : Nancy, la Lorraine et ses Ducs, par M^lle^ Collin des Gimées. — Précis des travaux de la Société centrale d'agriculture de Nancy, par M. Ch. Mandel. — Mémoires pour servir à l'Histoire de Lorraine, par M. Noël, avocat, notaire honoraire.* — « Journal de la Meurthe », 28 août 1838.

304. — *Variétés : Héraudel. Elégie de ce que la Lorraine a souffert depuis quelques années, par perte, famine et guerre.* MDCLX. *Publié par M. Cayon-Liébault.* — « Journal de la Meurthe », 30 septembre 1838.

305. — *Une impression de voyage (Lunéville).* — « Journal de la Meurthe », 5 octobre 1838.

306. — *Bibliographie : Or devinez ! Tradition lorraine, par M^me^ Elise Voïart.* — « Journal de la Meurthe », 13 et 15 octobre 1838.

307. — *Légendes populaires. I. Les saints Denys*

lorrains. — « Journal de la Meurthe », 18 novembre 1838.

308. — *Légendes populaires. II. La Saint-Nicolas et Saint-Nicolas-du-Port.* — « Journal de la Meurthe », 8, 12 et 14 décembre 1838.

309. — *La veille des Rois* (*1477*). — « Journal de la Meurthe », 5 janvier 1839.

310. — *A la bottine du duc René.* — « Journal de la Meurthe », 3, 5 et 7 avril 1839.

311. — *L'enfant posthume* (*Claudot*). — « Journal de la Meurthe », 23 avril 1839.

312. — *Une rencontre* (*Episode de la vie de Jacques Callot*). — « Journal de la Meurthe », 24 et 26 juin 1839.

313. — *La Lorraine. Antiquités, chroniques, légendes, etc., par Leupol et Eugène de Mirecourt.* — « Journal de la Meurthe », 6 septembre 1839.

314. — *Variétés : De la prison de Ferry III, dit le Chauve, duc de Lorraine, dans la tour de Maxéville.* — « Journal de la Meurthe », 24 septembre 1839.

315. — *La vierge de Domremi.* — « Journal de la Meurthe », 16, 22 et 26 septembre 1839.

316. — *Une prise de voile* (*Philippe de Gueldre*). — « Journal de la Meurthe », 28 octobre 1839.

317. — *Bibliographie : Eloge historique de Dom Calmet, par L. Maggiolo.* — « Journal de la Meurthe », 1er et 3 novembre 1839.

318. — *Un évêque de Toul et un duc de Lorraine, 1334* (fragment d'un roman historique inédit, *La Châtelaine*). — « Journal de la Meurthe », 15 et 19 novembre 1839.

319. — *Légende populaire. Les onze mille Vierges de Cologne, 384.* — « Journal de la Meurthe », 25 novembre 1839.

320. — *Une sainte mort* (*Philippe de Gueldre*). — « Journal de la Meurthe », 19 décembre 1839.

321. — *La pierre du mariage* (à Saint-Nicolas-de-Port). — « Journal de la Meurthe », 29, 31 décembre 1839, 4 et 8 janvier 1840.

322. — *Une Saint-Eloi* (épisode de la vie de Lamour, 1739). — « Journal de la Meurthe », 3 février 1840.

323 — *Une fête à Nancy, 1334* (nouveau fragment d'un roman historique inédit, *La Châtelaine*). — « Journal de la Meurthe », 25 et 29 février 1840.

324. — *Les environs de Nancy* : *Liverdun.* — « Journal de la Meurthe », 29, 30, 31 mai, 2 et 10 juin 1840.

325. — *La tour du Chevalier. Légende lorraine* (du temps du duc Raoul). — « Journal de la Meurthe », 22 et 24 juin 1840.

326. — *Un mariage d'artiste* (Callot). — « Journal de la Meurthe, » 16, 21 et 23 août 1840.

327. — *Les trois Pierre. Histoire anecdotique du* XV^e^ *siècle.* — « Journal de la Meurthe », 22, 26, 28 et 30 octobre 1840.

328. — *La peine du talion. Chronique de 1217* (Mathieu de Lorraine, prévôt de Saint-Dié). — « Journal de la Meurthe et des Vosges », 15 et 21 décembre 1840.

329. — *Histoire de la ville de Toul et de ses évêques, par A. D. Thiéry.* — « Journal de la Meurthe », 5 et 19 février 1841.

330. — *Bibliographie : Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine, par M. Noël. N° 5 : Règnes de Léopold, François II et Stanislas, 1698-1766.* — « Journal de la Meurthe », 5 et 25 mars, 12 avril 1841.

331. — *Bibliographie : Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine, par M. Noël. — Histoire de Pont-à-Mousson et des environs, par M. Henry, d'Arnaville.* — « Journal de la Meurthe », 23 mars 1841.

332. — *Bibliographie : Histoire de la ville et des deux sièges de la Mothe, par du Boys de Riocour (de Mongeot éditeur).* — « Journal de la Meurthe », 12 avril 1841.

333. — *La joie de Marsal, ou Un proverbe lorrain (1368-1369).* — « Journal de la Meurthe », 31 octobre 1841.

334. — *Bibliographie : Nancy, histoire et tableau par P. G. Dumast.* (2e édition, revue et considérablement augmentée). — « Journal de la Meurthe », 10 septembre 1847.

335. — *Inauguration de la statue du duc Antoine* (congrès scientifique de France, allocution de M. Lepage). — « Espérance », 12 septembre 1850.

336. — *Bibliographie : Catalogue raisonné des collections lorraines de M. Noël. — Les chroniques de l'Ardenne et des Voepres. — Notice de la ville de Gerbéviller.* — « Espérance », 17 juin 1851.

337. — *Variétés. Archéologie* (réponse à une lettre de M. Noël sur le projet du Musée lorrain). — « Patriote de la Meurthe et des Vosges », 21 juin 1851.

338. — *A propos du Musée Lorrain.* — « Espérance », 26 juin 1851. (Cet article, signé Vagner, est réellement de M. Lepage).

339. — *Bulletin artistique. La statue du duc Antoine, par Giorné Viard.* — « Espérance », 12 janvier 1852.

340. — *Jacques van Schuppen.* — « Espérance », 3 février, 1852.

341. — *Le château de Fléville.* — « Espérance », 16 octobre 1852.

342. — *L'abbaye de Belchamp.* — « Espérance », 10, 11 et 15 décembre 1852.

343. — (*A propos de la maison de la fausse Jeanne-d'Arc, à Metz*). — « Moniteur de la Meurthe », 6 juillet 1853.

344. — *Courrier de Nancy* (*Variations anciennes de la température en Lorraine. — Embellissements de Nancy. — Revue des livres publiés en Lorraine. — Consécration de l'église de Mattaincourt*). — « Le Moniteur de la Meurthe », 12 juillet 1853.

345. — *Quelques rectifications historiques : Voltaire est-il venu au château de Cirey* (*Meurthe*) ? — « Moniteur de la Meurthe », 22 juillet 1853.

346. — *La foire de Nancy.* — « Moniteur de la Meurthe », 30 mai 1854.

347. — *De la publication, par la Société d'Archéologie, de documents sur l'histoire de Lorraine.* — « Espérance », 4 janvier 1855.

348. — *Histoire de Lorraine, par M. Aug. Digot* (*Notice bibliographique*). — « Espérance », 28 novembre 1855, 11 mars, 23 juillet 1856.

349. — *Bibliographie : Histoire de Lorraine, par M. Aug. Digot. — Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, par M. le comte d'Haussonville.* — « Espérance », 11 mars 1856.

350. — *Bibliographie : Etudes sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, et principalement de Clairvaux, au* XII^e *et au* XIII^e *siècle (par M. H. d'Arbois de Jubainville).* — « Moniteur de la Meurthe », 12 octobre 1858.

351. — *Bibliographie : Histoire des ducs et comtes de Champagne depuis le* VI^e *siècle jusqu'à la fin du* XI^e, *par H. d'Arbois de Jubainville.* — « Moniteur de la Meurthe », 9 janvier 1860.

352. — *Bibliographie : Histoire du royaume d'Austrasie, par Aug. Digot.* — « Moniteur de la Meurthe », 15 mai 1863.

353. — *A propos des nouveaux noms donnés à quelques rues et places de Nancy.* — « Journal de la Meurthe », 25 février 1867.

354. — *La Réforme et la Ligue en Champagne, par M. Henry* (Notice bibliographique). — « Journal de la Meurthe », 29 juin 1867.

355. — *L'ancienne église St-Epvre.* — « Journal de la Meurthe », 5 juillet 1867.

356. — *Chronique de l'Est (mort de l'empereur Maximilien).* — « Journal de la Meurthe », 7 juillet 1867.

357. — *Bibliographie (Eloge de Mme Elise Voïart; Notice sur Nicolas Remy).* — « Moniteur de la Meurthe », 20 septembre 1869.

358. — *Un projet d'embellissement de Nancy.* — « Nouvelliste de l'Est », 12 septembre 1871.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

Académie de Stanislas (Discours aux récipiendaires), 49.
Adam (Jacob-Sigisbert), acte de mariage, 262.
Alix (Le président), 183.
Almanach statistique de la Meurthe, 22.
Amance (Château), 35.
Américanistes (Congrès), 220, 222.
André des Bordes, 94.
Annuaire administratif de la Meurthe, 22.
Antoine (Le duc), inauguration de sa statue, 335.
Antoine de Vaudémont (Guerre avec René 1er), 66.
Antoine de Vaudémont (Date de sa mort), 141.
Apprenti pâtissier (L'), 175.
d'Arbois de Jubainville (Bibliographie), 350, 351.
Archéologie (Réponse à M. Noël), 337.
Archéologie religieuse (Réponse au ministre), 30.
Arches-sur-Moselle, 204.
Arches (Le sergent d'), 20, 167.
Archives de la Cour impériale, 132.
Archives de la Meurthe, inventaire sommaire, 180.
Archives de la Meurthe, rapports sur l'inventaire, 80, 153.
Archives communales et hospitalières de la Meurthe, 108.
Archives de Nancy, 145.
Archives du notariat, 114.
Archives de Toul, 115.
Armoiries des mineurs de la Croix, 157.
Armoiries de Nancy, 250.
Armoiries des villes de la Meurthe, 166, 173.
Arnou (Diplôme inédit), 108
Artillerie du château de Void, 294.
Artistes du xve siècle, 112.
Arts et métiers (Corporations), 34.
Asile (Droit d'), 72, 197.
Assassinat de P. E. de Lutzelbourg, 265.
Assises (L'ancien tribunal des), 298.
Austrasie (L') et le royaume de Lorraine, 189.
Auxonne, 270.

B

Bagard (Une statue de), 19.
Ballon (Nécrologie), 268.
Ballon (Le), haras, 215.
Bals de province, 8.
Ban-cloche de Toul, 105.

Bariscord Jean Bleyer de), 101.
Barrois mouvant (Négociations avec la France), 65.
Bayard, lieutenant de la compagnie du duc Antoine, 257.
Beaupré (Nécrologie), 178.
Belchamp (Abbaye), 162, 342.
Belfort, fief lorrain, 209.
Bellange (Jacques), une gravure, 260.
Benoit, Louis (Nécrologie), 213.
Bermont (Chapelle), 241.
Bernard de Bade, 125.
Bibliographies, 303, 304, 306, 313, 317, 329, 330, 331, 332, 334, 336, 344, 349, 350, 351, 352, 354, 357.
Bibliothèque du duc Henri II, 100.
Bière (La) en Lorraine, 277.
Bleyer de Bariscord (Jean), 101.
Bonneval (Alexandre de), Nécrologie, 192.
Bonsecours (Caveaux, restes de Stanislas), 170.
Bonsecours (Chapelle), 40.
Bonsecours (Fondation et dons de Stanislas), 156, 158.
Bonsecours (Vœu de la ville de Nancy), 140.
Bordes (André des), 94.
Bosserville (Chartreuse), 38.
Bottine du duc René (A la), 310.
Boulangé (Nécrologie), 252.
Boullay (Du), 74, 104, 109.
Bourguignons (Chapelle des), 41.
Bourlotte (La), 267.
Bouxières (Abbaye), 110, 126.
Braconnot (Nécrologie), 55.
Briey (Communes de l'arrondissement), 200.
Briot (Nicolas), graveur, 107.
Bruyères (Notice sur la ville), 233.
Bruyères (Varin Doron), 229.

C

Cadets-Dauphin à Toul, 106.
Calendrier lorrain, 15.
Callot (Jacques), 75, 227.
Callot (Mariage d'artiste), 326.
Callot (Un projet de mariage), 296.
Callot (Une rencontre, épisode), 312.
Callot (Trois nouvelles planches), 211.
Calmet (Bibliographie), 300.
Calmet (Emprisonnement de Ferry III), 223.
Calmet (Prieuré de Lay-St-Christophe), 136.
Cathédrale primatiale de Nancy, 87, 155, 297.
Cathédrale de Toul, 52, 53.
Célébrité militaire inconnue (Une), 293.
Centaine (La) de Pont-à-Mousson, 250.
Chaalons (Philibert de), son enterrement, 56.
Chamant (Jean), peintre, 142.
Champier (Symphorien), 117, 119.
Chanteau (De), Nécrologie, 261.
Chape dite de Charlemagne, 78.
Chapelle ducale, 12.
Charles (Claude), peintre, 89.
Charles de Lorraine (Le cardinal, sa sépulture), 155.
Charles-Quint (Entrée à Toul), 163.

Charles III (Composition de sa maison), 77.
Charles III (Confirmation de lettres de noblesse), 67.
Charles III (Instructions pour la Ligue), 139.
Chartes inédites de Bouxières, 126.
Chartreuses de Sainte-Anne et de Bosserville, 38.
Chassel (Charles), sculpteur, 75.
Chéron (Charles-Louis), peintre, 122.
Chevaux de Lorraine (Grands et petits), 226, 256.
Chrétien et Jean Lud, 71.
Christine de Danemark (Date de sa mort), 202.
Chronique de Lorraine, 111.
Cirey (Meurthe) et Voltaire, 345.
Clairlieu (Abbaye), 70.
Claude Charles, peintre, 89.
Claude Jacquard (Peintre), 51.
Claude le Lorrain, 175.
Claude le Lorrain (Lieu de naissance), 88, 282.
Claudot (L'enfant posthume), 311.
Clouet (L'abbé), Nécrologie, 193.
Collin des Gimées (Mlle), bibliographie, 303.
Commanderie de St-Jean du-Vieil-Aître, 148.
Commentaire sur la Chronique de Lorraine, 111.
Communes de la Meurthe, 48.
Complément au Nobiliaire de D. Pelletier, 278.
Compte du trésorier de Lorraine pour 1580, 77.
Concours régional, 179, 232, 284.
Confrérie des marchands de Nancy, 171.
Congrégation de Notre-Dame (Liste des confrères), 89.
Congrès des Américanistes, 220, 222.
Congrès scientifique de France, 33, 34.
Cordeliers de Nancy (Effets de la maison de Lorraine), 92.
Cordeliers et chapelle ducale, 12.
Corporations d'arts et métiers, 34, 149.
Cour Impériale (Archives), 132.
Cour Souveraine, 299.
Cour Souveraine (Tapisseries), 295.
Croix de Frouard, 190.
Croix-Gagnée, 45.
Cyrographes, aux Archives de la Meurthe, 198, 243.

D

Découvertes à Fraquelfing et à Lorquin, 2.
Dénombrement du duché de Lorraine, 183.
Dépopulation de la Lorraine (XVIIe siècle), 36.
Dernière page de roman : Ernestine, 3.
Description de la Lorraine, en vers, 203.
Dialogue de Jean Lud, 61.
Dictionnaire géographique de la Meurthe, 123.
Dictionnaire topographique de la Meurthe, 125.
Dicton populaire (Un), 174.
Digot (Bibliographie), 348, 349, 352.
Digot (Nécrologie), 143.
Dimanche en province (Le), 6.
Diplôme du roi Arnou, 103.

Diplôme de l'empereur Henri V. 245.
Documents sur l'histoire de Lorraine (Publication), 34.
Dombasle (Château, prieuré, église), 127.
Domergue de Saint Florent (Nécrologie), 246.
Doron (Varin), 229.
Drapeau lorrain (Le), 152, 196, 212.
Droit du Seigneur (Le), 60.
Drouin (Les), sculpteurs. 133.
Drouot (Le général), Notice biographique, 24.
Dumast (Bibliographie), 334.
Dumast (De), (Nécrologie), 268.
Dupuy (Nicolas), peintre, 113.

E

Eaux (Les) de la Moselle à Nancy, 248.
Echevins de Nancy (Noblesse et nombre), 181.
Effets de la maison de Lorraine remis aux Cordeliers de Nancy. 92.
Emond du Boullay, 74, 104, 109.
Enfant posthume (L'), 311.
Enquéreurs de Toul, 99.
Enterrement de Philibert de Chaalons, 56.
Ephémérides locales, 185, 222, 232, 248, 284.
Ernestine, 3.
Etats généraux (Un épisode), 177.
Eugène de Mirecourt (Bibliographie), 313.
Evêque de Toul (Un), 318.

F

Fabrication des monnaies, 216.
Faculté de droit à Nancy (Rétablissement), 144.
Faculté de médecine à Nancy (Rétablissement), 199.
Fenêtre de l'expiation (La), 11.
Ferry III (Son emprisonnement), 223, 314.
Fête à Nancy (Une) en 1334, 323.
Fêtes de Nancy (Juillet 1866), 151, 160.
Filles (Les) du sonneur de St-Epvre, 1.
Fleurette, 10.
Fleurs lorraines, 17.
Fléville (Château), 341.
Foire de Nancy, 346.
Fraquelfing (Découvertes), 29.
Fresques (Eglise de Laxou), 44.

G

Galerie des Cerfs, 31, 95, 124.
Gauvain (Mansuy), 39.
Gendarmerie et Palais ducal, 188.
Généalogie (Une singulière), 286.
Gentilshommes (Les) de Laveline, 229.
Geny (Joseph-Alfred), nécrologie, 258.
Géographie moyen-âge (Quelques questions), 172.
Gérardmer (Notice), 228.
Gerbonvaux (Hôpital), 241.
Gilbert (Julien), peintre verrier, 169.
Globes (Les) de Jean L'Hoste, 266.
Godron (Nécrologie), 252.
Gobert (Peintre), 146.
Gondrecourt-le-Château, 182.
Graveurs de monnaies, 216.
Gringore (Pierre), 27, 147,

Guide du voyageur (Nancy et ses environs), 19.
Guillaume (L'abbé), nécrologie, 268.

H

Haussonville (D'), bibliographie, 349.
Herbel (Charles), 76.
Haras du Ballon et de Vagney, 215.
Haroué (Château), 130.
Henri II (Sa bibliothèque), 100.
Henri V (Diplôme), 245.
Henri (Bibliographie), 354.
Héraudel, Elégie, etc, 304.
Histoire de Lorraine (Considérations générales), 33.
Histoire de Lorraine (Documents), 347.
Histoire de Lorraine (Lettres) 23.
Histoire de Nancy, 14.
Homme (Un) entre deux femmes, 4.
Hôtel-Dieu de Paris (Quêtes en Lorraine), 219.
Huguerye (Michel de la), ses mémoires, 263.
Huile (L') de Cotteré, 301.

I

Impression de voyage (Lunéville), 305.
Imprimerie de St-Nicolas-de-Port, 161.
Industrie en Lorraine (Recherches), 25.
Industrie séricicole en Lorraine, 63.
Institutions militaires de la Lorraine, 272.
Invasion (L') Ephémérides, 185.
Inventaire des Archives. Rapports au préfet, 80.
Inventaire sommaire des Archives, 180.

J

Jacquard (Claude), 51, 87.
Jamerai-Duval (Acte de baptême), 238.
Jeanne d'Arc (La fausse Jeanne, à Metz), 343.
Jeanne d'Arc (Sa nationalité), 41, 82.
Joie de Marsal, 333.
Jugement arbitral de saint Louis, 129.
Juridiction consulaire de Lorraine, 171.

L

Lacroix (Nécrologie),261.
Lallemand (Famille), 247.
Lamour (La saint Eloi, 1739), 322.
Lamoureux (Philippe), peintre, 131.
Laprevote (Nécrologie), 287.
Laveline (Les gentilshommes de), 229.
Laxou (Fresques de l'église), 44.
Lay-St-Christophe (Prieuré), 136.
Leclerc (Nécrologie), 261.
Légendes populaires, 307, 308, 319.
Le Maire (Michel), peintre verrier, 169.
Lettres sur l'histoire de Lorraine, 23.
Leupol (Bibliographie), 313.
L'Hospital (Le chancelier), sa famille en Lorraine, 255.
L'Hoste (Jean), 266.

Ligue (Instructions de Charles III), 139.
Liste des hameaux etc., de la Meurthe, 138.
Littérateur lorrain, 5.
Liverdun, 16, 324.
Lorquin (Découvertes), 29.
Lorraine allemande (La), 201.
Louis (Saint), jugement arbitral, 129.
Lud (Jean) et Chrétien, 71.
Lud (Jean), dialogue, 61.
Lundi gras à Lisle-en-Barrois, 85.
Lunéville (Château), peintures, 122.
Lunéville (Fabrique de tapisseries), 290.
Lunéville (Impression de voyage), 305.
Lunéville (Tableaux des maisons religieuses), 224.
Lutzelbourg (P. E. de), 265.

M

Madelaine-les-Nancy (La), 206.
Maggiolo (L.), bibliographie, 217.
Maison du duc Charles III, 77.
Mandel (Ch.), bibliographie, 303.
Mansuy Gauvain, 39.
Mansuy (Jean), l'imagier, 118.
Marchal (L'abbé), nécrologie, 194.
Mardi gras (Le) en 1669, 302.
Mariage d'artiste (Un), 326.
Marote (Charles), peintre, 142.
Marsal (La joie de), 333.
Mathieu de Lorraine, prévôt de St-Dié, 328.
Mattaincourt (Consécration de l'église), 341.
Maximilien, empereur du Mexique, sa mort, 356.
Maximilien Ier (Son entrée à Toul, 102).
Médaillier de Saint-Urbain, 50.
Melchior de la Vallée, 260.
Mémoires de la Huguerye, 263.
Ménaumont (Léproserie), 207.
Metz (Pouillé du diocèse), 186, 195.
Meurthe (Archives communales et hospitalières), 108.
Meurthe (Archives de la), inventaire, 180.
Meurthe (Archives de la), rapports, 80, 153.
Meurthe (Armoiries des villes), 163, 173.
Meurthe (Les communes), 48.
Meurthe (Le département), 18.
Meurthe (Dictionnaire géographique), 120.
Meurthe (Dictionnaire topographique), 123.
Meurthe (Liste alphabétique des hameaux, etc.), 138.
Meurthe (Tableau d'honneur) 187.
Mines (Exploitation), 25.
Mineurs de la Croix (Armoiries), 157.
Mœurs de la province, 6-7.
Monnaie (Graveurs et fabrication), 216.
Monnaie (Hôtel de la), 292.
Monteault (Grégoire de), 293.
Morière (Le Mercier de), nécrologie, 280.
Morville-sur-Seille, 46.
Mothe (La). Titres de Lorraine, 98.
Munster (Époque de construction de l'église), 28.

Musée lorrain au Palais ducal, 95.
Musée lorrain (A propos du), 338.
Musée lorrain (Inauguration), 124.
Musée lorrain (Lettre sur sa création), 42.
Musée lorrain (Réponse à M. Noël), 327.

N

Nancy (Archives), 145.
Nancy (Armoiries), 250.
Nancy (Cathédrale - primatiale), 297.
Nancy (Cathédrale, la coupole), 87.
Nancy (Cathédrale, sépultures), 155.
Nancy (Collégiale Saint-Georges), 32.
Nancy (Commanderie), 148.
Nancy (Concours régional), 179, 232, 284.
Nancy (Cordeliers et chapelle ducale), 12.
Nancy (Eaux de la Moselle), 248.
Nancy (Echevins), 181.
Nancy (Embellissements), 344, 358.
Nancy et ses environs, 19, 150, 283, 324.
Nancy (Faculté de droit), 144.
Nancy (Faculté de médecine), 199.
Nancy (Fête en 1334), 323.
Nancy (La foire), 346.
Nancy (Histoire), 14, 145.
Nancy (Hôtel de la Monnaie), 292.
Nancy (Noms nouveaux aux rues), 353.
Nancy (Origine et premiers temps), 83, 291.
Nancy (Palais ducal), 31, 95, 221.
Nancy (Rôle des habitants en 1551), 58.
Nancy (Séminaire de filles pauvres), 259.
Nancy (Siège), 11.
Nancy (Statue de M. Thiers), 248.
Nancy (Transformations), 239, 240.
Nancy (Visite de l'Empereur d'Autriche), 165.
Nancy (Vœu à N.-D. de Bonsecours), 140.
Nécrologie, 43, 55, 143, 176, 192, 193, 194, 213, 246, 252, 258, 261, 268, 280, 287.
Nobiliaire de Dom Pelletier (Addition), 247, 281.
Nobiliaire de Dom Pelletier (Complément), 278.
Nobiliaire de Dom Pelletier (Rectifications), 269.
Noblesse (Confirmation par Charles III), 67.
Noblesse (Echevins de Nancy), 181.
Noblesse (Lettres au peintre Dupuy), 113.
Noces d'Yolande de Lorraine, 64.
Noël (Bibliographie), 303, 331, 336.
Noms nouveaux aux rues de Nancy, 353.
Notariat (Archives), 114.
Notice de la Lorraine (Rectification), 208, 237.

O

Offices (Les) du duché de Lorraine, 176, 184.
Olry (Nécrologie), 280.
Onze mille vierges de Cologne (Les), 319.

Organisation militaire de la Lorraine, 272.
Origine de bataille et chevalerie, 109.

P

Palais ducal et Gendarmerie, 188.
Palais ducal (Nancy), 31, 95, 124, 221.
Palais ducal (Visite de l'Empereur d'Autriche), 164.
Papegai à Toul, 106.
Papeteries, 25.
Patriotisme lorrain (Le), 205.
Peine du talion (La), 328.
Peintres lorrains (XVe-XVIIe siècles), 57.
Peinture murale à Saint-Epvre, 26.
Perrin (Jean) et son poème, 230, 231, 276.
Philippe de Gueldre (Prise de voile), 316.
Philippe de Gueldre (Une sainte mort), 320.
Pierre (La) du mariage, à St-Nicolas, 321.
Pont-à-Mousson (La Centaine), 249.
Pont-à-Mousson (Placard aux armes), 137.
Pouillé du diocèse de Metz, 186, 195.
Prise de voile (Une), 316.
Prison de Ferry III à Maxéville, 314.
Procédure de sorciers, 91.
Procession de la veille des Rois, 90.
Projet de mariage (Callot), 296.
Prolétaire homme du monde, 2.
Promenade dans Nancy, 150.

R

Recherches sur l'industrie en Lorraine, 25.
Réhabilitation (Maître des basses œuvres), 271.
Relique de saint Sigisbert, 37.
Renauld (Nécrologie), 268.
Rencontre (Une), 312.
René Ier (Guerre avec Antoine de Vaudémont), 66.
René II et Améric Vespuce, 217.
René II (Guerre avec Charles-le-Téméraire), 111.
René II (Guerre de Sedan), 213.
René II (Quêtes de l'Hôtel-Dieu), 219.
René II (Sa vie, imprimée à St-Dié), 218, 275.
Réunion de la Lorraine à la France (Anniversaire), 157.
Rhemond (Antoine), imprimeur, 274.
Riocourt (du Boys de), Bibliographie, 332.
Rois (Les), procession, 90.
Rois des Ribauds, 73, 116.
Rôle des habitants de Nancy en 1551, 58.
Routiers (Les) en Lorraine, 159.
Rustauds (Guerre des), 81, 121.
Rutant (Albert de), Nécrologie, 43.

S

Saint-Barthelémy (Le val), 242.
Saints Denys lorrains (Les), 307.
Saint-Dizier lès Nancy, 254.
Saint Eloi (La), 322.

Saint-Epvre (Les deux filles du sonneur), 1.
Saint-Epvre (Ancienne église), 355.
Saint-Epvre (Consécration de la basilique), 222.
Saint-Epvre (Peinture murale), 26.
Saint-Georges (Collégiale), 32, 253.
Saint-Jean de Jérusalem (Etablissements en Lorraine), 47.
Saint-Jean-du-Vieil-Aître (Commanderie), 148.
Saint-Martin devant Metz (Abbaye), 234, 237, 288.
Saint-Nicolas-du-Port, 308.
Saint-Nicolas-du-Port (Imprimerie), 161.
Saint-Nicolas-du-Port (Pierre du mariage), 321.
Saint-Nicolas-du-Port (Trésor de l'Eglise), 59, 84.
Saint Nicolas (La), 308.
Saint-Pancrace (Ferme), 326.
Saint-Urbain (Graveur), 75.
Saint-Urbain (Médaillier), 50.
Saint-Urbain (Son œuvre), 154.
Sainte-Anne (Chartreuse), 38.
Sainte mort (Une), 320.
Sauvoy (Le), 244.
Scarponne (Destruction de l'église), 251.
Sceau du couvent de Viviers, 210.
Schuppen (Van) Jacques, 340.
Sedan (Guerre de), 273.
Séminaire de filles pauvres à Nancy, 259.
Sépultures à la Primatiale de Nancy, 155.
Sergent d'Arches (Le), 20, 167.
Serment d'ivrogne, 225.
Servais (Nécrologie), 268.
Siège de Nancy (Episode), 11.
Sigisbert (Saint), histoire de sa relique, 37.
Simonin (J.-B.) Nécrologie, 193.
Soldat de fortune (Un), 235, 267.
Sorciers (Procédure de), 91.
Souvenir (Un), 9.
Souveraineté du duché de Lorraine (Discours), 68, 69.
Stanislas (Effets donnés à Bon-Secours), 150.
Stanislas (Fondations à Bon-Secours), 158.
Stanislas (Ses restes à Bon-Secours), 170.
Statistique de la Meurthe, 18.
Statistique des Vosges, 21.
Statue du duc Antoine (Inauguration), 335, 339.
Statue de M. Thiers (Inauguration), 248.
Symphorien Champier, 117, 119.

T

Tabac en Lorraine (Le), 214.
Table princière (Une), 264.
Tableau d'honneur de la Meurthe, 187.
Tapisseries de la Cour souveraine, 295.
Tapisseries des ducs de Lorraine, 289.
Tapisseries (Fabrique de Lunéville), 290.
Température (Recherches sur la), 54, 344.
Théâtre en Lorraine, 27.
Théâtre en province, 7.
Thiers (Inauguration de sa statue), 248.
Thiéry (Bibliographie), 329.

Titres de Lorraine enlevés de la Mothe, 98.
Titres et prétentions des ducs de Lorraine, 279.
Toul (Archives), 115.
Toul (Ban-cloche), 105.
Toul (Cadets-Dauphin), 106.
Toul (Cathédrale), 52, 53.
Toul (Enquéreurs), 99.
Toul (Entrée de Charles-Quint), 163.
Toul (Entrée de Maximilien 1er), 102.
Toul (Pouillé du diocèse), 134, 135.
Toul (Un évêque), 318.
Tour (La) du Chevalier, 325.
Tournois en Lorraine, 62.
Transformations de Nancy, 239, 240.
Trésor des Chartes de Lorraine, 93.
Trinité (La), près Nancy, 283.
Trois Pierre (Les), 327.
Trouvailles (Petites) archéologiques, 128.
Turquestein (Seigneurs, château, village), 285.

V

Vagney, haras, 215.
Valentin Jamerai-Duval (Acte de baptême), 238.
Vallée (Melchior de la), 260.
Varin Doron, 229.
Vayringe (mécanicien), 75.
Veille des Rois (La), 309.
Verreries, 25.
Viard (Giorné), la statue du duc Antoine, 339.
Vic (Chartes inédites), 168.
Vie de René II, imprimée à St-Dié, 218, 275.
Vierge au pied d'argent (La), 13.
Vierge de Domremi (La), 315.
Visite de l'Empereur d'Autriche, 164.
Viviers (Sceau du couvent), 210.
Vœu de la ville de Nancy, 140.
Voïart (Mme), Bibliographie, 306.
Void (Château, artillerie), 294.
Voitures publiques en Lorraine, 79.
Volcyr (Guerre des Rutauds), 81.
Vosges (Le département des), 21.

W

Weiss (L'abbé), Nécrologie, 252.

Y

Yolande de Lorraine (ses noces avec le landgrave de Hesse), 64.

NOTICE

SUR LES FIEFS

DE SUZÉMONT

ET DE

LA TOUR DE FRESNES

PAR

M. R. DE SOUHESMES

Fresnes-en-Woëvre, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de la Meuse, fut jusqu'à la Révolution le siège d'une des six (1) prévôtés de l'évêché de Verdun. L'évêque y possédait un château qui était situé derrière l'église actuelle, mais il n'en reste plus d'autre trace qu'un fragment de muraille

(1) L'évêché de Verdun avait compris originairement sept prévôtés. *Mémoire de l'évêque Psaulme à l'empereur Charles-Quint.* (M. l'abbé N. Frison, *Petite Bibliothèque verdunoise* (1886), II, 18.)

qui serait, si l'on en croit la tradition, le dernier vestige de la prison prévôtale. Il est permis de supposer que « le fief particulier de Fresnes », dont les évêques étaient encore seigneurs en 1743, était formé des dépendances et des débris de ce château, dont le nom est encore porté par une rue du bourg.

Sans compter la vouerie, dont l'existence nous est signalée par la charte d'affranchissement de 1320 (1), Fresnes comptait, dès le commencement du XIII^e^ siècle, plusieurs fiefs particuliers dont les seigneurs rendaient foi et hommage, les uns à l'évêque, à cause de sa prévôté de Fresnes, les autres au duc de Bar, à raison de sa prévôté d'Etain. Les archives de Meurthe-et-Moselle possèdent de nombreux actes de ce genre (2), et leur nomenclature aride ne présenterait qu'un médiocre intérêt. Quelques-uns de ces fiefs se composaient d'une maison, mais le plus grand nombre ne comprenaient que des rentes, souvent plus que modestes : ici une poule, là un demi-blanc, ou même la moitié d' « ung chappon qui se part en quatre ».

Quels sont les seigneurs qui se sont succédé dans la possession de ces nombreux fiefs? Faut-il considérer comme tels Gérard de Fraine qui vivait en 1288 (3), Jean de Fraisne qui rend ses devoirs féodaux au comte de Bar en 1332 (4), Jeannette de Freine en Voiure, fille

(1) A. Brizion. — *Histoire des villages du canton de Fresnes-en-Woëvre* (1866), 10 et 28.

(2) *Ibidem*, 3, 12 et 29. — Archives de Meurthe-et-Moselle, *Etain*, 22, 37, 43, 47, 71, 72, 73; — *Cartulaire de la châtellenie d'Etain*, CV et CIX.

(3) Arch. de Meurthe-et-Moselle, *Fiefs divers*, I, n° 14.

(4) *Ibid.*, *Etain*, 9.

du prévôt Colin Remion, qui présente aussi ses foi et hommage en 1364 (1), et Jehan de Fraisne, dit Oulriet, qui fait ses reprises en 1487 (2) ? J'aurai à revenir sur ces deux derniers actes, mais, à l'époque dont nous nous occupons, les noms de famille ne sont pas encore fixés et on désigne souvent les personnes par le nom de leur lieu d'origine. Peut-on rattacher avec plus de vraisemblance aux familles seigneuriales de notre bourg Androuin de Fraisne-en-Voivre qui fut abbé de Saint-Martin-devant-Metz, de 1398 à 1413, ou peut-être même 1420 (3), Philippe de Fraisne, voué de Nomeny en 1498 (4), Claude de Fresnes mariée à Jean Thierion au XVI^e^ siècle (5), Jacques de Fresnes, seigneur des Allieux, qui était au service de S. A. en 1622 (6), N. de Villers de Fresne et N. des Noyers de Fresne qui comparurent à l'assemblée de la noblesse verdunoise le 21 janvier 1629 (7) ? Que penser enfin de cette famille de Fraisne classée parmi les « Nobles se qualifians Escuyers du Bailliage de Bar » ? Elle portait : *D'or à deux chiens braquets de gueules l'un sur l'autre, écartelé d'argent à deux merlettes de sable en pal* (8),

(1) *Ibid.*, *Etain*, 22.

(2) *Liure de la Reserche et du Recueuil des Nobles du Duché de Lorraine, faict par Didier Richier dict Clermont* (1579). — *Bailliage de Nancy*, f° 89.

(3) H. Lepage, *L'Abbaye de Saint-Martin-devant-Metz* (*Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* (1878), 162 et 176).

(4) Arch. de Meurthe-et-Moselle, *Nomeny*, 2, n° 29.

(5) Dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine* (1758), 654.

(6) Lionnois, *Maison de Saintignon*, 281, 290.

(7) *Ibid.*, CXVI, n.

(8) Arm. ms. d'après Didier Richier, dit Clermont. —

tandis que l'abbé Androuin de Fraisne portait un écusson losangé et chargé au premier quartier d'une tour (1). — Je n'ai pu déterminer si tous ces personnages portant le même nom ont eu entre eux un lien quelconque, mais il est permis d'en douter quand on voit, au siècle dernier, deux notaires de Metz, Nicolas-Gilles et Louis-Christophe Vernier, prendre le nom de Vernier de Fresnes, sous prétexte que leur grand-oncle, Jean-Louis Vernier, avait été prévôt de ce lieu.

Il est certain qu'il y avait à Fresnes des fiefs particuliers ayant chacun leur seigneur : à la fin du XVII^e^ siècle, c'est le sieur de la Fontaine qui vend ses droits à François-Florimond des Armoises, seigneur d'Hannoncelles ; au XVIII^e^ siècle, on voit Nicolas-Antoine, comte de Gourcy, acheter à M. des Armoises ce qu'il tient en fief au finage de Fresnes, et prendre le titre de seigneur de ce lieu ; il cède ensuite ses droits à Arnould-Pierre de la Croix, capitaine au régiment d'Orléans. Plus tard, le *Procès-verbal de réformation de la coutume de Verdun* donne à l'évêque, outre son titre de seigneur haut-justicier de la prévôté, celui de seigneur « du fief particulier de Fresnes, en partie de celui de la Mairerie dudit lieu », et dans le même document, on voit figurer encore un M. Bourcier, qualifié de « Seigneur d'un Fief à Fresnes » (2).

Callot, *Le Héraut d'Armes*, f° 442 v°. — D. Pelletier annoté (ms. de la Bibliothèque de Nancy), art. *Fraisne*. — Armorial des Nobles et privilégiés du Barrois (*l'Austrasie* 1859), 75.

(1) H. Lepage, *loc. cit.*

(2) Brizion, 24 et 25. — Lionnois, *Maison de Saintignon*, CXVI n., 175, 177, 178, 182. — *Procès-verbal de la Réformation de la Coutume de Verdun* (édition de 1762), 108, 126, 160.

Parmi tous ces fiefs, il en est deux auxquels leur importance relative avait fait donner un nom : l'un s'appelait la Tour et l'autre Suzémont. Or, à quelques kilomètres de Fresnes, il existe un village de la Tour qui a pour annexe un hameau appelé, lui-même, Suzémont. Cette double similitude de nom a trompé la plupart des auteurs, et ceux-là mêmes qui n'ont pas confondu, à l'exemple de Dom Calmet, Fresnes-en-Woëvre avec Fresnes-au-Mont (1) appliquent à nos fiefs les documents qui concernent leurs homonymes.

I

SUZÉMONT

Tous les documents sont d'accord pour établir que Suzémont était, dans le haut moyen-âge, un village situé à cinq ou six cents mètres à l'Ouest de Fresnes et dépendant du ban de Manheulles. Ce ban comprenait originairement les localités de Manheulles, Fresnes, Suzémont, Aulnois, Ville, Hennemont, Villers et Haudiomont, et appartenait à l'évêché de Verdun, sans doute en vertu de la donation faite, vers 630, par le diacre Adalgise et de la division des menses opérée par l'évêque Dodon, au x^e^ siècle (2). Cependant, les ducs

(1) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine* (1756) I, 492 et *Supplément*, 152.

(2) Clouet. *Hist. de Verdun* (1867) I, 112 et 288. — Roussel. *Hist. ecclés. et civile de Verdun* (1863) I, 139 2^e^ n.

de Bar exercèrent aussi, au moins en ce qui concerne notre fief, un droit de suzeraineté, car, pendant tout le cours des xv^e^ et xvi^e^ siècles, c'est à eux que les seigneurs rendirent leurs foi et hommage. Bien plus, nous verrons figurer dans un dénombrement présenté, en 1536, au duc de Lorraine et de Bar, à cause de sa prévôté d'Etain, une rente à prélever sur le moulin de Fresnes qui appartenait à l'évêque de Verdun à raison de sa prévôté de Fresnes. Ainsi, la prévôté barroise d'Etain avait juridiction sur une terre faisant partie d'une prévôté épiscopale. Peut-être cette inféodation était-elle la conséquence de la protection que plusieurs villages de la Woëvre avaient demandée aux ducs de Bar, en 1389 (1)? Peut-être aussi ces derniers avaient-ils usurpé la suzeraineté par un procédé qui leur était habituel : quand un certain nombre de barisiens étaient venus se fixer dans un village de l'évêché, les ducs ne revendiquaient tout d'abord que la juridiction personnelle sur leurs sujets et le droit de leur faire payer la taille, puis, quand le nombre des immigrants était arrivé à dépasser celui des habitants originaires, les ducs se substituaient insensiblement aux évêques malgré leurs protestations (2). Ce qui donne quelque vraisemblance à cette hypothèse, ce sont les termes dans lesquels furent rédigés le traité de 1561 et surtout celui de 1564, traités sur lesquels j'aurai à revenir. — Enfin, que le fief de Suzémont ait été régi par la coutume de Bar ou par celle de Verdun, les règles relatives aux fiefs étaient à

(1) Servais. *Annales hist. du Barrois* (1867) II, 156 n. — Brizion, XV.

(2) *Mémoire de l'évêque Psaulme à l'empereur Charles-Quint* (M. l'abbé N. Frison, *Petite bibliothèque verdunoise*, II, 19). — Roussel, II, 9.

peu près les mêmes dans l'une et l'autre de ces coutumes (1). En voici sommairement les principales dispositions : le vassal qui vendait ou échangeait son fief était tenu d'en obtenir confirmation de son suzerain ; à chaque mutation de seigneur ou de vassal, ce dernier devait renouveler, dans l'an et jour, ses foi et hommage qui devaient être suivis d'un dénombrement présenté dans les quarante jours. Les nobles seuls pouvaient posséder fief (2) et, en cas de partage, chacun des heritiers était tenu d'accomplir les devoirs féodaux pour sa part et portion.

J'ai cru devoir considérer comme seigneurs en partie de Suzémont les possesseurs de droits féodaux, rentes, etc., qui grévaient le moulin de ce lieu, bien que, à vrai dire, ils ne fussent pas seigneurs de Suzémont dans la véritable acception du mot : ce titre n'ayant jamais été porté que par les Pinguet et leurs héritiers. Les autres seigneurs ne prenaient que la qualification générale de seigneurs fonciers de Fresnes.

A quelle époque remonte la fondation de Suzémont ? La question reste à résoudre, car le premier titre où il soit fait mention de notre village est la célèbre charte d'affranchissement de 1320.

Suzémont fut affranchi à la loi de Beaumont, avec

(1) *Coutume de Bar*, titre I, art. 4, 5, 8, 18, 21 et 27. — Le Paige, *Nouveau commentaire sur la coutume de Bar* (1711) 31. — *Coutume de Sainte-Croix*, titre I, art. 3, 5, 8, 9 et 13. — *Coutumes générales de la ville de Verdun et pays verdunois* (1762) titre I, art. 1, 5 et 9.

(2) Les nouvelles coutumes de Verdun, réformées en exécution de la déclaration du Roi du 24 février 1741, n'ont pas reproduit cette disposition. Le Duché de Bar la conserva jusqu'à l'édit du 1er juin 1771 qui permit aux roturiers de posséder des fiefs.

Fresnes et Aulnois, par Henry d'Apremont, évêque de Verdun, au mois de novembre 1320, le mardi après la Toussaint (1). Il résulte des termes mêmes de la Charte d'affranchissement rapportée par M. Brizion (2), d'après une charte de 1581, que l'évêque s'était réservé une place pour un four à Suzémont. Le 24 mai 1332, intervint un accord entre l'évêque et Jean de la Grange, voué du ban de Manheulle : le voué ratifie la charte d'affranchissement concédée par le prélat et reconnaît à celui-ci le droit de prélever sur sa part un rez (3) et demi de froment à Fresnes, Aulnois et Suzémont, et deux autres rez au moulin situé entre Fresnes et Suzémont (4). Ce moulin, qui existe toujours, était construit en dehors de l'enceinte des fossés de Fresnes, et nous verrons par la suite qu'on l'appelait indifféremment moulin de Fresnes ou moulin de Suzémont.

Un acte du 7 Septembre 1334 fait mention du droit qu'avaient les habitants de Fresnes, Suzémont, etc. sur une portion de la forêt du ban de Manheulle (5).

Le 26 janvier 1453, « Colin de Maisery, seigneur de Stainuille en partie » fait ses reprises au duc de Lorraine, « à cause de sadicte Duchie de Bar et ressort de la ville et preuoste destain » pour les rentes qu'il possède à Fresnes, du chef de sa femme « damoiselle agnelz de fraisne » ; ces rentes grèvent notamment le jardin « séant on lieu de Sezamont » et la maison « q̄

(1) M. Ed. Bonvalot. *Le Tiers-Etat d'après la charte de Beaumont* (1884) 223.

(2) Brizion, 5.

(3) Le rez de froment valait à Fresnes 16 franchards, et le franchard 26 litres, 66 centilitres.

(4) Brizion, 28.

(5) Brizion, 36.

« Regnaudin tiet en la Ville de Sezaumont au chief dud « fraisne » (1).

La famille de Maizerey ou Mazerey est peu connue, M. Brizion n'en fait même pas mention dans l'article qu'il consacre à la commune de ce nom. Dès l'année 1308 cependant, nous voyons figurer « Henry de Maizery escuier » dans un acte daté du Lundi après la Quasimodo (2) ; le sceau attaché au dénombrement de 1453 est presqu'entièrement effacé, c'est à peine si on y reconnaît un casque et des lambrequins, mais Callot nous donne les armes de cette famille qui était du bailliage de Saint-Mihiel et portait : *D'azur au chef d'argent et sur le tout un chevron de gueules* (3). Faut-il rattacher à cette Maison un gentilhomme désigné sous le nom de « P. Mériet Susemont » dans le procès-verbal de l'assemblée de la noblesse verdunoise, du 21 janvier 1629 (4)?

Quant à Agnès de Fraisne, l'acte de 1453 n'est pas le seul document que nous possédions sur elle. Le 17 octobre 1457, il est fait mention d'une « Agnès de fraisne », femme de Jean de Brontiers (5), qui paraît encore, en 1459, comme possédant des droits seigneuriaux à Moranville (6). Mais il est assez difficile de déterminer à quelle maison elle appartenait ; il est probable cependant qu'elle était parente de Jean de Fraisne

(1) Arch. de Meurthe-et-Moselle, *Etain*, 43 ; *Cartulaire de la Chatellenie d'Etain*, CIX.

(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, *Saint-Mihiel* 3, n° 124.

(3) Callot, *le Héraut d'armes*, f° 384. — Arm. ms. d'après Didier Richier dit Clermont.

(4) Lionnois, *Maison de Saintignon*, CXVI, n.

(5) Arch. de Meurthe-et-Moselle, *Etain*, 52.

(6) *Ibid.*, 45.

puisque nous voyons celui-ci rendre comme elle, ses foi et hommage au comte de Bar pour ses fiefs de Moranville (1).

Le 22 Décembre 1463, c'est « Jehan de blansay escuier seigneur de Moranville en partie » qui présente son dénombrement au duc de Lorraine pour les nombreuses rentes qu'il prélève tant à Fresnes qu'à Suzémont où il a droit à « ung blanc sur une cheneuière en « Suzemont entre le Wax Joly dunepart et la peletiere « dautre. Item sur toutes les menandes que belpegnie « tient en susemont quatre gros...., Item un stier de « froment sur Le Jardin Jehan du pont en susemont.... » (2).

La famille de Blanzey tirait son nom d'un petit village peu éloigné de Suzémont. Dès l'année 1323, on trouve les reprises de « Aubry de Blanzeys, escuier » (3). En 1431, l'histoire de Verdun fait mention d'un seigneur de Blanzey (4) ; en 1463, Jean de Blanzey, écuyer, présente son dénombrement (5) et quelques années plus tard, en 1498, nous voyons paraître « Demoiselle Comtesse de Blanzey femme de Christophe Dourches escuier » (6). Au siècle suivant, Gérard de Blanzey, écuier, époux de Bourgeoise Ancherin, figure dans un acte de 1573 (7). Les armoriaux qualifient Gérard et

(1) *Ibid.*, 9.

(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, *Etain*, 47 ; *Cartulaire de la Chatellenie d'Etain*, CV.

(3) *Ibid.*, *Inventaire des titres de Lorraine*, *Ligny suc.*, 39.

(4) Roussel, I, 359.

(5) Arch. de Meurthe-et-Moselle, *Bar Erize*, 91.

(6) *Ibid.*, *Bar ville et faubourgs*. 48.

(7) *Ibib.*, *Etain*, 127.

Jean de Blanzey d'écuyers au baillage de Saint-Mihiel, et leur donnent pour armes : *De Gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre pattes de lion de même* (1). Gérard était seigneur de Moranville, sa fille, Marguerite de Blansey, épousa, le 3 octobre 1589, Christophe de Champlon (2), et Nicolas de Blanzey, écuyer, demeurant à Fresnes, cité dans un compte du prévôt de 1581, et dans un acte de vente de 1589, était peut-être son fils. — Enfin, sous la date du 14 juillet 1608, nous trouvons des lettres obligatoires de Gérard de Blanzey, écuyer, curateur de Georgette, fille de feu Jean de Blansey (3).

Nous arrivons au xvi^e^ siècle : Gervaise Raullet « someillier deschanconerie » ayant acquis, vers 1502, par voie d'échange avec Jehan de Foursières et Margueritte de Seraucourt sa femme, huit rez de froment à prendre annuellement « en La Ville de fraisne en Woipure à caue du moulin de Sezemont » obtint du duc René des lettres de confirmation, en date du 26 octobre 1502 (4).

Gervaise Raullet était un anobli de fraîche date, le duc René II lui avait conféré la noblesse quatre ans auparavant, le 11 Mai 1488 (5), en lui donnant des armes destinées à rappeler les fonctions qu'il exerçait auprès de sa personne : *D'azur à la coupe couverte d'or.* — Gervaise Raullet était peut-être de la famille de Jean Raullet qui, en 1420, commandait deux cents lances au

(1) Arm. ms. d'après Did. Richier dit Clermont. — Callot, *le Héraut d'armes*, f° 447. — D. Pelletier annoté (Ms. de la Bibl. de Nancy) art. *Blansey*.

(2) D. Pelletier, 757.

(3) Arch. de Meurthe-et-Moselle, *Etain*, 188.

(4) Arch. de Meurthe-et-Moselle, *Etain*, 72.

(5) Callot (*le Héraut d'armes*, f° 389 V°) donne la date de

service de la cité de Verdun (1) ; en tous cas, il fit ses reprises, le 22 Mai 1507, pour les fiefs qu'il possédait à Fresnes et qui mouvaient du baillage de Saint-Mihiel. Dom Pelletier donne toute sa descendance : on voit son petit-fils, Jean Raulet IIe du nom, faire ses reprises, le 4 juillet 1571, pour les fiefs qu'il avait à Fresnes ; son arrière-petit-fils, Didier, fut déclaré gentilhomme par patentes du 28 Décembre 1624 ; il avait ainsi écartelé les armes primitives de sa famille : *D'or à une bande de gueules chargée de trois besans d'argent et accompagnée de deux cuisses de griffon de sable, une en chef et l'autre en pointe* (2). Enfin, la descendante au 4e degré de Gervaise Raulet, Barbe Raulet, épousa, le 7 janvier 1615, Geoffroy Pinguet, écuier, seigneur de Suzémont, et on peut supposer qu'elle apporta à son mari une partie des droits féodaux que ses parents avaient à Fresnes, augmentant aussi l'importance du fief que Geoffroy Pinguet y possédait déjà.

Je n'ai rien pu trouver sur la famille de Jehan de Foursières ; quant à Margueritte de Seraucourt, elle appartenait à une ancienne famille du Barrois, dont le nom figure dans le dénombrement que nous avons vu présenter, en 1453, par Colin de Maizerey. « Noble home Jehan de Seroncourt » lui sert de témoin, mais le sceau qui porte ses armes est très effacé, c'est à peine si on distingue un écusson surmonté d'un casque entouré de lambrequins, et chargé d'une bande côtoyée de bil-

1499, dom Pelletier (p. 679) donne celle du 11 Mai 1498, MM. Lepage et Germain (*Complément au Nobiliaire de Lorraine*, 233), celle du 11 Mai 1488.

(1) Roussel, I, 352. — Lionnois, *Maison de Saintignon*, LXV.

(2) Callot, *le Héraut d'Armes*, f° 364 V°.

lettes. La Maison de Seraucourt, de l'ancienne chevalerie lorraine, portait en effet : *D'argent à la bande de sable côtoyée de sept billettes ou sept losanges de même, 3 et 1, 1 et 2* (1). Dom Pelletier cite fréquemment le nom de cette famille qui, après avoir contracté de grandes alliances, avec les Ligniville et les Beauvau notamment, a donné des chanoinesses aux chapitres de Bouxières et de Poussay (2). L'histoire de Verdun fait elle-même mention d'un sieur de Seraucourt qui fut député vers le roi de France, en 1562, par l'évêque et la ville (3). Il était procureur-général de l'évêché et avait épousé Catherine Psaulme, de la famille du prélat qui régnait alors (4). Enfin, *Metz ancien* parle d'une alliance entre les Serocourt et les Gournay en 1594, et d'un duel où un Gournay fut tué par un Serocourt en 1598 (5).

A la date du 24 juillet 1523, nous trouvons un dénombrement offert au duc de Lorraine par Laurent Pinguet, écuyer (6). Cet acte n'est, à peu de chose près, que la reproduction de celui que Jehan de Blanzey avait présenté, le 22 décembre 1463, et les redevances perçues à Suzémont notamment sont identiquement les mêmes; mais ici les sceaux qui accompagnent le titre

(1) Husson l'Escossois, *le Simple Crayon* (1674), f° 230.— Callot, *le Héraut d'Armes*, f° 458. — Dom Pelletier annoté (Ms de la Bibl. de Nancy), art. *Serauconrt.* — *Coutumes générales du Duché de Lorraine* (1715), 177.

(2) D. Pelletier, *passim*, et notamment 722 et 837.

(3) Roussel, II, 17.

(4) M. Fabry, *Notes pour l'Histoire de Verdun* (Ms de la Bibl. de Verdun).

(5) Baron d'Hannoncelles, *Metz ancien* (1856), II, 97 et 213.

(6) Arch. de Meurthe-et-Moselle, *Etain*, 71.

sont encore lisibles, et celui de Laurent Pinguet présente un écusson de forme allemande, sans casque ni ornement d'aucune sorte. Il est chargé d'une aigle essorante, contournée et au vol abaissé ; en exergue, on lit :

✠ : S : N : L : PINGVET :

Laurent Pinguet mourut le 23 Novembre 1527, comme l'atteste une épitaphe qu'on peut encore lire sur le mur de la chapelle du cimetière de Fresnes, dernier reste de l'ancienne église démolie au XVIII^e^ siècle. Cette inscription occupe un rectangle mesurant 0^m^,80 de large sur 0,^m^54 de haut : précédée d'un écusson qui a été gratté, probablement à l'époque révolutionnaire, elle est ainsi conçue :

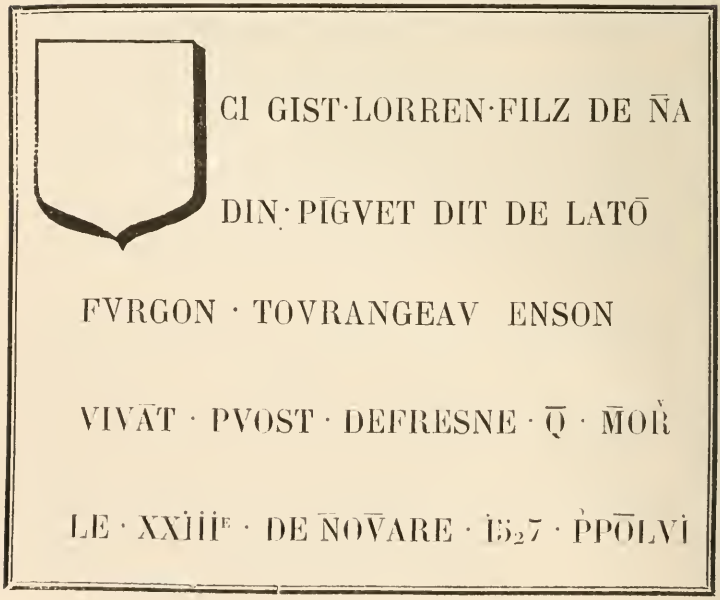

Les Pinguet portaient : *De sable à l'aigle au vol abaissé d'or* (1). Laurent Pinguet, écuyer et prévôt de Fresnes, était fils de Nadin Pinguet, originaire de Touraine, qui vint en Lorraine à la fin du xv^e^ siècle. M. Em. Michel dit que Nadin avait été anobli par le duc Antoine, le 17 avril 1515, mais je n'ai trouvé nulle part trace de cet anoblissement qui semble en contradiction avec les lettres de 1596 dont nous allons parler. Nadin Pinguet avait un autre fils, Martin Pinguet (2), qui était chanoine de Metz et qui acheta la terre de Suzémont, probablement à Jehan de Blanzey, pour la donner à son frère Laurent. Ce Martin Pinguet, que Roussel appelle Martin *Pinquet* (2) devint abbé de Saint-Martin-lez-Metz en 1524, et fit ses reprises le 11 décembre de la même année. Le 15 décembre 1531, il choisit pour coadjuteur Pierre du Châtelet, clerc du diocèse de Toul, qui lui succéda en 1541. Dom Calmet dit que Martin Pinguet était angevin et qu'il mourut dans son abbaye en 1540 (3). Le seul exemplaire que l'on connaisse de son sceau est complètement fruste ; mais le contre-scel, dit M. H. Lepage (3), est aux armes parlantes de

(1) Arm. ms. d'après Did. Richier dit Clermont. — Callot, *le Héraut d'armes*, ff^os^ 363 et 466. — Dom Pelletier, 71, 480, 504, 567, 591, 680 et 693. — D. Pelletier annoté (Ms. de la Bibl. de Nancy) art. *Mageron* et *Pinguet*. — Lionnois, *Principes du blason*, p. 41 et pl. II, 299. — E. Michel, *Biographie du Parlement de Metz* (1853) 422. — Jeantin, *Manuel de la Meuse*, I, 659 ; II, 1082 n. et 1126 n. — M. F. Lienard, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, V^o^ *Suzémont*. — MM. Lepage et Germain, *Complément au nobiliaire de Lorraine* (1885) 349.

(2) Roussel, I, 376.

(3) D. Calmet, *Hist. de Lor.*, t. II col. 1259.

(3) H. Lepage, *L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz*

l'abbé : un pingouin. L'erreur est manifeste, et l'oiseau qui a été pris pour un pingouin, pièce inconnue des héraldistes, est évidemment l'aigle essorante qui figure dans l'écusson des Pinguet. La faveur dont l'abbé de Saint-Martin jouissait auprès de l'évêque de Verdun, Wary de Dommartin, suffit à expliquer comment son frère devint prévôt de Fresnes. Le petit-fils de celui-ci, Laurent (II) Pinguet, est qualifié de seigneur de Suzémont, titre que ses descendants ont tous porté depuis, tellement que le nom de leur fief a fini par se substituer à leur nom patronymique (1). Jean Pinguet de Suzémont, « descendant de Nadin Pinguet, gentilhomme de l'évêché de Verdun », fut reconnu gentilhomme en 1596, et *le Héraut d'armes* ajoute qu'il fut déclaré de droit successif le cinquième gentilhomme de sa race établie en Lorraine. Je donne plus loin la généalogie de cette famille qui n'a jamais été, que je sache, publiée en entier, mais je crois devoir signaler ici une modification apportée par les Pinguet à leurs armes primitives. Le premier sceau de la famille que nous possédions est celui de Laurent (I) Pinguet ; il est attaché au dénombrement de 1523 (2) et ne porte ni casque, ni lambrequins, l'aigle de l'écu est essorante, contournée et au vol abaissé. Le petit-fils de Laurent (I), Laurent

(Mém. de la Soc. d'Arch. lorr. (1878) ; 130, 148, 164, 165 et 179).

(1) Les archives de Meurthe-et-Moselle possèdent plusieurs documents concernant un gentilhomme du nom de Balthazard de Suzémont, mais l'examen de ces pièces donne à penser que ce seigneur tirait son nom du village de Suzémont, près la Tour.

(2) Voir p. 17.

(II), présenta à son tour un dénombrement, le 21 février 1612 (1), et le sceau appendu à cette pièce est analogue à celui de 1523. Laurent (II) eut, entre autres fils, Jean et probablement Nicolas Pinguet de Suzémont ; Jean présenta, le 8 juillet 1604 (2), un dénombrement qui est encore accompagné de son sceau. L'écu, cette fois, est orné de lambrequins, sommé d'un casque à grilles surmonté d'une aigle issante en cimier ; l'aigle de l'écu est devenue une aigle héraldique ordinaire, au vol abaissé. Il en est de même du sceau de Nicolas Pinguet de Suzémont, joint au dénombrement du 22 février 1612 (3).

Le 16 novembre 1520, il intervint une transaction, homologuée le 11 avril 1532, entre Christophe des Armoises, seigneur d'Hannoncelles et les habitants de Fresnes, Suzémont et Aulnois, touchant son droit de « paissage » dans les bois desdits habitants (4).

En 1536, Gervaise Raulet étant mort, sa veuve présente au duc de Lorraine, le 29 septembre, son dénombrement pour les huit rez de froment « à prendre et peuoir p chun an sur le moulin de fresne en Woipure (5) », et pour lesquels nous avons vu son mari obtenir, en 1502, des lettres de confirmation. J'ai cru devoir reproduire, aux pièces justificatives, ce dénombrement qui montre bien, dans sa brièveté, l'organisation compliquée des redevances féodales. Ce document ne donne à la veuve

(1) Arch. de Meurthe-et-Moselle, *Sancy*, 3, nos 147 et 154.
(2) *Ibid.* — *Etain*, 196.
(3) Arch. de Meurthe-et-Moselle, *Longuyon*, 3, no 15.
(4) Brizion, 13.
(5) Arch. de Meurthe-et-Moselle, *Etain*, 73.

de Gervaise Raulet que le prénom d'Agnès, mais Dom Pelletier l'appelle Agnès de Sathenay, peut-être parce qu'elle était originaire de Stenay.

Je possède le premier feuillet seulement d'un acquet fait, le 9 octobre 1543 (1) par Gérard Gerbillon, doyen de l'église de Verdun, sur François de Bassompierre, chevalier, sieur dudit lieu, bailli de Vosges, chargé de la procuration de son beau-frère Loys de Dompmartin, chevalier, sieur dudit lieu, baron de Fontenoye, sieur de Bayon, Thiecourt, Fenestranges, etc. La vente comprend « un gaignaige..... au lieu de fresnes en Woyure » en terres, preys, cens, rentes et reuenues..... un redz » de bled froment de rente annuelle.... » Le reste de la pièce fait malheureusement défaut, mais un document sans signature et sans date, intitulé « Mémoire des terres fiefs que ie possede sur le finage daunois (2) » et paraissant dater du milieu du xviii[e] siècle, permet de compléter en partie les renseignements qui nous manquent. Par le contrat précité, Gérard Gerbillon acquit le droit, reconnu par l'évêque, de percevoir seize franchards de blé sur le moulin de Fresnes. Ainsi, ce n'est plus au duc de Lorraine, mais à l'évêque de Verdun, que l'on demande la reconnaissance des droits qui grèvent ce moulin.

Tout le monde connaît l'illustration de la Maison de Bassompierre, l'une des plus célèbres de l'ancienne chevalerie lorraine. Elle portait : *D'argent à trois chevrons de gueules.* François de Bassompierre, dont il est ici question, était beau-frère de Loys de Domp-

(1) Arch. de fam. — *Divers*, 1.
(2) Arch. de fam., XXVII, 15.

martin, par suite de son mariage avec Marguerite de Dompmartin. La maison de Dompmartin était également de nom et d'armes, elle portait : *De sable à la croix d'argent.* Loys et Marguerite de Dompmartin avaient pour père Guillaume et pour oncle Wary de Dompmartin, évêque de Verdun, parenté qui explique comment ils possédaient des parts dans le fief de Suzémont (1).

Quant aux Gerbillon, Dom Pelletier (2) fait souvent mention de cette famille qui, comptant parmi les notables de Verdun, avait sa sépulture à la cathédrale de cette ville, dans la chapelle Saint-Antoine. — Le 14 février 1570, George Gerbillon figure parmi les représentants du Sénat et jurés de la cité (3). Il prend le titre d'écuyer dans un acte de vente du 18 juin 1589 (4).

Le 24 septembre 1601, un sieur Gerbillon prête serment en qualité de député de l'évêque et des magistrats de Verdun, et c'est probablement lui que nous retrouvons plus tard, sous le nom de Jean Gerbillon, échevin du palais de la cité et procureur général de l'évêché de Verdun. — Le procès-verbal de l'assemblée de la noblesse verdunoise, du 21 janvier 1629, fait encore mention de cette famille qui a donné plusieurs chanoines au chapitre de Verdun (5), mais dont le rejeton

(1) Husson l'Escossois, *le Simple crayon* (1674), f^os^ 58, 59 et 93. — Callot, *le Héraut d'armes*, f^os^ 450 v^o^ et 453. — D. Pelletier annoté (Ms. de la Bibl. de Nancy). — D. Pelletier, 637.

(2) D. Pelletier, 183, 358, 447, 530, 597, 679 et 729.

(3) Lionnois, *Maison de Saintignon* (1778) C, CXVI n., CCIX, 64 et 65.

(4) Arch. de fam., *Mangeon*, 1.

(5) Jeantin, *Manuel de la Meuse*, II, 1236. — M. l'abbé Robinet, *Pouillé du Diocèse de Verdun* (1888), *passim.*

le plus illustre fut, sans contredit, le Père Jean-François Gerbillon, le savant jésuite qui devint favori d'un empereur de Chine au XVII^e^ siècle. Lors de l'expédition de 1860, nos soldats ont trouvé sa tombe intacte dans le cimetière de l'église de Pékin (1). — Enfin, François Gerbillon fut reçu avocat au parlement de Metz, le 29 octobre 1671 ; il exerçait à Verdun et portait pour armes : *D'azur à trois gerbes d'or* (2).

A la mort du doyen Gérard Gerbillon, les rentes qu'il avait acquises sur le moulin de Fresnes échurent à son neveu, le sieur Jacquier. Celui-ci appartenait peut-être à la même famille que Pierre Jacquier dont l'anoblissement est rapporté par Dom Pelletier, sous la date du 6 juillet 1624 (3). En effet, le bisaïeul maternel de ce dernier était Clesse de Boncourt, maître échevin de Verdun, et Dom Pelletier (4) signale une alliance entre la famille de Boncourt et les Gerbillon. Pierre Jacquier reçut pour armes : *D'azur à une voile étendue d'or, au chef de gueules chargé d'une étoile d'or accostée de deux fleurs de souci de même, feuillées de sinople* (5).

En 1561, les seigneurs de Suzémont faillirent changer de nationalité et passer des ducs de Lorraine aux évêques de Verdun. C'était une des conséquences de l'établissement du protectorat français sur les Trois-Evê-

(1) Michaud, *Biographie universelle ;* Larousse, *Dictionnaire*, V° *Gerbillon*. — Clouet, II, 577.

(2) E. Michel, *Biographie du parlement de Metz* (1853), 197.

(3) D. Pelletier, 406.

(4) *Ibid.*, 530.

(5) D. Pelletier, 406. — Callot, *le Héraut d'armes*, f° 431.

chés : d'une part, l'évêque cherchait à profiter des événements pour recouvrer les terres aliénées par ses prédécesseurs ; d'autre part, le duc de Lorraine craignait de voir le roi de France invoquer contre lui l'hommage qu'il devait à l'évêque pour le Clermontois (1). Cet état de choses fit naître la transaction du 25 février 1561. Par cet acte, le cardinal Charles de Lorraine, administrateur du temporel de l'évêché de Verdun, cède au duc les droits que les évêques prétendent avoir sur Clermont, Hattonchâtel, etc. ; et le duc, de son côté, lui donne en échange « la part et portion qu'il a ez villages de Fresnes et Charny et ban de Suzemont » (2). Le procureur du roi s'opposa à l'exécution de ce traité, mais il reçut de la cour de France l'ordre de se départir de cette opposition, sur la représentation de l'évêque Psaulme que cet accord avait été conclu pour obtenir la protection du duc de Lorraine contre les ennemis de la religion et de l'état (3). La transaction de 1561 fut confirmée le 10 septembre 1561 (4) et le 29 janvier 1566 avant Pâques. Par le premier de ces traités, le duc déclare quitter et remettre à l'évêque « tous » les droicts, hommes, retenues de bourgeoisie souue- » rainete ressort fief et propriete de Fresnes en Wo- » pure, ban de Suzemont, de Charny..... » (5). Par le

(1) Clouet, I, 403.

(2) Callot, *le Héraut d'armes*, f° 354. — M. l'abbé N. Frison, *Petite bibliothèque verdunoise* (1886) II, 108.

(3) Cf. D. Calmet, *Notice de la Lorraine* (1756), II, 514, et Roussel, II, 14 et 21 n.

(4) Et non le 6 août, comme le dit du Fourny (*Inventaire*, X, 2e partie, 215.)

(5) Callot, *le Héraut d'armes*, f° 355. — M. l'abbé N. Frison, *Petite bibliothèque verdunoise* (1887), III, 52.

second, le duc reconnaît que la cession s'applique à tout ce qu'il possède dans la prévôté de Fresnes et ban de Suzémont (1).

Dom Calmet et les auteurs qui l'ont copié sont donc absolument en dehors de la vérité quand ils avancent que la prévôté et seigneurie de Fresnes fut cédée, en 1564, au duc Charles III, par l'évêque Nicolas Psaulme (2). Ceci, du reste, n'a pas très grande importance, puisque le roi Charles IX, agissant en qualité de vicaire du Saint-Empire, annula les traités de 1561 et de 1564 (3). En conséquence, les seigneurs de Suzémont continuèrent à rendre aux ducs de Lorraine leurs devoirs féodaux, comme le prouve le dénombrement présenté le 20 février 1625, par Jean Pinguet (4).

Un compte du prévôt de Fresnes, daté de 1581, fait mention de Suzémont comme d'une localité dépendant de la mairie de Fresnes. « Monseigneur de Verdun, y « est-il dit, est seigneur souverain, haut-justicier, « moyen et bas, un seul et pour tout le monde de.....

(1) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine* (1756), I, 492. — E. Henriquet et H. Renaudin, *Géographie du Département de la Meuse* (1838), 317.

(2) Roussel fait remonter l'intervention du roi de France à l'année 1565, mais c'est manifestement une erreur ainsi que cela résulte, non seulement de l'accord intervenu entre le duc de Lorraine et l'évêque de Verdun, le 29 janvier 1566 avant Pâques, mais encore de la lettre du roi de France, datée de 1567 et rapportée par Roussel lui-même dans ses Preuves.

(3) Arch. de la Meuse, *Suzémont*.

(4) M. l'abbé N. Frison, *Petite bibliothèque verdunoise* (1887), III, 91.

« la ferme du moulin de Fresnes..... » (1), dont le produit consistait en 24 rez de froment, 12 franchards, 24 livres 9 onces de cire, 24 chapons et demi et le quart d'un chapon.

L'évêque avait de plus le produit de la taille de Saint-Remy, en vertu de la charte d'affranchissement de 1320, qui disait : « Tous les bourgeois desdites villes (Fres-« nes, Suzémont et Aulnois) payeront chacun an..... à « la Saint-Remy de chacune fauchée de prez quatre « tournois », et plus loin : « Si aucun tenoit plus d'une « masure, il payeroit pour chacune dix deniers à la « Saint-Remy..... » (2). Les revenus épiscopaux étaient frappés de certains droits au profit de seigneurs particuliers que l'on nommait « seigneurs du Sixte » parce qu'ils en prenaient le sixième. Ils tenaient ce droit en fief mouvant de l'Evêché. Antérieurement à 1630, la taille de Saint-Remy avait été réduite, par la mairie de Fresnes, à 100 francs, sur lesquels les seigneurs du sixte prélevaient 16 francs 6 gros (3).

Dès cette époque, Suzémont avait perdu toute importance, le village ne comptait plus, paraît-il, que cinq maisons ; aussi, lors de l'invasion des Suédois, Suzémont fut-il complètement détruit. Cet événement peut se placer entre 1636 et 1637, années pendant lesquelles les registres de l'état-civil de Fresnes cessèrent d'être tenus. C'est à peine si, de nos jours, on trouve, en fouillant le sol où s'élevait Suzémont, des fragments

(1) Bizion, 15 et 16.

(2) *Ibid.*, 6 et 10.

(3) *Pied-terrier de l'Evêché de Verdun*, de l'année 1630 (Arch. de fam. XXXIII, 20).

de tuiles brisées, seuls vestiges du village disparu. — Quant au moulin situé entre Fresnes et Suzémont, il n'est pas probable qu'il échappa à l'incendie, mais, plus heureux que le hameau, il s'est relevé de ses ruines. Les droits féodaux qui ne trouvaient plus à s'exercer à Suzémont que sur un sol dévasté par l'invasion grevèrent le moulin comme par le passé, et les Pinguet continuèrent à porter le nom de Suzémont comme si leur fief eût été autre chose qu'un simple *lieudit*.

En se reportant à la généalogie jointe à cette notice, on voit que Nicolas Pinguet de Suzémont n'eut pas de descendance ; quant à Jean, il laissa une succession assez embrouillée, si l'on en juge par un acte notarié du 21 novembre 1650 (1). Jean était qualifié d'écuyer, clerc-juré et contrôleur en la prévôté de Fresnes ; à sa mort, ses biens furent saisis à la requête d'Anthoine Baulgnon, bourgeois de Verdun. « La tour proche la » Halle dud^t^ Fraisne, granges, four, cheneuieres, ai- » sances et deppendances d'Icelles auec La seigneurie » de Susemont pareillement auec Les droits seigneu- » riaulx aisances et deppendances d'Icelle » furent mis en adjudication au baillage et siège royal de Verdun. Geoffroy Pinguet, écuyer et clerc-juré en la prévôté de Fraisne, en fut déclaré adjudicataire pour la somme de 780 livres, et, le 21 novembre 1650, il reconnut, par devant notaires, qu'il avait acheté de moitié avec son gendre Jacques Mangeon, sieur de la Barre, écuyer, contrôleur et substitut en ladite prévôté, époux de da-

(1) Arch. de fam. *Mangeon*, 4. — Il ne faut pas oublier cependant que, dans la plupart des ventes par décret forcé, cette procédure était fictive et n'avait d'autre but que de purger les hypothèques.

moiselle Jeanne Pinguet. Ceux-ci lui ayant payé 172 livres 10 sols tournois pour la moitié de la tour, 187 livres 10 sols tournois pour la moitié de la seigneurie, et 30 livres tournois pour la moitié des frais, furent déclarés adjudicataires de la moitié indivise desdites tour, seigneurie, droits seigneuriaux, etc.

Les Mangeon de la Barre portaient : *D'azur au chevron d'or chargé de cinq annelets de gueules, accompagné de deux étoiles d'or en chef et en pointe d'une gerbe de même liée d'argent* (1). Le premier membre de cette famille que nous connaissions est « noble Jehan Mangeon » ou « Mangeon de la Barre, chastelain du chasteau de Merauuaulx » ; il habitait Fresnes, avait épousé Ysabelle Burlurault et vivait encore le 4 janvier 1600 (2). Son fils, George, portait le titre d'écuyer et il eut, de Larme le Goubaux (ou le Gombault), Jacques de Mangeon, écuyer, sieur de la Barre, qualifié de seigneur de Suzémont et du fief de la Tour, à la suite de son mariage avec Jeanne Pinguet de Suzémont. Jacques était cousin d'Antoine de la Barre, seigneur en partie de Maizeray, chanoine de Saint-Nicolas de Commercy et de Sainte-Glossinde de Metz (3), qui était mort avant le 12 juin 1699. Outre les cinq enfants mentionnés dans l'acte de partage intervenu à cette date, Jacques de la Barre avait encore un fils, Nicolas, qui était à cette époque prévôt des chanoines et curé de Briey, et un neveu Bernard qui fut probablement père

(1) Arm. ms. d'après Did. Richier dit Clermont. — D. Pelletier annoté (Ms. de la bibl. de Nancy).

(2) Arch. de fam., *Mangeon*, 1, 3.

(3) Arch. de fam., *Mangeon*, 3 à 5, 7 à 20.

de Nicolas-Bernard de Mangeon, écuyer, seigneur en partie de Maizeray, cité dans plusieurs documents, notamment dans le procès-verbal de réformation de la coutume de Verdun du 5 février 1743 (1).

A la fin du xvii^e^ siècle, voici un nouveau nom parmi ceux des seigneurs fonciers qui possèdent des rentes sur le moulin de Suzémont, et nous voici en présence d'un nouveau suzerain. Ce n'est plus en effet au duc de Lorraine, mais au roi de France, reconnu définitivement souverain de l'évêché de Verdun par le traité de Westphalie, que nous voyons rendre foi et hommage, le 23 janvier 1691, par « Anne Dandenot veuue du sieur « Maurice de la Comparde S^r^ de S^t^ Maurice, capitaine « de Cau^rie^ au Régiment de Piedmont Royal ». Madame de Saint-Maurice présenta, le 26 mai 1700, en la Chambre des Comptes du Parlement de Metz, son dénombrement pour les droits seigneuriaux relevant du Roi, « à cause de son comté de Verdun », et consistant, dit-elle, en « un quart et un sixiesme dans un quart au « sixte du moulin dud Fresnes qui me rapporte pour « ma part trente franchards de bled mesure de l'Euesche, « et aux oublies de mesme tant que cinq Reds peuuent « porter, scauoir le quart et le sixiesme En un quart en « cinq liures de circ cinq pieces de trois gros, en cinq « chapons, et en dix liures de chanure ; Item Jay quatre « frans dix gros sur la taille de S^t^ Remy dud Fresnes « annuellement ; Et un quart et le sixiesme dans un « quart du sixte sur le four bannal du mesme lieu auec

(1) Arch. de fam., *Mangeon*, 20 et 23. — Brizion, 137. — *Coutumes générales de la ville de Verdun et pays verdunois* (1762) 114, 123 et 151.

« pareille part aux amandes Epaues et confisca-
« tions.... (1) » Ce dénombrement est revêtu du cachet de Madame de Saint-Maurice : l'écu, sommé d'un casque à grilles posé de profil et entouré de lambrequins porte : *Une croix ancrée, cantonnée au 1er et 4e d'une merlette, au 2e et 3e d'un chien.* Remarquons en passant l'analogie que présentent ces armes avec celles de la famille de Fraisne que nous avons indiquées plus haut. Les d'Andenot étaient originaires du Barrois, et un membre de cette famille, Nicolas d'Andenot, écuyer, était lieutenant du capitaine de Clermont, en 1581, lors de la recherche de Didier Richier (2). On voit encore à la chapelle du cimetière de Fresnes l'épitaphe de M. et de Mme de Saint-Maurice et de deux de leurs enfants. Les écussons qui la précédaient ont été grattés, et c'est à peine si l'on distingue un chevron dans les armes du mari.

L'acte suivant, daté du 12 juin 1699, a trait au partage de la succession de Jacques de la Barre et de sa femme Jeanne Pinguet de Suzémont (3). Les héritiers sont : « Jean-François de Mangeon, escuyer, sieur de la
« Barre, seignr en partye de Maizerey, Lieutenant au
« Régiment Royal des Carabiniers ; Dame Catherine de
« Mangeon de la Barre, veuue de messire Louys de
« Choiseul, vivant comte de Beauprey, comparante par
« Antoine de Choiseul, cheualr, Sr de Beaupprey, Lieu-
« tenant au Régiment de Languedoc son fils, assisté dudt
« sr de La Barre et de Mre Nicolas Mangeon de La Barre,

(1) Arch. de fam., *Husson*, 1.

(2) *Liure de la reserche et du Recueiul des Nobles du bailliage de Clermont* (1581) fo 9.

(3) Arch. de fam., XXIV, 48 et 49.

« prestre, preuost des Chanoines de Briey..... ; Damlle « Margueritte Mangeon de La Barre, espouse du Sr Char- « les du Chenaux, gendarme en la Compagnie de Mgr « Le Daulphin, absent pour le service du Roy..... ; « Jean des Godins, escuyer, seigneur de La petitte « Souheme, et y demeurant, à cause de Damlle Barbe « Mangeon de La Barre son espouse presente ; et « Damlle Anne-Marie Mangeon de La Barre, espouse « de Barthelemy de Prieur, escuyer, sieur de Rocque- « mont, seigr de Plaisances, son marit..... ; enfants « de deffunts Jacque de Mangeon, escuyer, seigneur « de Suzemont et du fief de la Tour, et de Damlle « Jeanne Pinguez. » — Dans le lot échu à Madame de Souhesmes, nous remarquons plusieurs pièces de terre provenant de Barbe Raulet sa grand'mère maternelle ; le même acte parle à plusieurs reprises d'un « Monsr de Suzémont », (Probablement François Pinguet), de qui proviennent quelques-unes des terres partagées, notamment « la moitié du Jardin de Suzemont faisant environ deux jours » qui échut à Jean-François de La Barre.

A la date du 2 septembre 1723, nous trouvons le procès-verbal de prestation de foi et hommage et le dénombrement fourni par « Margueritte de Saint-Mau- « rice, épouse séparée du sieur Daniel d'Husson, es- « cuier, dame fonciere de Fresnes » (1). Le premier de ces actes indique le cérémonial usité en pareille circonstance : le seigneur ou la dame entrait dans la Chambre des Comptes du Parlement de Metz, accompagné du premier huissier, et là, s'agenouillant sur un

(1) Arch. de fam., *Husson*, 3 et 4.

carreau, il faisait entre les mains du président les foi et hommage qu'il devait au roi. Quant au dénombrement de Mme d'Husson, c'est la reproduction de l'acte que sa mère avait elle-même présenté en 1700. — Husson, au Baillage de Bar, portait : *D'argent à 3 trèfles de sable, 2 et 1* (1).

Quelques années plus tard, en 1736, nous trouvons une requête présentée à la Chambre des Comptes du Parlement de Metz (2), par « Michel-François Perrin, « Conseiller, avocat du Roi au bailliage et siège pré- « sidial de Verdun, Charles Robert, prêtre, chanoine « de l'église collégiale de St. Léopold de Saint-Mihiel, « et Louis Le Montignon, écuier, demeurant à Ver- « dun » pour obtenir main-levée de la saisie des quatre rez de froment qui leur appartiennent sur le moulin de Fresnes, ainsi que la décharge de leurs obligations de foi, hommage et dénombrement : ce qui leur fut accordé le 10 mars 1736. Il semble résulter des qualités prises par MM. Perrin et Robert qu'ils n'étaient point nobles, dès lors ils ne pouvaient accomplir les devoirs féodaux et nous avons ainsi peut-être l'explication de la saisie opérée à la requête du Procureur Général. Il est probable que ces trois titulaires de rentes tenaient leurs droits de Jean Vernier, leur ascendant commun ; mais on ne peut les considérer comme des seigneurs fonciers.

Jean-François de la Barre mourut sans enfant, vers 1740, car, le 10 décembre 1741 (3), c'est son neveu et

(1) Arm. ms. d'après Did. Richier dit Clermont.

(2) Arch. de fam., *Perin*, 80.

(3) Arrêt de maintenue du 18 juin 1785 (Arch. nat., Bin 3502, enreg. Fo 37 vo).

héritier, Nicolas de Godin de Souhesme, qui fait ses foi et hommage au roi de France, devant la Chambre des Comptes du Parlement de Metz, pour le « fief de Pinguey » et probablement aussi celui de Suzémont.

Il comparait encore, le 5 février 1743, à l'assemblée de la noblesse verdunoise, et il est désigné au procès-verbal sous le nom de « Nicolas Desgodins, Ecuyer, Seigneur de Fief à Fresnes, et de celui de Suzémont situé audit lieu de Fresnes » (1). Nicolas était fils de « Jean des Godins, Ecuyer, Seigneur de La petitte Souheme » et de « Dam^lle^ Barbe Mangeon de La Barre » cités dans l'acte de partage du 12 juin 1699.

Ce nouveau seigneur descendait d'une famille d'ecuyers, connue dès le xv^e^ siècle dans le Barrois et portant pour armes : *Gironné d'or et d'argent à une croix patée de sable brochant sur le tout* (2).

A la même assemblée de la noblesse verdunoise comparut aussi, comme dame de fief à Fresnes, « Charlotte de l'Hôtel, veuve de Nicolas d'Husson, Ecuyer » (3). Les droits qu'elle possédait à Fresnes sont énumérés dans l'acte de vente de sa succession où l'on remarque : « différents droits seigneuriaux sur les amendes chan- « pêtres, taille de Saint-Remy de Fresnes, un préciput

(1) *Procès-verbal de la Réformation de la coutume de Verdun et pays verdunois* (Edition de 1762), 124.

(2) Did. Richier dit Clermont, *Liure de la Reserche et du Recueiul des Nobles du Bailliage de Clermont* (1581), f^os^ 25 et 116. — Arm. des Nobles et privilégiés du Barrois (l'*Austrasie*, 1858). — Callot, *le Héraut d'Armes*, f° 448 v°. — D. Pelletier annoté (Ms. de la bibl. de Nancy). — Lionnois, *Principes du blason*, 35, et Pl. II, 152.

(3) *Procès-verbal de la Réformation de la Coutume de Verdun et pays verdunois* (Edition de 1762), 126.

« sur le moulin dudit lieu, etc. » (1). — L'Hostel, au Baillage de Bar, portait : *De sinople au chevron d'argent, cantonné de deux étoiles d'or* (2). Le 24 juin 1771, lors de l'adjudication de la succession de M. d'Husson, M. de Souhesmes se rendit acquéreur d'une partie des droits seigneuriaux que possédait le défunt, consistant en un sixième et le sixième dans le quart des cinq autres sixièmes du produit des amendes en mairie et du droit de four banal. Il acquit également le tiers des 58 sols que M. d'Husson prélevait sur la taille Saint-Remy, soit 19 sols 4 deniers ; les deux autres tiers ayant été rachetés par la veuve de M. d'Husson (3).

A cette époque, l'enclos de Suzémont ne contenait plus que cinq jours et demi, tant prés que vignes et terres, mais on voit dans la déclaration faite par le chevalier de Souhesmes en 1755 (4) que le fief s'augmenta de terres situées à Soncourt, lieu dit « devant Suzémont » (5).

L'avènement d'un nouveau roi nécessitait de nouvelles prestations de foi et hommage (6) ; Louis XVI était monté sur le trône en 1774, cependant c'est en 1777 seulement, le 15 décembre, que « Nicolas Hyacin-« the Desgodins de Souhaime, Ecuyer, Lieutenant au Régiment des grenadiers Roiaux de la province de Lor-

(1) Arch. de fam., *Husson*, 5.

(2) Arm. ms. d'après Did. Richier dit Clermont.

(3) Arch. de fam. XXXIII, 16 à 18.

(4) Arch. de fam., XXXVII, 6.

(5) Soncourt et Xoncourt était au XIV^e^ siècle un village dont il ne reste plus que le nom, on dit encore : la saison de Soncourt (V. Brizion, 2).

(6) Cout. de Verdun réformée en 1743. tit. I, art. 1^er^.

raine, seigneur en partie du fief de Suzémont et de la maison dite fief de Pinguez à Fresnes et dépendances » se présenta devant la Chambre des Comptes du Parlement de Metz, où il fit ses foi et hommage avec le cérémonial accoutumé (1). Le fief de M. de Souhesmes se composait « desdits fiefs de Suzémont, maison ditte fief « de Pinguez à fresne et dépendances, de la moitié et « du tiers dans l'autre moitié dans les quatre Redz de « Bled froment affecté sur le moulin dud lieu de « fresnes, du tiers dans le sixième et d'un autre « sixième dans le quart des cinq autres sixièmes dans « les amendes en mairie et dans le droit du four Bannal « aud fresnes, du tiers dans la somme de cinquante huit « sols formant la taille de Saint Remy audit Lieu, et « enfin du tiers dans trente franchards de Bled et dans « trois livres douze sols en argent pour préciput affecté « sur ledit moulin de fresne, fief et droits tenus en fief, « mouvans et relevans de Sa Majesté à cause de sa « souveraineté et de son Comté de Verdun. » Tout cela ne rapportait pas grand'chose, car l'arrêt ajoute : « et attendu la modicité du revenu de tous ces diffé- « rens objets, il a été dispensé de fournir ses aveux et « dénombrements à La Chambre. » Cependant l'exercice de ces droits faillit amener un procès en 1780. De la commune de Fresnes dépendait une maison-fief appelée Aulnois, dont le seigneur était à cette époque « M. Maurice-Louis Henry, Ecuyer, ancien président au Présidial de Verdun ». M. Henry, prétendant qu'Aulnois formait anciennement une mairie indépendante de Fresnes, fit défense au maire de remettre aux seigneurs

(1) Acrh. de fam., XXXIII, 6 à 8.

la part dans les amendes, droit de four banal et taille Saint Remy afférante à Aulnois. Après un échange de mémoires, de répliques, de dupliques, etc., un accord intervint en 1781, et M. Henry dut abandonner sa prétention (1).

En 1788, le second fils de M. de Souhesmes, Charles-Michel-François, portait le nom de Suzémont au collège royal et militaire de Saint-Louis, à Metz ; mais, peu après, la Révolution vint supprimer fiefs et redevances. Le moulin, appartenant à l'évêque, fut vendu comme bien national et, naturellement, le droit féodal en vertu duquel les seigneurs de Suzémont y levaient une rente ne fut pas sauvegardé. Quant aux terres qui composaient le fief de Suzémont, elles ne sont pas sorties de la famille, et, depuis 1523, elles ont toujours été transmises héréditairement.

II

LA TOUR DE FRESNES

Dans la première partie de cette notice, j'ai eu plusieurs fois à parler de la Tour, et en effet, au moins à partir de 1650, les deux fiefs de Suzémont et de la Tour ont été réunis l'un à l'autre. — Bien que Fresnes fût terre d'évêché, une partie de ses fiefs relevaient, ainsi que nous l'avons vu, des comtes de Bar et plus tard des ducs de Lorraine. Au XIII^e^ siècle, Jeanne de la Haultemaison est vassale de l'évêque, mais Gérard de

(1) Arch. de fam., XXXIII, 34

Fresnes reconnaît le comte pour son suzerain (1), comme « Jannette fille Remion de Fraisne en Weyure » le fera au siècle suivant (2). Au xv^e^ siècle, Agnès de Sampigny (3) et Perignon Olriet (4) font leurs reprises à l'évêque, mais Warin de Haynemont et Pierre de Loison, à cause de sa femme qui était veuve du prévôt Remion Colin (5), tiennent leurs fiefs du duc de Bar.

Les limites de cette notice ne comportent pas de longs développements sur chacun de ces seigneurs, il en est un cependant, Perignon Olriet, sur la famille duquel je crois devoir donner quelques détails, d'abord parce qu'elle se rattachait plus particulièrement à la Lorraine, et ensuite parce qu'elle fait l'objet d'un article assez intéressant de la recherche de Didier Richier dit Clermont (6). Le héraut d'armes constate, dans son procès-verbal, que, le 15 juillet 1579, étant à Saint-Nicolas, comparut devant lui « noble homme Didier Olriet dem audict lieu », le quel, pour justifier de sa noblesse, lui présenta un vieux cachet. La preuve ne fut pas jugée suffisante, et Didier Richier ayant refusé d'enrôler Didier Olriet avec les autres nobles, celui-ci demanda un délai d'un mois pour présenter ses papiers. Le délai expira sans que Didier Olriet eut fourni la preuve qu'il avait promis d'apporter, et il fut publiquement déclaré roturier ; du reste, son père, Georges Olriet, avait été marchand à Saint-Nicolas, où il avait

(1) Brizion, 3.
(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, *Etain*, 22.
(3) Brizion, 12.
(4) *Ibid.*
(5) Arch. de Mourthe-et-Moselle, *Etain*, 37.
(6) Bail. de Nancy, f^os^ 89 à 92.

toujours payé la taille. Cependant, le 2 novembre de la même année 1579, Didier Olriet produisit trois reprises des évêques de Verdun, faites l'une par Pérignon Olriet, le 14 octobre 1457, — c'est celle que je viens de citer, — l'autre par Jehan de Fraisne dit Oulriet, le 23 mars 1487, et la troisième par George Oulriet, écuyer, le 9 avril 1567. Il produisit de plus une attestation de noblesse délivrée sur enquête et certifiant que les armes de sa famille était originairement : *D'or à trois bandes d'azur*. Jehan, son grand oncle, avait ajouté « au coing de lescusson vne merle sans piedz et sans bec » et son grand-père, Didier (I), cité en 1463 dans le nombrement de Jehan de Blansey, et en 1523 dans celui de Laurent Pinguet, avait remplacé cette merlette par une rose. Les armes de Didier Olriet étaient donc : *D'or à trois bandes d'azur accompagnées en chef d'une rose de gueules*. Avant de fermer cette parenthèse, je crois devoir signaler une particularité peu connue sur Didier Richier dit Clermont, qui est désigné dans les lettres de l'évêque de Verdun sous le nom de « Didier de Vy », corruption du nom de la ville de Vic, d'où il était peut-être originaire (1).

Le 15 août 1458, on voit Jean de Tassigny faire ses reprises à l'évêque Guillaume de Haraucourt pour la forteresse et maison située au milieu de Fresnes, proche de l'église (2). S'agit-il du château épiscopal

(1) On n'est pas fixé sur le lieu d'origine de Didier Richier, que son surnom de Clermont semblerait rattacher plutôt au Clermontois où l'on trouve plusieurs villages dont le nom offre une certaine analogie avec celui de Vic. Voir à ce sujet l'intéressante étude de notre confrère M. Léon Germain : *Les Epitaphes de l'église d'Etain*, p. 11 du tirage à part.

(2) Brizion, 12.

que l'évêque aurait inféodé ? Il est difficile d'admettre qu'il s'agisse déjà de la Tour qui, à cette date, ne devait pas même être terminée. — Dom Calmet rapporte ainsi la construction de cette forteresse. Louis d'Haraucourt, dit-il, « commença une grosse Tour de défense à l'entrée » de la Ville de Fraisne, mais sa mort arrivée, le 4e jour » d'Octobre 1456, ne lui laissa pas le loisir de l'ache- » ver » (1). Stemer (2) parle à peu près dans les mêmes termes de ce fait dont ni Wassebourg ni Roussel ne dit mot. Heureusement l'abbé Clouet, dans sa savante *Histoire de Verdun* (3), est plus explicite que Dom Calmet.

En 1415, l'année de la bataille d'Azincourt, l'évêché de Verdun était infesté de bandits et la ville dût, pour se défendre, prendre à son service les seigneurs des environs. L'évêque Jean de Sarrebrück ne trouva d'autre moyen de préserver son bourg de Fresnes que d'y laisser le prévôt Remyon Colin se constituer une sorte de fief avec tour et « maison défensable ». Il fut stipulé que lui et ses hoirs en feraient hommage à l'évêque, avec interdiction de jamais employer leur forte tour à molester ceux qui accepteraient le jugement du prélat ou de ses officiers. Je crois devoir reproduire, d'après l'abbé Clouet, la charte d'érection de cette tour :

« Nous Jehan de Sarrebruche, évesque et comte de » Verdun..... Considérant la loyauté, bonne amour et

(1) D. Calmet, *Hist. de Lorraine* (1728), II, col. 994.

(2) Stemer, *Traité du département de Metz* (1756). V° *Fresnes*.

(3) Clouet, *Hist. de Verdun* (1870), III, 544. — Cf. Roussel, *Hist. ecclés. et civ. de Verdun* (1863), I, 350.

» agréables services que Remyon Colin, de Fraisne, » notre prévôt d'illec, ses ancestres et prédécesseurs » ont toujours eu à nous et à nos prédécesseurs éves- » ques et éveschié de Verdun..... Avons, pour nous et » nos successeurs, consenti, et par ces présentes con- » sentons, donnons et octroyons audit Remyon pouvoir » de faire construire et édifier on territoire, ville et » finage de notredite ville de Fraisne en Woëvre, sur » son heritaige movant de notre franc aluel, une tour » et maison défensable, de entour icelle faire foussés » et autres munitions et défenses : laquelle tour ou » forte maison, le pourprins et appartenances seront » mouvants de nous, de nosdits successeurs devant » tous autres seigneurs ; et sera rendable à nous et à » nosdits successeurs à tous besoins.....; et ne pour- » ront faire de ladite forteresse guerre, ne souffrir » estre faite par aultre, a aucun qui vouroit à jour et à » droit venir devant nous, nosdits successeurs, ou nos » officiers....., l'an de grâce mil quatre cens et quinze, » le v[e] jour du mois d'aoust. »

Le prévôt Remyon Colin appartenait peut-être à la famille de Remion de Fraine-en-Weyvre ; la fille de ce dernier, Jeannette de Freine, possédait en ce lieu des biens dont elle fit hommage au duc de Bar, en 1364 ; quant à la veuve du prévôt, elle était, comme nous l'avons vu, remariée en 1442, à Pierre de Loison, citain de Verdun (1).

Que devint la Tour de Fresnes pendant les deux siècles qui s'écoulèrent entre sa construction et la saisie de 1650 ? Comment se trouvait-elle, à cette époque,

(1) V. p. 38.

entre les mains des Pinguet ? Avait-elle été comprise dans l'achat de Suzémont par cette famille, à la fin du xv^e^ ou au commencement du xvi^e^ siècle ? — Je n'ai pu le découvrir.

Le 2 mars 1603, Henri IV, se rendant de Verdun à Metz, fit étape à Fresnes, mais ce ne fut pas à la Tour qu'il descendit, et, si le *Journal d'Abraham Fabert* est muet sur ce point, on montre encore, dans une ancienne maison, la modeste chambre où la tradition rapporte que le roi de France passa la nuit. La Tour survécut à l'invasion suédoise, mais il est probable qu'elle fut en partie démantelée à cette époque.

Le premier document possédé sur la Tour, depuis sa charte d'érection, est l'acte notarié intervenu, le 21 novembre 1650, à la suite de l'adjudication des biens de Jean Pinguet (1). Nous avons vu figurer, dans cette adjudication, « la tour proche la Halle dudit Fresnes, granges, fours..... etc. » qui furent attribués pour 345 livres à Geoffroy Pinguet et Jacques de la Barre, son gendre, lesquels en devinrent ainsi co-seigneurs indivis. A la mort de Geoffroy, son fils, Théodore Pinguet de Suzémont, lui succéda dans sa part de fief, et ce fut son petit-fils François qui la vendit à son cousin-germain, Jean-François de la Barre. Celui-ci, ayant hérité de la contre-partie du fief, en 1699, à la mort de ses parents, se trouva ainsi seul seigneur de la Tour, ainsi qu'il résulte des termes mêmes de l'acte de partage du 12 juin 1699 (2) : « A Legard de La Maison fief venant « dacquest en La Ligne des Pinguet aud^t^ S^r^ de La Barre

(1) V. p. 28.
(2) V. p. 31.

» pere commun desd^tes partyes contrepartant pour moi-
» tié auec Led^t S^r de La Barre leur frère a cause dac-
» quest quil en a fait de Mons^r de Suzemont con^er au
» parlement de Metz Luy demeurera pour son droit
» dainesse lad^e maison scituee aud Lieu de fresnes. » (1).

Jean-François de la Barre ne laissa probablement pas de descendance, car ses biens passèrent à ses neveux, notamment à Nicolas des Godins de Souhesmes que nous avons vu comparaître en qualité de seigneur de fief à Fresnes et de celui de Suzémont, à l'assemblée de la noblesse verdunoise du 5 février 1743 (2). Le 19 novembre 1769, ce gentilhomme conclut avec ses enfants un accord relatif à la succession de sa femme, Barbe du Puy de Lezéville, qui était morte le 4 mars précédent. Il fut convenu qu'il conserverait la jouissance de la « maison forte située à Fresnes près la Halle ». Le 25 novembre, on procéda à la formation des lots, après avoir laissé le fils aîné, Michel de Souhesmes, prendre pour son droit d'aînesse (3) « la part en la maison forte située a Fresnes près la Halle ». Nous avons vu son frère, Nicolas-Hyacinthe, faire ses foi et

(1) « Quand un vassal va de vie à trepas..... le fils aîné a » droit de prendre et choisir pour luy avant partage, lequel » châtel ou maison forte que bon luy semble pour son droit » avec ce qui est enclos de fossez, clotures ou palis..... et au » residu des autres heritages de Fiefs, il prend sa part » comme l'un des autres fils. »

(*Cout. de Sainte-Croix*, tit. II, art. 1.)

(2) V. p. 34.

(3) Conformément à l'art. CXXXI, titre XI, de la Coutume de Verdun, réformée en 1743. Cet article est presque la reproduction de l'art. 1, titre II, de la Coutume de Sainte-Croix.

hommage au roi de France, le 15 décembre 1777, pour sa part dans la « maison dite fief de Pinguez à Fresnes » (1). Michel de Souhesmes fut le dernier seigneur de la Tour, et il y mourut, en 1812, déshéritant toute sa famille. Dès lors, la Tour passa en des mains étrangères, jusqu'en 1827 ou 1828, époque où elle fut démolie. Sur l'emplacement qu'elle occupait on a construit une habitation vulgaire que l'on continue à appeler la Tour, car le souvenir de l'ancienne maison-forte n'est pas encore effacé.

C'était une haute construction qui se dressait au centre du bourg ; elle avait dû être crénelée et les consoles qui soutenaient ses machicoulis étaient encore visibles, ainsi que les meurtrières qui protégeaient l'entrée. Entièrement isolée des maisons, la Tour occupait le milieu de la rue, et le ruisseau passait au pied de ses hautes murailles. Bien que les fossés qui l'entouraient eussent été comblés, la vieille Tour, toute délabrée, avec ses grands murs noircis, percés d'ouvertures étroites, offrait un spécimen intéressant des petites forteresses du XV^e^ siècle. Comment ne s'est-il pas trouvé une municipalité intelligente ou seulement un homme de goût pour empêcher sa destruction ?

(1) V. p. 35.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Archives de Meurthe-et-Moselle, *Etain*, 73.

Dénombrement du 29 septembre 1536

Je Agnes vesue et relicte de feu Noble hõme Geruaise Raullet jad sõmeillier deschanconnÿ de feu tres recomandee memoire le Roy de Sicille Duc de Lorraine et de bar que Dieu absoil fais scauoir et congnoissance a tous que je tien et aduoue a tenir en fied et homaige et ay reprins de treshault et trespuissant prince montres redoubté et souuerain seigneur monseigneur le duc de Calabre de Lorraine et de Bar etc. a cause de sa pũoste destain VIII redz de froman a prendre et pcevoir p chũn an sur le moulin de fresne en Woipure q aptient a tres illustre ponne et Reuerendissime seigneur monseigneur le cardinal de Lorraine a raison de sa pũosté dud fresne en son euesche de Verdun et sy led moulin ne pouoit fornir et satisfair Lesd huict redz led s^{r} euesque le doit pfaire du sien propre et sy plus en tenoit en fied de mond souuerain seigneur aud fresne ou aultrep acause de sad pũoste destain plus en aduoue tenir et luy en promect faire les debuoirs et seruices en tel cas Requis et accoustumes toutes et quãteffois q mestier sera et requis en seray Protestant adiouster et diminuer a ce mon pũt denõbrement en tant q besoing serait. En tesmoing dece jay fait sceller ces pũtes du scel de maistre Jehan Warin mon gendre

Lieuten̄ gn̄al de mons^{r} Le bailly de Sainctmihiel. Je ay prie a honnore s^{r} mess^{e} gerard Le bouteiller chīr seigneur de Moussy le neuf de Vigneules et de Rauziere en ptie maistre dhostel ordinaire de mon tres redoubté seigneur mons^{r} Le mq̄uis quil veulle pour plus grande seureté et approbation mettre son scel auec celluy de mond gendre Et Je Gerard le bouteiller dessus noé a la priere et requeste de lad agnes ay mis et apposé mon scel armoyé de mes armes auec celluy dud Lieuten Lan mil cinq cens trente six le penultieme Jor du mois de septembre.

(Scellé de deux sceaux de cire verte sur doubles queues de parchemin).

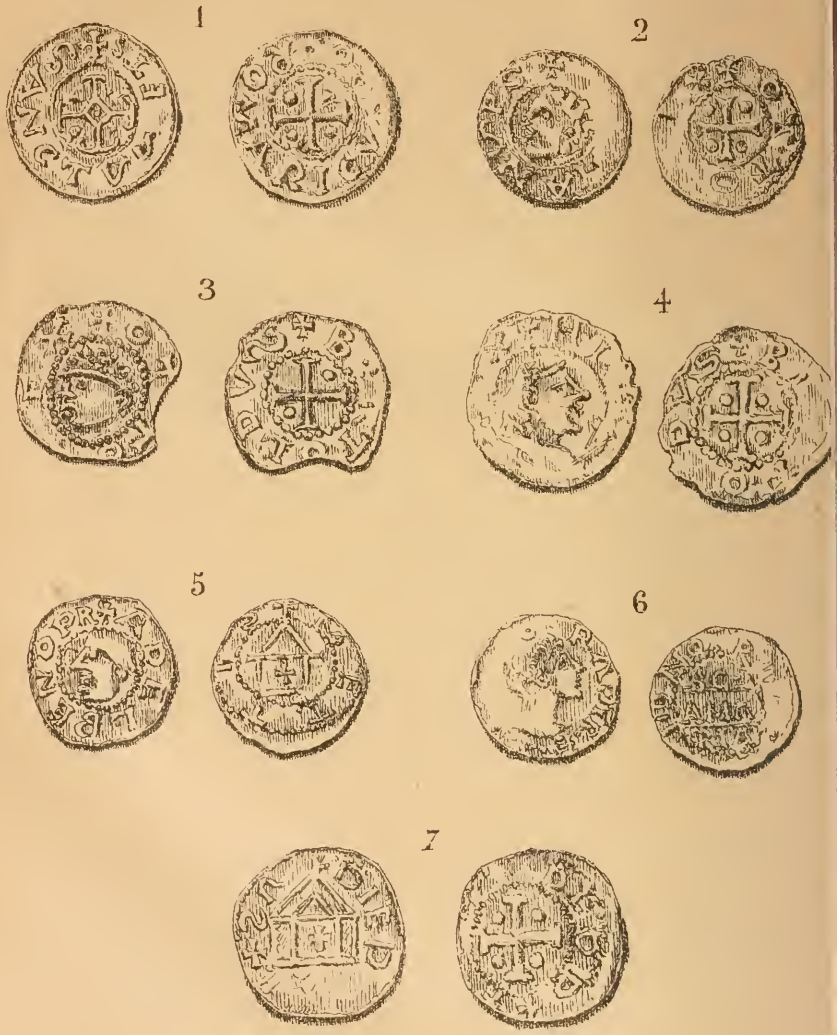

old Quintard del.

LE

TRÉSOR DE THIONVILLE

PAR

M. LÉOPOLD QUINTARD

Depuis la publication de notre description d'une trouvaille de monnaies messines des x^e^ et xi^e^ siècles, faite à Thionville au mois d'août 1886 (1), nous avons eu la bonne fortune de recueillir un certain nombre de deniers dispersés en différentes mains, et dont nous n'avions pas eu connaissance. Ces deniers sont du plus haut intérêt, comme on en pourra juger par la description qui va suivre.

Atelier de Remiremont.

1. — + SANCTVS (P) ET (RV) S, entre grènetis. — Au centre : sorte de monogramme carolingien formé par une croix évidée au centre, et dont deux des branches sont potencées et les deux autres ancrées. Dans les cantons de la croix quatre triangles.

(1) *Journal de la Société d'Archéologie*, novembre 1886.

℟. — SC) S. ROMARICVꝺ, entre grènetis. — Au centre, croix potencée cantonnée de trois globules ou besants et d'un triangle.

Denier d'argent fin. — Poids : 1ᵍ, 40. — Inédit. (Pl. fig. 1).

—

Ce denier d'une bonne conservation, et inconnu à M. Maxe-Verly (1), est le type le plus ancien sorti de l'atelier de Remiremont, il a dû être frappé probablement par ordre du Chapitre et pendant l'abbatiat de Henriette de Vienne, qui vivait en 1005.

Atelier de Toul.

+ (STEP) HANVS. PS, entre grènetis. — Au centre tête barbare à cheveux bouclés, tournée à gauche.

℟. OTTO (RE) X, entre grènetis. — Au centre, croix pattée cantonnée de quatre globules ou besants.

Denier d'argent fin. — Poids : 0,94. *Inédit* (Pl. fig. 2).

—

+ OTTO REX, entre grènetis. — Au centre, tête barbare de profil, à gauche, et coiffée d'un bonnet formé de globules.

℟. — + BERTOLDVꝺ, entre grènetis. — Au centre, croix potencée, accostée d'un globule ou besant aux 2ᵉ et 3ᵉ cantons.

Denier d'argent fin. — Poids : 0,96. (Pl. fig. 3).

—

(1) Maxe-Verly, *Numismatique de Remiremont et de Saint-Dié.*

+ HI (NRICVS, REX), entre grènetis. — Au centre, tête barbare de profil, regardant à droite.

℟. BERTOLDVS, entre grènetis. — Au centre, croix potencée cantonnée de quatre globules ou besants,

Denier d'argent fin. — Poids : 1,09, mauvaise conservation. (Pl. fig. 4).

—

Entre Saint Gérard, 33e évêque de Toul, qui mourut en 994 et Brunon, 38e évêque, quatre prélats se sont succédé sur le trône épiscopal de la cité Leukoise. Ce sont : Etienne, mort en 995 ; Robert, mort également en 995 ; Berthold, qui occupa le siège de 995 à 1020, et Herman qui fut évêque pendant six ans de 1020 à 1026.

Le monnayage autonome des évêques de Toul n'a commencé que dans la première moitié du xie siècle, sous l'épiscopat de Brunon, époque à laquelle le nom de la cité figure sur les monnaies. Mais est-il téméraire d'admettre qu'aussitôt après l'abandon fait par Otton II, en 974, aux évêques de Toul du droit de battre monnaie, ceux-ci se soient empressés de jouir de ce privilège si envié ? Nous ne le croyons pas. Etienne, successeur de Saint-Gérard, prit possession du siège au mois de septembre 994, et mourut le 20 décembre 995 ; il put donc jouir du droit régalien de monnayage pendant quinze mois. Robert, élu après lui, mourut la même année avant d'avoir été sacré et d'avoir pris possession de son évêché (1) ; il ne put donc pas frapper monnaie. Quant à Berthold, qui occupa le siège épiscopal pendant vingt-trois ans, de 996 à 1019, il eut

(1) Benoit Picard. — *Hist. de Toul*, p. 340.

tout le temps nécessaire pour émettre une monnaie à son coin.

Les premières monnaies frappées par les évêques de Toul, furent évidemment conformes au type adopté alors, c'est-a-dire semi-impériales et semi-épiscopales ; elles portaient d'un côté le nom de l'empereur, et de l'autre celui du prélat. N'ayant trouvé dans la liste chronologique des évêques, archevêques ou princes dépendant de l'Empire germanique, aucuns personnages du nom d'Etienne et de Berthold, contemporains des Empereurs Otton III et Henri II, autres que les deux évêques de Toul, nous sommes naturellement conduit à admettre, que les trois deniers dont nous avons donné la description plus haut, doivent être attribués : le n° 2 à Etienne, et les n^os^ 3 et 4 à Berthold. Les deniers au nom de Berthold ne sont point inédits, ils ont été publiés par Dannenberg (1), mais ils ont reçu de ce savant une classification évidemment inexacte. Imitant l'exemple des autres prélats, les évêques de Toul ont affirmé leur droit de monnayage et adopté le type semi-impérial, semi-épiscopal, jusqu'au moment où la monnaie devenue autonome, le nom de l'empereur disparaît pour faire place à celui de la cité.

Jusqu'à présent les monnaies frappées par Gérard (2) et Hermann, ont échappé à toutes les recherches, et il serait à désirer qu'une trouvaille vînt combler cette lacune. Les deniers que nous proposons d'attribuer aux

(1) Dannenberg, pages 363 et suiv., pl. 42, n^os^ 954 et 957.

(2) Les monnaies attribuées par Dom Calmet à Saint Gérard ne lui appartiennent pas : M. Maxe-Verly les donne avec plus de raison à Gérard d'Alsace.

évêques Etienne et Berthold sont bien contemporains de ceux frappés par l'évêque de Metz, Adalberon II et sur lesquels on voit figurer une tête. Il est à remarquer que dans le trésor de Thionville, le numéraire de l'évêque Herman n'était pas représenté ; l'enfouissement a donc dû avoir lieu, pendant l'épiscopat de l'évêque de Metz, Thierri II.

Atelier de Metz.

Le denier suivant d'Adalberon II, est une variété de celui que nous avons donné dans notre premier travail sous le n° 6.

5. — + ADELBENO PR. Entre grènetis. — Au centre, tête de profil tournée à gauche.

℟. + METTIS, entre grènetis. — Au centre, temple. Croix entre les colonnes.

Denier d'argent fin. — Poids : 0.90. — Var. inédite. (Pl. fig. 5).

—

Ce dernier est d'un coin tout différent de celui que nous avons publié, et de celui qui est figuré dans le catalogue Robert ainsi que dans l'ouvrage de Dannenberg. Les lettres de la légende du droit, sont plus serrées et offrent la particularité du mot ADELBENO. L'excellente conservation de la pièce ne permet aucun doute sur cette lecture.

Atelier de Verdun ou de Maestricht.

6. — O. RADIRE. — Tête de femme de profil tournée à droite.

℟..... O. — Dans le centre SCA MARIA en trois lignes.

Denier d'argent fin. — Poids . 1,29. — Inédit ? (Pl. fig. 6).

Ce denier qui au premier abord nous avait paru devoir être verdunois à cause de la légende centrale du revers, doit selon toutes les apparences être reporté à la ville de Maestricht. Dannenberg (1) nous donne à la planche 10 de son Atlas, et sous les numéros 237 à 259 la représentation de deniers sortis des ateliers de cette ville, et dont quelques-uns portent en légende OTTO GRA DIREX. Or ce qui reste de la légende de notre denier peut se rétablir (OTTOG) RADIRE (X) et en ce cas il serait à peu près le même que celui figuré au n° 244 de Dannenberg, d'après un exemplaire mal conservé.

La légende circulaire du revers, incomplète et illisible par suite de surfrappe ou de glissement du coin, devrait être suivant Dannenberg : TRAIECTVM ; mais son mauvais état de conservation ne nous permet pas de reconstituer ce nom.

Quoi qu'il en soit, notre denier nous paraît être une variété peut-être inédite, de ceux publiés ainsi que nous l'avons dit par Dannenberg.

Atelier de Saint-Dié.

7. — Le denier suivant est un curieux spécimen des produits sortis de l'atelier de Saint-Dié.

+ SA...DIED... ℘ Temple tetrastyle. Croix entre les colonnes.

(1) *Die deutschen Münzen der sachsischen und Frankischen Kaiserzeit.* — Berlin, 1876.

℟. DEOD... entre grènetis. — Au centre, croix potencée cantonnée de quatre besants ou globules.

Denier d'argent fin. — Poids 1,10. Inédit. (Pl., fig. 7.)

—

Ce denier, dont malheureusement les légendes sont incomplètes, une partie n'étant point sortie, est certainement un des premiers produits de l'atelier de Saint-Dié, qui a fonctionné comme on sait pour les ducs de Lorraine Gérard d'Alsace et Thierri. On connaît des deniers frappés dans cette ville au nom de ces deux princes, ainsi que des monnaies frappées au nom du Chapitre. M. Maxe-Werly a publié dans sa Numismatique de Saint-Dié et de Remiremont un grand nombre de monnaies sorties des ateliers de ces deux localités, mais nous n'en avons trouvé aucune, offrant quelque similitude de type avec notre denier. Or, à qui l'attribuer? la question ne laisse pas que de nous embarrasser. Nous devons écarter le duc héréditaire Thierri I, fils et successeur de Gérard d'Alsace. Ce prince a régné de 1070 à 1115, c'est-à-dire à une époque bien postérieure à celle où, selon toute apparence, le trésor de Thionville a été enfoui, puisque, d'après l'examen des pièces qui le composaient, il a dû être caché pendant l'épiscopat de Thierri II, et puisque, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, le numéraire de l'évêque de Toul Herman n'était pas représenté. Nous proposons donc d'attribuer notre denier à Thierri, duc bénéficiaire qui régna de 984 à 1026. C'est l'opinion que nous soumettons à nos savants confrères en numismatique.

—

Nous terminerons ce travail en donnant la description de deux deniers, qui, bien que d'une conservation suffisante, offrent des légendes incompréhensibles, et sont une énigme. MNHOT .. MNT. Entre grènetis. — Au centre, temple tétrastyle au fronton surmonté d'une croix.

℟. + DROCRS... EI. Entre grènetis. Au centre, croix pattée cantonnée de quatre besants ou globules.

Denier d'argent fin. — Poids : 1,25.

—

9. — MNHOIC MꝊT. Entre grènetis. Au centre, temple tétrastyle au fronton surmonté d'une croix.

℟. RORERꝏ REIDV. — Entre grènetis. Au centre, croix pattée cantonnée de quatre besants ou globules.

Denier d'argent fin. — Poids : 1,25.

RECHERCHES

CRITIQUES & BIBLIOGRAPHIQUES

SUR

AMÉRIC VESPUCE ET SES VOYAGES

PAR

M. Ed. MEAUME

I.

CHRISTOPHE COLOMB, AMÉRIC VESPUCE ET RENÉ II, DUC DE LORRAINE (1).

On s'est souvent demandé pourquoi le Nouveau-Monde a porté le nom d'Amérique, moins de vingt ans après sa découverte par Christophe Colomb. Comment

(1) Cet ouvrage, que nous publions sous le patronage de la Société d'archéologie lorraine, a été trouvé dans les papiers de M. Meaume, après son décès ; il a dû être composé en 1884. Sans doute l'auteur, avant de le livrer à l'impression, se proposait d'en revoir la rédaction définitive, de compléter certaines parties, et notamment des notes dont

se fait-il que cette injustice, après avoir été reconnue, ait été consacrée par le temps? Pourquoi le nom de *Colombie*, qui s'offrait si naturellement à l'esprit, n'a-t-il pas désigné les terres nouvellement découvertes? Par quel étrange déni de justice a-t-on attendu jusqu'au XIX^e^ siècle pour donner à une jeune République touchant à l'Equateur le nom de l'homme de génie qui avait découvert, en naviguant vers l'Occident, des terres inconnues? Sans doute ce n'était pas précisément ce qu'il cherchait; il croyait trouver, de ce côté, un chemin pour pénétrer au Japon, en Chine, dans l'Inde et aux grandes îles dites des Epices. Sans doute encore, il n'a pas trouvé ce chemin. Celui qui a été découvert plus tard par Magellan est peu commode, et cependant il n'y en aura pas d'autre, par l'Océan Pacifique, tant que le grand perceur d'isthmes de notre siècle n'aura pas accompli son œuvre. Toutefois l'erreur persistante de Colomb n'en fut pas moins une prodigieuse inspiration qui fit découvrir un monde nouveau.

Si la postérité a été injuste envers Colomb, elle l'a

plusieurs restent en blanc sur le manuscrit. Toutefois, dans son état actuel, l'œuvre est suffisamment avancée pour que la publication ait semblé possible et désirable, en raison de l'intérêt très vif qu'elle présente pour l'histoire locale. Le texte qui suit est donc celui de M. Meaume, sans adjonctions et sans autres modifications que la suppression ou le changement de quelques mots trop fréquemment répétés dans certains passages. Nous ne nous sommes permis aucune retouche importante; nous aurions cru manquer au respect dû à l'écrivain qui n'est plus là pour défendre les idées qu'il a exprimées; à défaut de notre incompétence, cette seule crainte suffisait pour réduire notre rôle au métier purement matériel d'un simple correcteur d'épreuves. — Ch. Guyot.

été aussi à l'égard de Vespuce. On l'a représenté comme un intrigant qui a voulu s'attribuer la gloire revenant à l'illustre Gênois. Il n'en est rien, et Vespuce est innocent de l'usurpation. Tout le mal est venu de la presse, qui a divulgué des lettres intimes, à la publication desquelles leur auteur est resté complètement étranger.

La discussion des questions ci-dessus posées et la preuve de l'innocence d'Améric Vespuce feront l'objet de notre étude. La conclusion sera que le nom d'Amérique a été imposé au Nouveau-Monde par une réunion de savants obscurs, réunis dans une vallée des Vosges. Ces hommes de bien ne songeaient pas à mal. Ils ont cru, de la meilleure foi du monde, que la gloire d'une découverte aussi importante que celle de l'imprimerie appartenait au Florentin *Amerigo Vespucci*, qu'ils ne connaissaient pas. Ils ont proposé de donner son nom (*Amerigo*) au nouveau monde découvert par Colomb. Cette proposition, imprimée dans un ouvrage qui eut quatre éditions en 1507 et deux ou trois autres depuis, fut acceptée par l'Europe entière. Les savants de Saint-Dié ont fait fausse route, cela n'est pas douteux ; mais ils étaient tellement de bonne foi, que six années après avoir proclamé que Vespuce avait seul découvert le continent américain, ils ont été les premiers à proclamer leur erreur en écrivant sur une carte de leur édition de Ptolémée, publiée en 1513, le nom du Gênois Christophe Colomb. Ils ont placé cette inscription rectificative à l'endroit même où le grand navigateur, après avoir découvert plusieurs îles, a foulé pour la première fois le sol de l'Amérique continentale. Malgré cette rectification, l'erreur était tellement répandue, qu'elle a

toujours persisté. Elle est enracinée à tout jamais, sans qu'il soit possible de songer à vulgariser la vérité.

Nous consacrerons un appendice à la bibliographie des livres imprimés à Saint-Dié. Elle sera mieux comprise lorsqu'on aura parcouru la présente étude, à laquelle nous chercherons à conserver un caractère historique. Néanmoins, il est impossible de séparer entièrement la bibliographie de l'histoire, puisque c'est en examinant des livres et en comparant leurs différentes éditions qu'on peut arriver à la vérité historique. Nous ne ferons en cela qu'imiter l'illustre de Humboldt et MM. de Navarette, de Santarem, d'Avezac et de Varnhagen, qui ont traité cette question et l'ont résolue en sens divers.

Nous entreprenons une tâche que nous aurions voulu voir accomplir par notre savant et bien regretté ami, M. le conseiller Beaupré. C'est celle d'établir la parfaite innocence de Vespuce, en démontrant qu'il a été complètement étranger à la proposition faite par le Gymnase de Saint-Dié, de donner le nom d'Amérique au nouveau monde découvert par Colomb. Cette démonstration devait, dans notre pensée, être accompagnée de la plus vive protestation que l'innocence du Florentin Vespuce ne devait, en quoi que ce soit, ternir et diminuer la gloire de l'illustre amiral gênois: il avait donné à l'Espagne un nouveau monde qu'elle n'a pas su conserver. Notre excellent ami, dont la modestie égalait le savoir, se retranchait toujours dans son rôle de bibliographe. Il l'avait dit et répété plusieurs fois dans les notes de ses excellentes *Recherches sur... l'imprimerie en Lorraine* (1). Il ne voulut jamais en

(1) Saint-Nicolas-de-Port, 1845, in-8°. Voir notamment les notes au bas des pages 77 et 78.

sortir et se jeter dans la querelle qui, à la fin du siècle dernier, divisa les Italiens et les Espagnols au sujet de la découverte de l'Amérique. Il ne dévia qu'une seule fois de cette résolution ; ce fut pour chercher à éclaircir, à l'aide de la publication de Saint-Dié, un point de l'histoire de Lorraine qui était celui-ci : René II avait-il été, dans sa jeunesse, l'ami et le compagnon d'études d'Américe Vespuce ? M. Beaupré combattit les arguments à l'aide desquels M. de Santarem prétendait établir l'impossibilité de cette camaraderie. Il les réfuta avec un succès tel, en s'appuyant sur le texte latin, mais sans date, d'une lettre adressée à René par Vespuce, qu'on resta convaincu en Lorraine que ces relations étaient un fait avéré (1). La conviction était si forte, qu'on eut un instant la pensée d'en rappeler le souvenir par une plaque commémorative placée sur l'une des faces du piédestal de la statue de René II qui décore la place Saint-Epvre, à Nancy.

Malheureusement M. Beaupré ne pouvait pas se douter que Basin de Sandaucourt avait traduit un texte qu'on croyait original et qui était seulement une copie inexacte, altérée, tronquée, de l'original italien. Ce fut beaucoup plus tard, en 1867, que M. d'Avezac reconnut l'existence de ce texte original et signala quelques dissemblances avec celui de Basin imprimé dans la *Cosmographiæ introductio*. Toutefois, les explications de M. d'Avezac, malgré leur prolixité, ou plutôt à cause

(1) Le texte latin, publié à Saint-Dié en 1507, est effectivement sans date. M. Beaupré ignorait que l'original italien, traduit par Jean Basin, était daté de Lisbonne, 4 septembre 1504.

de leur diffusion, sont loin d'être claires. La lumière ne s'était pas faite dans notre esprit, non plus que dans celui de M. Lepage qui, en 1875, dans un travail publié par le *Journal de la Société d'Archéologie*, avait exprimé certains doutes sur la question de savoir si la lettre dont il s'agit avait été adressée à René II ou à Pierre Soderini, gonfalonier de Florence ; nous avons été récemment à même de reconnaître que le véritable destinataire de cette lettre est effectivement Pierre Soderini. Dès lors, il n'est nullement prouvé que René ait été à Florence dans sa jeunesse, et qu'il ait étudié avec Vespuce sous l'oncle de ce dernier.

La démonstration la plus complète qu'il en est ainsi résultera de ce qui va suivre. Elle sera aussi bien assise que celle de l'innocence de Vespuce. Quant à la gloire de Christophe Colomb, elle est assez solidement établie pour que rien ne vienne l'ébranler. Sans rabaisser Vespuce, on doit se garder de le représenter comme le rival de Colomb. Il n'a jamais prétendu arriver à cette hauteur. Il a été purement et simplement un des nombreux navigateurs qui, du vivant de Colomb, ont visité une grande partie du littoral du nouveau continent sans y fonder aucun établissement. Les noms de ces navigateurs ne sont pas tous restés inconnus ; mais on a promptement oublié ceux qui n'ont rien écrit ou dont les relations n'ont pas été imprimées. Seul, celui d'*Amerigo Vespucci* a fait son chemin dans le monde, parce que ses écrits furent répandus par la voie de la presse et, selon toute apparence, contre sa volonté. Du reste, toutes ces questions s'enchaînent ; les faits s'éclairent les uns par les autres. Les difficultés ne sont qu'apparentes ; elles ont des liens communs, et il faut se garder de rompre le faisceau qui les réunit.

Il convient tout d'abord de rechercher ce qu'était *Amerigo Vespucci* que nous appellerons, désormais Américc Vespuce. Nous verrons ensuite ce qu'en pensaient les historiens avant que M. de Humboldt, d'abord, et M. Beaupré, ensuite, aient appelé l'attention du monde savant sur la *Cosmographie* de Saint-Dié. C'est grâce à ces travaux que la discussion s'est ouverte sur la confiance qu'on devait accorder aux récits de Vespuce, que cet ouvrage paraissait révéler pour la première fois. En effet, l'original italien, dont on connaît seulement quatre exemplaires, était resté inconnu à M. de Humboldt aussi bien qu'à M. Beaupré (1).

Plus tard la question a eté reprise par M. d'Avezac, qui a consacré tout un volume à la description de la *Cosmographie* de Saint-Dié, ainsi qu'à ses tenants et aboutissants. Presque tout est exact dans cet ouvrage, mais la vérité y est noyée dans une telle abondance de détails, qu'on a peine à la découvrir. Après avoir lu et relu ce livre (2), nous étions, comme M. Lepage, resté dans le doute, lorsque ce doute a été levé par la communication qui nous a été faite de l'original italien et surtout par l'ouvrage de M. de Varnhagen que M. Beau-

(1) M. Harisse, *Bibliotheca americana vetustissima* (1866), n'en avait signalé qu'un seul exemplaire. Trois autres ont été découverts depuis 1866.

(2) *Martin Hylacomylus Waltzemüller, ses ouvrages et ses collaborateurs; voyages d'exploration et de découvertes à travers quelques épîtres dédicatoires, préfaces et opuscules, en prose et en vers, du commencement du XVI^e siècle : Notes, causeries et digressions bibliographiques et autres*, par un géographe bibliophile (d'Avezac). Extrait des Annales des Voyages, 1866. In-8° de x-176 p. Paris, Challamel, 1867.

C. G.

pré n'a pas connu. Cet excellent travail, modèle d'impartialité, d'exactitude et de clarté, est en grande partie écrit en langue française ; mais il est tellement ignoré en France que, deux années après sa publication à Lima, M. d'Avezac ne put le lire que grâce à l'obligeance de M. Ferdinand Denis (1).

En combinant les documents recueillis par M. de Varnhagen avec les écrits authentiques d'Américo Vespuce, sa biographie peut se résumer ainsi qu'il suit :

Américo Vespuce était le troisième fils d'Anastase Vespuce, notaire à Florence, et de sa femme Lisabetta Mini. Il naquit le 9 mars 1451 (2). Il étudia sous

(1) L'ouvrage de M. de Varnhagen se compose de trois parties, publiées isolément dans divers pays. Elles sont de format petit in-folio.

1° *Amerigo Vespucci, son caractère, ses écrits même les moins authentiques, sa vie et ses navigations.* Lima, 1865.

2° *Le premier voyage de Amerigo Vespucci définitivement expliqué dans ses détails.* Vienne, 1869.

3° *Nouvelles recherches sur les derniers voyages du navigateur Florentin.....* Vienne, janvier 1870.

Les autres auteurs mentionnés *passim*, par M. Meaume, sont les suivants :

Martin Fernandez de Navarete. — *Relations des quatre voyages entrepris par Christophe Colomb pour la découverte du Nouveau-Monde, de 1492 à 1504...* Ouvrage traduit de l'espagnol par MM. Chalumeau de Verneuil et de la Roquette (Brunet, v° *Navarette*).

Le vicomte de Santarem. — *Recherches historiques, critiques et bibliographiques sur Americ Vespuce et ses voyages.* Paris, Arthus Bertrand, 1842. in-8° (Brunet, v° *Vespucci*).

C. G.

(2) Tels sont les documents fournis par Bandini : *Vita e lettere di Amerigo Vespucci*, Florence, 1745, in-4. Quant à la date de 1451, cet auteur ne fait pas connaître s'il la donne

son oncle le chanoine Antoine Vespuce, confrère du fameux Savonarole. C'était un bon latiniste et un savant helléniste ; mais Américvoue lui-même qu'il profita peu des leçons de son oncle. En 1476, à l'âge de 25 ans, il avait perdu son latin ; il essayait encore d'écrire à son père dans cette langue ; mais il s'excusait des fautes qu'il avait pu commettre, n'ayant plus auprès de lui son oncle pour les corriger.

Cette qualité d'oncle, bien constatée, nous servira, dès à présent, à jeter un peu de lumière sur l'origine des altérations de la lettre écrite en italien, de Lisbonne, le 4 septembre 1504. Cette lettre, adressée par Vespuce au gonfalonier Pierre Soderini, fut traduite d'italien en français pour être envoyée à René II. Tout porte à croire que cette traduction a été faite à Florence sur une copie italienne, mutilée surtout à la fin ; mais que son auteur connaissait parfaitement la famille de Vespuce. En effet, le texte de l'original italien, dans lequel Vespuce rappelle à Soderini qu'ils avaient été camarades d'école, ne révèle pas que leur maître fut l'oncle de Vespuce. Ce détail a été ajouté par l'auteur de la version française, et il a été reproduit dans la traduction latine de Jean Basin ; d'où l'on peut conclure que les autres additions, les altérations et les suppressions sont l'œuvre de celui qui a fait la version française, et qu'elles ne proviennent nullement de Basin. Comment supposer en effet que Basin, n'ayant jamais été à Florence, ne connaissant pas la famille de Vespuce, ait pu

d'après l'ancien ou le nouveau style, de sorte qu'il serait possible que Vespuce fût né le 9 mars 1452, d'après notre manière de compter.

deviner qu'il avait fait ses humanités à l'école de son oncle ? — On s'étonne que M. de Varnhagen n'ait pas tiré parti de cette interpolation, qui fournit un argument décisif en faveur de la thèse que nous défendons avec lui.

Revenons, en abrégeant autant que possible, à la biographie d'Américo Vespuce. Il avoue dans sa correspondance qu'il avait peu de goût pour les études scientifiques ou littéraires. Au lieu d'entrer dans les ordres et de devenir un savant, comme son oncle, il entra dans la puissante maison de commerce des Médicis, qui avait des intérêts considérables en Espagne. Il fut l'un des représentants de cette maison, et il dit lui-même (dans la lettre insérée en tête du récit de ses quatre voyages) qu'il fit pendant quatre ans le commerce en Espagne. Le texte de la traduction latine de cette lettre, imprimée à Saint-Dié en 1507, est, quant à cette durée de quatre années, conforme à l'original italien. Il quitta cette position pour entreprendre son premier voyage de découvertes en 1497, ce qui correspond aux détails fournis par l'abbé Bandini, qui fixe l'arrivée de Vespuce en Espagne à 1492 ou 1493.

Nous aurons à reparler de ce premier voyage de Vespuce, le plus important de tous, et des trois autres qui l'ont suivi. Constatons toutefois, dès à présent, le résultat de ces quatre navigations.

Premier voyage. — Mai 1497 à octobre 1498. — De Cadix aux Canaries, puis, directement au golfe de Honduras, d'où l'expédition longe tout le golfe du Mexique, double les Florides pour s'avancer au Nord au-delà des Bermudes et probablement jusqu'au point où l'expédi-

tion de Jean Cabot, organisée par Henri VII, roi d'Angleterre, avait longé le nord du continent en partant de Terre-Neuve.

Deuxième voyage. — Mai 1499 à septembre 1500. — De Cadix, en se dirigeant vers le sud, l'expédition aborde la côte du Brésil, un peu au-dessus du cap San-Roque ; puis longeant la côte au nord-est, elle touche à la Marguerite, à Curaçao et à Haïti, d'où elle gagne l Espagne directement.

Troisième voyage. — Mai 1501 à septembre 1502. — De Lisbonne au Cap Vert, sur la côte d'Afrique, puis de la côte brésilienne au cap San-Roque ; de là au sud, toujours en explorant la côte un peu avant l'embouchure de la Plata, d'où les vaisseaux sont entraînés jusqu'à la Géorgie-Australe, sous la latitude du détroit de Magellan. Le retour s'opère en touchant à Sierra-Leone, sur la côte d'Afrique, puis aux Açores et enfin à Lisbonne.

Quatrième voyage. — Date du départ inconnue ; retour en juin 1504. — De Lisbonne à Sierra-Leone, et ensuite à la partie déjà visitée de la côte du Brésil, depuis la baie de tous les Saints jusqu'au cap Frio. L'itinéraire du retour est inconnu.

On ignore absolument en quelle qualité Vespuce prit part à ces quatre expéditions. En était-il le chef ? Commandait-il seulement un des navires ? Etait-il le pilote en chef de la petite escadre, c'est-à-dire l'homme instruit dans la pratique de l'art de la navigation, qui savait se servir des instruments destinés à prendre les hauteurs et conduire les navires dans la direction voulue ? Il se peut qu'il ait commandé l'un de ces navires.

Cependant il paraît certain qu'il ne dirigea jamais les expéditions. Du moins aucun de ses récits ne l'indique ; aucune de ses découvertes ne lui appartient donc en propre ; toutes semblent lui être communes avec les aventuriers qu'il accompagnait. On connaît à peine les noms de ceux qui semblent avoir dirigé deux des expéditions auxquelles prit part Américc Vespuce. C'est, pour le second voyage, Hogeda et Cosa, et, pour le quatrième, Gonçalo Coelho. On voit, dès lors, l'énorme distance qui sépare le modeste navigateur de l'amiral Christophe Colomb. Vespuce n'a pas accompagné ce grand homme dans ses voyages, comme on l'a dit faussement ; mais il a navigué, en même temps que lui à partir de 1497, et il a pu atterir sur des côtes inconnues à Colomb. S'ils ne se sont jamais rencontrés dans le nouveau monde, ils se sont connus. Vespuce a même été dans le cas de rendre service à Colomb dans les dernières années de la vie de cet homme extraordinaire, ce dont témoigne une lettre de Colomb à son fils, du 5 février 1505, qui sera rapportée plus loin. Jamais Vespuce n'a songé à s'attribuer la gloire appartenant à Colomb. Jamais il n'a laissé ignorer dans ses écrits que l'amiral Génois avait découvert les Antilles en 1492, c'est-à-dire cinq ans avant le premier voyage de Vespuce. S'il se tait sur l'exploration faite par Colomb d'une partie du continent, c'est qu'il n'avait pas à en parler. Du reste la découverte des îles vient se placer, dans son récit, d'une manière incidente, pour mémoire seulement.

On ne connaît qu'une faible partie des écrits de Vespuce. Il avait rédigé un journal détaillé de ses voyages. Dans sa lettre à Laurent de Médicis, écrite en

1503, il dit qu'il garde soigneusement les journaux de ses deux premiers voyages (*in sanctuariis meis servo*) et il ajoute que le routier du troisième voyage, dont il envoie un abrégé à Laurent, est entre les mains du roi de Portugal. Après son retour du quatrième voyage, il annonce, dans sa grande lettre du 4 septembre 1504 à Soderini, qu'il a écrit un livre intitulé *les quatre journées* : *Tutto ho redutto in un volume in stilo di geografia e le intitolato* Le quattro giornate ; puis il ajoute : « Les quatre journées où je fais mention de tout ce que j'ai vu... ce que je n'ai pas encore publié (quoi qu'on m'engage à le faire) parce que je suis peu content « (Varnhagen, p. 41 (1). La publication de ces précieux manuscrits n'a jamais été faite et ils paraissent définitivement perdus. Outre ces journaux, Vespuce a écrit deux lettres intimes : l'une, en avril 1503, à Laurent de Médicis (2) ; l'autre datée de Lisbonne du 4 septembre 1504 et adressée à Pierre Soderini, gonfalonier de Florence. La première paraît avoir été trouvée dans les papiers de Laurent de Médicis (3) ; elle fut publiée

(1) Ce passage est moins clair dans la version latine de Bazin de la *Cosmographiae introductio*, feuillet b, *verso*.

(2) L'original italien de cette lettre n'existe plus.

Il était peut-être écrit en espagnol, car Laurent de Médicis comprenait cette langue. Quant au texte de cette lettre, plus ou moins altéré, il est connu par douze éditions, en plusieurs langues, publiées sous des titres divers, à partir de 1504.

(3) Il s'agit ici de Lorenzo, fils de Pierfrancesco d'Medici, du parti dit des Popolani. On doit éviter de le confondre avec son cousin, le célèbre Laurent, dit le Magnifique, qui gouvernait la République avec son frère Julien et mourut en 1492. Laurent, le patron de Vespuce, mourut le 10 mai

d'abord en latin, après sa mort. Bien qu'elle fût assez courte et qu'elle ne concernât que le troisième voyage de Vespuce, elle fut traduite d'italien en latin, en allemand et en français. On connaît ces différentes versions, au nombre desquelles on doit éviter de comprendre le prétendu texte espagnol sur lequel aurait été faite la traduction vicentine de 1507 (1). Ringmann en a

1503, quelques jours après avoir reçu la lettre contenant le récit du troisième voyage de son ancien commis. M. de Varhagen s'est donc trompé en disant que « la mort de Lorenzo (le Magnifique) fut cause que sa riche maison de commerce tomba entre les mains de *son fils* Lorenzo, dit Pierfrancesco, pour lequel Vespuce s'est montré toujours si reconnaissant » (*Amerigo Vespucci*... Lima 1865, p. 90). Notre Laurent n'était pas le fils du Magnifique ; mais, au contraire, son adversaire politique, comme l'un des chefs des Popolani. Les Médicis Popolani continuaient le commerce qu'avaient abandonné le Magnifique et son frère Julien. Il était essentiel de relever une des erreurs, bien rares chez M. de Varnhagen, sans quoi l'on ne comprendrait pas comment Vespuce aurait pu adresser, en 1503, une lettre au fils d'un Médicis que les généalogistes florentins n'ont jamais connu. Cette rectification avait déjà été faite, en d'autres termes, par M. d'Avezac, note de la page 43.

(1) Cette version de l'édition de Vicence porte l'intitulé suivant : *El novo Mondo, de Lengue Spagnole interpretato in idioma Romano.* Ce prétendu idiome romain est du pur vicentin qui s'éloigne beaucoup de l'italien. La lettre de Vespuce, tant de fois traduite, devait être en italien, mélangé d'espagnol, comme le récit complet de ses quatre voyages adressé à Pierre Soderini. Cette première lettre n'est en réalité que la seconde, car elle débute par rappeler à Laurent de Médicis que Vespuce lui avait annoncé son retour quelques jours auparavant, et cette lettre était assez ample : « *Superioribus diebus* SATIS AMPLE *tibi scripsi de reditu meo.* » (Version de Ringmann, imprimée en 1505 ; de Varnhagen, p. 13).

donné à Strasbourg, en 1505, une version latine qui, avec celle de Paris, 1504, est très estimée et préférée aux autres qui ont été publiées dans la même langue.

Quant à la lettre contenant le récit des quatre voyages, datée de Lisbonne, 4 septembre 1504, adressée à Pierre Soderini, gonfalonier de Florence, et ancien compagnon d'études de Vespuce, on ignore la date précise de sa publication (1). On présume qu'elle a pu être imprimée à Florence, en 1505 ou 1506, par les soins de Pierre Soderini ; mais il n'y a aucune certitude à cet égard. En tout cas, rien ne prouve que Vespuce ait pris part à cette publication, car il est resté en Espagne où il est mort en 1512. Il est, au contraire, très certain qu'elle a été traduite en français ; que le manuscrit de

(1) La plus ancienne version italienne de cette lettre, qui passe pour être la plus conforme à l'original, a pour titre : *Lettera di Amerigo Vespucci delle isole nuovamente trovate in quattro suoi viaggi.* Cet intitulé qui n'est pas de Vespuce est inexact, car l'auteur parle fort peu des îles et il s'étend longuement sur les diverses parties du continent où il a pu aborder. Cette lettre est sans lieu ni date d'impression. On n'en connaît que quatre exemplaires, dont l'un a figuré, en mai 1884, sous le n° 306 du catalogue de vente après décès du docteur Court, à Paris. Elle a été adjugée à un libraire anglais, moyennant 13,000 francs, sans les frais. — On suppose, sans en être certain, que la publication a eu lieu à Florence en 1505 ou 1506. Elle serait alors antérieure à la version latine, peu exacte, publiée par Gauthier Lud à Saint-Dié en 1507 ; mais, nous le répétons, la question de priorité reste indécise. Quant au lieu d'impression, il est probable que ce fut Florence, car les caractères sont les mêmes que ceux qui ont servi à l'impression d'une lettre d'André Corsali : *Firenze, per Jo. Stephano, di Carli da Pavia,* en 1516, in-4° (Voyez Brunet, art. Vespucci, col. 1154).

cette traduction a été envoyé à René II par une main restée inconnue ; que cette version française a été de nouveau traduite en latin par Basin, et qu'elle fut publiée par lui, à Saint-Dié, en 1507, à la suite de la *Cosmographiæ introductio*, imprimée par Gauthier Lud. Dans cette publication, le destinataire de la lettre originale paraît être le duc de Lorraine René II ; mais c'est une erreur évidente (1).

M. de Varnhagen attribue à cette publication de Saint-Dié, et aux quatre éditions qui en ont été faites d'avril à septembre de la même année, l'accroissement de réputation, comme grand cosmographe, acquise par Vespuce dans toute l'Europe. « Quelques exemplaires, dit-il, ont dû arriver en Espagne, ce qui dut entrer pour beaucoup dans l'expédition de la fameuse lettre royale adressée à Amerigo Vespuci, de Valladolid, le 6 août 1507. Par cette lettre, qui a été lue et publiée dans toutes les villes, villages et hameaux du royaume, il est annoncé que Vespucci (on l'appelle par erreur *Despuchi*) est chargé d'examiner les pilotes sur l'usage de l'astrolabe et du quart de cercle. » Vespuce doit vérifier si les candidats réunissent la théorie à la pratique. En cas d'affirmation, il leur délivre des certificats de capacité. L'année suivante, un décret royal créa pour Vespuce la charge de *pilote majeur*. Outre les appointements attachés à cette charge, un autre décret lui assigna une forte gratification annuelle (2).

Tel est l'homme sur lequel M. de Humbold a écrit les

(1) V. *infra* la traduction latine de Basin en regard de l'original italien.

(2) M. de Varnhagen, p. 118.

lignes que nous allons rapporter et qui montrent son impartialité. Après avoir prouvé que la mort de Vespuce eut lieu à Séville, le 22 février 1512, il ajoute ce qui suit : « On s'est trompé longtemps de quatre ans sur l'époque de cet événement ; la mort du navigateur, à qui la postérité a déféré le dangereux honneur de donner son nom au Nouveau-Monde, a été de nos jours l'objet d'une découverte historique. Vespucci est resté pauvre : Colomb l'a dépeint ainsi, lorsqu'il le vit rentrer en Espagne. La veuve du *Piloto mayor* eut à mendier une petite pension de 10,000 maravedis qui restait à la charge des successeurs de Vespucci. L'homme qui avait fixé l'attention de deux rois, qui avait été tour à tour à la tête d'une grande maison de commerce, associé à des entreprises maritimes, lucratives pour leurs chefs, et fournisseur de la flotte dans les armements de 1507, s'honora par son indigence, comme la plupart des *conquistadores*, et comme beaucoup d'hommes dans les tourmentes révolutionnaires de nos jours. L'agitation devient souvent un intérêt de la vie intellectuelle assez puissant pour faire oublier des intérêts purement matériels. » (1)

(1) Humboldt, *Examen critique de l'histoire de la géographie du Nouveau Continent*, t. v. p. 176 et 177.

II.

LE GYMNASE DE SAINT-DIÉ (*Gymasium vosagense*) ET AMÉRIC VESPUCE

Le Gymnase Vosgien, fondé à Saint-Dié, dans les premières années du XVI^e^ siècle, était une réunion des hommes les plus savants de la Lorraine et de l'Alsace. Fort inconnue du reste de l'Europe, leur réputation ne dépassait pas beaucoup les limites du duché de Lorraine. Le duc René II, le vainqueur de Charles-le-Téméraire, se faisait gloire de protéger les lettres, les arts et les sciences. Lettré lui-même, il avait dicté à l'un de ses secrétaires un récit de ses campagnes contre le duc de Bourgogne. Ce récit fut communiqué au Gymnase Vosgien et servit de thème au poëme latin intitulé *Liber Nanceidos*, écrit par Pierre de Blarru, l'un des membres de la docte Société. Ce versificateur trop prolixe était un parisien fort peu orthodoxe, car il fut, dans sa jeunesse, l'un des joyeux compagnons de François Villon. Il se rangea, et le duc de Lorraine en fit un de ses secrétaires, puis il entra dans les ordres. Devenu vieux et aveugle, il vint s'échouer dans un paisible canonicat du chapitre de Saint-Dié (1). C'était,

(1) L'origine parisienne de Blarru a été découverte et mise hors de doute par une savante et spirituelle dissertation de M. Rouyer, insérée dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1876. Il en a été fait un tiré à part de 65 pages, plus la table.

C'est aussi M. Rouyer qui a découvert le nom de Blarru

avec deux autres membres, les poètes de la Société littéraire du *Val de Galilée*. Les chanoines de l'*Insigne Chapitre*, presque tous membres du *Gymasium Vosagense*, se plaisaient à désigner ainsi la vallée où se trouvait la ville habitée par eux et qui leur rappelait le nom de leur fondateur (1).

Le Gymnase Vosgien était aussi, très vraisemblablement, une école de hautes études, analogue aux gymnases allemands. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'imprimerie qui allait être introduite à Saint-Dié, par

dans la XII[e] strophe du *Petit Testament* de Villon qui débute ainsi :

Item, je laisse à Sainct-Amant
Le Cheval Blanc, avec la Mulle,
Et à Blaru mon dyamant
Et l'Asne rayé qui reculle.

Sur quoi M. Prompsault dit que ce legs pourrait annoncer que Blarru était un libertin usé. C'est possible ; il faut avouer, en tout cas, que le futur auteur de la Nancéïde avait dans Villon une spirituelle, mais assez mauvaise connaissance. Quant au *dyamant* et à *l'âne rayé qui recule*, M. Lacroix déclare qu'il n'y comprend rien. Il y a dans Villon bien d'autres énigmes dont on n'a pas trouvé le sens. Sans chercher à le deviner, il suffit de constater avec M. Rouyer que ces legs étaient de pure fantaisie.

(1) Saint Deodat, Saint Diey ou Saint Dié, évêque de Nevers, avait abandonné son évêché pour fonder dans les Vosges, vers 660, un monastère qui devint plus tard l'*Insigne Chapitre*. Il en détermina l'emplacement au confluent de la Meurthe et du ruisseau de Robache, et donna le nom de *Val-de-Galilée* au beau vallon où se trouvait le monastère, et ce, dit M. Gravier, en souvenir de la patrie du prince des apôtres (*Histoire de Saint-Dié*, p. 40). La ville actuelle de Saint-Dié s'est développée autour du monastère devenu un Chapitre qui se prétendait indépendant de l'évêque de Toul.

l'un des membres de la Société, fut un des moyens les plus efficaces à l'aide duquel les travaux littéraires des sociétaires, l'un surtout dont nous parlerons en détail, purent être connus de l'Europe savante.

Le promoteur ou fondateur de cette Société quasi académique était Gautier Lud, chanoine de Saint-Dié et l'un des secrétaires du duc René II. Il était riche et de bonne maison. Son frère aîné, Jean Lud, avait combattu à la bataille de Nancy où le Téméraire avait été tué. Il s'y trouvait avec Chrestien Simonin de Chastenoy, autre secrétaire du duc, celui auquel, comme nous l'avons dit, René avait dicté des notes pour servir à la composition de la Nancéide (1).

(1) *La Vraye déclaration du fait et conduite de la bataille de Nancy*..... (Dans Dom Calmet : *Histoire de Lorraine*, t. VII, preuves, col. 152). On y lit : « En la bataille estoient les autres piétons..... Jeand Lud et Chretien, mes secrétaires et plusieurs autres Lorrains et Barrisiens. A la senestre, le sieur de Rebaulpierre..... » Dans son *Liber Nanceidos* (col. VI), Blarru n'a pas rappelé les noms de ces deux secrétaires devenus guerriers par occasion. Après avoir parlé du puissant seigneur de Ribaupierre, il se borne à dire que les fonctionnaires civils attachés à René avaient, eux aussi, pris part à la bataille.

..... *Fertque*
Arma magistratus (*nullis tardantibus*) *omnis.*

On peut consulter sur Jean Lud et sur Chrestien Simonin de Chastenoy, ainsi que sur la parenté de Jean Lud, un très intéressant mémoire de M. Lepage, inséré dans les *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine*, t. V, année 1865, pages 216 et suivantes. — Jean Lud, premier du nom, père de Gauthier et de Jean II, est l'auteur du *Dialogue* qui porte son nom et dans lequel il converse avec lui-même. Ce dialogue, ou monologue, a été reproduit dans le *Journal* de la même Société, avec une notice de M. Lepage, année 1854, p. 139 et suivantes.

Gauthier Lud, sans quitter son canonicat, avait été, avant la mort de son frère aîné (1504), nommé chapelain du duc et son conseiller ordinaire. Il fut, en outre appelé, le 12 août 1504, à remplacer son frère dans la charge fort lucrative de général des mines (1).

Tout indique que Gauthier Lud (2) fit un noble usage de sa fortune. Il se mit à la tête du Gymnase, qui se distingua surtout par la louable intention de divulguer les connaissances géographiques, au moyen des globes et des cartes ; c'était ce qu'on appelait alors *Cosmographie*. Les cosmographes de la société se proposaient de publier une sphère et un planisphère dont les dessins furent montrés à René qui en approuva l'exécution. Comme accessoire à la publication projetée, il fallait joindre une explication élémentaire de la latitude et de la longitude, de la direction des vents, de la division des climats (aujourd'hui abandonnée), des signes du zodiaque, etc. Il s'agissait, en d'autres termes, d'initier le public avec les prodromes de la géographie. C'est ce qui donna lieu à la *Cosmographiæ introductio*. Elle fut l'œuvre personnelle de Waldseemuller qui, suivant une habitude alors assez commune, se déguisa sous le nom de *Hylacomylus*, *Ylacomylus* ou mieux : *Ilacomylus* (3).

(1) M. Lepage, *Bull. de la Soc. d'arch. lorraine*, t. V, p. 251.

(2) Ce nom est quelquefois écrit Gaultier, ou Waultrin, qui est la traduction, en français, de Gualterius. Nous suivons l'orthographe *Gauthier* qui est celle adoptée par M. Lepage.

(3) Le vrai nom de ce savant ne se trouve dans aucun de ses ouvrages. Suivant M. d'Avezac (*Martin Hylacomylus*, Paris, 1867, in-8), la véritable orthographe allemande de ce

Outre Gauthier Lud et Waldseemüller qui a trouvé, dans M. d'Avezac, un biographe après lequel il reste peu de chose à glaner (1), le Gymnase Vosgien se composait de plusieurs savants et littérateurs dont les noms sont restés populaires en Lorraine.

C'étaient d'abord les patrons de la société : le roi René (2) et les hauts dignitaires dont nous avons indiqué plus haut les noms et les qualités ; puis un autre frère de Gautier, Nicolas Lud, dont les travaux sont peu connus.

Nous avons parlé plus haut de Pierre de Blarru. C'est le plus célèbre, du moins en Lorraine, des membres du Gymnase Vosgien. La Lorraine était devenue, depuis longtemps, son pays d'adoption. Il mourut à Saint-Dié le 23 novembre 1510, à l'âge de 73 ans, entre les bras

nom propre serait *Waltzemüller* et, en latin, *Hylacomylus*. L'estimable auteur a consacré plusieurs pages à établir cette thèse ; mais la question se trouve tranchée contre lui par une lettre autographe publiée par M. C. Schmidt, professeur à Strasbourg, et insérée dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1875, p. 227. Cette lettre est signée : *Martinus Wualdsemuller alias Ilacomylus*. Ajoutons que l'orthographe du nom latinisé est la seule qui puisse se concilier avec le monogramme de ce savant. Il se compose d'un M traversé par un I et figure au bas de la marque d'imprimeur placée à la fin de la *Cosmographiæ introductio*. Quant à l'orthographe allemande, M. C. Schmidt adopte celle de *Waldseemüller*, tout en reconnaissant que, dans l'usage, on prononçait *Waltzmüller*. La nationalité et la compétence de M. Schmidt ne nous permettent pas d'avoir une opinion autre que la sienne.

(1) Il s'agit de l'ouvrage cité dans la note précédente.

(2) René II, duc de Lorraine, était, comme son ayeul, René Ier d'Anjou, roi nominal de Sicile et même de Jérusalem ; on ne l'appelait jamais que : *Le Roi de Sicile*.

de son ami Basin de Sandaucourt. On ne sait pourquoi il ne voulut pas que son *Liber Nanceidos* fût publié de son vivant. On a lieu de s'en étonner, puisque l'imprimerie de Gauthier Lud fonctionnait à Saint-Dié depuis le commencement de 1507. Toutefois le fait est certain, et le poëme national des Lorrains ne fut imprimé qu'en 1518 (1).

On ne peut séparer Pierre de Blarru de son futur éditeur, Basin de Sandaucourt (2) dont l'élégante latinité égalait celle de son intime ami. Basin était, comme

(1) L'impression eut lieu effectivement dans le courant de 1518, d'après notre manière de compter, mais l'imprimeur de Saint-Nicolas-du-Port a pris le soin de nous apprendre que son travail fut terminé le 5 janvier (*nonas januarii*), jour anniversaire de la bataille de Nancy en y ajoutant les jours du calendrier grégorien. En réalité, ce serait, d'après le nouveau calendrier, le 16 janvier 1519. — Les caractères courants avec lesquels ont été imprimés les vers de ce beau volume, tiré avec un soin exceptionnel, sortent de la fonderie qui avait fourni à Gauthier Lud les caractères romains avec lesquels il imprima la *Cosmographiæ introductio*. Les lettres ornées et les caractères gothiques, employés pour les notes marginales de Basin, paraissent provenir d'un autre atelier.

(2) Ce nom de *Sandaucourt* est celui du village où était né Jean Basin, dans le canton de Châtenois, arrondissement de Neufchâteau. M. d'Avezac (*Martin Hylacomylus*, p. 68 et suiv.), a prouvé sans réplique que la véritable orthographe de cette localité, d'après les formes latines données par Basin lui-même, est *Sendacour*. Toutefois, il est impossible aujourd'hui de revenir sur une altération consacrée depuis plus de 150 ans, et d'adopter, avec M. d'Avezac, une orthographe véritablement rationnelle. L'appellation *Sandaucourt* étant devenue officielle, elle doit être conservée. — Nous devons dire, toutefois, que M. Beaupré (p. 40) écrit *Sandacourt*.

Gauthier Lud et Blarru, chanoine du chapitre de Saint-Dié et l'un des secrétaires de René II.

En compagnie de ces vieux chanoines se trouvait un jeune homme d'une rare valeur. Il était poète à ses heures, et comme Waldseemüller, ardent aux travaux géographiques. Il avait publié plusieurs livres avant 1507, et il se proposait de placer sous le patronage du Gymnase Vosgien un ouvrage considérable. Il ne s'agissait de rien moins que d'une nouvelle traduction latine de la géographie de Ptolémée, avec des cartes également nouvelles. Ce jeune adepte de la cosmographie avait nom Mathias Ringmann; mais, suivant un usage, fort commun à cette époque, il adopta le gracieux pseudonyme de *Philesius*, en y ajoutant l'épithète *Vogesigena*; elle révélait le lieu de sa naissance dans les montagnes des Vosges, sur le versant alsacien, probablement dans le val d'Orbey.

Mathias Ringmann et Martin Waldseemüller étaient les membres les plus savants du Gymnase. Ils moururent jeunes : le premier à vingt-neuf ans (1482-1511) ; le second ne dépassa pas sa quarantième année (1480-1521). L'un et l'autre étaient d'une incroyable activité. Ringmann ne paraît pas être venu à Saint-Dié avant la fin de 1506; mais il y était certainement au commencement de 1507, où il participait comme poète et comme correcteur à la première publication entreprise par le Gymnase Vosgien, à l'aide de l'imprimerie fondée et dirigée par le riche chanoine Gauthier Lud.

C'est de cette époque qu'il faut dater l'étroite amitié qui unissait Ringmann et Waldseemüller. Leurs goûts étaient communs ainsi que leurs études. L'un et l'autre étaient passionnés pour la géographie. Ringmann avait

publié à Strasbourg, en 1505, une édition de la lettre adressée par Américc Vespuce à Laurent de Médicis (1). Son arrivée à Saint-Dié coïncida avec les préparatifs de la publication de la *Cosmographiæ introductio*, accompagnée d'une lettre datée de Lisbonne du 4 septembre 1504, contenant le récit des quatre navigations de Vespuce.

Il est probable que les membres de la petite académie vosgienne ne sont pas tous connus. La Société ne publiait pas de mémoires ; elle ne faisait pas connaître la liste de ses adhérents, par l'excellente raison que, jusqu'en 1507, l'imprimerie n'existait pas à Saint-Dié, et que l'établissement typographique fondé par Gauthier Lud ne paraît pas avoir subsisté dans cette ville au delà de 1512. Il est donc bien difficile d'énumérer les noms de tous les sociétaires. Toutefois, MM. d'Avezac et Schmidt s'accordent pour citer, comme ayant fait partie du Gymnase Vosgien, deux savants parfaitement ignorés avant 1867. Le premier s'appelait André Rey-

(1) Le titre de la publication de Ringmann est le suivant: *De ora antarctica, per regem Portugalliæ pridem inventa. Argentinæ*, Mathias Hunskuff, 1505, in-4° de 6 feuillets, caract. gothiques. Cette édition de la lettre de Vespuce à Laurent de Médicis est très rare. Quoiqu'elle rende compte seulement et d'une manière superficielle du troisième voyage de Vespuce, un exemplaire a été vendu 7,000 francs à la vente du docteur Court, en mai 1884. Le libraire Tross en avait fait exécuter un *fac-simile* sur vélin (*in membranis*) dont il n'aurait été tiré que dix exemplaires. Cette lettre sur laquelle nous aurons à revenir, a été publiée, sous des titres très divers, d'abord en italien, puis successivement en latin, en français et en allemand ; on en compte au moins douze éditions.

nette (*Reginius*) de Nancy. Il était, sous le titre de *Sonrier*, l'un des grands officiers du chapitre des dames de Remiremont. On ne possède aucun ouvrage venant de lui. Cependant Ringman le bombarde *doctissimus* dans une pièce placée en tête du petit livre qu'il publia conjointement avec son ami Waldseemüller, peu de mois avant sa mort (1). L'autre illustre inconnu, qui vient grossir cette liste, avait nom *Aluysius Crassus Calaber* (Jean Aluys ou Louis) (2). On a de lui une vie abrégée de René II. Entre autres éloges qu'il lui adresse, il le loue de s'être appliqué avec une grande assiduité à l'astronomie.

Tels sont les personnages dont se composait le Gymnase Vosgien, de 1507 à 1512. Cette période est la seule qui nous intéresse pour la suite de cette étude. Plus tard on a pu y voir figurer les lorrains Laurent Pillart (*Pilladius*) et Nicole Volquier ou Volcyr de Serrouville qui ont raconté, l'un en vers latins, l'autre en prose fran-

(1) *Instructio manuductionem præstans in cartam itinerariam Martini Hilacomili, Argentinæ,* Gruninger, avril 1511.

C'est à ce même Mécène que Ringmann dédia, quelques mois avant de mourir, son *Syntagma de Musis*, livre aussi curieux que rare. Il fut publié à Strasbourg, chez Mathias Schürer en 1511. (Voir M. Schmidt, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1875, p. 214 ; voir aussi la note 94 reproduite par M. Rouyer dans son *Pierre de Blarru* p. 34).

(2) La découverte de ce docte personnage est due aux recherches de MM. Lepage et Schmidt. Voir *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1875, p. 195 et les notes. Une notice sur Aloysius Crassus, par M. Lepage, et sa vie de René II, en latin, ont été publiées, avec la traduction française de M. l'abbé Guillaume, dans le journal de la même Société, année 1875.

çaise, les exploits du duc Antoine contre les Rustauds. N'oublions pas le célèbre lyonnais, Symphorien Champier, médecin du duc Antoine ; mais il ne put faire partie du Gymnase avant 1510 ou 1511.

En résumé, il est certain que la plupart des membres du *Gymnasium Vosagense* ont étudié la géographie et qu'ils ont cherché à en répandre la connaissance. Toutefois on n'en peut citer, avec certitude, que cinq comme ayant coopéré, plus ou moins activement, à la publication d'un livre devenu célèbre sous le titre de *Cosmographiæ introductio*. Gauthier Lud, ainsi que son frère Nicolas, paraissent s'être chargés de la partie matérielle de l'entreprise. Elle n'était pas sans difficulté, à raison de l'organisation d'un atelier typographique dans un pays où cet art n'avait pas encore été pratiqué. Martin Waldseemüller rédigea, peut-être avec la collaboration de son ami Ringmann, la première partie du livre, contenant les éléments de la géographie avec des planches xylographiques. En tout cas, il est certain que Ringmann donna des soins à l'édition, où il fit entrer quelques échantillons de son savoir-faire en poésie. Enfin, Basin de Sandaucourt traduisit de français en latin le récit des quatre navigations d'Américc Vespuce. Le récit n'a qu'un rapport indirect avec la première partie du livre. Aussi les cahiers dont il se compose peuvent, à volonté, rester réunis à la *Cosmographiæ introductio* ou s'en détacher. En fait, on connaît de ces sortes d'exemplaires du récit qui, sous forme de *tiré à part*, ont circulé isolément. C'était, à vrai dire, la partie la plus importante du livre ; ce fut elle, en effet, qui en assura le succès, attesté par quatre éditions parues, coup sur coup, en moins de cinq mois, sans compter

celles qui ont été imprimées, plus tard, ailleurs qu'à Saint-Dié, mais avec de regrettables falsifications (1).

(1) Le treizième bulletin de la Société philomatique vosgienne (1887-88), contient sous la signature de M. A. Benoit, un travail intitulé : « *Notes sur les commencements de l'imprimerie à Saint-Dié*, » (p. 183-208), dans lequel sont traitées, plus brièvement que dans le présent ouvrage, la plupart des questions relatives au *Gymnasium Vosagense* et à la *Cosmographiæ introductio*. M. Benoit a évidemment composé son travail avec la plupart des matériaux qui ont servi à M. Meaume ; sa publication n'empêche pas cependant que la nôtre conserve tout son intérêt. (C. G.)

III.

LA COSMOGRAPHIÆ INTRODUCTIO

Etude bibliographique sur les quatre premières éditions (Saint-Dié, 1507).

Observation commune aux quatre éditions de 1507.

Le volume se présente sous la forme d'un in-4°, en caractères romains, de 52 feuillets, titre compris, sans chiffres ni réclames. Il doit contenir, en outre, un feuillet détaché dont le recto représente une mappemonde. Ce feuillet supplémentaire, qui se replie, contient, au verso, un texte dont la composition typographique varie suivant les éditions.

Brunet indique que notre volume contient 54 feuillets, parce qu'il compte, pour deux feuillets, celui qui se replie et qui contient une mappemonde.

Dans ces quatre éditions de Saint-Dié, le volume est terminé par une marque typographique que Brunet a reproduite comme étant celle de Gaultier Lud. Cela n'est pas parfaitement exact, puisque cette marque contient aussi deux autres monogrammes dont notre ami M. Beaupré a vainement cherché la signification. Nous croyons que les lettres N. L. rappellent le nom de Nicolas Lud, frère de Gaultier, l'un des membres actifs du Gymnase de Saint-Dié. Quant au monogramme terminal : M traversé par un I, il désigne évidemment *Martinus Ilacomilus*, auteur de la *Cosmographiæ introductio.*

Copies figurées du titre dans chacune des quatre éditions de Saint-Dié.

1re édition (1).

COSMOGRAPHIE INTRODV-
CCIO / CVM QVIBVS
DAM GEOME
TRIÆ
AC
ASTRONO
MIÆ
PRINCIPIIS AD
EAM REM NECESSARIIS
Insuper quatuor Americi Ve-
spucii nauigationes....

2e édition (2)

COSMOGRAPHIE INTRODVCTIO
CVM QVIBVSDAM
GEOMETRIÆ
AC
ASTRONO
MIÆ PRINCIPIIS
AD EAM REM NECESSARIIS
Insuper quatuor Americi Ve-
spucii nauigationes....

(1) L'exemplaire de cette première édition, qui a été acheté 1 franc sur un quai, par Eyriès, a fait partie de la riche bibliothèque de M. Yéméniz. Avant d'en sortir pour passer à l'étranger, il a été vu par MM. Brunet et d'Avezac. Il n'est pas unique, comme l'a supposé ce dernier. M. de Varnhagen en a signalé deux autres. Un quatrième existe probablement à la bibliothèque du Vatican, où il a été vainement cherché à la prière de M. d'Avezac.

(2) Cette seconde édition porte le nº 45 de la *Bibliotheca americana vetustissima* de M. Harisse, qui en a vu trois.

3e édition (1)

COSMOGRAPHIÆ
INTRODVCTIO
CVM QVIBVS
DAM GEOME
TRIÆ
AC
ASTRONO
MIÆ PRINCIPIIS AD
EAM REM NECESSARIIS
Insuper quatuor Americi
Vespucii nauigationes.

4e édition (2)

COSMOGRAPHIÆ INTRODV-
CTIO / CVM QVIBVS
DAM GEOME
TRIÆ
AC
ASTRONO
MIÆ PRINCIPIIS AD
EAM REM NECESSARIIS
Insuper quatuor Americi Ve-
spucii nauigationes....

exemplaires en Amérique ; il en existe un quatrième à la bibliothèque Mazarine, n° 19027, et un cinquième à la bibliothèque publique de Berlin.

(1) Nous possédons l'exemplaire de cette édition qui a appartenu à M. Yéméniz, et, ensuite, à M. le docteur Court. Il est conforme à celui de la bibliothèque de Nancy, décrit par M. Beaupré, ainsi qu'à celui de la Bibliothèque nationale (Réserve, n° 367 des objets exposés). Cet exemplaire était incomplet du feuillet qui se replie, représentant une mappemonde ; ce feuillet a été habilement reproduit, en 1884, par M. Pilinski, d'après notre exemplaire.

(2) Ce titre a été relevé par nous sur l'exemplaire de M. Chartener, de Metz. Cette édition porte le n° 47 dans

On voit que, si le texte de ces quatre titres est identique, la disposition typographique de chacun d'eux n'est pas la même. Ces différences ne suffiraient pas pour caractériser quatre éditions si elles n'étaient pas accompagnées d'altérations du texte primitif et de réimpressions partielles. Une seule réimpression totale a eu lieu en 1507 ; elle caractérise la troisième édition qu'on prend souvent à tort pour la seconde.

En résumé, le petit tableau suivant suffit, au moyen de la comparaison de la première ligne de chaque titre, à faire reconnaître l'édition à laquelle ce titre appartient.

1re édition : COSMOGRAPHIÆ INTRODV
2e..... COSMOGRAPHIÆ INTRODVCTIO

Ces deux éditions portent, à la fin, la date : VII kal. de mai (25 avril) 1507.

3e édition : COSMOGRAPHIÆ
4e..... COSMOGRAPHIÆ INTRODV-

Ces deux éditions portent, à la fin, la date : III kal. septembre (29 août) 1507.

Outre les quatre éditions de la *Cosmographiæ introductio* imprimées à Saint-Dié en 1507, il en existe deux autres (1) : l'une de Strasbourg, 1509 ; et une der-

M. Harisse, qui en signale un exemplaire chez M. Lenox à New-York. Il en existe un autre à la bibliothèque Mazarine (n° 16,153), mais il ne contient que les 38 premiers feuillets.

(1) Voir Brunet et M. d'Avezac, p. 124. Quant aux éditions de Venise, de 1535 et de 1554, citées par Humboldt, *Examen critique*, t. IV, p. 102 et 114, elles n'existent pas. L'illustre savant a été trompé par une similitude de titre ; mais l'ouvrage cité n'appartient pas à Waldseemüller.

nière, sans lieu ni date, mais qui est, en réalité, de Lyon, 1518. La description de ces deux éditions est étrangère à notre sujet.

Description des quatre éditions de la Cosmographiæ introductio.

Saint-Dié 1507.

Cet ouvrage a été imparfaitement décrit par les bibliographes, qui en comptent seulement deux éditions. En réalité, il y en a quatre, dont deux ont été l'objet de compositions typographiques distinctes et intégrales. Les deux autres ne diffèrent des premières que par des réimpressions partielles ou par des altérations du texte primitif.

M. d'Avezac est le seul qui ait reconnu et décrit ces quatre variétés ; mais les détails fournis par sa brochure de 176 pages (1) sont d'une telle prolixité qu'il est difficile de le suivre. La description des quatre éditions est d'ailleurs entremêlée de discussions étrangères à la bibliographie. Il convient donc de résumer les recherches, le plus souvent exactes et toujours consciencieuses, de M. d'Avezac, pour se faire une idée des variantes que présentent les quatre premières éditions de la *Cosmographiæ introductio.*

Ce livre célèbre et extrêmement rare, imprimé pour la première fois à Saint-Dié en 1507, présente, sous cette date, deux groupes différents. Chacun d'eux constitue des exemplaires distincts contenant les variétés

(1) *Martin Hylacomylus Waltzemüller, ses ouvrages et ses collaborateurs.* Paris, Challamel aîné, 1867, in-8°. — C'est un extrait des *Annales des voyages*, année 1866.

ci-après, qui proviennent de réimpressions partielles ou totales.

Premier groupe. — Il est caractérisé par la date suivante en trois lignes :

Finitum VII Kl. maij
Anno supra sesqui
millesimum VI;

ce qui correspond au 25 avril de la même année.

Deuxième groupe. — Il se distingue du premier en ce que la date porte :

Finitum Kl septem
bris Anno supra ses
qui millesimum VI;

ce qui correspond au 29 août.

Les exemplaires de chacun de ces groupes diffèrent entre eux, soit par une composition typographique entièrement distincte, soit seulement par la réimpression de quelques feuillets avec variantes importantes dans le texte.

Disons tout de suite que ces variantes n'existent que dans la partie qui est véritablement l'œuvre de Waltzemüller. Quant au récit des quatre navigations d'Americ Vespuce, les différences de texte sont insignifiantes.

Différences entre les deux éditions du premier groupe.

Les deux éditions du premier groupe (kal. de mai) se distinguent par une altération fort grave dont Waldseemüller s'offensa avec raison. Il en obtint, il est vrai, satisfaction, mais tardivement et seulement lors de l'impression de la seconde édition du second groupe, laquelle est en réalité la quatrième.

On ignore quel fut le promoteur des altérations de l'édition originale ; mais tout porte à croire qu'elle fut l'œuvre collective des personnages les plus influents du Gymnase de Saint-Dié qui jugèrent à propos d'attribuer à cette Société le travail de Waldseemüller, en faisant disparaître son pseudonymne *Ilacomilus* (1) du tirage de l'édition originale. En effet, cette édition princeps contient, en tête du feuillet Aij, une dédicace d'*Hylacomylus* à l'empereur Maximilien. Il en résulte que l'auteur de cette dédicace est aussi celui de la *Cosmographiæ introductio*. On ne voulut pas lui laisser cet honneur. Cette dédicace fut conservée, sauf quelques altérations, mais son intitulé en quatre lignes, par lequel Waldseemüller s'attribuait la paternité de l'ouvrage, fut remplacée par une autre en onze lignes, de laquelle il résulte que le livre en question est l'œuvre collective du Gymnase de Saint-Dié (*Gymnasium Vosagense*) et non celle d'Hylacomylus. Son ami Ringmann (*Philesius Vogesigena*) fut lui-même éliminé. En sa

(1) C'est ainsi que signait Waldseemuller. C'est aussi cette forme orthographique de son pseudonyme qui se trouve dans le titre de la dédicace à l'empereur Maximilien. Ce pseudonyme se lit à cette place en tête de la première et de la quatrième édition de la *Cosmographiæ introductio*. Cette orthographe concorde avec le monogramme typographique placé à la fin de ce livre (M traversé par un l) qui se voit dans toutes les éditions de Saint-Dié. C'est ce qui a fait considérer Waldseemüller comme imprimeur conjointement avec Gauthier Lud et son frère Nicolas. Tout se réunirait donc pour adopter *Ilacomilus* comme étant la véritable orthographe du savant fribourgeois. Toutefois la forme *Hylacomylus* ayant été adoptée d'abord par de Humboldt et suivie par d'Avezac, ainsi que par tous les biographes, nous nous conformerons à l'opinion commune dans la suite de cette étude.

qualité de poète, il avait composé un *decastichon* à l'empereur Maximilien, dont le dernier distique faisait allusion à l'auteur unique de l'ouvrage. La modestie de Ringmann dissimulait peut-être sa collaboration. C'était une raison pour l'évincer.

Non content de s'attribuer la paternité de la *Cosmographiæ introductio*, le Gymnase se donnait aussi celle d'une édition de Ptolémée, alors en préparation et dont la traduction latine, d'après des manuscrits grecs, récemment découverts, appartenait en commun à Waldseemüller et à Ringmann, qui publia cette traduction à Strasbourg en 1513.

La supercherie du Gymnase s'accomplit de la manière suivante : dans l'édition originale, le décastichon de Ringmann occupait le verso du premier feuillet, non chiffré, dont le recto contenait le titre général du livre. On remplaça ce décastichon par la dédicace au nom du Gymnase de Saint-Dié, à l'empereur Maximilien ; puis, au moyen de certains artifices typographiques, on s'arrangea de manière que les deux premiers feuillets du cahier A vinssent se rattacher sur le feuillet Aiij qui n'avait pas besoin d'être réimprimé. « Mais les feuillets Aiij et Aiiij forment ensemble une demi-feuille occupant le milieu du cahier d'assemblage ; ils s'emboîtent dans une autre demi-feuille composée des feuillets deuxième et cinquième, qui elle-même s'emboîte à son tour dans une première demi-feuille pareillement composée de la réunion indivise des deux feuillets premier et sixième (1). » C'est ce qui nécessita la réimpression des six feuillets (12 pages) dont se compose le cahier A.

Telle est l'explication donnée par M. d'Avezac, qui a

(1) D'Avezac, p. 33 et 34.

pu comparer un exemplaire de la première édition, appartenant à M. Yéméniz avec celui de la seconde, qui se conserve à la bibliothèque Mazarine, où il est inscrit sous le n° 19,027. Il en résulte, comme l'a dit M. d'Avezac, que la réimpression des six feuillets du cahier A fut intégrale. On évita ainsi de faire des onglets pour la conservation des feuillets non altérés quant à leur texte, et dont la composition typographique ne présente que des coquilles involontaires signalées par M. d'Avezac (1).

En résumé, les deux éditions composant le premier groupe, et qui portent la date des Kal. de mai, ne diffèrent entre elles que par la réimpression, avec variantes assez importantes, des six feuillets du cahier A, soit 12 pages au total. Quant au surplus, il y a identité parfaite entre la première édition et la seconde, qui se distingue de la première par la substitution d'un nouveau cahier à l'ancien.

Différences entre les éditions du second groupe.

Les deux éditions composant le second groupe et portant l'une et l'autre la date des Kal. de septembre, diffèrent entre elles. La première (notre troisième) est une réimpression complète de la seconde avec quelques fautes typographiques en plus ou en moins.

Quant à la seconde du même groupe (notre quatrième), elle est conforme, pour le texte, à la seconde édition du premier groupe ; elle s'en écarte seulement par des différences dans la disposition typographique dont nous allons rendre compte.

(1) *Martin Hylacomylus*, p. 51 et 52.

Comparaison des deux dédicaces à l'empereur Maximilien (1)

1re et 4e éditions.

DIVO MAXIMILIANO, CÆSARI AUGUSTO, MARTINUS ILACOMILUS FŒLICITATEM OPTAT.

Si multas adiisse regiones, et populorum ultimos vidisse non solum voluptuarium sed etiam in vita conducibile est (quod in Platone, Apollonio Thyaneo atque aliis multis philosophis qui, indagandarum rerum causa, remotissimas oras petierunt, clarum evadit) quis, *oro, invictissime Cæsar Maximiliane*, regionum atque urbium situs, et externorum hominum,

Quos videt condens radios sub undas
Phœbus extremo veniens ab ortu,
Quos premunt septem gelidi Trio-
(nes,
Quos Nothus sicco violentus æstu
Torret ardentes recoquens harenas
(Bœtius),

2e et 3e éditions.

DIVO MAXIMILIANO, CÆSARI SEMPER AUGUSTO, GYMNASIUM VOSAGENSE, NON RUDIBUS INDOCTIS VE CERTIUM HUMANITATES COMMENTATORIBUS, HUNC EXULTANS GLORIAM, CUM FŒLICI DESIDERAT PRINCIPATU.

Si multas adiisse regiones et populorum ultimos vidisse non solum voluptuarium sed etiam in vita conducibile est (quod in Platone, Apollonio Thyaneo atque aliis multis philosophis qui, indagandarum rerum causa, remotissimas oras petierunt, clarum evadit), quis, *o Cæsar invictissime*, regionum atque urbium situs, et externorum hominum.

Quos videt condens radios sub undas
Phœbus extremo veniens ab ortu,
Quos premunt septem gelidi Trio-
(nes,
Quos Nothus sicco violentus æstu
Torret ardentes recoquens harenas
(Bœtius)

(1) Les abréviations ont été supprimées, les fautes d'impression corrigées, et la ponctuation rétablie.

Quis inquam illorum omnium ritus ac mores ex-libris cognoscere jucundum ac utile esse inficias ibit ? Sane (*ut dicam quod mea fert opinio*) sicut longissime peregrinari laudabile est, ita de quovis cui ipse terrarum orbis, vel ex sola chartarum traditione cognitus est, non absurde repeti *identidem* potest illud Odisseæ caput quod doctissimus pœtarum Homerus de Ulisse scripsit :

Dic mihi musa virum, captæ post (tempora Troiæ,
Qui mores hominum multorum vidit et urbes.

Hinc *factum* est ut *me libros* Ptholomei ad exemplar Græcum *quorundam ope virili recognoscente*, *et* quatuor Americi Vespucii navigationum lustrationes *adjiciente* : totius orbis typum, tam in solido quam in plano (velut prœviam quandam ysagogen) pro communi stu-

Quis inquam illorum omnium ritus ac mores ex libris cognoscere jucundum ac utile esse inficias ibit ? Sane (ut *sapientium fert* opinio) sicut longissime peregrinari laudabile est, ita de quovis mortalium cui *per immensus* ipse terrarum orbis, vel ex sola chartarum traditione, *longe lateque spectabilis atque* cognitus est, non absurde repeti potest *quod ab ipso* pœtarum *principe* Homero *Musa Clyo de Naricio duce* verbis istis *rogabatur* :

Dic mihi musa virum, captæ post tempora Troiæ,
Qui mores hominum multorum vidit et urbes.

Hinc *effectum* est ut *nobis* (*qui librariam officinam apud Lotharingiæ Vosagum, in oppido cui vocabulum est sancto Deodato, nuper ereximus*) Ptholemœi libro *post* exemplar Græcum *recognoscentibus; nec non* quatuor Americi Vespucii navigationum lustrationes *adjicientibus* : to-

diosorum utilitate *paraverim*. Quem tuæ sanctissimæ majestati, cum terrarum dominus existas, dicare *statui*. *Ratus me voti compotem*, et ab æmulorum machinamentis tuo (tanquam Achillis) clipeo *tutissimus* fore, si tuæ majestatis acutissimo in eis rebus judicio, *aliqua* saltem ex parte me satisfecisse intellexero. Vale Cæsar inclytissime.

Ex oppido *divi Deodati*. Anno post natum Salvatorem supra sesquimillesimo septimo.

tius orbis typum, tam in solido quam in plano (velut prœviam quandam ysagonen) pro communi studiosorum utilitate *paraverimus*. Quem tuæ sanctissimæ majestati, cum terrarum dominus existas, dicare *statuimus*. *Rati nos ipsos voti compotes* et ab emulorum machinamentis tuo (tanquam Achillis) clipeo *tutissimos* fore, si tuæ majestatis acutissimo in eis rebus judicio, *aliquantula* saltem ex parte *nos* satisfecisse intellexerimus. Vale Cæsar inclitissime. *Ex superius* memorato Sancti Deodati oppido. Anno post natum Salvatorem supra sesquimillesimum septimo.

On voit que le plagiaire de Waldseemüller, quel qu'il soit, sans se mettre en frais d'une rédaction nouvelle, s'est presque uniquement contenté de substituer dans la dédicace à Maximilien, l'énonciation d'une coopération collective à celle d'un ouvrage et même des ouvrages personnels au véritable auteur de la *Cosmographiæ introductio*.

Nous avons signalé la supercherie qu'on peut, sans craindre de se tromper, attribuer sinon à l'ensemble du Gymnase de Saint-Dié, du moins à ses membres les plus influents. Waldseemüller, qui en était victime, réclama vivement. Ringmann dut aussi se plaindre de ce que le Gymnase s'attribuait la paternité de son édition de Ptolémée, encore en préparation, et qui parut six ans plus tard à Strasbourg. Toutefois, leurs réclamations ne se produisirent qu'après la publication de la troisième édition (la 1re du second groupe, datée des kal. de septembre).

C'était la réimpression intégrale de la seconde d'où sa dédicace avait été enlevée, suppression qui se continuait dans la troisième édition nouvellement réimprimée. On peut supposer qu'il existait seulement quelques exemplaires de la seconde édition altérant la première. Ces altérations n'existaient que sur les exemplaires restés en magasin. Il est vraisemblable que Waldseemüller n'en eut pas connaissance. Mais un exemplaire de la réimpression intégrale des kal. de septembre tomba sous ses yeux, et il exigea le redressement du tort qui lui avait été causé. On réimprima une partie du cahier A de la troisième édition en reproduisant, au verso du titre, le decastichon de Ringmann, la dédicace d'Ilacomilus à l'empereur Maximilien, sans aucune altération du texte; on fit disparaître de la dédicace à Maximilien le passage où le Gymnase affirmait qu'il préparait une édition de Ptolémée ; de sorte que cette quatrième édition reproduit tout ce qui se trouve dans la première et qui avait été éliminé de la seconde et de la troisième.

Bien que la quatrième édition de la *Cosmographiæ*

introductio porte la date de 1507, il est certain que la réimpression des feuillets qui la constituent n'a eu lieu qu'en 1508. En effet, pendant le carnaval de cette année (*in diebus Bacchanalibus*), Waldseemüller travaillait à deux petits traités d'architecture et de perspective qui furent insérés en 1509 dans la *Margarita philosophica* de Reisch. Dans une lettre à Ringmann placée en tête de l'un de ses traités, il dit : *Cum his diebus bacchanalibus... venissem... ex sancto Deodato ubi, ut nosti, meo potissimum ductu et labore (licet plerique alii falso sibi passim ascribant) Cosmographiam non sine gloria et laude per orbem disseminatam nuper composuimus, depinximus et impressimus...* (1). N'est-il pas évident que vers le mardi gras de 1508, qui tombait alors le 7 mars, Waldseemüller n'avait pas encore obtenu la satisfaction qui lui fut donnée plus tard ?

Signatures des éditions.

Première édition. — Elle se compose, comme nous l'avons dit, de 52 feuillets non chiffrés, plus d'un feuillet sans signature que Brunet compte pour deux feuillets. Les cahiers, au nombre de huit, sont ainsi distribués : A en 6 feuillets ; B en 4 ; a, b, c, d chacun en 8 ; e en 4 et f en 6. On voit que les signatures se continuent sans distinction entre la première partie et la seconde.

Deuxième édition. — Les signatures sont exactement les mêmes que dans la première. Il était impossible

(1) Humboldt, *Examen critique de l'histoire de la géographie...* t. IV, note de la p. 113.

qu'il en fût autrement, puisque la seconde édition ne diffère de la première que par une réimpression du cahier A avec les altérations que nous avons signalées.

La nomenclature des signatures des deux premières éditions concorde avec celle qui a été donnée par Brunet. Elle diffère complètement des indications fournies par M. Beaupré, qui n'a connu et décrit que la troisième édition dont les signatures sont autrement disposées.

Troisième édition. — La réimpression devant ici être intégrale, on a modifié les signatures dans un but facile à expliquer. Le Gymnase de Saint-Dié, ayant écoulé les deux premières éditions, pensa avec raison que son public, quelque restreint qu'il fût, s'intéressait plus à la grande lettre d'Américc Vespuce contenant le récit de ses quatre navigations qu'à l'ouvrage de Waldseemüller. En réalité, ces deux ouvrages n'avaient entre eux aucun lien direct ; leur réunion en un même volume n'avait d'autre intérêt que les passages de la *Cosmographiæ* dans lesquels on vantait les découvertes de Vespuce et où l'on proposait de donner le nom d'Amérique aux terres nouvellement découvertes. En conséquence, tout en réimprimant le livre épuisé, on distingua par des signatures spéciales les deux parties dont il se compose. Cela permit de faire ce qu'on appelle aujourd'hui un *tiré à part* du recit des quatre navigations d'Américc Vespuce. Cela était d'autant plus facile que ce récit, même dans l'édition collective, avait un titre distinct ainsi disposé :

QUATTUOR AMERICI
VESPVCII NAVI
gationes.

Ce titre est suivi d'un decastichon au lecteur, accompagné d'un distique, le tout de la façon de Basin de Sandaucourt, qui se révèle comme traducteur en latin de la version française des voyages de Vespuce envoyée au roi René. Au verso, une nouvelle et longue épitre au lecteur de l'inévitable *Philesius Vogesigena* (Ringmann) ; puis la prétendue lettre à René, altération visible du texte primitif italien, commence au feuillet A ij de la seconde partie ; et les signatures se poursuivent jusqu'à la fin du récit des quatre voyages de Vespuce et du volume. Nous avons vu un exemplaire de ce *tiré à part*, qui ne présente aucune différence, soit qu'il appartienne à la troisième édition ou à la quatrième.

Quant aux signatures des deux parties réunies en un seul volume, elles se présentent ainsi qu'il suit dans les deux éditions datées des kalendes de septembre :

La première partie se compose de vingt feuillets en quatre cahiers : A et B en ont six chacun ; C et D en ont chacun quatre. En marge des feuillets C ij se trouve, au verso, un astérisque indiquant la place que doit occuper le feuillet qui se replie et représente au recto une mappemonde. Dans quelques exemplaires ce feuillet se trouve reporté à la fin de la première partie.

La seconde partie se compose de trente deux feuillets signaturés A, b, c, d, e et f. A en a 8 ; b et c, chacun 4 ; d en a 8 ; e et f, chacun 4.

Quatrième édition. — Les signatures sont exactement les mêmes que dans la troisième.

Feuillets réimprimés pour la quatrième édition.

Nous avons indiqué ci-dessus que la quatrième édition avait subi, dans le texte, les modifications néces-

saires pour la faire ressembler autant que possible à l'édition princeps.

Nous nous occuperons spécialement ici, non plus des différences de texte existant entre la troisième et la quatrième édition, mais des réimpressions de feuillets de la troisième édition qui ont eu lieu pour établir la conformité entre la quatrième édition et la première. Nous devons nous écarter ici de l'opinion de M. d'Avezac, dont la description ne concorde pas avec la comparaison attentive que nous avons pu faire de deux exemplaires, l'un de la troisième édition et l'autre de la quatrième.

Les changements sont limités au cahier A de la première partie (*Cosmographiæ introductio*).

Les deux premiers feuillets du cahier A ont été réimprimés.

Les feuillets A iij et A iiij ont été conservés tels qu'ils existent dans la troisième édition ; mais le cinquième feuillet, non signaturé, a été réimprimé ainsi que le sixième, ce qui était nécessaire pour éviter les onglets.

M. d'Avezac reconnaît, comme nous, que les quatre feuillets du cahier A : 1er, 2e, 5e et 6e ont été supprimés et remplacés ; mais il ajoute que ce remplacement fut opéré en substituant aux feuillets supprimés les feuillets correspondants et non détruits de l'édition originale. Or, cela est impossible, en ce qui concerne le feuillet du titre et son correspondant, puisque M. d'Avezac reconnaît lui-même que, dans les quatre éditions, la composition typographique des titres est différente pour chacune d'elles et que ce sont précisément ces différences qui servent à reconnaître chacune des éditions.

Voici les différences entre les feuillets 5 et 6 de la

troisième édition et les mêmes feuillets de la quatrième : Feuillet 5, recto, ligne 1re (3e édit.) : *Dicuntur in sphera.*

Id. Id. (4e édit.) : *Dicūt in spera.*

Feuillet 6, verso. — Dans la troisième édition, on lit en grosses capitales : CAPVT QVINTVM, ce qui est une faute. Elle a été corrigée dans la quatrième édition, où on lit : CAPVT QUARTVM. En outre, la dernière ligne de la même page se terminait ainsi dans la troisième édition : *Hinc et Virgilius in Georgi. ait.* Dans la quatrième édition, la phrase est tronquée ; le nom de Virgile est écrit autrement et l'on lit : *Hinc et Vergelius in Geor*, en supprimant la fin du mot *Georgicis* et le mot *ait* (1).

Aucun changement n'a eu lieu dans les cahiers B, C et D de la première partie. On doit noter cependant un nouveau tirage du feuillet qui se replie et dont le recto représente une mappemonde, et la réimpression du verso de ce même feuillet ; les lignes sont au nombre de 15 dans la troisième édition ; il n'y en a que 12 dans la quatrième. Les caractères sont les mêmes ; la différence provient de ce que, dans la quatrième édition, les lignes sont plus longues que dans la troisième.

Dernières observations.

Nous avons dit que la seconde et la plus intéressante partie de notre volume, contenant le récit des quatre voyages de Vespuce, n'avait subi aucune altération dans son passage de la troisième édition à la quatrième. La preuve s'en tire d'une erreur dans les *titres cou-*

(1) Cette dernière remarque se trouve à la p. 111 de la brochure de M. d'Avezac.

rants qui existe dans l'une et l'autre édition (1). Cette erreur se trouve dans le titre courant de la troisième navigation de Vespuce, dont le récit commence au verso du 7e feuillet du cahier D. On y lit *secvnda* au lieu de *tertia*, et l'erreur se continue sur le verso du 8e feuillet. Le verso du 1er feuillet du cahier E porte régulièrement *tertia ;* mais au verso du feuillet eij du même cahier, on retrouve le faux-titre *secvnda* ainsi que sur le verso du 4e feuillet.

Les mêmes erreurs existent naturellement dans la quatrième édition, puisqu'aucun changement n'a eu lieu dans la seconde partie du volume.

En terminant ces longues et trop minutieuses observations, il nous paraît que nous n'avons pas complètement évité le reproche de prolixité que nous adressons à la savante description de M. d'Avezac. Mais, du moins, avons-nous abrégé ses 176 pages en les rectifiant quelques fois et en tâchant d'introduire un peu de clarté dans cet imbroglio bibliographique. C'est au lecteur à décider si nous avons réussi (2).

(1) Cette erreur se trouve non seulement dans notre exemplaire comparé avec celui de la Bibliothèque nationale, mais aussi dans les deux exemplaires (3e et 4e éditions) de la bibliothèque de M. Chartener ; et enfin dans l'exemplaire de la troisième édition existant à la Bibliothèque de Nancy, dont son conservateur, M. Favier, a bien voulu constater l'identité parfaite de son volume avec ceux qu'il nous a été donné d'examiner personnellement.

(2) Pour la révision de la 3e partie du travail de M. Meaume, nous avons cru ne pouvoir mieux nous adresser qu'à notre confrère M. Lauglard de Nancy, qui, à la vente Chartener, est devenu propriétaire de l'exemplaire de la *Cosmopraphiæ introductio* dont il est question ci-dessus à la p. 85. (C. G).

NOTE SUR L'ÉDUCATION

D'UN JEUNE

CARDINAL DE LORRAINE

A L'UNIVERSITÉ DE PONT-A-MOUSSON

PAR

M. J. FAVIER

Nicolas-François de Lorraine naquit le 6 décembre 1609; il fut nommé coadjuteur de l'évêque de Toul à l'âge de six ans, puis titulaire de ce siège à 14 ans et enfin cardinal à 17 ans et quelques mois.

Tant d'honneurs pour un enfant ne manqueraient pas de paraître scandaleux de nos jours. La plupart des historiens ont cru voir, dans ce fait, un moyen de satisfaire l'ambition d'une famille; mais la vraie et la seule cause de la générosité du pape, dans cette circonstance, c'est le désir de plaire à la France et de l'aider à s'emparer du duché de Lorraine. Richelieu avait rêvé de se débarrasser des deux fils de François de Vaudémont,

NICOLAS-FRANÇOIS DE LORRAINE

Agé de 16 ans

(d'après la GRANDE THÈSE gravée par Callot)

en engageant l'aîné dans une croisade en Terre-Sainte, et en faisant entrer le second au service de l'Eglise. Mais le grand cardinal n'eut pas le bonheur de voir se réaliser son vœu le plus cher.

Il ne suffit pas d'être un prince de Vaudémont, même en bas âge, pour jouer convenablement le rôle de prince de l'Eglise. Les jésuites de Pont-à-Mousson qui avaient la confiance de la maison ducale, étaient tout désignés pour faire l'éducation de Nicolas-François. Il y avait d'ailleurs, à l'Université, un hôtel spécial, fondé par Charles III, pour loger les étudiants de sa famille. « Quelques-uns des princes lorrains, a dit avec trop d'admiration M. A. Digot, notamment les cardinaux Charles de Vaudémont et Nicolas-François ne rougirent pas d'aller s'asseoir sur les bancs de l'Université, au milieu des jeunes gens appartenant aux familles les plus modestes... » Le même auteur aurait pu ajouter, sur le même ton, que ce dernier a daigné se prêter aux agissements de ses maîtres. Ils en ont fait un petit génie tellement précoce qu'il n'aurait pas manqué, malgré ses quinze ans, de faire beaucoup de bien dans son diocèse : « Nicolas-François aurait encore augmenté le bien fait par M. de Porcelets, mais différentes circonstances ne lui permirent pas de s'occuper activement de l'administration (1)... » !

Nous n'avons pu préciser l'époque de l'année où le jeune évêque entra à Pont-à-Mousson. S'il avait été soumis à la stricte exécution du *Ratio studiorum*, il aurait dû commencer sa sixième en 1618, car il était élève de Rhétorique en 1623. Mais nous verrons plus

(1) Digot, *Histoire de Lorraine*, t. v. p. 30.

loin qu'il a quitté l'Université en 1629 après y avoir passé sept années, ce qui prouve qu'il y était entré vers 1622.

Ce n'était pas un élève vulgaire; aussi les jésuites en ont-ils profité pour rehausser l'éclat des fêtes qu'ils donnèrent en l'honneur de la canonisation de S. Ignace. L'historien de ces fêtes nous le fait remarquer à la procession du recteur : « Sous un dais porté par quatre citoyens d'élite de la ville, le révérendissime Primat de Lorraine, portant solennellement, dans un riche reliquaire, de précieux restes de S. Ignace et de S. François-Xavier, gage du salut et du bonheur publics. Vingt écoliers, sous la forme d'anges, jetaient une pluie de fleurs partout où devait passer ce précieux trésor. Immédiatement après venait la fleur la plus belle de la Lorraine et de la jeunesse de l'Université, l'illustrissime Nicolas-François de Lorraine, marquis de Hatton-Châtel (1). »

Ce n'est pas seulement à titre de figurant que nous le rencontrons dans ces fameuses fêtes; il y prend une part très active. Dès les premiers jours, il prononce en latin un discours éloquent, dans lequel il compare S. Ignace au soleil et S. François-Xavier à la lune, et cela « en termes si choisis, dit le P. Abram, et avec tant de grâce et tant de piété, qu'il s'attira l'admiration, non seulement de toute l'Université et de toute la Ville, mais même des étrangers qui étaient venus à Pont-à-Mousson exprès pour l'entendre. Que ceux qui liront ceci, ajoute le même auteur, ne s'imaginent pas

(1) *Sacra atque hilaria Mussipontana.* Mussiponti, 1623, p. 28.

que j'ai voulu flatter ce grand prince ; s'ils avaient pu assister à ce sermon, je suis persuadé qu'ils avoueraient actuellement que je n'en dis pas encore assez et que mon témoignage même est bien au-dessous de ce que j'ai pu dire. »

Ce beau discours que vante tant le P. Abram, n'avait pas été écrit par le prince car nous lisons dans le *Sacra atque hilaria* (p, 53) : «... cum jam antea de sanctis nostris *scriptam a magistro* prœclaram orationem habuisset... »

Après avoir montré son habileté dans l'art de la parole, il fallut prouver que le jeune prince en connaissait toutes les règles: « La matinée du samedi, 29 juillet 1623, continue l'historien, fut employée par le sérénissime prince Nicolas-François de Lorraine, prince d'une belle et heureuse éducation et d'une vertu exemplaire. C'est le même qui avait, comme nous l'avons dit plus haut, prononcé le panégyrique des saints nouveaux, le jour de la procession du recteur ; n'étant pas satisfait de ce qu'il venait de faire à leur honneur, pour nous et pour l'Université, il voulut encore étaler ce qu'il y avait appris et rhétoriser, mais d'une autre manière. En effet, il soutint thèse publique sur la rhétorique et sur toutes ses parties, qu'il consacra voua et dédia à S. Ignace et S. François-Xavier. Il répondit avec esprit et en maître à tous les arguments et demandes qui lui furent faites. Deux de nos pères qui étaient docteurs en théologie et le doyen de cette faculté, avec deux docteurs en droit argumentèrent contre ce prince. Ses réponses furent admirées par toute l'assemblée qui était considérable (1) ».

(1) *Histoire de l'Université*, par le P. Abram, trad. mss. de Ragot, t. VII, p. 147.

Avait-on jusqu'alors fait imprimer, et même avait-on soutenu des thèses de rhétorique? nous ne le croyons pas. Mais lorsqu'un collège possède, parmi ses élèves, un évêque d'origine princière, il est bon de le faire savoir *urbi et orbi*. Ce premier acte public de Nicolas-François avait été mis, naturellement, sous les auspices des saints dont on fêtait la canonisation, et dédié à son oncle, le duc Henri II. On lisait, au bas du placard, cette phrase topique : «Descendet in arenam Eloquentiæ palmaris Athletes Illustr. et Excell. Princeps (1)...»

Il serait peut-être téméraire de prétendre que tous les étudiants de l'Université partageaient l'admiration enthousiaste de leurs maîtres pour leur condisciple ; ils y étaient sans doute moins intéressés. Cependant, l'un deux, Jacques Sylvestre, de Metz, nous en donne une preuve éclatante. Il avait reculé la soutenance de sa thèse de doctorat en droit, pour la faire coïncider avec les fêtes de 1623, et à cette occasion, il voulut faire les frais d'un feu d'artifice. Il en avait fait « imprimer un programme où étaient relatés tous les différents feux qui seraient tirés et qu'il intitula : Pyrotéchnie empirée d'une nouvelle invention, qui sera représentée et tirée devant le Sér. prince Nicolas-François... » Il y avait là, croyons-nous, plus de déférence officieuse que de camaraderie spontanée.

Nous savons quel fut le sinistre bouquet de cette fameuse pyrotechnie : les fusées mirent le feu à la toiture de Saint-Martin, et ce fut pour le jeune prélat une nouvelle occasion de faire parler de lui : « les hommes et les femmes de tout âge et de tous les ordres

(1) *Sacra atque hilaria*, p. 53.

s'empressèrent à éteindre le feu jusque même le prince... »

Les jésuites, en parlant de leur élève, le désignent toujours sous le nom de prince ; rarement ils lui donnent son titre d'évêque ; cependant ils ne manquent pas de lui en faire porter les insignes dans les cérémonies publiques. Nous le voyons, en effet, figurer dans le cortège, à l'entrée de Charles IV à Nancy, le 1er mars 1626 : « Fort proche de S. A., à sa droite, étoit Monsieur son frère seul, tiltré Marquis d'Hatton-Chastel, et pourvu de l'évesché de Toul, vestu d'un habit violet(1). » C'est encore à ce titre que le chancelier de l'Université lui remit une épomide en soie violette bordée de rouge, le jour où il soutint sa thèse de philosophie. Nous avons donné ailleurs (2) les détails de la soutenance de cette thèse restée célèbre surtout à cause de l'artiste qui l'a gravée.

Nicolas-François n'avait pas encore dix-sept ans lorsqu'il fut proclamé docteur en philosophie. Ses maîtres n'avaient pas perdu un seul instant ; fidèles au mot d'ordre, ils se hâtaient de rendre leur élève digne des honneurs auxquels on le destinait. Sans tenir compte des délais fixés par le *Ratio studiorum,* le jeune prince fut, après un an d'études spéciales, jugé digne du titre de docteur en théologie. Il est vrai qu'il ne soutint pas les thèses qu'il avait préparées en vue de ce grade, mais la pourpre dont on l'a revêtu, le dispensa de faire ses preuves dans un acte public.

Nous empruntons à un historien du commencement

(1) Mercure François, t. XIII (1626). p. 60.

(2) *Mémoires de la Société*, année 1880, p, 401.

du siècle dernier (1), le récit peu connu et pourtant bien curieux, de la remise du bonnet de cardinal au frère de Charles IV. Le P. Hugo qui a écrit ces lignes sentait bien que les honneurs qu'accordait la Cour de Rome, couvraient les pièges tendus par la Cour de France.

« Urbain VIII, à la sollicitation de l'ambassadeur de France, avoit chargé Le Bret (neveu de l'intendant et camérier du Pape) d'apporter le chapeau de cardinal au prince Nicolas-François de Vaudémont et de rendre un bref au duc Charles. Sa Sainteté qui avait conceu le dessein de former une croisade pour la conquête de la Terre-Sainte, exhortoit, par son bref, S. A. à seconder de ses armes cette généreuse résolution ; il lui rappeloit la valeur de ses ayeux, leur zèle pour le recouvrement des Saints-Lieux, et l'encourageoit par leur exemple à employer sa bravoure, sa piété, sa jeunesse à une œuvre digne de l'ambition d'un prince chrétien ; il lui disoit enfin que l'estime que le Saint-Siège faisoit de sa personne, que la confiance qu'il avoit en ses vertus l'avoient déterminé à le choisir chef de l'expédition ; que cette préférence devoit animer sa valeur à répondre à l'attente de l'Eglise et à la grandeur de la commission.

« Le camérier remit ce bref à S. A. qui le receut avec de grands témoignages de respect, de joie et de reconnaissance ; on dépêcha en même temps un courrier à Pont-à-Mousson pour faire venir le prince Nicolas-François à Nancy où la cérémonie de la réception du bonnet de cardinal devoit s'accomplir. Le Bret qui, à son arrivée, avoit ridiculement prétendu loger à la

(1) *Histoire de Charles IV*, par le P. Hugo. Manuscrit n° 806 (129) de la Bibliothèque publique de Nancy, p. 61.

Cour et y recevoir les honneurs qui n'appartiennent qu'aux légats et aux nonces, continua, pendant son séjour, d'y troubler, par ces mauvais incidents, les plaisirs de la cérémonie. Le maistre d'hostel, aussi intéressé que le camérier étoit orgueilleux, chicana à son tour sur ses droits et ses fonctions. Il vouloit tenir le bassin dans lequel étoit le bonnet ; il soutenoit que l'écharpe qui le couvroit lui devoit revenir, et n'eut pas de honte de taxer le nouveau cardinal à cent pistolles. Cette maltote révolta le baron du Tour, surintendant de la maison du prince cardinal ; il en demanda raison au camérier qui étant de concert avec son maistre d'hostel, approuva ses insolences ; il les surpassa même lorsqu'il rebuta fièrement une bague de prix dont le cardinal luy faisoit présent, et une lettre de change de trois mille écus, que le baron Hennequin luy offroit pour le corps des camériers. Il poussa l'injure jusqu'à reprocher aux officiers du prince qu'un seul moine porteroit la libéralité plus loin ; que les cardinaux de Mantoue, de Savoye et de Médicis auxquels le cardinal de Lorraine n'étoit pas inférieur, n'en avoient pas usé ainsi a leur promotion ; qu'il publieroit par toute l'Italie la manière sordide dont la Maison de Lorraine sçavoit reconnoître les bienfaits de la Cour de Rome. Rien n'étoit plus piquant que ce procédé scandaleux. Cependant le respect dû au Saint-Siège empêcha S. A. de châtier cet avare et vain officier ; mais il ne put se dispenser de donner avis de son brigandage à Rome et à Florence, où l'on en fut tellement indigné que le Pape, pour donner une satisfaction plus complète, ordonna à Piccolomini, à son départ pour Paris, où il alloit porter le bonnet de cardinal au P. de Berulle, de repasser par Nancy et d'y

marquer, de sa part à Leurs Altesses, combien il étoit sensible à l'affront qu'elles avoient receu de son camérier Le Bret, dont il ne pouvoit assez plaindre l'avarice, en attendant qu'il eut l'occasion de le punir de ses insolences. Les camériers, par députation de leur collège, vinrent aussi faire les mêmes excuses à Virion, résident de Lorraine à Rome. Piccolomini s'acquitta de sa commission et répara, avec une politesse respectueuse, le scandale que Le Bret avoit causé par sa conduite outrageante et intéressée. »

Cet épisode n'a pas pris naissance dans l'imagination du P. Hugo qui l'a puisé dans les *Mémoires* d'un témoin oculaire, le baron Hennequin. Il est également confirmé par une lettre que le cardinal adressait à Virion le 28 octobre 1627, en même temps qu'une « relation de toute la procédure de M. Lebret » (1).

Les honneurs que le pape venait d'accorder au jeune prince furent célébrés par le plus zélé des coopérateurs du P. Fourier, Nicolas Guinet, qui composa un poëme de deux cents vers en action de grâce, et le présenta au pape qui en parut fort content. S. Sainteté était sans doute fort heureuse de voir un religieux connu pour sa piété, approuver un fait qui semblait devoir effaroucher les consciences les moins timorées. Il est à supposer que Urbain VIII avait dû hésiter longtemps avant d'accorder ce que lui demandait l'ambassadeur de France ; nous en avons une preuve bien claire dans ce fait que la nomination datait déjà de plus de dix-huit mois, lorsqu'on s'est décidé à la rendre publique. Nous lisons, en effet, dans le *Vitæ et res gestæ pontificum et cardi-*

(1) Voy. Appendice, IV.

nalium de Ciacconius (1) : « Nicolaus Franciscus a Lotharingia... Absens dictus est diaconus cardinalis die 19 januarii anni 1626, sed non evulgatus nisi die 30 augusti anni sequentis 1627. »

Une fois cardinal, Nicolas-François ne pouvait plus décemment suivre les cours de la Faculté de théologie, côte à côte avec les autres étudiants. Il retourna cependant à Pont-à-Mousson, mais il y fut traité en étudiant cardinal ; on l'entoura d'un personnel complet : des serviteurs de toute sorte, un secrétaire particulier, qui était le baron Hennequin ; un intendant, le sieur Arnould (2). Deux jésuites lui donnèrent des leçons particulières, pour achever son cours, et il fut dispensé, avons-nous déjà dit, de soutenir publiquement ses thèses de théologie. Cette dispense qui était plutôt une défense, parut au duc François d'autant plus extraordinaire que le cardinal Charles de Vaudémont, son frère, avait pu, dit-il, dans sa correspondance (3), soutenir les siennes dans les mêmes conditions.

Nous regrettons aussi, pour notre part, que cette soutenance n'ait pas eu lieu ; les exemplaires de ces fameuses thèses seraient peut-être moins rares aujourd'hui. Nous ne les connaissons guère que par les quelques mots que nous en a dits le P. Abram : « Cette même année on imprimait à Anvers, avec un grand luxe de gravure, les thèses que l'illustrissime François de Lorraine, évêque et comte de Toul devait soutenir dans notre Université : elles étaient dédiées au pape

(1) Romæ, 1677, 4 vol. in-fol., t. IV, col. 556.
(2) Voy. Appendice, VI.
(3) Ibid., I.

Urbain VIII » ; et par la description que M. Noël a donnée d'un fragment qu'il possédait dans ses *Collections* (n° 2389) : « Le bas d'une thèse représentant Nicolas-François, cardinal de Lorraine, évêque de Toul, à genoux; d'un côté, des anges portant les attributs épiscopaux; de l'autre côté, des anges entourés des attributs des sciences ; de chaque côté, les armes pleines de Lorraine surmontées du chapeau de cardinal ; au fond, la vue de la ville de Pont-à-Mousson. Novembre 1627. Diepenbeke (1) delin., Bolswert sculp. in-4° obl. R R. »

On en trouverait sans doute plus facilement à Rome qu'en Lorraine où on a peut-être craint de les distribuer. La lettre suivante nous en signale un grand nombre d'exemplaires :

« M. Virion, avec la thèse que je vous fais adresser, pour présenter de ma part à N. S. Père, vous en recepvrez encore en deux paquets, par la voie de Florence : cinquante et deux en papier et vingt six en satin, desquelles je vous prie en prendre une couple pour vous, et le reste les faire distribuer par delà, selon et à ceux que vous jugerez propres, et que je remets à votre prudence et discrétion, m'asseurant que vous en saurez

(1) Ch. Blanc a dit, dans son *Histoire des peintres* (*Ecole flamande*), que la première œuvre authentique que l'on connaisse de Diepenbeeke est une précieuse eau-forte qui porte la date de 1630, notre thèse vient modifier cette assertion, et corroborer l'opinion de l'historien qui n'accepte qu'avec réserve la date de 1607 pour celle de la naissance de l'artiste. Il est peu probable, en effet, qu'on ait confié à un jeune homme de vingt ans, le soin de dessiner une thèse qui devait subir la comparaison avec celle de Callot.

bien disposer et que vous n'oublierez pas d'en faire tenir une à Florence, à M. le cardinal de Médicis mon cousin, je vous en aurais fait envoyer plus grande quantité n'estoit qu'on m'a représenté que S. Sainteté ne m'en ayant voulu permettre la dispute, elle n'aura peut-être pas agréable qu'on en voye tant par de là. Vous ferez enchasser, s'il vous plait, la sienne le mieux qu'il vous sera possible et l'accompagnerez d'un compliment tel que vous croyez être nécessaire, et je me diray toujours, M. Virion, vostre bien affectionné amy, le Cardinal de Lorraine. Au Pont-à-Mousson le 2 mars 1628. (1) »

Pour laisser à ses condisciples un souvenir de la haute dignité qu'on devait lui conférer, dans quelques semaines, Nicolas-François fit, en août 1627, les frais des prix de l'Université. Les volumes que l'on distribua en son nom étaient reliés aux armes pleines de Lorraine surmontées de la couronne ducale, et du chapeau d'évêque ; ils portaient, sur un des feuillets de garde, un testimonium dans lequel le titre de cardinal ne figure pas encore.

Les trois thèses que nous avons signalées suffisaient pour témoigner des études littéraires, philosophiques et théologiques du jeune évêque de Toul. On lui fit encore donner des preuves de ses connaissances scientifiques, assez rares pour un prince au XVII^e^ siècle. *La fleur des plus belles praticques du compas de proportion présentée au sérénissime duc de Lorraine Charles IV, par Monsieur le prince son frère*, parut en 1625.

Le véritable auteur de ce petit volume n'est autre que

(1) Bibliothèque de Nancy. Manuscrit n° 389 (706), p. 138.

le P. Levrechon, professeur de mathématiques à l'Université, qui a montré assez de désintéressement pour laisser publier une partie de son cours sous le nom de son élève. C'est dans les mêmes conditions que l'étudiant van Etten a fait imprimer, l'année suivante la *Récréation mathématique*, dont la paternité est formellement attribuée au même professeur par tous les bibliographes et en particulier par l'auteur du *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu.* D'ailleurs, dans sa dédicace, Nicolas-François dit : « Ayant heureusement *rencontré* plusieurs beaux usages du... Compas de proportion... », il ne dit pas qu'il les a *inventés.*

Cette publication, restée incomplète, puisque des sept parties qui avaient été annoncées, la première seule a paru, était destinée aux « esprits nobles et curieux, lesquels pourraient y prendre leurs ébats autant utiles en paix et en guerre, que délectables à leurs humeurs et bienséants à leur qualité. » Le livre qu'a donné van Etten se présente sous un aspect moins sévère : «Parmi les rares et curieuses propositions que j'ai apprises, dit-il, estudiant aux mathématiques en la célèbre Université de Pont-à-Mousson, j'ai pris un singulier plaisir à certains problèmes non moins ingénieux que récréatifs, desquels notre régent se servoit pour nous amorcer à l'étude des autres démonstrations plus difficiles et sérieuses ; j'en ay fait imprimer un amas tel que je vous offre en ce cahier... On sait que la noblesse n'étudie pas en mathématiques pour enfler sa bourse et pour le gain qu'elle en espère, mais pour contenter son esprit, pour employer honestement le temps...»

Pendant que son fils était tout entier à ses études, le duc François avait obtenu de Rome, pour lui, tout ce

que l'Eglise peut accorder aux laïques : Un évêché très important, plusieurs abbayes avec des revenus considérables et enfin les honneurs suprêmes du cardinalat. Mais il se gardait bien de l'engager dans les ordres sacrés qui lui eussent rendu le mariage difficile pour ne pas dire impossible. Prévoyait-il ce qui devait arriver? On le croirait. (1)

Il y avait déjà longtemps que le duc, son fils, était marié et Nicole ne lui donnait pas d'héritier. La nature voulait-elle donner raison aux prétentions de Richelieu? On avait sévi avec cruauté contre le malheureux (2) soupçonné d'avoir jeté un sort au duc ; on faisait dire des prières de tous côtés ; François de Vaudémont, en particulier, en avait demandé au carme Domingo de Rome qui avait la spécialité d'obtenir du ciel la guérison de la stérilité. Mais tout cela était en pure perte.

Nicolas-François, qui devenait alors le seul espoir de la branche régnante de Lorraine, ne demeura plus que dix-huit mois à Pont-à-Mousson ; juste le temps nécessaire pour apprendre à connaître et à administrer les nombreux bénéfices dont il était pourvu. « J'espère, écrivait-il à Virion en novembre 1628, dans un mois, de faire, Dieu aydant, un petit tour jusques à Toul, et par toutes mes abbayes pour voir et reconnoistre comme toutes choses s'y passent, et pour y mettre mes affaires

(1) Voy. le *Contrat de mariage entre le duc Charles IV et la duchesse Nicole*, dans Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. VII, *preuves*, col. 249.

(2) On connait le sort de Melchior de la Vallée. « On l'accusait, dit M. Beaupré, d'avoir noué l'aiguillette à Charles IV, qui du reste n'avait ressenti cette infirmité passagère que vis-à-vis de la duchesse Nicole.» *Recherches sur l'imprimerie*, p. 278.

en bon estat, et d'autant que je désire aussy de récupérer tous les tiltres qui en ont esté distraicts et enlevés. Je vous prie de m'envoyer deux significatifs à cet effet, l'un pour l'évesché de Toul et l'autre pour toutes mes abbayes et autres bénéfices dont vous apprendrez le nom par les lettres de mon conseiller et secrétaire Hennequin.» Nous regrettons de ne pas avoir les lettres de Hennequin, la liste des abbayes en question ne manquerait pas de nous intéresser.

La plupart de ces visites restèrent à l'état de projet, car le moment était venu où le prince cardinal allait être obligé de négliger les affaires de l'Eglise, pour s'occuper de celles de la Lorraine. C'est avec une sorte d'amertume que le P. Abram raconte son départ de Pont-à-Mousson :

En 1629(1) « Nancy nous enleva, à notre grand regret, l'éminentissime cardinal François de Lorraine, l'honneur de notre Université, où il avait étudié pendant sept ans, avec les plus beaux succès, la poésie, l'éloquence et les sciences. Nos écoliers le saluèrent à son départ, en quarante langues au moins, tant anciennes que modernes, et représentèrent sur le théâtre : *Justinien, premier patriarche de Venise*, admirable modèle de notre prince. »

Si cette pièce de théâtre nous était parvenue, nous aurions pu y trouver une peinture, sans doute exagérée, sûrement emphatique, des vertus et des qualités que l'éducation des jésuites avait procurées au jeune cardinal,

(1) L'Université de Pont-à-Mousson, par le P. Abram, trad. Carayon, p. 489.

Le traducteur a commis une erreur évidente, en rapportant ce fait à l'année 1631 ; à partir du mois de juin 1629, les lettres du cardinal cessent d'être datées de Pont-à-Mousson.

mais nous préférons le portrait, peut-être plus sincère bien que fort beau, que Lionnois nous a laissé du prince tel que les historiens l'ont connu : Il était « d'une taille avantageuse, doux, civil, sage, prudent, savant, d'un esprit délicat, adroit de sa personne en toute sorte d'exercices (1).»

Il faut reconnaître qu'un tel élève faisait honneur à l'Université. Ajoutons qu'il fit beaucoup plus :

Depuis leur installation à Pont-à-Mousson, les jésuites avaient toujours cherché à mériter les bonnes grâces de la famille ducale, se ménageant ainsi un appui solide pour toutes les difficultés qu'ils auraient à surmonter. Ils ne tardèrent pas à tirer profit des soins qu'ils avaient mis à parfaire rapidement l'éducation du jeune prince, qui les défendit surtout dans leurs guerres légendaires contre les professeurs des facultés de droit et de médecine.

La faculté de droit ayant provoqué une querelle de préséance à la procession du 24 août 1629, « le duc Charles IV, dit le P. Abram, envoya le cardinal son frère à Pont-à-Mousson pour accomoder cette affaire, où étant venu après avoir entendu toutes les parties, il donna gain de cause à nos pères et ordonna que les choses resteroient dans le même estat qu'elles estoient auparavant l'entreprise du doyen de droit, et déclara même à ce dernier qu'il ne luy convenoit pas de porter, aux cérémonies publiques la robe d'écarlate comme la portoient les présidents des parlements de France. »

Rentré à la Cour de Nancy, Nicolas-François ne tarda pas à se mêler aux luttes politiques de son frère ; à partir de ce jour, tous ses actes sont du domaine de l'Histoire.

(1) Histoire de Nancy, t. I., p. 538.

APPENDICE

LETTRES (1) ADRESSÉES A M. VIRION, RÉSIDENT DU DUC DE LORRAINE A ROME.

I

Lettre du duc François II.

« Monsieur Virion. Nous receusmes avanthier la nouvelle de la promotion de mon fils l'evesque de Toul au cardinalat, par l'advis que monsieur le cardinal Magalotty luy en donna par courrier expres, qui me rendit vos lettres du 30e du passé, lesquelles m'ont confirmé le mesme ; c'est une obligation que ceste maison aura à jamais à Sa Sainteté et à tous les siens, et un bienfait que mon fils recognoistra envers tous ceux qui auront advancé cette promotion, comme vous que je scay y avoir contribué tout ce qui se pouvoit désirer de votre affection. On ma fait entendre que les thèses de théologie que mon fils a dédié à Sa Sainteté et qu'il debvoit soustenir le 21 du mois d'octobre prochain ne seront pas receues, et qu'il se doit bien garder de disputer en public, ni mesme fréquenter les escolles publicques, ce que je ne peux comprendre, veu que Monsieur le cardinal de Vaudé-

(1) Tirées du manuscrit n° 389 (706) de la Bibliothèque publique de Nancy.

mont, longtemps après qu'il eut receu le bonnet de cardinal soustient des thèses de théologie publicquement. Je vous prie de me mander au plus tost comme mon fils aura à se gouverner, afin qu'il ne fasse rien qui puisse déplaire à Sa Sainteté, ou qui répugne à la dignité dont elle l'a honoré. Ce qu'attendant je demeurerai tousjours, Monsieur Virion, vostre tresbon et affectionné amy. François.'

Nancy le 10 septembre 1627.

II

Lettre du duc Charles IV.

« Monsieur Virion, La promotion au cardinalat de Monsieur le prince mon frère, m'a esté fort agréable comme vous pouvez croire, et cognoys bien aussy que vostre soing et vos bons offices n'y ont pas esté inutiles, de quoy je vous s«ay fort bon gré, et pour en rendre à nostre Sainct Père mes très humbles remerciements, à monsieur le cardinal son neveu et à monsieur le cardinal Magalotti, je vous envoye les lettres cy joinctes, avec les copies, qui vous en feront veoir le contenu, toutes les autres estant des réponses particulières aux lettres qui m'ont esté escrittes sur le mesme subject par d'aultres cardinaux, dont le mesme courier qui a apporté la nouvelle première de ladite promotion, a aussy esté le porteur. Je ne vous ai chargé d'aulcune croyance en icelles, d'aultant que vous l'avez entière en tout ce qui me touche et sera à vous d'en user ainsy que bon vous semblera, disant de bouche plus que je n'escris, pour témoigner mon sentiment et mes obligations, qui, à la vérité, sont grandes, nommément envers Sa Sainteté et lesdits sieurs cardinaux, son neveu et Magalotti. Je souhaitte que les bonnes espérances que tous ont conceues de mondit frère soient suivies de leurs effects, comme de ma part j'y contribuerai toujours

ce qui sera de ma puissance, affin qu'ils ne soient pas trompés en ce qu'ils ont pensé faire pour la considération de tous deux, et prie Dieu de vous tenir aussy tousjours, Monsieur Virion en ses sainctes graces. De Nancy le 15 septembre 1627. Charles. »

III

Lettre du cardinal Nicolas-François.

« Monsieur Virion, j'ay receu, par le courrier que M. Magalotti, général des postes, me mande avoir despéché, la nouvelle de ma promotion au cardinalat. Je m'estois promis cest honneur des bonnes volontés de Sa Sainteté puisqu'elle s'en estoit voulu déclarer, mais je n'en attendois pas l'effect que sur la fin de l'année, c'est pourquoy j'ay cette créance que votre affection à tout ce qui me regarde aura faict résoudre Sa Sainteté plus tost que je ne pouvois espérer, ce que je scauray recognoistre comme je m'y sens obligé, de mesme que les services que vous me rendez en touttes occurrences. Les lettres cy jointes sont les responses que j'ai faict à tous ceux qui m'ont escrit par ledit courier. Vous rendrez, s'il vous plaît, celles qui sont pour Messieurs les cardinaux, si vous jugez qu'il soit à propos, ou vous les ferez rendre par ledit courier. Je vous envoie des thèses que feu Monsieur le cardinal de Vaudémont a soutenues soubs le père Lucas Pinelli, comme vous verrez par la dernière page d'icelles, je ne vois point de méscance que comme auditeur honoraire, je continue d'entendre les leçons de théologie, le cardinal Antoniano, homme très docte, alloit d'ordinaire entendre les leçons du Père Stephonio, néantmoins je me conformeray à ce que vous m'en manderez et seray tousjours votre très affectionné amy. Le cardinal de Lorraine. A Nancy, le 19 septembre, 1627. »

IV

Lettre du même.

Je vous envoie cy-enclose une relation de toute la procédure de M. Le Bret au fait du présent que je lui avois voulu faire en particulier, et qu'il refusa nonobstant toute instance qu'on luy eust fait de l'accepter, je vous prie de la voir et considérer, formant sur icelle des conceptions pour répartir et rejecter les plaintes qu'il pourroit faire de moy par de la, et, le cas le recherchant, en parler à M. le cardinal Barberin et à tous autres de ma part, ou comme de vous mesme selon que vous jugerez être nécessaire pour le bien de mon service, asseurant un chacun que je me suis grandement formalisé que ledit Sr Le Bret eust refusé avec témoignage de mescontentement ce dont il se devoit louer, et me faire le plaisir, s'il vous plaist, de me mander toute vostre négociation en laquelle je me promets que vous ne vous porterez avec moins d'affection que j'en ai pour vous, et me remettant au reste à ce que vous escrira d'autres particularités non contenues dans ladite relation, mon secrétaire Hennequin, je prie Dieu qu'il vous conserve longuement en santé et prospérité, et suis, M. Virion, votre bien affectionné amy le cardinal de Lorraine. Au Pont-à-Mousson, ce 28 d'octobre, 1627.

V

Lettre du duc François II.

M. Virion, si la lampe n'a pas esté plustost envoyée au R. Père Domingo, comme, je vous prie de l'assurer que le retardement ne vient que de l'ouvrier, il la trouvera très belle et la pourra recevoir dans peu de semaines, estant

partie par la conduite ordinaire depuis quinze jours ença. Vous m'obligerez de le conjurer de ma part de vouloir bien redoubler les vœux et prier à Dieu afin qu'il luy plaise envoyer lignée à moncieur mon fils, si le ciel me fait voir ce bonheur, il me semble que je mourray bien content, je remets le tout à la sainte prudence et suis toujours, monsieur Virion, votre très affectionné amy. François.

Nancy, le 13 janvier, 1629.

VI

Lettre du cardinal Nicolas-François.

M. Virion. Desirant que toutes les affaires de ma maison tant étrangères que dans le pays soient dès maintenant dirigées sous la conduite du Sr Arnould intendant d'icelles, et que toutes choses qui regarderont mon service passent par ses mains pour la bonne confiance que j'ai en son intégrité et affection au bien de mon service, je vous ay fait ceste lettre pour vous dire que je seray bien ayse que dorénavant vous ne communiquiez à autre des miens qu'à luy celles que je pourray avoir en cour de Rome et que luy fassiez adresser tous les paquets et lettres que vous aurez à m'envoyer, en quoi vous m'obligerez toujours plus et de demeurer, M. Virion votre bien affectionné amy, le cardinal de Lorraine. Au Pont-à-Mousson, le 8 juin, 1629.

CHARLES-FRANÇOIS D'ANGLURE DE BOURLÉMONT

ABBÉ DE BELCHAMPS ET DE LA CRÊTE

ÉVÊQUE D'AIRE ET DE CASTRES, ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE

PAR

M. F. DES ROBERT

I

Saladin-Charles-François d'Anglure de Bourlémont naquit en 1605. Il était le fils de Claude d'Anglure de Bourlémont, marquis d'Essey, baron de Bourlémont, seigneur de la principauté d'Amblise et de la vicomté de Forest, et de Diacette-Angélique de Châteauvillain, des comtes de Castrivillani. François d'Anglure descendait de l'illustre famille d'Anglure, originaire de Champagne, qui s'était confondue au xv^e^ siècle avec celle de Bourlémont, par suite du mariage de Jean d'Anglure, seigneur d'Estoges, fils d'Ogier, seigneur d'Anglure et d'Estoges, avoué de Thérouanne, et d'Isabelle de Châtillon, avec Jeanne de Bourlémont, fille de Henri de Bourlémont et de Béatrix de Joinville.

Charles-François de Bourlémont fut destiné, ainsi que son frère Louis, mort archevêque de Bordeaux, à la carrière ecclésiastique. Un de ses grands oncles, Thomas de Bourlémont, avait été évêque de Toul de 1330 à 1353, année de sa mort (1).

Entré à l'Université de Pont-à-Mousson, Charles-François de Bourlémont y fit sa philosophie. Grâce à ses alliances avec les plus grandes familles d'Italie et surtout grâce à sa parenté avec le pape Urbain VIII, il fut nommé auditeur de Rote. Ce titre modeste ne devait pas suffire à son ambition. Avant de briguer l'épiscopat, il se mit en quête de gros bénéfices.

M. de Maillane des Porcelets, évêque de Toul, jouissait d'une pension sur l'abbaye de Saint-Avold (2), sans en être le titulaire (3). L'abbé élu se nommait D. Mar-

(1) Les armes de Bourlémont sont : Fascé d'argent et de gueule de huit pièces.

Le château de Bourlémont, commune de Frébecourt, canton de Neufchâteau (Vosges), est situé sur une colline. Il appartient actuellement au prince Hénin-d'Alsace. Le R. P. Benoit Picart a donné la généalogie de la maison de Bourlémont.

(2) L'abbaye de Saint-Avold était située dans la ville de ce nom qui faisait partie du duché de Lorraine et du diocèse de Metz. Elle fut fondée au commencement du VI^e^ siècle par Fridolin, Irlandais, sous l'invocation de saint Hilaire. Plus tard, après la translation dans cette abbaye des reliques de saint Nabor par Chrodegang, évêque de Metz, elle adopta ce saint pour patron. Les religieux de l'abbaye de Saint-Avold appartenaient à l'ordre de Saint Benoît. Ils adoptèrent la réforme de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe en 1607. En 1763, les revenus de cette abbaye s'élevaient à la somme de 12,000 livres.

(3) Un bénéfice ne pouvait être chargé d'une pension qui aurait dépassé le tiers du revenu, parce que les deux tiers du revenu devaient toujours demeurer au titulaire. L'évêque ne pouvait autoriser une pension ; il fallait l'approbation du pape.

cel Hann. Il devait jouir de tous les revenus de l'abbaye, après le décès de M. des Porcelets, suivant une convention antérieure, mais, étant devenu vieux et infirme, il donna sa démission.

Les religieux, invoquant le concordat germanique qui leur conférait le droit d'élection (car ils considéraient l'évêché de Metz comme relevant encore de l'empire « par compréhension primitive et non par extension », élurent, le 16 septembre 1624, Dom Pulchrone L'Avignon.

Cette élection fut confirmée par Edmond Lancelot Tiraqueau (1), vicaire-général de l'évêché de Metz et par l'archevêque de Trèves, le 10 décembre 1624 (2).

Le nouvel abbé put jouir paisiblement de sa charge pendant 4 mois. Mais dès que l'abbé de Bourlémont, qui était à Rome, eut appris le décès de M. des Porcelets, il sollicita et obtint du pape l'abbaye de Saint-Avold, sans se préoccuper de l'élection de Dom L'Avignon. Il n'avait pas 19 ans.

Quand le père du nouveau titulaire voulut prendre, au nom de son fils, possession de l'abbaye, le 3 février 1625, l'abbé élu fit opposition et les parties furent assignées en Cour souveraine à l'instance de M. de Bourlémont.

Ecoutant les conseils de grands personnages, et mû par sa haine des procès, L'Avignon transigea avec le

(1) Tiraqueau était abbé de l'abbaye du Pontiffroy, à Metz, et supérieur des chanoinesses de la Congrégation de Notre-Dame. (V. *Histoire du B. Pierre Fourier*, par le P. J.Rogie, tome 1, p. 498).

(2) Charles IV, duc de Lorraine, fit expédier des lettres patentes en faveur de D. Pulchrone Lavignon, le 25 septembre 1625.

père de son compétiteur ; muni d'une procuration, il lui abandonna une partie des revenus de l'abbaye de Saint-Avold « loco pensionis » (10000 livres environ), et se réserva le titre d'abbé avec 3000 livres de rente, à condition que l'accord serait confirmé par le Saint-Père, à la diligence de l'abbé de Bourlémont « à défaut de quoy D. Pulchrone deviendrait paisible (possesseur) de tout le revenu de l'abbaye et retournerait à la jouissance d'iceluy » (25 février 1625).

Mais le comte de Bourlémont fit preuve de mauvaise foi, ne fit pas homologuer l'accord conclu entre les parties et voulut chasser D. Pulchrone de son abbaye, afin de pouvoir s'y établir définitivement comme mandataire de son fils.

D. Pulchrone, irrité de ce manque de procédés, révoqua la transaction intervenue entre lui et l'abbé de Bourlémont, le 16 juin 1625.

Enfin, le 3 septembre 1626, l'abbé de Bourlémont fit citer son compétiteur à Rome « pour estre dit et jugé que le titre d'abbé commendataire à tous les revenus luy demeurassent » (1). D. Pulchrone essaya de mettre le comte de Bourlémont à la porte de son abbaye. C'est alors que s'engagèrent plusieurs procès, l'un au pétitoire à Rome, et d'autres au possessoire à Nancy, contrairement au droit et à la pratique qui voulaient que le possessoire fît surseoir le pétitoire» (2).

(1) Le mot *commende*, du latin *commandare*, désignait d'abord un bénéfice ecclésiastique dont l'administration était confiée, temporairement à quelqu'un qui n'en était pas le titulaire naturel. La commende perdit ensuite son caractère provisoire et devint un vrai titre de bénéfice. (V. *L'ancien régime en Lorraine*, par l'abbé Mathieu).

(2) Le duc Antoine rendit, le 13 décembre 1519, une ordonnance pour défendre à ses sujets d'aller plaider en cour

A Rome, le sieur de Bourlémont reconnut clairement, en consultant les provisions de Dom Marcel, prédécesseur de Dom Pulchrone L'Avignon, que M. de Maillane des Porcelets n'était pas abbé commendataire de Saint-Avold, comme il se l'était imaginé tout d'abord, et que, par conséquent, la provision, dont l'évêque de Toul avait été pourvu, s'était éteinte par le fait même de son décès (1). Si on admettait, du reste, que l'abbaye de Saint-Avold était soumise au concordat germanique, les religieux de cette abbaye possédaient le droit d'élection et la jurisprudence ecclésiastique observée sur le sol de l'Empire s'opposait à ce qu'elle fût donnée en commende (2).

de Rome, *per saltum*, avant d'avoir épuisé la première instance, soit au possessoire, dans ses tribunaux laïques, soit dans les juridictions ecclésiastiques. (V. *Dictionnaire des ordonnances*, par Rogéville.) — La connaissance du pétitoire dans les matières touchant à la validité ou l'invalidité des élections monastiques appartenait aux cours ecclésiastiques, mais la discussion du possessoire en cour laïque précédait celle du pétitoire.

(1) V. *Apologie pour le R. P. Dom Pulchrone Lavignon, abbé de Saint-Avold*, etc. Lyon, Guillaume des Aulnes, 1630.

(2) *Idem.* Nous lisons dans l'indult du pape Nicolas V, en date du 17 mai 1440, qui mentionne spécialement le droit d'élection de certaines abbayes et les dispense de tout recours à la curie romaine : « Item placet nobis quod in metropolitanis et cathedralibus etiam immediate subjectis sedi apostolicæ fiant electiones canonicæ et in monasteriis dictæ sedi immediate subjectis et aliis regularibus beneficiis super quibus pro confirmatione et provisione ad dictam sedem non consuevit haberi recursus, electi seu illi quibus providendum est pro confirmatione et provisione hujusmodi, ad Romanam curiam venire non tenebantur ipsaque regularia beneficia sub expectativis gratiis non cadant, etc. (V. aussi Puteus et Rebuff.)

Malgré la constatation faite par lui-même des droits des religieux de l'abbaye de Saint-Avold, l'abbé de Bourlémont ne renonça pas à ses prétentions. Il demanda une seconde provision, s'adressa secrètement à la Congrégation des Bénédictins réguliers de Rome et en obtint une déclaration portant que les religieux réformés de l'ordre de Saint-Benoît, établis en Lorraine, étaient incapables de posséder aucun bénéfice « en titre » (1). Il fit homologuer par le pape cette déclaration extorquée par surprise et obtint une décision favorable du sieur Dumouzet, auditeur de Rote, qui, malgré l'appel interjeté de son jugement et la révision, ordonnée par le pape, de la déclaration arrachée à la Congrégation des Bénédictins réguliers de Rome, adressa un mandement au sieur de Bourlémont pour le mettre en possession de tous les biens de l'église de Saint-Avold.

Dom Pulcrone pria alors le frère Vincent Collignon, son procureur dans la capitale de la chrétienté, de poursuivre la révision de la déclaration des Bénédictins de Rome, car tous les Pères de l'ordre de Saint-Benoît réformé avaient intérêt à cette révision, et obtint que l'examen de cette déclaration fût commis à la Rote où, malgré la décision du sieur Dumouzet, la cause était toujours pendante. L'abbé de Bourlémont, prévoyant que ce tribunal, dont il faisait cependant partie, annulerait la déclaration faite par les Bénédictins de Rome, trouva moyen de faire interdire l'examen de cette cause, suscita une accusation criminelle contre Dom

(1) *Annales* du R. P. Gilles Drouin, p. 262.

Pulcrone, et obtint l'abbaye de Saint-Avold pour la troisième fois « comme vacante par crime » (1).

Poussant la haine contre son adversaire jusqu'aux dernières limites, Charles de Bourlémont fit accuser par le fiscal de Rome D. Pulcrone et ses religieux D. Hierosme Coquelin, Hydulphe Jobart, Paul Naudin et frère Vincent Colliguon, d'avoir fait falsifier le procès-verbal de l'élection et de s'en être servi pour l'empêcher de jouir de ses droits d'abbé commendataire.

Bourlemont reprocha aussi au Père L'Avignon de n'avoir pas fait publier, en temps voulu, le nombre des suffrages exprimés par les religieux de l'abbaye de Saint-Avold, ainsi que le nom de chaque religieux ayant obtenu des voix.

Dom Hiérome Coquelin, qui se trouvait à Rome, écrivit à Saint-Avold qu'on demandât au notaire apostolique et aux témoins de l'élection s'ils se souvenaient qu'on eût proclamé les suffrages, et demanda en même temps à ses confrères un procès-verbal de ce qui s'était passé. Ceux-ci le lui envoyèrent. Il était daté du 5 janvier 1629 (2). Mais M. de Bourlémont envoya des agents au domicile du protonotaire apostolique, le sieur Winemacher, archiprêtre de Warise, au diocèse de Metz, et curé de Saint-Avold, qui venait de mourir.

On fouilla ses papiers et on y trouva un acte daté du

(1) *Idem.*

(2) Dans cet acte produit devant la Rote on lisait : « In continenti tres dicti scrutatores ad locum capituli prædictum redierunt et in commi ii collatis suffragiis, factaque comparatione, numeri ad numerum, zeli ad zelum, meritique ad meritum, major saniorque pars (V. *Annales* du R. P. Gilles Drouin et Bibliothèque lorraine).

16 février 1628 (1) contenant le procès-verbal de l'élection de l'abbé de Saint-Avold.

M. de Bourlémont se fit envoyer ce procès-verbal et prétendit qu'il n'était pas conforme au second procès-verbal rédigé postérieurement. Il en conclut que le procès-verbal en date du 3 janvier 1629 n'était qu'un acte de complaisance rédigé par Winemacher, pour servir les intérêts de L'Avignon.

Bourlémont fit alors accuser L'Avignon de l'avoir troublé dans la possession de son abbaye, d'y avoir fait démolir une maison et d'y avoir fait plusieurs autres choses au mépris des inhibitions de la Rote, enfin d'avoir eu recours à des juges incompétents, c'est-à-dire à la cour souveraine de Lorraine pour être maintenu dans ses droits.

C'est alors que L'Avignon publia à Lyon un mémoire intitulé : « Apologie pour le R. P. Domp Pulchrone Lavignon, abbé de Saint-Avold, ordre de Saint-Benoist, diocèse de Metz, et autres religieux du même ordre en la congrégation de Lorraine contre le crime de faux à eux calomnieusement imposé (1630) » et voulut se rendre à Rome pour s'y défendre lui-même. Il se mit en route, sans la permission des supérieurs généraux de la Congrégation de Saint-Vanne, et fut arrêté à Phalsbourg, envoyé à l'abbaye de Senones et suspendu de sa charge de supérieur jusqu'au chapitre général suivant (2).

(1) Dans le second procès était ajouté au texte du premier : « suffragia a scrutatoribus publicata fuerunt, videlicet quod ex duodecim Religiosis supra nominatis, R. P. D. Pulcronius L'Avignon octo suffragia seu voces, R. P. Matheus Milet duas, R. P. Bartholomæus Valtrin unam, et Frater Claudius des Androvins unam, quo facto incontinenti, etc. (Passim).

(2) Biblioth. lor.

D. Pulcrone, pour ne pas avoir comparu devant la Rote, faute de *pareatis* suffisant, fut condamné à verser 500 écus d'or d'amende au Saint-Siège, et, de plus, fut condamné aux galères pour sept ans et excommunié « *pour rafraichissement* ». Le R. P. Vincent Collignon, procureur et solliciteur de D. Pulcrone en cour de Rome, fut appréhendé, jeté dans un cachot « entre un juif et un turc ». Accusé de crimes atroces, il y séjourna deux mois sans pouvoir communiquer « avec qui que ce soit, sans voir ni juge, ni partie, ni soleil, retenu dans la même tour quatre autres mois un peu plus au large par la pitié même de ses ennemis auxquels sa misère enfin, sa patieuce et sa constance ont rompu le cœur » (1).

S'appuyant sur un indult de Léon X et sur les conciles de Trente et de Bâle, le procureur général de la cour souveraine de Lorraine empêcha l'exécution du monitoire lancé par la cour de Rome et non légitimement intimé, car les sujets lorrains ne pouvaient être cités en cour de Rome en première instance. La cour de Rome maintint l'amende infligée à D. Pulcrone et l'excommunication lancée contre lui, ainsi que sa condamnation aux travaux forcés. Les autres religieux de Saint-Pierremont furent graciés. Bourlémont, sans se lasser, traîna son compétiteur devant les tribunaux de Vic, Paris, Vienne et Metz (2).

(1) Toutes les citations qui précèdent sont empruntées aux *Annales* du R. P. Drouin, manuscrit excessivement curieux qui mériterait d'être publié.

(2) Biblioth. lor. col. 366. « Les cours souveraines et inférieures, les assemblées des Etats généraux de la province, et en particulier celles des Etats de tout l'évêché de Metz,

Malgré les bulles des papes Pie IV et Pie V et la coutume de Rome qui veulent que les condamnés par défaut jouissent d'un délai d'un an pour purger leur contumace et se disculper, le sieur Jean Salvina, lieutenant criminel de l'auditeur de la Chambre apostolique, rendit sa sentence exécutoire immédiatement après sa promulgation, et fit expédier, à cet effet, les commissions nécessaires.

L'empereur Ferdinand III s'émut de la guerre acharnée faite par la cour de Rome, à l'instigation de l'abbé de Bourlémont, à D. Pulchrone L'Avignon, et écrivit au pape plusieurs lettres pour lui demander de tenir compte du droit d'élection conféré par le concordat germanique aux bénédictins de Saint-Avold. Il recommanda en même temps à Henry de Verneuil, évêque de Metz, les intérêts méconnus de D. Pulchrone. Charles IV, duc de Lorraine, intervint aussi dans ce procès scandaleux dont nous avons raconté brièvement les péripéties, et, pour tout concilier (1), offrit au pape la libre disposition de l'abbaye de Belchamps (2) occupée

en 1634, reconnurent son mérite et son innocence, et lui firent l'honneur de le députer vers Sa Majesté (Louis XIII) au nom du clergé avec le comte de Réchicourt pour la noblesse.» (Idem).

(1) « Pour quelques raisons d'Etat », dit Gilles-Drouin dans ses Annales.

(2) Célèbre abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers 1133 par Pierre de Montreuil et Adalbéron, archevêque de Trêves. En 1628, elle embrassa la réforme du P. Fourier. Charles III avait fait nommer Charles de Remoncourt, son fils naturel, abbé commendataire de Belchamps, avec la réserve d'une partie des fruits. En 1617, cette réserve passa à Nicolas-François de Lorraine, qui per-

par les chanoines réguliers de Saint-Augustin, c'est-à-dire les revenus qu'en tirait le prince-cardinal Nicolas-François, évêque de Toul. La cession de cette abbaye devait être faite à l'abbé de Bourlémont, s'il se désistait de ses prétentions sur Saint-Avold.

Ce dernier accepta l'échange proposé et Nicolas-François, à son tour, jouit des 10,000 francs promis primitivement par D. Pulchrone à l'abbé de Bourlémont, et du titre d'abbé de Saint-Avold (8 octobre 1631).

Lorsqu'au mois de février 1634, le prince Nicolas-François se fut marié, Bourlémont renouvela ses prétentions, chassa D. Pulcrone L'Avignon de l'abbaye où il était resté, et finalement céda ses droits fort contestables à Armand de Bourbon, prince de Conti (1), nommé par Louis XIII. Mais le cousin du roi de France renonça à l'état ecclésiastique et se maria avec Louise-Marie Martinozzi, et céda, à son tour, ses droits au cardinal Mazarin.

Ce ne fut que lorsque l'abbaye fut ruinée et qu'elle n'eut presque plus de revenus, que L'Avignon y rentra grâce à la protection de Charles IV. Quoiqu'accablé par l'âge et les tracasseries dont il avait été la victime, D.

muta cette réserve en cour de Rome, avec droit de succéder au titre d'abbé, à la mort de Charles de Remoncourt, contre l'abbaye de Saint-Avold dont Bourlémont se prétendait le titulaire (Bibl. lorraine.)

(1) Armand de Bourbon, fils du prince de Condé, né le 11 octobre 1629. Il fut baptisé le 23 décembre et eut pour parrain le cardinal de Richelieu. Le roi lui donna l'abbaye de Granselve, la plus grande des abbayes possédées par le cardinal de la Valette, qui venait de mourir. Après avoir été arrêté par Mazarin, il épousa une de ses nièces et devint gouverneur de la Guyenne. Il mourut en 1666.

Pulcrone trouva quelque repos dans ses derniers jours. Gilles Drouin, dans ses *Annales manuscrites*, auxquelles nous avons emprunté une partie de ce récit, écrit naïvement : « ne luy disait-on plus rien à cause qu'il n'y a plus rien à prendre ». Le saint abbé mourut le 19 février 1660, regretté par ses confrères et par tous les bénédictins de la Lorraine. Son successeur fut Dom Henry Hennezon (1) (21 février 1660-5 juillet 1666.)

II

M. DE BOURLÉMONT POSTULE L'ÉVÊCHÉ DE TOUL (1654).

En 1630, prévoyant peut-être la démission de Nicolas-François de Lorraine, Charles-François de Bourlémont demanda l'évêché de Toul à Urbain VIII.

Mais Louis XIII s'opposa à sa nomination. Nous avons trouvé au Dépôt de la guerre une note adressée par Richelieu à Louis XIII, dans laquelle le cardinal recommande à son maître de ne point consentir à la nomination de l'abbé de Bourlémont à l'évêché de Toul, « ne recevant aucune satisfaction sur toutes les choses qu'elle demande avec beaucoup de justice et de raison » (2) à la cour de Rome.

(1) Henry Hennezon, avait été auparavant abbé de l'abbaye de Saint-Mihiel. Il fut l'auteur de plusieurs ouvrages renommés, entre autres l'histoire de l'abbaye des Bénédictins de cette ville. Il mourut en 1689.

(2) Dépôt de la guerre, t. III, f° 163. — Copie de la main du s^r^ Leroy, premier commis de la guerre.

Quoiqu' « aimé et estimé » par Louis XIII, M. de Bourlémont fut donc la victime des dissentiments passagers survenus entre la cour de France et le Saint-Siège. Mais, à titre de compensation, Richelieu essaya de faire obtenir à Bourlémont, depuis peu primicier de la cathédrale de Metz, l'abbaye de Saint-Antoine de Rome, à la place du s[r] Marchier, pourvu de cette abbaye par le Saint-Père « contre tout ordre et justice, grâce à la protection des ambassadeurs d'Espagne et de Hongrie » (1).

Nos historiens lorrains ont ignoré les prétentions émises par M. de Bourlémont. Bassompierre dans ses *Mémoires*, et Le Vassor dans son *Histoire de Louis XIII*, assurent qu'il fut nommé évêque de Toul en 1634. Ils se trompent tous deux. Bourlémont n'obtint pas la succession de Nicolas-François, briguée également par Charles-Chrétien de Gournay (2), son coadjuteur, qui était appuyé à la cour de France par la duchesse Nicole et Saint-Vincent de Paul.

(1) *Lettres et papiers d'Etat de Richelieu*, publiés par M. Avenel, t. III, p. 124.

(2) Charles-Chrétien de Gournay était fils de Renaud de Gournay, chef du conseil de Lorraine et comte de Marchéville, et de Louise d'Apremont. Elève de l'Université de Pont-à-Mousson, bachelier en théologie et en droit, en Sorbonne, chanoine du chapitre de la cathédrale de Verdun, à l'âge de 13 ans, il fut nommé grand archidiacre aussitôt qu'il eut reçu la prêtrise. Il fut consacré évêque *in partibus* de Sithie et suffragant de l'évêché de Toul. Lorsqu'il fut nommé évêque de Toul, il dut s'engager à verser annuellement une pension de 2,000 ducatons au prince Nicolas-François. (Nicolas-François à Arnoult, 2 février 1635. Cabinet Contal.)

M. Favier, bibliothécaire de la ville de Nancy, avec son obligeance habituelle, nous a communiqué un manuscrit inédit du xvn[e] siècle, sans date, provenant de la bibliothèque des Pères Tiercelins de Nancy et ayant pour titre : *Remontrance au Roy Louis XIII pour faire voir à Sa Majesté qu'elle ne peut rien prétendre à la collation et provision de l'évêché de Toul, pour être entièrement à la disposition du Saint-Siège* (1). Après avoir étudié ce manuscrit, nous n'hésitons pas à en attribuer la rédaction ou du moins l'inspiration à M. de Bourlémont. Ce factum qui comprend 34 pages, petit in-folio, renferme de nombreux arguments en faveur des prétentions qui auraient été émises par le Saint-Siège pour la nomination directe à l'évêché de Toul, après la démission de Nicolas-François (2).

Malgré ces prétentions et les efforts de M. de Bourlémont, Charles de Gournay fut nommé évêque de Toul par Louis XIII, le 1[er] mars 1634. Le chapitre de Toul protesta à son tour contre l'élection du coadjuteur du prince Nicolas-François, en remontrant au roi que, selon le concordat germanique auquel le chapitre se croyait soumis, le droit d'élection lui était réservé. Par esprit de conciliation ou parce qu'il reconnaissait le bien fondé des réclamations du chapitre, Louis XIII révoqua le brevet qu'il avait accordé à M. de Gournay.

(1) Ce manuscrit porte le n° 526 (681) dans le nouveau catalogue de la Bibliothèque de Nancy, rédigé par M. Favier.

(2) Un évêché vacant après la mort ou la démission d'un cardinal était dit vacant *in curia*. (V. Regulæ ordinationis et constitutionis cancelleriæ apostolicæ S. S. N. D. Innocentii Divinæ Providentiæ Papæ X. Sexta regula.)

Satisfaits d'avoir obtenu gain de cause, les chanoines élurent alors le candidat du roi ; mais le pape, peut-être à l'instigation de M. de Bourlémont, annula cette élection. Louis XIII donna un nouveau brevet à M. de Gournay, et ordonna à ses officiers de le mettre en possession de son siège. On vit alors renaître l'éternelle question de la nature de l'évêché de Toul. Cet évêché ne pouvait évidemment avoir été compris dans le concordat conclu en 1516 entre Léon X et François Ier, puisque ce concordat précéda la conquête des Trois-Evêchés par les armes françaises.

En 1634, le chapitre de Toul estimait que les Trois-Evêchés relevaient encore de l'Empire et, renouvelait les prétentions qu'il avait émises en 1589, lors de la nomination de Christophe de La Vallée par Henri IV à l'évêché de Toul. Il oubliait qu'en 1593 et en 1601, le tribunal de Rote avait déclaré que Metz, Toul et Verdun « *n'étaient point d'Allemagne*, ni compris dans le concordat germanique. » (1).

Si nous consultons les jurisconsultes ecclésiastiques, nous reconnaîtrons avec eux que le roi de France et le chapitre de Toul se trompaient également, l'un en croyant qu'il avait le droit de nommer à l'évêché de Toul, et l'autre en prétendant qu'il avait le droit d'élection.

(1) « Il a été jugé en Rote, que le Païs-Messin (*ou plutôt les Trois-Evêchés*) n'est point compris ès concordats d'Allemagne, comme aussi les géografes, ny la commune façon de parler d'aujourd'huy, ne mettent point les villes de Mets, Toul et Verdun, en Allemagne; ains anciennement on *les mettait en Gaule*, et maintenant en Lorraine. » (Lettre du cardinal d'Ossat, du 22 décembre 1601).

Comme le rappelle avec raison le factum écrit par M. de Bourlémont, les Trois-Evêchés étaient, en 1634, ce qu'on appelle en droit canonique « *pays d'obédience* » ; c'est-à-dire que les règles de la chancellerie de Rome y étaient encore observées, comme elles l'étaient en Bretagne, en Provence, dans le Roussillon, l'Artois, la Bresse, la Bourgogne, le Valromey et le bailliage de Gex. Telle avait été l'opinion du cardinal d'Ossat, envoyé par Henri IV à Rome, lorsque ce dernier demanda au pape Clément VIII un indult qui lui permît de nommer aux évêchés de Metz, Toul et Verdun (1).

Il s'agissait alors de la nomination faite par Henri IV de Christophe de La Vallée au siège de Toul et de l'élection simultanée de Théodoric Thiriet, chanoine-chantre de la cathédrale de Toul, par ses confrères.

Les chanoines envoyèrent un de leurs mandataires à Rome, afin d'obtenir du pape la confirmation de cette élection.

La congrégation cardinalice reconnut au Saint-Père le droit de conférer l'évêché « sans décider si l'église de Toul était sous le concordat germanique. »

Ceci se passait en 1596. Il importait peu alors, de même qu'en 1634, que l'évêché de Toul fût ou ne fût pas soumis au concordat germanique. Le pape avait

(1) V. *Lettres du cardinal d'Ossat.* Le mémoire de M. de Bourlémont reproduit les arguments les plus importants de ce cardinal très versé dans le droit canonique. Antoine Augustin, Bocher, évêque de Verdun, Puteus et plusieurs jurisconsultes ecclésiastiques partagent l'opinion émise par le cardinal d'Ossat qui fit preuve d'une grande indépendance de caractère vis-à-vis d'Henri IV, en donnant tort à ses prétentions.

le droit, suivant la jurisprudence ecclésiastique encore en vigueur aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, de pourvoir au choix d'un évêque, puisque, à ces deux époques, le siège de Toul était vacant par suite de la mort ou de la démission d'un cardinal.

Aussi l'élection de M. de Gournay par le chapitre de Toul et sa nomination par Louis XIII ne furent-elles point confirmées par Urbain VIII. Ce ne fut que deux ans plus tard, au mois d'octobre 1636, que M. de Gournay obtint ses bulles et encore ne prit-il possession de son siège épiscopal que le 14 juillet 1637, quelques mois avant sa mort (1).

III

L'ABBÉ DE BOURLEMONT POSTULE L'ABBAYE DE SAINT-PIERREMONT

Le titre d'abbé de Belchamps ne suffit pas à l'ambition de M. de Bourlemont.

Lorsque tous les bénéfices du cardinal Nicolas-François de Lorraine eurent été déclarés vacants, après son mariage, on procéda à de nouvelles élections dans les abbayes qu'il avait possédées. Le R. P. Perpète, prieur de l'abbaye de Saint-Rèmy de Lunéville, appartenant

(1) V. au dépôt des Archives des affaires étrangères un *Mémoire touchant la nomination à l'évêché de Toul*, Lorr., t. XXXI, f° 245. Ce mémoire porte la date de 1640 et mériterait d'être publié.

à l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, ne mit pas grand empressement à avertir de l'événement important qui venait de se passer en Lorraine les religieux de l'abbaye de Saint-Pierremont (1), appartenant à son ordre. Cependant le Prieur de Saint-Remy se décida à quitter Lunéville à la fin du mois de février 1634, afin de faire procéder à l'élection d'un nouvel abbé par ses confrères de Saint-Pierremont. Il n'avait pu quitter plus tôt sa résidence, menacé qu'il était par les agents de Richelieu pour avoir donné la bénédiction nuptiale à l'ancien évêque de Toul. En passant par Pont-à-Mousson, le 28 février, il donna l'ordre aux religieux de Saint-Pierremont qui étudiaient à l'université de cette ville (2) de se rendre immédiatement à leur abbaye et de partir le même jour de manière à pouvoir y être le lendemain. L'élection devait se faire le

(1) L'abbaye de Saint-Pierremont, du diocèse de Metz, était située dans le comté de Briey (duché de Bar).

Elle fut fondée en l'an 1190 par Lubricus, chancelier de la cathédrale de Metz, sous l'invocation de Saint-Pierre, par des religieux Prémontrés. La comtesse Mathilde, fille de Boniface, marquis de Toscane, dota cette abbaye et donna le terrain sur laquelle elle était bâtie (1096). Elle fut, avec son consentement, érigée en collégiale régulière des chanoines de Saint-Augustin par le pape Urbain II, avec ce privilège exprès et spécial que, si l'abbé ou prévôt venait à décéder, il serait procédé à l'élection de son successeur du consentement commun ou de la plus saine partie des religieux « ab omni potestate liberam [electionem] solique ecclesiæ romanæ subjectam et ab ea immediate pendentem ». L'élection était donc entièrement libre, sujette seulement à l'approbation de la cour de Rome et relevait immédiatement d'elle (*Annales* de Gilles Drouin).

(2) Cette université célèbre était dirigée par les Pères de la Compagnie de Jésus.

3 mars. Le P. Perpète fit avertir aussi tous les anciens religieux de Saint-Pierremont et leur envoya des messagers porteurs d'une patente du R. P. Prieur claustral, leur prescrivant de venir en personne à l'abbaye pour y prendre part à l'élection annoncée.

Cette patente fut affichée à la grande porte de l'église abbatiale. Le 1er mars arrivaient à l'abbaye le P. Jean Turon, curé de Manne (?), le P. François Obrion de la Croix, desservant de la chapelle de Norroy-devant-Metz, Gilles Drouin, auteur des *Annales de l'abbaye de Saint-Pierremont*, qui nous a laissé le récit des faits que nous racontons, et Nicolas Roussel, diacre, ainsi que quelques anciens pères. D'autres arrivèrent le lendemain, c'est-à-dire la veille de l'élection. Mais, comme les pères restés fidèles à l'ancienne règle étaient beaucoup plus nombreux que ceux qui avaient accepté la réforme de 1628, ils tinrent entre eux quelques conciliabules, afin de s'entendre pour élire un des leurs.

La plupart, faisant preuve de sagesse, ne voulurent prendre aucun engagement et déclarèrent « qu'ils agiraient selon Dieu et leur conscience » et qu'ils donneraient leur voix à celui qu'ils jugeraient le plus digne, soit qu'il suivît la règle primitive, soit qu'il appartînt à l'ordre réformé.

Le R. P. Prieur, la veille de l'élection, recommanda à tous les pères réunis et aux autres prêtres de la Congrégation d'offrir le saint sacrifice de la messe pour implorer l'assistance du Saint-Esprit.

Tous ceux qui n'étaient pas prêtres furent priés de communier à cette intention.

Le lendemain, 3 mars, on réunit le chapitre pour pro-

céder à l'élection du nouvel abbé (1). On n'admit à ce chapitre que des personnes ayant reçu les ordres sacrés (in sacria), pour se conformer à l'esprit du concile de Trente qui ne permet pas qu'on admette d'autres personnes comme électeurs dans les églises cathédrales ou collégiales. Du scrutin sortit, comme ayant reçu le plus grand nombre de voix, le nom du Père Guy Le Mulier, religieux du prieuré de Semur-en-Bourgogne (Aganvia), et issu d'une des meilleures familles de cette ville « homme prudent et capable ». Il avait étudié en Sorbonne et faisait partie des premiers chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui embrassèrent la réforme dans l'abbaye de Saint-Remy (1624).

Prieur de Saint-Pierremont en 1625, en 1627, le P. Le Mulier avait été à Rome, en compagnie du P. Guinet, solliciter les bulles approbatives de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin et de l'ordre de Notre-Dame. Il y arriva le 13 juin (2). En 1628, il fut nommé prieur de l'abbaye de Saint-Remy, de Lunéville.

Après son élection comme abbé de Saint-Pierremont, dont on rédigea le procès-verbal, un festin splendide réunit les électeurs, les témoins et quelques notables de la contrée. Bientôt après, le nouvel élu alla à Metz

(1) *Annales* de Gilles Drouin, p. 253. Le P. Drouin accompagne le récit de cette élection de deux pièces latines importantes : 1° Forma juramenti (p. 251). 2° Confirmatio electionis sanctæ de R^do^ P. Guisoni Lemulier in abbatia sancti Petri montis per suffragandum Metensem (p. 252). — Drouin explique l'opportunité de la demande de confirmation adressée à l'évêque de Metz.

(2) Lettres du B. P. Fourier, tome III, p. 46. Ann. de Gilles Drouin.

se présenter à l'ordinaire pour faire profession de foi entre ses mains et recevoir de lui une attestation de bonnes vie et mœurs (*de vita et moribus*), afin de pouvoir envoyer ces deux pièces à Rome avec le procès-verbal de son élection, tout en demandant à Sa Sainteté sa confirmation.

Malgré que cela ne fût pas indispensable, puisque l'abbaye de Saint-Pierremont était immédiatement soumise au Saint-Siège et que ses religieux devaient s'adresser directement à lui pour obtenir la confirmation de chaque élection d'abbé, le P. Le Mulier, suivant les conseils du prévôt du Saint-Sauveur de Metz « bien versé dans ces matières et bon amy de la maison » demanda à M. de Madaure la confirmation de son élection « ad majorem cautelam ». Il l'obtint, mais toutes les formalités n'étaient pas remplies. Il fallut que l'abbé sollicitât du grand conseil de S. A. le duc Nicolas-François, une reconnaissance de son pouvoir temporel, en présentant le procès-verbal de son élection et la confirmation faite par l'évêque de Metz, car la confirmation diocésaine ne pouvait s'appliquer qu'à son pouvoir spirituel. Reconnu comme abbé de Saint-Pierremont par le duc de Lorraine dont relevait cette abbaye qui faisait partie du duché, le P. Le Mulier manda tous les officiers et les sujets de l'abbaye, afin qu'ils vinssent le reconnaître en qualité de seigneur et faire leurs reprises, comme le voulait le droit féodal, en lui prêtant serment.

Après cette cérémonie, Le Mulier fit acte de possession et de gestion en touchant les revenus de l'abbaye et en procédant aux coupes de bois annuelles (18 mars 1634).

Depuis longtemps déjà l'abbé avait envoyé les papiers nécessaires à la confirmation de son élection par le Saint-Siège à Joachin Vautrin, originaire des environs de Mirecourt, prêtre expéditionnaire en cour de Rome pour le duché de Lorraine. Mais M. Vautrin, quoique très dévoué à la Congrégation des chanoines réguliers de Saint-Augustin, avait négligé jusqu'alors d'accuser réception de l'envoi fait par le P. le Mulier. Inquiets de ce retard et de l'absence de nouvelles, les Pères de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, dans un chapitre tenu à l'abbaye de Belchamps (mai 1634), résolurent d'envoyer à Rome le P. Perpète Marets et le P. Thomas, curé de Damelevière, en les chargeant d'y porter une nouvelle copie des pièces nécessaires à la confirmation de l'élection faite à Saint-Pierremont.

Ils devaient partir le 4 avril ; mais le P. Fourier vint à apprendre que M. de Bourlémont, depuis peu élu primicier de la cathédrale de Metz et abbé de Belchamps, avait reçu des provisions du pape, le 5 mars 1634 (1) et

(1) Le P. Fourier écrivit, le 7 mai, aux religieux de Saint-Pierremont pour les prier d'élire un *vocal* (*a*) chargé de les représenter au chapitre de Belchamps. Plus tard il écrivit à M. Virion, résident lorrain à Rome, en le priant d'intervenir en faveur de Le Mulier « dont l'élection, disait-il, s'était faite très canoniquement. Le 20 mai, il écrivit au Père Gauthier pour recommander le Père Terrel « ce très bon, très bon religieux » aux prières de ses confrères. Le P. Fourier n'avait pas cependant grande confiance dans le succès des démarches faites à Rome en faveur de Le Mulier : « Je crains qu'il (P. Terrel) n'en rapportera rien qui vaille et que ces gros morceaux soient attrapés par des gens plus habiles que nous. » (V. Lettres autographiées du P. Fourier.)

(*a*) Religieux qui a droit de suffrage.

avait chargé M. de Thumery, chanoine de Verdun, de prendre possession, en son nom, de l'abbaye de Saint-Pierremont. Emu par cette nouvelle, le P. Fourier convoqua un nouveau chapitre à Belchamps, le dimanche 17 mai. Là, quelques religieux semblèrent être convaincus que le dossier de l'affaire pendante avait été égaré en route et l'on résolut d'envoyer un Père avec de nouvelles instructions à Rome. Le P. Fourier désigna le P. Terrel pour cette mission. Le P. Terrel, aussitôt qu'il fût arrivé à Rome (27 mai 1634), alla trouver le sieur Joachim Vautrin qui déclara avoir reçu depuis peu les papiers que lui avait envoyés le P. Le Mulier après son élection. M. de Bourlémont, toujours à Rome, avait demandé en commende à Sa Sainteté « virtute provisionum apostolicorum » l'abbaye de Saint-Pierremont, et obtint, le 5 mars 1634, le brevet de sa nomination. M. de Thumery était venu, sur les entrefaites, à Saint-Pierremont, assisté d'un notaire, prendre possession de l'abbaye, au nom du nouvel abbé. Il fit voir aux religieux le brevet accordé à Bourlémont. Le P. le Mulier fit aussitôt opposition à la prise de possession de Bourlémont, mais il fut assigné aussitôt par son compétiteur devant la cour souveraine de Lorraine. Il comparut devant cette cour et y exposa sa défense, le 20 juin 1634. Le Père Fourier, écrivit alors à Charles IV, qui se trouvait à Besançon, pour lui recommander les intérêts du P. Le Mulier et fit porter sa lettre par le Père Antoine Cousson, qui arriva près du duc le 14 juin. Charles IV accueillit avec bienveillance l'envoyé du P. Fourier et écrivit à Charles de Remoncourt, fils naturel de Charles III et abbé de Gorze, président de la cour souveraine, en faveur de l'abbé élu de Saint-Pierre-

mont. La cour souveraine qui résidait alors à Sierck, après un examen consciencieux des pièces produites par les deux parties, adjugea provisionnellement l'abbaye de Saint-Pierremont au Père Le Mulier (20 juin 1634), mais Bourlémont fit appel du jugement rendu.

Gilles Drouin nous a conservé les conclusions présentées par le P. le Mulier dans ce second procès. Elles se résument ainsi :

1° L'abbaye de Saint-Pierremont avait été dotée, en 1690, par la comtesse Mathilde, *fille de Léonard, duc de Lorraine*, et, avec son consentement, érigée en collégiale régulière des chanoines de Saint-Augustin par le pape Urbain II, avec ce privilège spécial qu'après le décès du prévôt ou abbé, il serait procédé à l'élection de son successeur du consentement commun ou « de la plus saine partie des religieux ». L'abbaye de Saint-Pierremont était dite « Ab omne potestate liberam solique ecclesiæ romanæ subjectam et ab ea immediate pendentem » (1).

2° L'abbaye de Saint-Pierremont relève du concordat germanique comme le diocèse de Metz (2).

3° Les abbés de Saint-Pierremont ont toujours joui du droit d'élection.

Dans sa défense, le P. Le Mulier rappelait un procès gagné en 1560 par Nicolas-François de Trieux, abbé élu de Saint-Pierremont, contre Galèze Regard, vice-dataire, nommé par le pape Pie V, en vertu de la *réserve apostolique* et grâce à l'intervention de Charles III, duc de Lorraine, à qui le Saint-Père renvoya l'affaire.

(1) V. *Annales* du P. Gilles Drouin.

(2) Plusieurs auteurs prétendaient que l'évêché de Metz relevait directement du pape (V. plus haut).

Il est vrai que depuis cette époque l'abbaye de Saint-Pierremont avait été mise quelquefois en commende, c'est-à-dire donnée à un abbé séculier qui jouissait des revenus et des honneurs attachés au titre abbatial, mais avec le consentement formel des religieux qui se sont toujours réservé le droit d'élection. Il fut en effet toujours convenu qu'au décès ou après la démission d'un commendataire, l'abbaye de Saint-Pierremont retournerait en *la nature de titre*, ce qui était arrivé après le mariage du prince Nicolas-François « de condition apostolique », c'est-à-dire cardinal et ne relevant que de la cour de Rome. Rappelons que les bulles qui donnaient en commende à ce prince l'abbaye de Saint-Pierremont contenaient une clausule reconnaissant le droit d'élection aux religieux de Saint-Pierremont.

Deux des causes principales qui poussèrent ceux-ci, après la démission du cardinal, à procéder à l'élection d'un abbé et à en poursuivre la confirmation furent le désir de se réserver le droit d'élection pour l'avenir et l'appréhension qu'ils éprouvaient de subir les tracasseries des admodiateurs et des commis d'un abbé commendataire (1).

Malgré le bien fondé des revendications du P. Le Mulier, ce religieux, las de cette série de procès qui ne lui laissaient aucun repos, fit offrir, d'après les conseils

(1) « J'écrivis à V. R. jeudi dernier qu'en parlant à M. de Bourlémont ou à ses gens, il faut bien remontrer qu'entre autres raisons qui ont poussé nos pères de Saint-Pierremont à procéder ainsi à une élection est l'expérience que l'on a de ce qu'il faut endurer des admodiateurs et commis des Prélats en plusieurs abbayes qui sont en commende. » (P. Fourier au P. Terrel, Belchamps, 20 juillet 1634.)

du P. Fourier, à l'abbé de Bourlémont une partie des revenus de son abbaye « pour avoir la paix », dit Gilles Drouin. Du reste, le cardinal Savelli que le P. Fourier avait chargé d'intercéder en faveur de son ordre auprès du Saint-Père, et qui avait paru s'intéresser au succès des revendications du P. Le Mulier, avait été circonvenu par Bourlémont, de plus en plus en faveur à la cour de Rome.

Le P. Terrel pria cependant Savelli de présenter au pape les pièces relatives à l'élection de son confrère, mais il ne put obtenir d'audience, « ou voulut se fermer les oreilles pour étouffer les raisons alléguées par le Père élu pour sa confirmation. » (1)

Le P. Terrel réussit enfin à conclure une sorte de trêve avec M. de Bourlémont, en lui promettant une pension et en lui laissant le titre d'abbé. Mais, sur les entrefaites, Louis XIII, nomma à l'abbaye de Saint-

(1) « On ne veut l'écouterle P. [Terrel], il y a défense à tout le monde et expressément de par de là de l'entendre ou le servir, ou se mêler de sesdites affaires. (P. Fourier aux religieuses de Mirecourt. — Lettres autographiées.)

Le P. Le Mulier écrivit lui-même, d'après les conseils du P. Fourier, au P. Terrel de ne plus s'occuper de ses intérêts à Rome et de revenir en Lorraine. Sur ces entrefaites, M. de Bourlémont, en qualité d'abbé commendataire de Belchamps, voulut empêcher les religieux de cette abbaye de participer aux successions des anciens curés de cette abbaye. Mais, voulant se les ménager et les apaiser, il leur offrit enfin de faire l'abandon des droits qu'il croyait avoir sur ces cures, sous forme de *don gratuit*. Le P. Fourier refusa ce don gratuit et les dispenses promises, alléguant que les chanoines réguliers de son ordre avaient le droit de posséder les cures et de les administrer sans dispenses spéciales du Saint Siège. (V. à ce sujet le canon : Quod Dei timorem, De statu monacho et canon. Reg.)

Pierremont l'évêque de Chalcédoine, sujet anglais, aumônier du cardinal de Richelieu. En attendant la confirmation de cette nomination par le Saint-Siège, le roi envoya à Saint-Pierremont, en qualité d'économe, Messire Thomas Carré, prêtre et sujet anglais, attaché à la maison de l'évêque de Calcédoine. Le sieur Carré fut conduit en carrosse à l'abbaye par des conseillers du Parlement de Metz, le 31 août 1634. Ces conseillers installèrent l'économe dans sa charge en présence du Chapitre qui fit opposition ainsi que le P. Le Mulier. Un nouveau procès s'engagea devant le Parlement de Metz qui rendit un jugement favorable à M. de Chalcédoine (30 août 1634). Mais, à la requête de son procureur général, le conseil souverain de Lorraine rendit un arrêt en faveur de Le Mulier avec envoi et signification d'huissier à l'abbaye de Saint-Pierremont (6 septembre). Telles furent les nouvelles phases de la lutte engagée entre le nouvel abbé commendataire et l'abbé élu. Celui-ci supplia le P. Fourier d'écrire aux religieuses de la Congrégationed Notre-Dame de Châlons pour les prier de recommander ses intérêts à leurs amis de Paris. Enfin le P. Le Mulier voulut aller lui-même à la Cour de France afin d'instruire Louis XIII de son bon droit et essayer de s'accommoder avec M. de Chalcédoine, mais les ministres de Charles IV s'y opposèrent. Le P. Terrel, avant de quitter Rome, obtint avec beaucoup de peine de la cour pontificale, comme fiche de consolation, un acte, passé par devant notaire, qui constatait son zèle à solliciter la confirmation de l'élection du P. Le Mulier et reconnaissait qu'on « n'avait rien objecté contre icelle pour la faire déclarer nulle. »

Il quitta Rome au mois de novembre 1634.

Entre temps le conseil souverain de Lorraine fut supprimé par Louis XIII et Le P. Mulier fut obligé de comparaître devant le Parlement de Metz, qui rendit un nouvel arrêt en faveur de Thomas Carré (1).

Le P. Le Mulier, quoique privé de son titre d'abbé, garda, à Saint-Pierremont, toute son autorité spirituelle et prit le titre de prieur. Il mourut le 21 mai 1642 dans la charge de supérieur général des chanoines réguliers de Saint-Augustin, après avoir refusé de prêter serment au roi de France. Nous lisons dans la *Gallia Christiana*, au sujet du confrère et de l'ami de notre bienheureux Fourier les lignes suivantes : « Guido l'Emulier electus anno 1634. Carolum de Bourlemont competitorem a Papa nominatum evincit et obiit 21 mai 1642 congregationis salvatoris nostri præpositus generalis. » Les assertions de la *Gallia Christiana* sont fausses, en ce sens que Le Mulier ne parvint pas, comme nous l'avons vu, à triompher des prétentions de M. de Bourlémont et qu'il finit même par perdre son titre d'abbé. Mais rien ne put le décider à quitter l'abbaye dont les religieux lui avaient délégué l'administration. Sa lutte contre l'abbé commendataire fut courageuse et, si la Lorraine n'avait pas été occupée alors par les soldats de Louis XIII qui y agissait en souverain, Bourlémont,

(1) Le P. Fourier écrivit le 9 octobre 1634 au P. Terrel : « Je m'assure (ou, pour mieux dire, je crains fort) que les deux gros s'accordent ensemble en prenant l'un (l'évêque de Chalcédoine) la pièce du pauvre Saint-Pierre [mont], et l'autre [Bourlémont] une bonne pension, et donnant tous deux, ou du moins l'un d'iceux, un gros coup de pied ou de bâton à nostre élection et à ses soutenants pour leurs frais et leurs peines.... » (Lettres autographiées du R. P. Fourier, tome V).

Le P. Fourier alla à St-Pierremont au mois de septembre.

malgré la cour de Rome, aurait échoué dans ses prétentions ambitieuses, et aurait été vaincu par le modeste chanoine de Saint-Augustin.

M. de Bourlémont, à son retour de Rome, était passé par Paris et s'était accommodé avec l'évêque de Chalcédoine. Il obtint un brevet du roi, le fit entériner par le Parlement de Metz, séant à Toul, mais, par suite des malheurs du temps, ne toucha aucun revenu de l'abbaye de Saint-Pierremont. Le moulin de Briey aidait seulement les religieux à vivre. Ceux-ci, sans s'émouvoir des prétentions de M. de Bourlémont, élurent comme abbé Gilles Drouin. Ce nouvel abbé fut, comme son prédécesseur, en but aux persécutions de l'infatigable solliciteur de bénéfices qui ne se désista qu'en 1672.

Entre temps il avait été promu, en 1649, à l'évêché d'Aire, vacant par la nomination de M. Ægidius, nommé à Evreux. Consacré à Paris le 25 mars, jour de la fête de l'Annonciation, en 1650, dans la chapelle des Chartreux, par Gaspard de Daillon du Lude, évêque et seigneur d'Albi, et Claude Maillier, évêque de Tarbes, il se rendit dans son diocèse en 1651 et fit solennellement son entrée pontificale à Aire.

En 1657, il fut nommé évêque de Castres, et au mois de juillet 1662, archevêque de Toulouse. Il reçut ses bulles au mois d'octobre 1664, prit possession de son siège par procuration le 25 octobre et fit son entrée dans sa ville archiépiscopale au mois de mars 1665. Les capitouls de Toulouse décidèrent qu'on lui donnerait *le poële* en reconnaissance des *grâces et des bienfaits* que la ville de Toulouse avait reçus de lui (1) ;

(1) Délibération des capitouls de Toulouse du 14 février 1665. (Archives de l'archevêché de Toulouse.)

mais, pour éviter les dépenses, il refusa cet honneur et se contenta, suivant ses expressions, « de la manière obligeante dont on avait fait preuve à son endroit » (1). L'année de son installation, il présida les Etats du Languedoc avec habileté et sut plaire au roi tout en prenant la défense des intérêts populaires. Très dévoué aux jésuites, M. de Bourlémont essaya, pendant son épiscopat, de faire réunir à leur collège de Toulouse les biens des collèges des Boursiers, fondés dans cette ville. En 1667, il posa et bénit la première pierre du canal du Languedoc.

L'année de sa promotion à l'archevêché de Toulouse, M. de Bourlémont reçut de Louis XIV une mission difficile. Le roi venait d'ordonner à tous les évêques de France de faire signer le formulaire de foi contre le jansénisme. Mais les évêques de Beauvais, Angers, Alets et Pamiers publièrent des mandements qui semblaient apporter des restrictions fâcheuses à la soumission exigée d'eux par le pape Alexandre VII, en faisant la distinction des faits et du droit.

Douze archevêques ou évêques de France, dont faisait partie M. de Bourlémont, furent nommés par Louis XIV pour faire le procès aux quatre évêques soupçonnés de jansénisme et à tous ceux qui ne voudraient pas signer le formulaire (1664) (2).

M. de Bourlémont, avant de se rendre à son poste, écrivit à l'évêque de Rieux que les jansénistes le menaçaient de l'accabler de leurs lettres de reproches,

(1) Mention d'une lettre de Ch. d'Anglure-Bourlémont, etc. (Passim.)

(2) *Histoire de l'Église*, par Rorbacher.

mais qu'il ne craignait guère leurs menaces et qu'une seule chose l'inquiétait : c'était la chaleur effroyable qui l'attendait dans le Midi. « Il brûlerait, disait-il, de chaud en chemin. » M. de Rieux, qui avait beaucoup d'esprit et qui était l'ami intime des évêques poursuivis, lui répondit : « A ce que je vois, Monseigneur, vous êtes du nombre de ces gens dont parle saint Augustin, qui ne craignent pas de pécher, mais de brûler » (1).

M. de Bourlémont ne séjourna pas longtemps à Toulouse, car nous le trouvons logé à Paris, à l'hôtel d'Anjou, chez M^me^ Angélique Perrot, depuis le 28 mai 1668 jusqu'au mois de février 1669 (2).

Il mourut au mois de novembre de cette année, après avoir publié un mandement indiquant les prières nécessaires pour gagner le jubilé.

On enterra M^gr^ d'Anglure de Bourlémont dans l'église cathédrale de Toulouse, près du maître-autel, et on grava sur sa tombe l'inscription suivante :

D. O. M.

Hoc publici doloris monumentum sibit meruit, qui magnum sui desiderium civitate reliquit nobilissimus ac illustrissimus dominus D. Carolus d'Anglure de Bourlemont, archiepiscopus Tolosanus. Ejus in pauperes munificentiam memorat Atura ubi primo fuit episcopus. Inde ad ecclesiam Castrensem translatus, hereticorum fregit audaciam. Quamdiu tandem Tolosæ metropoli præfuit, præfuit quoque comitiis provinciæ generalibus summa cum populi utilitate et regis applausu. Quantum

(1) Menagiana, Paris, 1644, t. 2, p. 159-160.

(2) Archives de l'évêché de Toulouse.

probant ejus pietatem cumulatæ insulæ, tantum commendat nobilitatem gentile nomen Saladini (1).

Sed hæc historiæ celebrent, tu vero lector ad Deum funde preces. Obiit 1699 VII calendes Decembri, ætatis suæ 64 (2) ».

La pierre qui recouvrait le tombeau de Mgr de Bourlémont se trouve actuellement au musée de Toulouse (3).

Malgré l'acharnement que ce prélat mit à vouloir déposséder le P. L'Avignon et le P. Le Mulier de leurs abbayes, sans nous en rapporter complètement à l'épitaphe pompeuse de son tombeau, nous pouvons citer à sa décharge ce qu'en écrivait au P. Terrel le P. Fourier qui avait cependant tant eu à se plaindre de ses agissements : « si bon gentilhomme, si raisonnable, si bien né, et craignant Dieu ! »

Dans une autre lettre le saint prêtre disait du même personnage : « Sous le règne même d'un seigneur qui est si bon, si brave, si noble, si consciencieux (4).

Etait-ce par ironie que le bon père traçait un portrait aussi flatteur de M. de Bourlémont ? Cela est possible, car le P. Fourier était un homme d'esprit ! Cela ne

(1) Un seigneur de la maison d'Anglure, prisonnier de Saladin, sultan d'Egypte, eut permission de venir en France chercher sa rançon. Ne pouvant la payer, il retourna vers Saladin, qui, voyant sa fidélité, le rendit quitte de toute rançon et le renvoya dans son pays, à condition que tous les mâles de la famille d'Anglure portassent dorénavant le nom de Saladin.

(2) Gallia Christiana, tome XIII, p. 70.

(3) Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. Tamisey de Larroque, correspondant de l'Institut.

(4) Lettres du P. Fourier au P. Terrel, 13 et 14 juillet 1634.

l'empêchait pas de gémir, comme tous les réformateurs, tels que Bérulle et Saint-Vincent-de-Paul, des abus qui avaient envahi l'église de France et celle de Lorraine. Ces abus étaient plutôt imputables à l'Etat qu'à la cour de Rome souvent trompée par les cardinaux dont on ménageait utilement l'influence par la collation des bénéfices français.

Les abus imputables à l'Eglise furent réformés par le Concile de Trente et par le superbe élan religieux qui signala la première moitié du XVII[e] siècle. Ceux qui étaient imputables à l'Etat furent légèrement atténués, mais subsistèrent.

Ni la sainteté de Saint-Vincent-de-Paul, ni la science de Bossuet ne prévalurent contre des abus qui ne devaient cesser qu'en 1789 (1).

(1) V. *Richelieu et la monarchie absolue*, par le vicomte G. d'Avenel, tome III.

LA CROSSE

DE LA

COLLECTION BRETAGNE, A NANCY

PAR

Mgr X. BARBIER DE MONTAULT

Quand on a entre les mains, pour la présenter au public, une crosse du moyen âge, il est essentiel de passer en revue tout ce qu'elle offre d'intéressant et qui se résume dans ces sept points : la matière, l'ornementation, le symbolisme, la date, le lieu et le procédé d'exécution, enfin la classification. Ce principe général va me servir de guide dans l'examen détaillé de la belle crosse, qui est un des joyaux de la collection de M. Bretagne, collection peu fournie, mais qui ne compte que des pièces de choix.

Tout d'abord, je dois remercier notre obligeant collègue, qui s'est empressé de me la signaler et de la confier à M. Palustre pour qu'il puisse la photographier

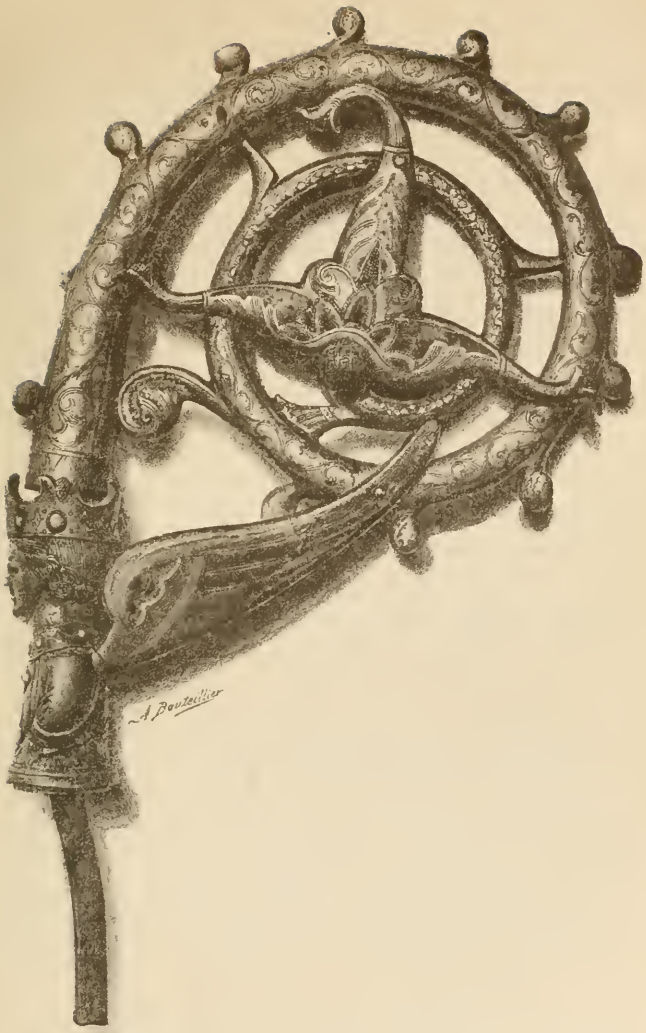

Volute trouvée en Bourgogne ; elle était couverte d'une couche de céruse et appartenait probablement à une statue en pierre. Réduction aux 2/3 de l'original. — Collection de M. Bretagne.

à l'aise. Dans ces conditions, l'étude devient aussi facile qu'agréable et elle tourne toujours au profit de la science.

1. Le moyen âge a généralement employé le métal pour les crosses, afin de leur assurer plus de solidité et de durée (1). Quand ce métal est vulgaire, comme le cuivre, il y a deux manières d'en dissimuler la pauvreté : la dorure et l'émail. La crosse de Nancy n'a aucune valeur matérielle : c'est simplement du cuivre fondu, retouché au burin, doré et avivé par des couleurs vitrifiées. Le verre coloré est, lui aussi, très économique ; mais, appliqué sur le métal, il prend de la consistance et il produit grand effet par son brillant et la variété de ses nuances. Les crosses de ce genre ne sont pas rares et ce sont, d'ordinaire, les tombes d'évêques ou d'abbés, d'où on les exhume, qui nous les ont conservées.

2. La décoration du bâton pastoral comporte plusieurs éléments : ici, ce sont un ange, des rinceaux, des crochets et un fleuron.

L'ange donne naissance à la volute : il s'élevait au-dessus du nœud, qui a disparu, mais il reste encore la tige de cuivre qui le traversait et le fixait à la douille. Il n'est représenté qu'en buste et tournant le dos au fleuron. Lorsque l'évêque tenait la crosse de la main gauche, cet ange lui faisait face, pour lui rappeler à la fois son nom d'*envoyé* (2) et son rôle d'*évangélisateur* (3). L'aube, serrée contre le corps, est garnie d'un

(1) On trouve aussi des crosses en cristal, en ivoire, en bois et en écaille.

(2) « Septem stellæ, angeli sunt septem Ecclesiarum » (Apoc., I, 20).

(3) Le consécrateur dit à l'élu : « Accipe Evangelium et vade, prædica populo tibi commisso » (*Pont. Rom.*).

orfroi perlé : des gouttes d'émail forment encore imitation de perles à la couverture de l'évangéliaire, tenu à deux mains sur la poitrine, ainsi qu'au bandeau de la couronne (1) et on les voit aussi aux yeux, en manière de prunelles. L'artiste a voulu ainsi simuler la richesse : il y a réussi. Les deux ailes, dressées, rejoignent par la pointe de leurs plumes le premier tour du crosseron, auquel elles sont rivées par un clou.

Cet ange, rencontré ailleurs (2), est assez fréquent pour que j'aie pu qualifier *crosse à l'ange* (3), l'insigne dont il est un des principaux ornements. Sous ce rapport, M. Bretagne est assuré de posséder un excellent échantillon de ce type.

3. La volute, souvent, imite par son réticulé ou ses écailles, la peau squammeuse d'un reptile. Un pas est fait en avant à la crosse de Nancy, où l'absence du serpent a introduit un autre motif, inspiré du fleuron central. Des rinceaux ondulent sur la surface cylindrique, qui, au fur et à mesure de son enroulement, diminue de diamètre : d'abord, ils s'épanouissent en feuillage tréflé, puis en simple feuille vue de profil.

4. Des crochets saillissent au pourtour : ils sont espacés symétriquement et présentent l'aspect de bourgeons qui ne sont pas encore entr'ouverts. L'idée est la même et empruntée à la végétation. Suivant leur

(1) Le consécrateur, avant d'imposer la mître au nouvel évêque, lui souhaite « omne datum optimum et omne donum perfectum totiusque decoris ornamentum » (*Ibid.*).

(2) X. Barbier de Montault, *Les émaux champlevés de Limoges au trésor de la cathédrale de Trèves*, Limoges, 1887, in-8°, p. 11.

(3) *Ibid.*, p. 10.

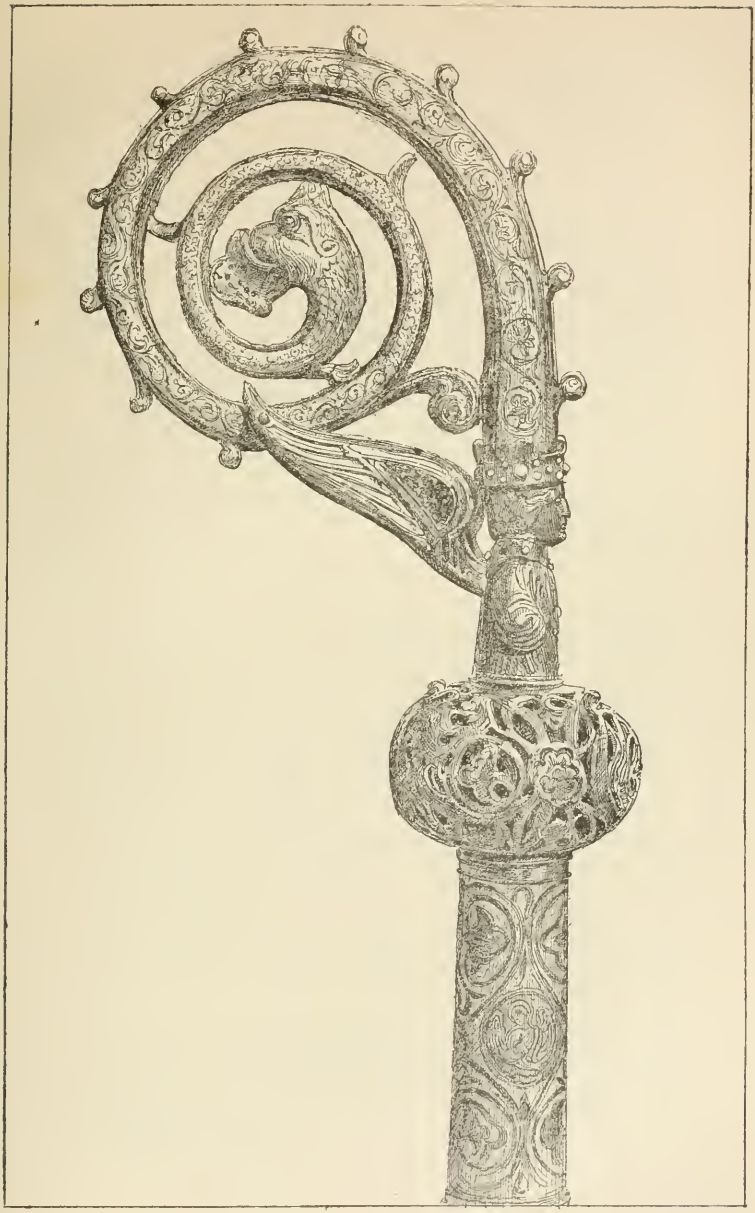

CROSSE DU TRÉSOR DE TREVES.

forme, maigre ou grasse, et leur plus ou moins d'éloignement ou de rapprochement entre eux, on juge de la date : en tout cas, ils constituent un autre type, qui est celui de la *crosse à crochets*.

La volute se replie deux fois sur elle-même. Pour donner de la résistance au tour intérieur, l'artiste a eu soin de le rattacher à la circonvolution extérieure par trois feuilles et une vrille, feuillagée elle-même, qui continuent à faire allusion à une vigoureuse frondaison.

5. Enfin, un magnifique fleuron s'étale à l'œil même de la volute, où le maintient un clou à tête bombée. Il se partage en trois pétales qui, à leur extrémité, s'ouvrent pour laisser entrevoir un fruit strié, analogue à la pomme de pin, symbole d'immortalité. Cette fleur, fantaisiste, mais originale, permet de qualifier le troisième type : *la crosse au fleuron* (1).

Ainsi la crosse de M. Bretagne réunit, à elle seule, trois types distincts, qui, d'habitude, ne vont pas ensemble ou qui, du moins, ne s'associent que par deux. De la sorte, elle a une physionomie propre, qui décèle chez celui qui l'a conçue et exécutée un certain individualisme, car il ne s'est pas contenté de copier les modèles courants qu'il avait dans son atelier, mais il se les est assimilés au point de produire une œuvre absolument nouvelle.

6. Le symbolisme, inhérent aux deux plus notables parties, est si connu qu'il me suffira de l'indiquer. L'ange

(1) M. Darcel a signalé dans la collection Stein, à Paris, une crosse, en émail limousin du XIII^e^ siècle, dont « la volute s'épanouit en un large fleuron et sort d'un buste d'ange placé au-dessus du nœud. » (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e^ pér., t. XXXIII, p. 128).

c'est l'évêque lui-même, ainsi que l'appelle l'Apocalypse (1). Les rinceaux, les feuillages et les fleurs donnent immédiatement l'idée d'une plante, en son plein épanouissement. Or, l'Eglise elle-même nous reporte à une figure de l'Ancienne Loi, qui a trouvé son accomplissement dans la Nouvelle (2). En effet, Aaron est grand prêtre, comme tout évêque est pontife ; sa verge desséchée poussa et fleurit miraculeusement, image de l'insigne affecté à l'épiscopat, dont la mission est de faire fleurir sur terre la sanctification (3). Ce n'est pas tout : cette verge présageait la maternité divine de Marie. La fleur est donc Jésus, fils de Dieu (4). Et si cette fleur se subdivise en trois pétales (5), n'est-ce pas pour mieux affirmer sa divinité, car il est, dans l'éternité, une des trois personnes divines ? D'où découle que l'évêque, délégué du Christ

(1) « Angelo Ephesi Ecclesiæ scribe..... Angelo Smyrnæ Ecclesiæ scribe..... Angelo Pergami Ecclesiæ scribe..... » (*Apocal.*, II, 1, 8, 12, 18 ; III, 1, 7, 14).

(2) M. de Bastard a prouvé par de nombreuses citations que « la verge sacerdotale d'Aaron » fut le « type du bâton pastoral » (*Bull. du Comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France*, t. IV, p. 516).

(3) « Sacerdotes ejus induam salutari..... Illuc producam cornu David, paravi lucernam Christo meo. Inimicos ejus induam confusione, super ipsum autem efflorebit sanctificatio mea » (*Psalm.* CXXXI, 16-18).

(4) Dans le mystère d'Adam se lit cette strophe :

« Hec est virga gignens florem,
Qui salutis dat odorem ;
Hujus virgæ dulcis fructus
Nostræ mortis terget fluctus ».

(5) M. de Bastard (*Ibid.*, p. 506) dit que « la fleur tripartite » doit être « mystiquement comprise ».

pour paître le troupeau qui lui est confié, doit proclamer bien haut l'unité dans la trinité et la naissance du Sauveur, ce qui constitue tout le symbole de la foi catholique.

En résumé, cette tige feuillue et fleurie, n'est autre, pour lui conserver sa dénomination traditionnelle, qu'une *tige* ou *arbre de Jessé* (1), dont la signification symbolique est nettement indiquée dans les documents de cette époque.

7. La date résulte de l'ensemble de la crosse, qui est attribuable au milieu du XIIIe siècle et par conséquent contemporaine de S. Louis. Il serait impossible de la descendre plus bas et téméraire de la faire remonter plus haut. Le temps est passé où l'on vieillissait à outrance : il existe actuellement trop de spécimens pour ne pas procéder sûrement, par gradations ; l'on ne se contente plus de dire, c'est du XIIIe siècle, mais on précise en cherchant dans cette durée de cent ans une période plus restreinte.

8. Le lieu d'exécution, comme on peut en juger par les similaires, est Limoges, qui a tant produit au XIIIe siècle, plus pour l'industrie, il faut bien le dire, que pour l'art lui-même. Sans être un chef-d'œuvre, la crosse conservée à Nancy est un travail de bonne qualité, un des meilleurs assurément de la fabrication courante, purement commerciale.

9. Dès lors que nous sommes en possession d'une *œuvre de Limoges*, il s'ensuit que le procédé est celui du champlevé, qui enlève une partie du fond pour le

(1) «Et egredietur virga de radice Jesse et flos de radice ejus ascendet » (*Isaï.*, XI, 1).

remplacer par de l'émail, ne laissant subsister que les cloisons métalliques qui dessinent l'ornementation. Comme en pareil cas, la couleur dominante est le bleu, auquel se joignent les couleurs habituelles, bleu clair, blanc et rouge.

10. Le P. Martin a essayé une classification des crosses. Il y aurait lieu de la réviser, en y faisant entrer un plus grand nombre d'échantillons. J'ai indiqué trois types distincts, auxquels se réfère la crosse de M. Bretagne. Puisqu'elle est de style mélangé, elle doit constituer un type à part, que j'appellerai *type mixte* ou composé.

Qu'on comprenne bien l'avantage de la classification et l'on verra de suite comme elle aide à la détermination de la date. Si cette classification était une fois pour toutes fixée rigoureusement, on saurait quand commence le type et aussi quand il finit, car il a ses limites extrêmes, d'une durée de cent ans au plus.

Or, le type à l'ange s'est modifié jusqu'à quatre fois différentes. L'évolution est facile à saisir, en l'identifiant aux spécimens suivants.

Tout d'abord, voici l'échantillon des *Annales archéologiques* (t. XIX p. 121) : ange, volute réticulée, à crête (1) et tête de serpent, mordant la queue d'un lion. Nous sommes au début, avec un reste de physionomie romane.

(1) La crosse de Jean de la Cour d'Aubergenville, évêque d'Evreux de 1244 à 1256, représente « l'archange S. Michel terrassant le démon sous la forme d'un dragon..... La volute est formée par un serpent à l'arête spineuse » (*Bullet. mon.*, 1884, p. 682). Voir des arêtes semblables sur les crosses à serpent dans le *Bullet. du Comité*, t. IV, p. 532, 536. — Ce sont parfois de véritables dents de scie (Cahier, *Caractéristiq. des Sts*, p. 523).

Puis vient la crosse de la cathédrale de Trèves : ange, crochets, rinceaux à la volute, tête de dragon. Il y a progression et la date serait second quart du XIII^e^ siècle (1).

A ce type succède la crosse de Nancy : ange, crochets, volute à rinceaux, fleuron central. Nous sommes arrivés au milieu du XIII^e^.

Enfin, la crosse de S. Wolfgang en Autriche, tout en maintenant l'ange (2) et le fleuron, supprime les crochets et substitue des feuilles appliquées, comme une ondulation. C'est la période extrême, correspondant au troisième quart du XIII^e^ (3).

Didron trouvait « trop élevé » le crosseron qu'il a fait graver. La date plus reculée donne la raison d'être de ce type ; à la crosse de Nancy, l'époque étant moins ancienne, la volute a des proportions meilleures et l'ensemble ne prend pas en hauteur des dimensions exagérées. Elle est de même très harmonique sur la crosse autrichienne.

(1) Voir la gravure dans ma brochure sur les *Emaux de Trèves*.

(2) L'ange subsiste encore au XIV^e^ siècle, mais il est alors en entier et agenouillé (Cahier, *Caractéristiq.*, p. 522 ; *Mél. d'archéolog.*, t. IV, p. 230). C'est le type du siècle précédent, mais modifié.

(3) *Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. V, p. 194.

LA CROSSE ÉMAILLÉE

DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

PAR

M. Léon GERMAIN

A l'occasion de la description que Mgr X. Barbier de Montault vient de donner d'une crosse émaillée conservée, à Nancy, dans la collection de M. Bretagne, mes confrères ont désiré qu'il fût fait mention d'un objet de même nature possédé par le Musée historique lorrain, et ils m'ont chargé du soin d'en parler. Je m'acquitterai brièvement de cette tâche ; car, si la découverte de cette crosse au centre de notre vieux duché est, paraît-il, absolument incontestable, l'objet lui-même appartient à un groupe depuis longtemps connu et publié ; au reste, le temps et la compétence technique me feraient actuellement défaut pour traiter d'un tel sujet *ex professo*.

Le récent catalogue du Musée désigne ainsi notre crosse :

« Email de Limoges. — Crosse en cuivre doré et émaillé, représentant, dans son enroulement, saint Michel terrassant le démon (XIIIe siècle). (1) »

Outre le crosseron proprement dit, ou volute de la crosse, dont la hauteur est de 0m166 et la largeur maximum de 0m125, il existe une douille haute de 0m102, dont le diamètre excède légèrement celui du pied de la volute. Cette douille est munie, à même hauteur et à distance égale, de trois tenons, et plus bas d'un quatrième, qui servaient sans doute à assujétir le nœud, aujourd'hui absent (2).

Toute la longueur de la douille et de la volute affecte l'imitation du corps d'un serpent chimérique, dont les écailles sont figurées par des incrustations d'émail bleu, en forme de losanges, et dont la ligne des vertèbres, le long de la soudure du métal, est hérissée de crochets. La volute finit en tête de serpent, à double face.

Au centre de la volute, l'ange, tête nue, est vêtu d'une tunique étroite, descendant un peu plus bas que le genou et munie de manches courtes très ajustées ; tenant à deux mains, les bras allongés, la hampe d'une lance, en forme de bâton de voyageur, il paraît enfoncer cette arme dans le corps de l'animal représentant le

(1) Lucien Wiener, *Musée historique lorrain. — Catalogue des objets d'art et d'antiquité ;* Nancy, 1887, p. 145.

(2) Je ne pense pas qu'il s'agisse de l'attache du voile ou *sudarium*, fort usité en Allemagne, mais qui ne parut généralement, en France, que vers les derniers temps du moyen-âge.

démon ; il marche, la jambe droite en avant, levée et atteignant l'animal du bout du pied.

L'esprit malin est figuré par une sorte de salamandre à deux pattes ; elle tourne sa tête, à double face, vers l'ange, comme pour chercher à le mordre ; sa queue s'allonge beaucoup plus bas que la volute ; elle se divise, vers l'extrémité, en deux branches, qui s'arrondissent en sens inverse l'une de l'autre et finissent en feuillage ; chacune vient se souder à la hampe du crosseron, afin d'augmenter la solidité de l'ensemble.

Tout le sujet central est en cuivre doré, sans trace d'émail ; mais les yeux de l'ange, de la salamandre et du serpent de la volute sont en émail.

Cette crosse a dû être fabriquée à grand nombre dans l'atelier de Limoges, et je pense qu'elle s'employait surtout pour les sépultures des évêques et des abbés mitrés. Sans chercher plus loin, j'en trouve la reproduction dans l'*Abécédaire* de M. de Caumont (1) et dans les *Arts au Moyen-Age* de Paul Lacroix (2).

Je ne veux pas traiter longuement du symbolisme de cette crosse ; cependant il convient de dire quelques mots de la question : l'image de saint Michel est tellement anormale, vu l'absence d'armure, surtout de l'écu ou bouclier, que je ne puis la considérer comme ayant été ainsi créée d'un jet ; pour arriver à l'expliquer, il faut, ce me semble, remonter beaucoup plus haut et

(1) A. de Caumont, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie. — Architecture religieuse*, 5e édit., 1870, p. 340 : crosse de Robert d'Arbrissel, abbé de Fontevrault, déposée au Musée d'Angers (XIIe siècle), et autre existant au Musée d'Amiens.

(2) Paul Lacroix, *Les arts au moyen-âge*, p. 137 : « Crosse d'abbé émaillée, travail de Limoges (treizième siècle). »

suivre les développements et aussi les altérations d'un type primitif.

M. Demay voit dans « toutes ces figures de dragons et de serpents », usitées pour les crosses du moyen-âge, « une tradition de l'ornementation orientale pareille à celle des étoffes employées par l'ancienne Eglise (1) ». J'admets la possibilité de l'influence orientale; mais nier les idées de symbolisme attachées au serpent serait méconnaître l'esprit de l'époque.

Les volutes des crosses commencent par être unies (2) ; puis elles s'ornent de feuillage (3), et se terminent en tête d'animal (4) ; parfois, au centre se place une liercefeuille analogue à celle que l'on voit à la crosse de M. Bretagne (5). Ensuite cette volute se transforme tout entière en serpent, dont la bouche

(1) G. Demay, *Le costume au moyen-âge d'après les sceaux*, p. 301.

(2) Sur la filiation des types des crosses, voir notamment: Didron, *Annales archéologiques*, XIX, 122 ; le P. Martin, *Mélanges d'archéologie*, t. IV, p. 161-256 ; Labarte, *Histoire des arts industriels*; l'abbé Barraud et le P. A. Martin, *Le bâton pastoral, étude archéologique;* Paris, 1856, in-4°.

(3) V. dans Caumont, *loc. cit.*, p. 341, la crosse du XII^e^ siècle trouvée à Lisieux.

(4) V. la crosse de Saint-Lizier (Ariège), publiée par l'abbé Siadoux, dans le *Bulletin monumental*, t. XXI, et *La crosse d'un abbé d'Airvault (XII^e^-XIII^e^ siècle)*, par Mgr Barbier de Montault; Poitiers, 1883, pl.

(5) V. la crosse émaillée de l'église Sainte-Colombe à Sens, publiée, en couleur, par Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, II, p. 228.

dévore une pomme (1), une tiercefeuille, etc. (2).

La scène s'anime davantage par l'apparition d'un ange qui, après avoir été fixé, en buste, au bas du crosseron, comme dans ceux de M. Bretagne et de Trèves (3), remonte pour se montrer, en pied, au centre de la volute ; il marche, légèrement vêtu, appuyé sur un bâton (4). Je pense qu'il symbolisait alors la mission de l'évêque (5), auquel le serpent conseillait la prudence (6) ; mais, bientôt, on s'accoutuma à voir dans

(1) V. la crosse d'ivoire publiée par Dom F. Renon, *Crosse de saint Bernard conservée à la Trappe de Beilefontaine* (diocèse d'Angers) ; 1864.

(2) V. dans Caumont, *loc. cit.*, p. 577, la figure d'une crosse trouvée dans le tombeau d'un évêque de Lisieux.

(3) D'après la figure publiée par P. Lacroix, *loc. cit.*, p. 137, fig. 87, un ange assis entre le nœud et la volute se voit sur la « crosse d'évêque (quatorzième siècle), qui paraît être de travail italien » et appartient à la cathédrale de Metz. Une admirable crosse en ivoire que j'ai vue récemment à l'exposition rétrospective de Bruxelles et qui m'a parue être du XIV^e^ siècle, offre un ange, — double, afin d'être vu de chaque côté, — agenouillé au bas de la volute.

(4) V. Didron, *loc. cit.*, *etc.*

(5) « Dans l'Apocalypse, l'évêque est appelé Ange, car il est l'envoyé de Dieu sur terre; il a mission d'enseigner aux peuples la science du salut : *Ad dandam scientiam salutis plebi ejus* (S. Luc, I, 77). » Mgr. X. Barbier de Montault, *Les émaux chamlevés de Limoges au trésor de la cathédrale de Trèves ;* Limoges, 1887, p. 9 et 10.

(6) Crosse de S. Wolfgang, Autriche, gravée dans le *Bulletin de la Soc. arch. de Brives*, 1883, p. 194. *Estote prudentes sicut serpentes* (S. Matt., X, 15), et par allusion au serpent d'airain : *Et ego si exaltatus fuero, omnia traham ad meipsum* (S. Joann., XII, 32). — Mgr Barbier de Montault, *loc. cit.*

Déjà, dans une crosse du XI^e^ siècle, publiée dans les *Nou-*

cet ange et ce serpent l'image de saint Michel et de Lucifer: dès lors, pour donner plus de corps à cette interprétation, on plaça, concurremment avec le serpent formé par la volute, un nouvel animal chimérique, la salamandre, qui vint représenter directement le génie du mal vaincu par l'archange : nous avons ici la crosse du Musée lorrain.

Inutile de parler de celles des époques suivantes, où le sujet se complique et où l'on voit apparaître une foule de scènes diverses de la vie du Christ, de celle de la Vierge, et de nombreuses images de saints patrons ; mais je tenais à dire comment, par son attitude et son costume exceptionnels, l'archange saint Michel de notre crosse me paraît procéder de l'ange qui, antérieurement, faisait son apparition au bas du crosseron.

J'ajouterai encore une observation. En considérant la variété des sujets placés dans les volutes des crosses, à l'époque où florissait l'architecture gothique, Didron a écrit : « On peut croire qu'un riche métropolitain possédait un grand nombre de crosses et que le jour de Noël, par exemple, il officiait avec la crosse où était représentée la Nativité, comme le jour de Pâques, avec celle de la Résurrection (1)... »

veaux Mélanges d'archéologie, la volute se termine par une colombe, abritée dans la gueule d'un serpent ; on lit au-dessous ces deux vers qui rappellent au prélat les vertus de prudence et de simplicité qu'il doit pratiquer :

Moribus esto gravis, rector, fore disce suavis :
Astu serpentis, volucris tege simpla gementis.

(Cité par Mgr Barbier de Montault. *Le surhuméral, le rational et la crosse d'après les sceaux du moyen-âge,* p. 10, extr. du *Bull. monum.*, 1878.)

(1) Didron, *loc. cit.*

Cette appréciation d'un maître me donne à croire que les crosses semblables à celle de notre Musée, si fréquemment trouvées dans des tombeaux, étaient particulièrement affectées aux sépultures. En effet, saint Michel est l'ange de la bonne mort (1) ; et, qu'y avait-il de plus convenable à cette destination funéraire que l'image du triomphe de l'esprit du bien sur celui du mal (2)?

Qu'on me pardonne d'avoir abordé ces questions de symbolisme et de filiation iconographique, que je me borne à indiquer. J'espère, en évitant l'aridité d'une description souvent donnée ailleurs, avoir présenté quelques observations nouvelles ; heureux si, en me conformant à la prière qui m'était adressée, de rappeler la crosse du Musée lorrain, j'ai pu faire œuvre exacte et utile.

(1) V. ma *Notice sur la tombe d'Isabelle de Musset*, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1886, page 98.

(2) Cf. l'Apocalypse, XII, 7-9.

LE TESTAMENT

DE

PIERRE DE BLARRU

AUTEUR DE LA NANCEIDE

ANNOTÉ

ET SUIVI DE QUELQUES DERNIÈRES OBSERVATIONS SUR CE QUI A ÉTÉ ÉCRIT DANS DEUX NOTICES PRÉCÉDENTES, AU SUJET OU A L'OCCASION DE CET ANCIEN POÈTE.

PAR

M. JULES ROUYER

Longtemps on a considéré comme étant bien définitivement perdu le testament de l'auteur de la Nancéide, mort, on le sait, chanoine du chapitre de Saint-Dié, et dans cette ville, le 23 novembre 1510. Heureusement, il n'en était rien. L'acte en question, qui, avec d'autres titres provenant aussi du chapitre de Saint-Dié et dont le classement avait été différé, dormait, oublié, dans les Archives départementales des Vosges, à Epinal, y a été retrouvé, voilà près de quatre ans, par le savant conservateur de ce dépôt, M. Paul Chevreux.

C'est à l'obligeance de M. Chevreux que nous devons la copie collationnée d'après laquelle nous reproduisons le testament. Nous ferons suivre celui-ci des observations qu'il nous paraîtra comporter, surtout au point de vue des recherches que nous avons déjà publiées, par deux fois, à propos de Pierre de Blarru, dans les *Mémoires* de la Société (1). Pour plus de clarté, et pour faciliter les renvois entre le texte et les observations annoncées, nous donnons un numéro à chacun des articles du testament, ce qui n'existe pas dans le titre original, où les articles se succèdent sans aucune mise à la ligne. Pour aider à la lecture, il nous a aussi paru convenable de compléter la ponctuation dans une mesure suffisante. A part l'addition de quelques accents et apostrophes, nous conservons scrupuleusement l'orthographe passablement négligée du texte, en nous bornant à faire remarquer ici, d'une manière générale, combien peu elle pourrait être présentée comme un modèle de régularité, tant souvent, et sans raison, les mêmes mots y sont rendus sous des formes différentes. C'est ainsi, pour prendre un exemple, que nous voyons (art. 16 et 28) le mot *autel* écrit successivement *altel*, *otel*, et *altey*.

(1) *De Pierre de Blarru et de son poëme la Nancéide, à propos d'un manuscrit de cette œuvre appartenant au Musée historique lorrain ;* pp. 360 à 420 des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1876.

Nouvelles recherches biographiques sur Pierre de Blarru ; pp. 213 à 236 des *Mémoires* de la même Société, année 1883.

Il a été fait un tirage à part de chacune de ces deux notices.

Au nom du Pere et du Fils et du Sainct Esprit, amen. Je, Piere de Blaru (1), natif de Paris, chenone de l'eglise de Sainct Diey et curey de l'eglise parrochiale de Sainct Clement on diocese de Toul, certain de la mortelle condition des humains, maix incertain de l'yssue et darain jour de ma vie caduque, fais, ordonne et devise cestuy mien present testament et daraine voluntey soub la forme que s'ensuyt, revocquant tous aultres testamens, devys et ordonnances, que par aultre fois je pouroye avoir faict, fors cestuy present mon testament, devis et ordonnance et daraine voluntey, lequel je veul estre de valeur et partout valissauble, tant en jugement comme alleurs, soit par forme de testament, de codicille, ou de quelconques aultres publicques escriptures, tant que testament puelt et doit mielx valoir, tant de droit comme de coustumes.

1. Et premierement je rend mon aime à la misericorde de Dieu, souverain prince et createur qui l'a creé à sa semblance, luy suppliant très humblement que, après la mort de mon miserable et terrestre corps, que son plaisir soit impartir à mon aimme graice, se-

(1) Il résulte d'anagrammes et d'acrostiches de sa composition, dont nous avons parlé dans nos précédentes recherches, que l'auteur de la *Nancéide* écrivait son nom avec deux *r* : Pierre de *Blarru;* mais on le trouve écrit assez souvent avec un seul *r* comme ici, et quelquefois sans la particule : Pierre *Blarru*, ou Pierre *Blaru*. On sait qu'à l'époque dont il s'agit rien n'était moins uniforme que la manière d'écrire le nom d'un même individu.

cours, ayde et subvention, à l'onneur de son nom glorieux et à l'expugnation des anges de Sathan.

2. Et consequamment je eslis la sepulture de mon corps en l'eglise Notre Damme, entre la sepulture de feu messire Guillame, curey de Priney, et le benoitier joingnant le murs, s'il plait à mes venerables seigneurs et conchenones de ladite eglise.

3. Item, je veul que, le jour de mon trespas, vigiles des mors, soient dictes en mon domicile par mesdits venerables seigneurs freres et conchenones et par les vicaires de ladite eglise de Sainct Diey et de Notre Dame, et soient données distributions comme il est de coustume de faire pour ung de mesdits seigneurs.

4. Item, je veul et ordonne que audit jour de mon trespas et execques (1), et inhumation de mon corps, l'on face celebrer aultant de messes comme l'on poura trouver de gens d'eglise pour ce faire.

5. Item, Je veul et ordonne par exprès que toutes mes dettes soient payées, et mes tors-fais souffisamment amendés envers toutes personnes qui justement vouldroient faire à l'encontre de moy querelle ou impetition.

6. Item, je veul que après mes execques fais et accomplis, en l'eglise monseigneur Saint Diey, mon patron (2), soient faicts et celebrés mes services tantost

(1) Obsèques ; de *exsequiæ*.

(2) Ceci ne peut s'entendre que d'un patronage d'adoption. On sait que Blarru avait une dévotion toute particulière pour saint Dié, patron de la ville qui lui doit son nom, ainsi que du Val de Galilée, et qu'il a composé en l'honneur du même saint deux hymnes dont la plus remarquable, formée de quarante-huit vers, renferme en acrostiche cette invocation :

et le plustost qu'on poulra après ma mort, et par trois jours continuels sans interruption.

7. Item, je veul et ordonne que l'annual de messes (1) que je fais dire presentement soit continuey et accomply par ceulx qui en ont la charge jusque au jour qu'il fut commencé l'an revolu comme ils scevent et qu'il est par escript, si donc il n'est forni devant ma mort.

8. Item, je veul et ordonne que, incontinant après mondit trespas, soit, pour le salut de mon aimme, celebré on couvent de Raheon (2) par les freres dudit couvent ung trental de messes, et à iceulx soit satisfais selon la discretion de mesdits executeurs, en les payant bien et brief.

9. Item, je veul et ordonne que, après mondit trespas, soient celebrées trois haultes messes en mon église de Saint Clement, c'est assçavoir du Sainct Esprit, de Notre Dame et de *Requiem*, et trois basses messes aussy, lesquelles messes je veul estre payées à la discretion de mesdits executeurs.

10. Item, je ordonne estre donnez à mon vicaire et coadjuteur dudit Saint Clement la somme de XXIIII frans monnoie de Lorraine, pour une fois, pour mettre en

Sancte presul Deodate intercede pro tuis fidelibus, amen. Ces hymnes, ainsi que nous l'avons rappelé dans notre premier travail sur Blarru, se trouvent imprimées à la suite de la traduction de la *Nancéide*, par Ferdinand Schütz, Nancy, 1840, t. II, p. 362.

(1) L'*annuel*, lit-on dans le Dictionnaire de Furetière, « est une messe qu'on dit tous les jours pendant l'année de deuil depuis la mort d'un défunt, pour le repos de son âme. » Cette définition est à modifier un peu ici, en ce sens que Blarru avait fait commencer son « *annual* » de son vivant.

(2) Cette clause concerne le couvent de Cordeliers que

aquest, pour faire ung hault service chacun an en ladite eglise de S. Clement le vandredi des quaitre temps en karesme, *post sacras Cineres*. A quoy je veul que mesdits executeurs tiennent la main que ainsy soit fait, et ledit argent soit mis en aquest comme dit est pour ladite fondation, et pour la conduyte de mondit coadjuteur et ses successeurs, pour faire continuer ledit service et audit jour des quaitre temps, comme dit est.

11. Item, je donne aux pauvres lepreux de Saint Diey, s'il y en a le jour de mon inhumation, à chacun d'eux trois gros pour une fois.

12. Item, je donne au marlier de S. Diey trente gros pour une fois.

13. Item, je donne et legue à messire Thierri Martin, vicaire de Notre Dame, trente gros pour une fois, pour prier Dieu pour moy.

14. Item, je veul que, pour l'eglise de S^te^ Croix de Sarcueil, soit par mes executeurs achettée une bonne chasible (1) de bonne ostade ou chamelot, jusques à l'estimation de dix ou onze frans, qui seront pris sur ce

Dom Calmet nous apprend avoir été fondé en 1472, à Raon-l'Etape, par le duc de Lorraine, Nicolas d'Anjou. Voir la *Notice de Lorraine*, t. II de l'édition in-folio, Nancy (1762), col. 261.

(1) Partout dans l'acte, comme nous en avons ici un exemple, le mot *chasuble* est écrit *chasible*, ce qui devait tenir à la prononciation locale. C'est ainsi que le mot *truffle* (aujourd'hui truffe) est écrit *triffle*, en 1673, dans les comptes communaux de Sainte-Marie-aux-Mines, localité qui a dépendu, au XVIII^e^ siècle, du bailliage de Saint-Dié. (H. Gérard, *l'Alsace à table;* extrait rappelé par J. Renauld dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1875, p. 201.)

que me debveray mondit pensionnaire audit lieu au jour de mon trespas, ou sur moy on cas que rien ne me debveroit. Et veul que le reste après ladite chasible, s'aulcun en y avoit, luy soit quittey, et si rien ne me debvoit, luy soit donnez six frans pour une fois, affin qu'il prie Dieu pour moy.

15. Item, je veul que en ladite eglise de Saincte Croix soient après mon decès celebrées trois haultes messes, et payées par mes executeurs comme raison seray.

16. Item, je donne et legue deux chasibles de bonne ostade noire, l'une pour servir au grand altel en l'eglise Notre Dame, et l'autre à l'otel de la Magdelaine en icelle eglise.

17. Item, je donne et leigue dix frans, monnoie coursable en Lorraine, de cens annuels et rentes que j'ay acquestey de mes deniers comme appert par les lettres sur ce faictes par maistre Jehan Basin, notaire (1), pour la fondation de deux messes qu'on dit journalles en l'eglise Notre Dame, asçavoir chacun jeudi et vanredi de chacune sepmaine, lesquelles auparavant n'estoient fondées. Et veul et ordonne que les vicaires de ladite eglise Notre Dame qui à tousjours diront lesdites messes

(1) Nous ne voudrions rien affirmer à cet égard, mais il ne semble pas impossible que « maistre Jehan Basin », ici qualifié notaire, soit le même personnage, ami de Blarru, que nous trouverons mentionné plus loin (art. 30) avec le titre de « vicaire en l'eglise Notre Dame de S. Diey » En parlant de ces temps anciens, Rogéville, dans son *Dictionnaire historique des Ordonnances de Lorraine*, t. II, p. 187, a fait remarquer que les notaires étaient originairement du corps du clergé.

leuvent et recevent les dessusdits dix frans pour leurs saillaires desdites messes, priant aux venerables mes treshonorez seigneurs et confreres messeigneurs du chapitre de l'eglise de S. Diey et leurs successeurs que ainsy leur plaise permettre lever et recepvoir, en les gardant et deffendant que, en ce, empeschement ne leur soit donney, mais toutes faveurs et supports en levant lesdits deniers. Et veul que si auleunes desdites rentes se rachetoient, de grace ou aultrement, que tantost et sans delas, par l'advis et bon regard de mesdits seigneurs, l'argent dudit rachat soit mis et aplicqué à l'acquet d'autre nouvel cens pour lesdites deux messes, et pour estre leyés et receus par lesdits vicaires comme dit est, priant à mes executeurs que à ce, bien expressement, veullent tenir la main, comme je m'en confie en eux que aussy le feront.

18. Item, je veul et ordonne que tantost et sans delay après mon trespas soient donnés cent frans monnoye coursable en Lorraine, pour une fois, au monastere des dames cordelieres situées près de la porte de Nancey devers S. Nicolas, duquel j'ay heu aultreffois l'administration, pour lors que ledit lieu se nommoit hospital des pauvres, et leur soit de par moy priey qu'elles me facent celebrer en leur eglise certains services à leur bon plaisir et au profit de mon aimme, et soit prise desdites dammes quittance dudit legat.

19. Item, je donne et legue à l'eglise de la Ronxe (1), en ma cure de S. Clement, une chasible de bonne ostade

(1) Aujourd'hui *Iaronxe*. C'était alors un hameau dépendant du village de Saint-Clément, et qui avait une chapelle sous l'invocation de saint Sébastien. (*Pouillé du diocèse de Toul*, 1711, t. I, p. 253.)

rouge ou sanguinne, à la disposition de mon coadjuteur dudit S. Clement.

20. Item, je donne et legue la somme d'argent necessaire pour faire construyre et eriger une volte on grant clostre de l'eglise de S. Diey, du coustel de l'Annonciade estant sur le portal devers messire Laurent Pillart, pour icelle volte commencer sur les parpains que jay y sont (1).

21. Item, je veul et ordonne que tout ce de mennaige et ustensiles appartenant à mennaige que sont en ma maison, que Jacquette ma commere et servande vouldra conforter par son serment estre sien, que mes executeurs luy lassent prendre et avoir sans difficultey. Et veul et prie à mesdits executeurs que apres mon trespat il leur plaise traicter doulcement et courtoisement mes serviteurs que lors seront, et les lasser joyr de ce que j'ay ordonné, en les deffendant de toutes oppositions.

22. Item, je veul et ordonne que tout ce que sera contenu en une certaine cedule ou papier signée par la main de mon confrere et conchenonne messire Claude de Rambervillers, notaire apostolicque et imperial, soit mis à execution selong la forme et qu'il est contenu en ladite cedule, sans difficultey quelconque.

23. Item, je donne et legue à messire Waltrin Lud une cornette de velour et un chapperon d'estey fourrey de sattin, et un bonnet fourrey pour l'iver appartenant audit chapperon.

24. Item, je donne à monseigneur le Lieutenant de S. Diey mes deux cymaires de fin estang, affin qu'il ait memoire de moy apres ma mort. Item encore, je donne

(1) *Que jay y sont*, qui déjà y sont.

audit sire Lieutenant une mienne gybbesiere de velour noir, affin qu'il prie Dieu pour moy.

25. Item, je donne à mon vicaire coadjuteur de S. Clement ung chapperon noir fourei de noire panne, le meilleur que j'aie.

26. Item, je donne à messire Thierri Martin, vicaire de Notre Dame ung de mes chapperons lequel qu'il plaira à mes executeurs luy donner, pour prier Dieu pour moy.

27. Item, je prie très humblement à mes très honorés seigneurs confreres et conchenonnes que leur plaisir soit moi donner et ottroyer mon an de graice selon la coustume de ladite eglise de S. Diey, lequel mon an de graice je veul estre applicqué pour la fondation de mon anniversaire en icelle eglise ; pour lequel augmenter je donne le vendaige de ma maison canoniale. Et ne veul point que les deniers de mon anniversaire soyent mis en aultres mains fors de mes executeurs, pour employer iceulx en acquest et rentes, selon le decret et consciences d'iceulx executeurs.

28. Item, je veul que, toutes les choses dessusdites accomplies, tout le reste de mes biens soit applicqué à la fabricque de ladite eglise de S. Diey ; et si tant y en avoit, fut à la fondation d'une messe annuelle, à la bonne discretion de mesdits executeurs, et a tel altey (1) qu'il leur plaira.

29. Item, je veul que, on cas que mes freres, seurs, et aultres miens parens, volroient aulcunement empescher cestuy mon present testament et darniere voluntey, et succeder à mes biens, je leur donne en cestuy cas

(1) *Altey*, autel ; du mot latin *altare*.

pour leur legitime ceu qui est de coustume au lieu d'icy, c'est asçavoir à chacun cincq solds pour une fois.

30. Item, pour mettre à execution cestuy mon present testament et darniere voluntey, je nomme et eslis mes très chers seigneurs et bien ameys messire Demenge Coleti, messire Remig Cugnini, chenonnes de l'eglise de ceans, et maistre Jehan Basin, vicaire en l'eglise Notre Dame de S. Diey, donant audit sieur Demenge Coleti puissance, s'il trespassoit avant ceste presente execution accomplie, prandre et nommer en son lieu tel conchenonne de ceans que bon luy semblera pour accomplir icelle execution ainsi comme en luy totalement je m'en confie ; donnant à mesdits executeurs pouvoir d'adjutter et distraire, augmenter et diminuer mondit testament juste la facultey et valeur de mes biens. Et si aulcuns de mesdits executeurs ne vouloient prandre la charge de ladite execution, je veul que l'ung ou les deux ayent aultant de puissance comme s'ils estoient tous ensemble ; et ne veul pas qu'ils soient tenus en rendre compte, fors par devant mesdits venerables de Chapitre, mes juges ordinaires en ceste partie, lesquels je veul qu'ils en ayent la congnoissance, leur priant humblement que leur plaise faire mettre leur seel à cestuy mon present testament, devys et darniere volunté, affin qu'il soit plus valissauble.

— Et Nous Chapitre dessusnommés, à la priere dudit testateur, après la feable relation de Claude Regnalt (1),

(1) Nous le verrons, tout à l'heure, signer *Cl. Reginaldi*. Les noms en *i*, assez nombreux, que l'on remarque dans le testament comme étant ceux de chanoines et de vicaires de Saint-Dié, sont bien de nature à intriguer un peu ; il ne

chanonne de l'eglise de S. Diey, notaire apostolicque, à nous faicte, avons faict mettre notre seel aux causes pendantes à cestuy present testament, devys et darniere voluntey. Que fut fait, passé, testey et ordonney par ledit testateur en son hostel canoniale, en la grande chambre basse emprès la sale, l'an de graice Notre Seigneur mil cinq cent et dix, le second jour de septembre, presents venerables personnes messires Denys Parini, messire Jehan Nicolay, pretres vicaires de S. Diey et de Nostre Dame, et Gerardin Housson, bourgeois de S. Diey, tesmoings à ce faire appellez et requis.

Ita est ordinatum
et testatum per dictum testatorem.
Cl. Reginaldi.

—

L'acte est écrit sur parchemin in-plano, de 485 millimètres de hauteur sur 425 de largeur. Il était scellé sur double queue de parchemin ; le sceau et l'attache sont perdus. Le parchemin a été coupé dans sa partie gauche inférieure, mais sans que l'écriture ait été entamée. « La suscription qui est au dos de la pièce est d'une écriture postérieure à celle de l'acte, mais, en tout cas, du xvi[e] siècle, milieu ou fin (1) » ; elle est ainsi conçue : « *Testament de feu maistre Pierre de Blarru, aliàs de Parys, jadis chanone de Sainct Diey et curey de Sainct Clement.* »

Nous devons faire remarquer que les mots « aliàs de

serait pas impossible, d'ailleurs, que quelques Italiens eussent trouvé à se glisser dans le chapitre, au moyen de nominations obtenues du Saint-Siège durant les mois apostoliques.

(1) Note de M. Chevreux.

Parys », portés dans la suscription du testament, postérieure de beaucoup à l'acte, sont, à vrai dire, sans autorité. Dans aucun des nombreux documents contemporains qui nous sont connus, où il est question de Pierre de Blarru, nous ne le trouvons désigné sous la dénomination de *Pierre de Parys,* ou *Pierre de Paris*. Seulement, dans les dix-sept derniers vers de la *Nancéide*, formant acrostiche, Pierre de Blarru s'est lui-même abstenu de reproduire son nom de famille, et a joint à son nom de baptême l'adjectif désignant son origine parisienne : PETRUS PARISIENSIS L'archiviste du Chapitre de Saint-Dié qui a mis une suscription au testament, pouvait connaître cette particularité. En tout cas, le nom *Pierre de Paris* est bien la traduction de l'acrostiche.

Jusqu'ici le testament de Pierre de Blarru n'était connu que par quelques extraits, bien insuffisants, que le grand-prévôt du Chapitre de Saint-Dié, François de Riguet, décédé dans les commencements du XVIII^e^ siècle, en avait conservés dans ses écrits (1). On doit donc se féliciter d'être désormais beaucoup mieux renseigné à cet égard. On ne peut, cependant, à la lecture de l'acte, se défendre d'une certaine déception en n'y trouvant absolument rien touchant les livres que Blarru n'a pu manquer de posséder, non plus qu'au sujet du poème, alors inédit, à la création duquel il avait, durant de longues années, consacré son labeur, et qui devait, en contribuant à la gloire du prince au service duquel il s'était voué, sauver son propre nom de l'oubli. Cette lacune, ou plutôt ce qui semblerait pouvoir être pris pour une lacune dans les dispositions testamentaires proprement dites, fait que l'attention se porte d'autant plus curieusement sur la clause par laquelle Blarru exprime la volonté que *tout ce qui sera contenu en une certaine cedule ou papier signée par la main de son confrere et conchenonne messire Claude de Ramberviller*s, *notaire apostolique et impérial, soit mis à execution selon sa forme et qu'il est contenu en ladite cedule, sans difficultey quelconque* (2).

La perte de la cédule dont il s'agit ici nous laisse

(1) *Nouvelles recherches biographiques sur Pierre de Blarru;* pp. 219 et 221 des *Mémoires* de la Société, année 1883; et pp. 9 et 11 du tirage à part.

(2) Art. 22.

sans doute dans l'ignorance de bien des dispositions considérées jadis comme secondaires et qui auraient aujourd'hui tout leur intérêt pour la biographie du poète (1). Le mal, sur ce point, paraît être bien décidément sans remède.

Au reste, il ne serait pas impossible que Blarru eût disposé de ses livres avant l'époque où il a testé, et lorsque l'état de cécité dans lequel il était tombé eut fait qu'ils lui étaient devenus bien inutiles (2). Quant à ce qui concerne particulièrement le manuscrit de la *Nanceide*, il est connu que Blarru, au lit de la mort, le confia à Jean Basin, son ami, autrement dit Jean Basin de Sandaucourt, du lieu d'où il était originaire. Basin est mentionné dans le testament comme l'un de ceux dont Blarru fit choix pour exécuteurs de ses dernières volontés (3). Il résulte, d'autre part, de ce titre que, à la date de sa rédaction, c'est-à-dire au 2 septembre 1510, le même Jean Basin, loin d'être dès ce temps le collègue de Blarru, dans la position de chanoine de

(1) La relation qui paraît exister entre les articles 21 et 22 donne lieu de supposer qu'il devait être question, dans la cédule, des personnes qui remplissaient auprès de Blarru des devoirs de domesticité; mais ce ne pouvait être, semble-t-il, l'unique objet de cet *instrumentum* complémentaire.

(2) Dans les vers élégiaques, sous le titre d'*Epitaphium*, que Ringmann a composés à la mémoire de Blarru, celui-ci est comparé à Homère, pour la cécité qui lui était survenue, et qu'on ne lui a même connue que par ces vers, sans que l'on puisse dire à quelle époque elle remontait. (Beaupré, *Recherches sur les commencements de l'Imprimerie en Lorraine*, p. 42; d'Avezac, *Martin Hylacomylus Waltzemüller, ses ouvrages et ses collaborateurs*, *1867*, p. 22 ; etc. Voir aussi notre premier travail sur Pierre de Blarru, *Mémoires* de la Société, 1876, p. 375, et tirage à part, p. 20.)

(3) Art. 30.

Saint-Dié, ainsi qu'on l'a souvent répété (1) n'était encore qu'un vicaire dépendant du Chapitre, et attaché au service de l'église Notre-Dame. Cette petite église, que Dom Calmet appelle même simplement un oratoire (2), est, comme on le sait, tout à côté de l'église même de Saint-Dié, l'ancienne collégiale devenue cathédrale, avec laquelle elle communique par le cloître.

Un des faits les plus intéressants que le testament nous révèle est celui qui résulte de la disposition par laquelle Blarru, sous le bon plaisir de ses « venerables seigneurs et conchenones », élit la sépulture de son corps, comme il dit, « en l'eglise Notre-Dame, entre la sepulture de feu messire Guillame curey de Priney et le benoitier joingnant le murs » (3).

C'est, en effet, dans l'église Notre-Dame, et presque à l'entrée, en pénétrant à droite par le portail ou porche, non loin, par conséquent, de la place d'un bénitier, que

(1) L'erreur que nous relevons était assez généralement accréditée, et il nous est arrivé, sur la foi des autres, de la partager ; mais on ne la trouve nulle part aussi fréquemment exprimée que dans les savantes et si scrupuleuses recherches de d'Avezac, sur Martin Waltzemüller, etc., citées plus haut. Voir ce dernier ouvrage aux pages 13, 26, 28, 42, 69, etc.

En réalité, il ne s'agit que d'une question d'époque, car personne ne conteste que Jean Basin a bien, par la suite, fini par devenir chanoine de Saint-Dié, position qu'il occupait quand il testa, le 23 avril 1523 (F. de Chanteau, *Notes pour servir à l'histoire du Chapitre de Saint-Dié, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles*, Nancy, 1875, p. III de l'introduction.)

(2) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. I, 1756, col. 333.

(3) Art. 2. — Il n'y a guère à douter que messire Guillame, ou Guillaume, était un chanoine du Chapitre de Saint-Dié, qui, par cumul, avait obtenu la cure de *Priney* (Preny). Il résulte de titres du Chapitre dont nous avons des extraits sous la main qu'un autre chanoine de Saint-Dié, Jean Monachi, était pourvu de cette même cure en 1481.

l'on trouve, encastrée dans le mur qui regarde le chœur, la pierre sur laquelle est gravée l'épitaphe en vers que Blarru s'était lui-même composée, et dont voici le commencement :

O Messyas Jhésus, Christ, angulaire pierre,
Pitié prends et mercy de moy, feu pécheur Pierre... (1)

Quand on s'est ainsi rendu compte de la disposition des lieux, il devient bien difficile de considérer comme exacte certaine assertion de Dom Calmet que nous avons dû reproduire dans nos précédentes recherches (2), et

(1) Voir l'épitaphe entière dans nos premières recherches sur Blarru; *Mémoires* de la Société, 1876, p. 377; tirage à part, p. 22.

Quelques mots encore sur cette épitaphe pendant que nous avons l'occasion d'en parler; ce sera pour relever ce qui en a été dit dans la Biographie Hœfer (t. VI, 1862), par Justin Lamoureux, de Nancy, en ce passage de son article concernant notre poète : « *Blarru s'exerça aussi dans la poésie française ; mais ses essais dans ce genre durent être malheureux, si l'on en juge par son épitaphe qu'il avait composée lui-même...* »

Lamoureux aura apprécié la pièce d'après les copies imprimées qu'on en avait de son temps, et dans lesquelles plusieurs fautes, d'apparence assez légères, suffisaient néanmoins pour mettre du trouble, tout à la fois, dans la régularité des vers et dans la clarté des expressions. Il n'en est pas ainsi avec le texte que nous avons donné d'après la pierre même. Ici les vers ne sont pas seulement riches de rime et mécaniquement corrects, mais de plus ils se scandent avec facilité quand on y tient compte des règles et des licences sous le régime desquelles était la prosodie française à l'époque où ils ont été faits ; ils respirent, en outre, dans les termes d'une humilité touchante, la foi vive du chrétien, implorant de la miséricorde de Dieu le pardon de ses fautes, avec la moindre place dans le séjour des élus. — Parmi les

(2) *De Pierre de Blarru*, etc., *Mémoires* de la Société, 1876, p. 377 ; tirage à part, p. 22.

qu'il a ainsi énoncée : « Cette épitaphe était autrefois dans le Sanctuaire de l'Eglise de S. Diey ; on l'a, de-

épitaphes que nous connaissons, contemporaines de celle de Blarru, il semble que l'on peut considérer la sienne comme une des meilleures et des mieux faites. Elle contient bien quelques expressions qui ont vieilli, mais on ne peut reprocher à l'auteur leur emploi, du moment où elles étaient d'un usage courant quand il s'en est servi.

Quant aux autres vers français que l'on connaît comme étant bien certainement de Blarru, ils tirent, intentionnellement, un peu trop du côté du burlesque pour que nous ne puissions nous borner aujourd'hui à rappeler que nous les avons reproduits dans notre premier travail sur le poète, pp. 403 à 406 des *Mémoires* de 1876, et pp. 48 à 51 du tirage à part. Ils accompagnent, dans le seul manuscrit ancien que l'on ait de la *Nancéide*, ces singulières productions, sur la mort de Charles le Téméraire et de son « noir roussin », censées de poésie latine, et qui ne sont en réalité que des phrases en français baroquement écrites au moyen de mots latins, alignés en distiques. Nous avons publié ces bizarreries d'après le texte unique que nous en connaissions. Depuis, en 1885, nous avons retrouvé les deux premiers distiques de la pièce concernant Charles le Téméraire, transcrits, par quelque Lorrain, sans doute, et au XVI^e^ siècle, sur les gardes d'un des exemplaires de la *Nancéide* sortis des presses de Jacobi, actuellement conservé dans la *Réserve*, à la Bibliothèque nationale. La transcription n'est pas rigoureusement conforme au texte du manuscrit, ce qui donne lieu de penser qu'elle pourrait avoir été faite de mémoire. Le premier vers commence par *Andrea*, au lieu de *Andria*, et le second se termine par *plusque decus*, au lieu de *terror opes*. Le même volume de la *Réserve* porte la signature, en écriture du XVI^e^ siècle, et plusieurs fois répétée, d'un de ses premiers propriétaires, « Langlois », et ce nom y figure aussi en latin, avec un prénom en plus : « *Joannis Angli* ». Plus tard, probablement au XVII^e^ siècle, on a ajouté à la main, sur le feuillet de titre, au nom de l'auteur, *Petri de Blarrorivo*, qui s'y trouve imprimé, la qualification « *Deodatensis presbiteri.* » Ces détails, autant qu'il nous en souvient, sont les seuls, dans le livre, qui se rapportent à son état ancien ; la reliure est toute moderne.

puis, transférée dans une Chapelle » (1). Nous inclinons, quant à nous, à croire, en nous basant sur les termes du testament, que jamais l'épitaphe n'a été placée ailleurs qu'où elle est. Nous serions également peu surpris que les restes mortels du « feu pécheur Pierre » eussent continué jusqu'à présent et à la faveur de l'oubli le plus complet, à reposer sous les dalles de l'église Notre-Dame, au pied du mur dans lequel l'épitaphe a conservé son abri. Quant à admettre que celle-ci ait été anciennement, sans qu'on sache à quel titre, dans le « Sanctuaire de l'Eglise de S. Diey », c'est-à-dire dans le chœur de la Collégiale, il faudrait, pour cela, supposer un premier déplacement dont personne n'a dit mot que nous sachions, même Dom Calmet.

Pour l'appréciation, dans leur ensemble, des clauses du testament que nous examinons, il convient de rappeler un peu ce qu'a été le testateur.

On n'est pas renseigné sur les circonstances dans lesquelles notre parisien Pierre de Blarru est entré dans les ordres. D'une famille bourgeoise, sans doute, et en dépit de ce qui a été avancé au sujet de sa prétendue noblesse (2), on peut conjecturer que Blarru,

(1) *Bibliothèque lorraine*, col. 126.

(2) Ferdinand Schütz, à la page XLV des pièces liminaires de sa traduction de la *Nancéide*, dit, en parlant de Pierre de Blarru, et à propos de la lutte de René II et de Charles le Téméraire, terminée par la mort de ce dernier : « Un poëte, *noble de cœur et de naissance*, écrit cette grande catastrophe... » ; et Lionnois, dans son *Histoire de Nancy*, t. II, p. 444, parlant également de l'auteur de la *Nancéide*, l'appelle « *le S^r de Blaru.* » Dans nos premières recherches (*Mémoires* de la Société, 1876, p. 415 ; tirage à part, p. 60), nous avons, en tenant compte de ces précédents, et en tâ-

lorsqu'il se mit au service du duc de Lorraine, René II, ce qu'il fit, croyons-nous, en 1475, étant alors âgé de trente-huit ans environ, ne possédait guère autre chose que l'instruction acquise par lui dans les établissements universitaires de Paris, où il était arrivé au grade de licencié en décret (1). Le 13 mai 1477, le duc le reconnut, par lettres datées de Lunévlle, pour l'un de ses conseillers et secrétaires, et fit expédier dès le lendemain les ordres nécessaires pour le mettre en

chant de prévoir les diverses suppositions possibles au sujet de P. de Blarru, laissé subsister celle d'une origine noble, tout en penchant plutôt pour l'opinion contraire. M. Bertrandy-Lacabane n'avait pas encore publié son livre sur les *Seigneurs et le Marquisat de Blaru* (Versailles, 1880, in-8°). Nous n'avons, en prenant connaissance de ce volume, trouvé rien qui fût de nature à faire rattacher d'aucune manière aux seigneurs de Blaru l'origine de notre poète. Nous n'en considérons pas moins comme très probable que la famille parisienne dont était Pierre de Blarru ainsi, sans doute, que l'orfèvre Jean de Blarru dont a parlé M. Auguste Longnon dans des circonstances sur lesquelles nous reviendrons, tirait son nom du village en question. L'existence de ladite famille s'est très longtemps encore prolongée à Paris, où l'on trouve, dans la corporation des orfèvres, des *Blaru*, ou *de Blaru*, durant tout le XVI^e^ siècle et une assez grande partie du XVII^e^. « Pierre Blaru », un de ceux que cite Jal dans son *Dictionnaire critique*, devint tailleur particulier des coins de la monnaie de Paris, position qu'il a occupée de 1637 à 1656 (A. Barre. *Graveurs généraux et particuliers des monnaies de France*, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, 1867, p. 156). Il avait commencé par exercer l'état d'orfèvre, et il était, en outre, graveur ordinaire du cabinet du roi.

(1) Pour ces renseignements et les détails biographiques qui suivent encore, relatifs à P. de Blarru, voir nos premières recherches à son sujet, *passim*.

jouissance d'une pension annuelle de trente florins du Rhin, en attendant l'occasion de le « pourvoir en autre façon ». Ce n'était pas un revenu fort considérable ; mais Blarru, comme homme d'église, pouvait trouver à ajouter quelques ressources à celles qu'il tenait ouvertement du prince. Quant à l'administration, dans laquelle le même duc confirma Blarru, en 1489, de l'hôpital de Notre-Dame, en dehors des murs de Nancy, près de la porte Saint-Nicolas, mentionné dans le testament (art. 18), ce n'a pu être pour notre personnage d'une probité reconnue, l'occasion d'un pécule quelconque, mais bien plutôt du contraire (1). En réalité, on ne voit pas que Pierre de Blarru ait pu être dans une position bien aisée avant le temps où il parvint à jouir de sa prébende de chanoine de Saint-Dié, et ce fut, suivant toute apparence, entre 1495 et 1498. Aux fruits de cette prébende il put joindre encore, à une époque non déterminée, ce qu'il tirait de la cure de Saint-Clément, située à huit bonnes lieues de Saint-Dié, et alors comprise dans le doyenné de Deneuvre. Titulaire de cette cure, que son canonicat eût suffi à l'empêcher de desservir lui-même, il l'admodia à un vicaire, son « coadjuteur », comme il dit (2), auquel

(1) De *Pierre de Blarru*, etc., *Mémoires* de la Société, 1876, p. 372 ; tirage à part, p. 17.

(2) Voir dans le testament les articles 10 et 19.

Le regrettable abus des admodiations de cures était très répandu en Allemagne et dans les contrées voisines dès le XIVe siècle ; il n'y fut mis un terme que par le concile de Trente. Parfois, même, on ne s'en est pas tenu à l'admodiation ou à quelque autre forme de location, simplement : on a été jusqu'à sous-louer. M. Charles Schmidt a rencontré un exemple de sous-location de cure, à Strasbourg, en

incombait l'accomplissement du service divin dans la paroisse et la charge d'âmes des paroissiens. On voit en outre par le testament (art. 14 et 15), que Blarru prélevait encore, sur « l'église Saincte-Croix de Sarcueil » (1), un revenu qui paraît avoir dû être assez modique, et dont lui tenait compte « son pensionnaire audit lieu. »

1413 (*Hist. du Chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg pendant le moyen âge*, Strasbourg, 1860, p. 222.) — Les chanoines du Chapitre de Saint-Dié se prétendaient particulièrement autorisés, en vertu de bulles du Saint-Siège, à se faire nommer à des cures situées en dehors de leur résidence, même en des localités éloignées, où le service, dans ce cas, était fait par des vicaires qu'ils salariaient, ou dont ils tiraient tribut en leur abandonnant les produits de la cure. Le fait s'est fort souvent produit du XIV^e^ au XVI^e^ siècle. On peut voir, sur le droit prétendu des chanoines, diverses allégations et mentions de titres contenues dans les factums d'un procès qui se poursuivait, en 1730 et années suivantes, entre le Chapitre de Saint-Dié et les vicaires perpétuels du Val de Saint-Dié, à propos de questions de dîmes. Une série de ces factums, inscrits en partie au Catalogue des collections Noël, t. III, 1855, sous le n° 6331, où l'on a assez malencontreusement confondu les *vicaires perpétuels* avec les *vicaires généraux*, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque publique de Nancy.

(1) Il s'agit de la paroisse de Sercœur, ou Cercœur, au doyenné d'Epinal, dont l'église était sous le patronage de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Voir le *Pouillé du diocèse de Toul*, publié par le P. Benoît Picart, Toul, 1711, t. II, p. 137. Voir aussi, dans le *Recueil de documents pour servir à l'histoire de Lorraine*, t. VIII, le *Pouillé du diocèse de Toul en 1402*, où le nom latin donné à Sercœur est *Sarcofagus*, ecclesia de *Sarcofago*, tandis que ce serait *Cercorium*, suivant le P. Benoît Picart. Sarcœur est maintenant une petite commune du département des Vosges, dans le canton de Châtel.

Que ses diverses ressources réunies ne lui aient pas permis de réaliser de bien grandes économies, ou que ce résultat soit venu d'habitudes charitables (1), il ressort du testament dont nous possédons le texte que Blarru est resté sans fortune jusqu'à sa mort. Les legs qu'il fait ont, en général, un caractère de modicité qu'on ne peut pas ne pas apercevoir. S'il veut contribuer à l'érection d'une voûte au cloître de l'église de Saint-Dié, il choisit l'endroit où il n'y aura qu'à l'établir sur des parpaings déjà posés (2). Il fonde deux messes basses hebdomadaires, à dire, le jeudi et le vendredi, en la petite église Notre-Dame, cette chapelle du cloître dans laquelle il vient d'élire sa sépulture, et il affecte à la rémunération des vicaires chargés de dire ces messes les seules rentes qu'il laisse, montant à dix

(1) Cette dernière supposition peut très bien être la plus vraie, d'autant plus que durant les neuf ou dix années qui précédèrent sa mort, Blarru, comme nous l'avons dit ailleurs, jouissait non seulement des revenus de ses bénéfices ecclésiastiques, mais, en outre, d'une pension que le duc de Lorraine lui avait de nouveau accordée sur les recettes de l'étape de Raon, fixée d'abord, en 1501, à cinquante francs, puis à soixante en 1506. Nous présumons fortement que le vrai motif de l'octroi de cette nouvelle pension, quel qu'en ait pu être le mobile apparent, a été d'encourager ainsi Blarru dans les travaux poétiques qui devaient aboutir à la publication de la *Nancéide*.

(2) Art. 20. Il s'agit d'une « volte » à ériger au « grand clostre de l'église de S. Diey, du coustel de l'Annonciade estant sur le portal devers messire Laurent Pillart... » Chacun sait que Laurent Pillart, chanoine de Saint-Dié, est Pilladius, surtout connu comme auteur de la *Rusticiade*; on sait aussi qu'il a composé une épitaphe à la mémoire de Blarru.

francs par an, et qu'il constate avoir achetées de ses deniers (1). Il lègue vingt-quatre francs pour être mis en acquêts et employés à la fondation d'un haut service à faire chaque année dans son église de Saint-Clément, le vendredi des Quatre-Temps de carême (2). La plus forte somme dont il dispose sans fondation, ou, du moins, sans désignation précise de fondation, est celle de cent francs qu'il donne à un établissement religieux et hospitalier de Nancy dont il devait être particulièrement à même de connaître les besoins. C'est le « monastère des Dames cordelières », lieu dont il a eu, rappelle-t-il, « aultreffois l'administration pour lors que ledit lieu se nommoit Hospital des pauvres » (3). Quant à son anniversaire à célébrer annuellement en l'église de Saint-Dié, la fondation en sera assurée par le placement, en acquets et rentes, de ce que produiront son an de grâce (4) et le vendage de sa maison

(1) Art. 17.

(2) Art. 10.

(3) Art. 18. — Sur l'hôpital de Notre-Dame, jadis administré par Blarru, « lieu de hospitalité et receptacle des pouvres », voir l'*Histoire de Nancy*, de l'abbé Lionnois, t. II, p. 442, et aussi un article de Charles Courbe dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1880, pp. 234 à 255. Les *dames cordelières* dont Blarru parle lui avaient succédé dans l'établissement en 1495. C'étaient des religieuses hospitalières de Sainte-Elisabeth, dites vulgairement *Sœurs grises*.

(4) Art. 27. — Cette manière de disposer de l'*an de grâce* profitait, en fin de compte, au personnel de la Collégiale, comme toute fondation d'anniversaire, et l'on doit dire qu'elle n'était pas de l'invention de Blarru ; la mention s'en trouve même parfois dans des statuts capitulaires.

Par son testament, du 31 mai 1373, Jean de Monjustin,

canoniale, d'une valeur bien restreinte, sans doute, la transmission des immeubles de l'espèce étant limitée aux chanoines entre eux.

Pour ce qui est des legs personnels auxquels se laisse aller Blarru (1), nous n'en relèverons que deux (2) comme méritant quelque remarque : celui qu'il fait à « messire Waltrin Lud » d'une cornette de velours, avec chaperon doublé de satin pour l'été, et bonnet fourré pour l'hiver; et cet autre qu'il fait à « monseigneur le Lieutenant de S. Diey », de ses deux « cymaires » d'étain fin (3), et de sa « gybbesiere » de

chanoine de Toul, ordonne que la somme qui proviendra de la vente de certains biens, ainsi que le montant de son an de grâce, sera mise en un *escrin*, au trésor, et employée à des achats pour assurer le service de son anniversaire (*Mém. de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1884, p. 147, art. de Le Mercier de Morière).

On voit dans le Glossaire de Ducange, édit. Henschel (verb. *Annus gratiæ*), que ce qui était appelé *an de grâce* dans plusieurs diocèses, notamment dans ceux de Trèves et de Cologne (auxquels nous ajouterons ici ceux de Strasbourg et de Toul), était l'année qui s'écoulait à partir de la mort d'un chanoine, et durant laquelle les fruits de sa prébende étaient retenus par les autres chanoines et à leur profit, ou employés aux affairesde leur église, ce qui, dans une certaine mesure, ne se pouvait faire qu'au préjudice du successeur.

(1) A propos de ces legs faits par Blarru, nous en rappellerons un qui lui avait été fait, à lui, par Jean Husson, curé de Saint-Dié, dans un testament du 16 janvier 1507 (v. s.), et en ces termes : « Item, je donne à maistre Pierre de Blaru ma grosse lampe, car elle est venue de luy. » (F. de Chanteau, *Notes*, déjà mentionnées plus haut, *pour servir à l'histoire du Chapitre de Saint-Dié*, p. 25.)

(2) Art. 23 et 24.

(3) Ces *cymaires* étaient une sorte de vases en usage pour servir le vin, etc. Voir le *Glossaire* de de Laborde faisant

velours noir, le tout pour que ledit « sire Lieutenant » ait mémoire de lui après sa mort et prie Dieu pour lui. Le chanoine Waltrin Lud, ou Gauthier Lud, l'introducteur de l'imprimerie à Saint-Dié, et la cheville ouvrière, a-t-il été dit (1), de l'association appelée le Gymnase vosgien, *Gymnasium vosagense*, est bien connu des Lorrains et de la généralité des bibliophiles. On lit, d'autre part, dans le *Nobiliaire de Lorraine*, de Dom Pelletier, p. 721, que Jacques Roynette, ou Reynette, était pourvu, en 1509, de l'office de Lieutenant de Saint-Dié, en remplacement de Claude d'Ainvaux. Il fut père d'André de Reynette, l'une des principales illustrations de la famille, devenu par la suite grand-prévôt du Chapitre de Saint-Dié.

La forme dans laquelle (2) le notaire fait s'exprimer le testateur, pour écarter de la succession ceux de ses « frères, seurs et aultres siens parents » qui voudraient y prétendre, leur donnant en ce cas pour leur légitime « *ceu qui est de coustume au lieu d'icy*, c'est asçavoir à chacun cincq solds pour une fois », pourrait, sans doute, être simplement une clause de style ; mais elle prouve bien, en tout cas, pour ce qui concerne les personnes visées, qu'il ne s'agit pas d'individus qui auraient habité quelque localité située aux environs de Saint-Dié, comme l'était Pairis. Le parisien Pierre de Blarru, dans le pays d'adoption où les circonstances

suite à la *Notice des émaux du Louvre*, Paris, 1853, etc., au mot *Cimarre*.

(1) D'Avezac, *Martin Hylacomylus Waltzemüller*, etc., page 19.

(2) Art. 29.

l'ont fait vivre et où il meurt, se conforme aux usages de ce pays pour la manière de déshériter ceux de ses parents qu'il avait autrefois laissés en terre lointaine, et sur l'existence desquels il paraît ne plus être trop bien fixé.

Nous n'avons pas à poursuivre jusque dans les menus détails l'analyse d'un testament que chacun peut lire, et dont les dispositions sont, en général, des plus intelligibles (1). Aussi serions-nous, dès à présent, arrivé au terme de ce mémoire s'il ne nous restait à nous justifier de certaines idées qui nous ont été prêtées dans une publication très justement et particulièrement estimée des érudits, au sujet de ce que nous avons écrit de Pierre de Blarru ou à son occasion dans nos précédents travaux.

Nous ne saurions trop le rappeler ici, le point que

(1) Egalement ne nous attarderons-nous pas sur les mesures que Blarru a pu prendre, et qui, ayant été, en grande partie, exprimées dans une cedule en dehors du testament, aujourd'hui perdue, avons-nous dit, ne sont que fort incomplètement connues, en vue de faire quelque bien aux gens qui se trouvaient à son service au temps de sa mort. Nous ferons seulement remarquer, pour ce qui concerne l'article 21, et à propos de Jacquette, sa « commere et servande », que cette qualification de commère dirait assez que Pierre de Blarru et Jacquette auraient été ensemble parrain et marraine dans un baptême, ce qui se concilierait peu avec l'idée d'une domesticité absolument vulgaire et semblerait présenter Jacquette comme quelque personne attachée au moins autant par dévouement que par besoin au service du vieux chanoine. Ici, du reste, nous parlons d'après le sens régulier et général du mot *commère*, sans vouloir affirmer qu'il ne puisse avoir dans le testament quelque autre signification résultant d'usages locaux.

nous nous sommes proposé, quand nous avons commencé des recherches sur l'auteur de la *Nancéide,* a été de démontrer que celui-ci était né en France, à Paris, et non pas à Pairis, dans les Vosges alsaciennes, comme l'a dit et redit Dom Calmet, avec une insistance qu'il aurait bien dû réserver pour de meilleures causes, mais qui n'en avait pas moins abouti à ériger son erreur sur ce point en une sorte de fait acquis.

Les résultats que nous avons obtenus dans nos recherches sont connus.

D'autre part, il y a bien longtemps, nous avions remarqué, en lisant les poésies de Villon, que, dans son *Petit Testament*, composé en 1456, parmi les légataires auxquels il fait ses imaginaires largesses, l'un d'eux portait le nom de Blaru, ou Blarru. Déjà, dans notre premier mémoire (1), nous considérions comme une chose *non impossible* qu'il eût existé des relations d'école, à Paris, entre Villon et Pierre de Blarru. Nous ne connaissions pas alors la notice de M. Auguste Longnon, intitulée *François Villon et ses légataires* (2). Quand nous avons pu la lire, une chose nous y a intéressé particulièrement : c'est la découverte qu'avait faite l'honorable savant, dans un registre des procureurs de la nation de France pour la Faculté des arts, à Paris, de la mention d'un « Pierre Blarru, de Paris, écolier boursier, qui obtint la maîtrise vers le mois de février 1455 (v. s.) ». M. Longnon se montrait fort disposé à identifier ce « Pierre Blarru » avec le « Blaru »

(1) *De Pierre de Blarru*, etc., *Mémoires* de la Société, 1876, p. 364; tirage à part, p. 9.

(2) Extrait du recueil « *Romania* », t. II, Paris, 1873.

du *Petit Testament* de Villon. Quant à une identification quelconque du même « Pierre Blarru » avec « Pierre de Blarru », le futur auteur de la *Nancéide*, il n'en a été nullement question ni dans cette première étude de M. Longnon sur François Villon et ses légataires, ni dans une seconde édition, refondue et très augmentée, qu'il en fit paraître trois ou quatre ans après (1), dans l'intervalle desquels il avait modifié son opinion au sujet du « Blaru » du *Petit Testament*. M. Longnon avait fini par préférer le retrouver dans certain particulier sur lequel son attention s'était portée ultérieurement : « Jean de Blarru, orfèvre, demeurant sur le Pont-au-Change, qui figure fréquemment, en 1460 et 1461, comme justiciable de l'Officialité. »

Nous avons rapporté ces détails dans notre seconde notice sur Pierre de Blarru (2), sans cacher que l'opinion primitive de M. Longnon nous paraissait, quant à nous, préférable à celle qu'il lui avait substituée. C'était, en somme, une question d'appréciation sur laquelle il était bien loisible de différer d'avis. « Mais, ajoutions-nous, ce qui confirme la conjecture que nous avions, par la force des choses, été conduit à exprimer (3) que l'auteur de la Nancéide, *Maître Pierre de Blarru*, comme il se nommait lui-même et comme généralement on l'appelait, avait fait ses études à Paris, c'est qu'il devient rationnellement impossible de ne pas reconnaître celui-ci dans le *Maître ès-arts Pierre Blarru* dont

(1) *Etude biographique sur François Villon*, Paris, 1877.

(2) *Nouvelles recherches biographiques*, etc., *Mémoires* de la Société, 1883, pp. 216 et 217 ; tirage à part, pp. 6 et 7.

(3) Dans notre premier mémoire, naturellement.

nous parlions à l'instant, et que nous venons de voir, avec la désignation de son origine parisienne, mentionné dans un registre universitaire à propos de l'obtention de son grade. »

Dans notre seconde notice également, et à propos de la prétendue origine de Pierre de Blarru, rapportée à Pairis, nous avons eu à combattre une autre erreur dans laquelle sont tombés plusieurs bibliographes lorrains, relativement à certaines formules de lettres d'indulgences sorties en 1511 des presses de Pierre Jacobi, à Saint-Nicolas-de-Port, et que l'on a trouvées en nombre, servant de feuillets de garde à des exemplaires de la *Nancéide*, produits par les mêmes presses en 1518. Nous avons établi, et il ne pouvait y avoir grand mérite à cela en présence de l'évidence des faits, que ces formules avaient été imprimées pour le service des quêtes de l'Hôtel-Dieu de Paris, alors que les bibliographes dont il s'agit, notamment M. Beaupré, s'étaient ingéniés pour les attribuer à un prétendu hôpital de Pairis dont ils ont vainement recherché les traces.

Nous aurions bien désiré de pouvoir nous dispenser de présenter ici ce résumé très succinct, mais il était nécessaire pour l'intelligence de ce qui suit.

Comme les études que nous avons publiées au sujet de Pierre de Blarru sont, croyons-nous, les premières en date dans lesquelles l'origine parisienne du poète se trouve établie catégoriquement et sur preuves, il nous a paru convenir de faire en sorte qu'un exemplaire en fût remis au bureau de la Société de l'Histoire de Paris, afin de provoquer dans le *Bulletin* périodique que publie ce corps savant la mention d'une question de biographie qui nous paraissait de nature à y avoir sa place.

Dans le premier fascicule du *Bulletin* de 1884, il est question, en effet, de Pierre de Blarru et de ce que nous avons pu en écrire ; mais on n'y dit rien au sujet de son origine. Par contre, on y insiste sur des détails dont il nous paraît être de notre devoir de ne pas laisser sans rectification le manque d'exactitude. Voici ce que nous lisons à l'endroit cité, où se trouve un résumé de la séance du Conseil d'administration du 12 février 1884 :

« M. A. Longnon signale une brochure de M. Jules » Rouyer, extraite des *Mémoires de la Société d'Ar-* » *chéologie lorraine* pour 1883 et intitulée : *Nouvelles* » *recherches biographiques sur Pierre de Blarru,* » *Parisien, auteur de la Nancéide.* Ce travail complète » les précédentes recherches de M. Rouyer sur Pierre » de Blarru, qui semble avoir été à l'Université de » Paris l'un des condisciples de Villon. En appendice, » M. Rouyer a publié le texte d'une formule de lettres » d'indulgences au nom de l'Hôtel-Dieu de Paris, et » qu'il croit sortie en 1511 des presses de Saint- » Nicolas-de-Port. On a trouvé, en effet, un certain » nombre de ces formules de lettres d'indulgences, » servant de feuillets de garde ou employées à former » le carton de la couverture du *Nanceidos opus* de » Pierre de Blarru, imprimé à Saint-Nicolas-de-Port.

» M. L. Delisle fait remarquer à ce propos que l'Hô- » tel-Dieu de Paris avait partout des correspondants » pour répandre ses lettres d'indulgences, expédiées » en blanc de Paris. L'imprimeur de la *Nancéide* se » rendit sans doute acquéreur d'un lot de ces formules » de lettres, devenues hors d'usage, qu'il transforma » en feuillets de garde ou en cartons pour la reliure du » livre qu'il publiait.

» M. Longnon constate que M. Rouyer n'hésite pas » à reconnaître P. de Blarru dans le « Blarru » qui » figure dans le *Petit Testament* de Villon : c'est l'opi- » nion qu'il avait lui-même exprimée tout d'abord, et » qu'il a ensuite abandonnée pour certaines raisons » qu'il développe, préférant alors à l'auteur de la *Nan-* » *céide* un orfèvre parisien du même nom. Au reste, » il reconnaît qu'en l'état de la question les deux opi- » nions lui paraissent également soutenables.

» M. Auguste Vitu, auquel M. Longnon demande son » sentiment sur la question, déclare que depuis long- » temps déjà il incline à identifier l'auteur de la *Nan-* » *céide* avec le personnage mentionné par Villon, mais » qu'il n'oserait se prononcer avec assurance sur ce » point. »

Un fait ressort de ces lignes : c'est que, sans qu'il soit désormais possible d'élever de nouvelles contestations là-dessus, tant, de leur côté, les spécialistes parisiens les plus connaisseurs l'admettent couramment et sans restriction aucune, les formules de 1511, dont nous avons donné le texte, concernent bien l'Hôtel-Dieu de Paris. On n'a pas oublié que notre docte et regretté confrère Beaupré considérait ces formules comme émanant si certainement de l'imaginaire hôpital de Pairis, qu'il se déclarait dispensé « de réfuter à l'avance l'opinion de ceux qui croiraient que les mots *Domus Dei Parisiensis* », dans ces mêmes formules, « doivent s'entendre de quelque maison religieuse située dans la capitale de la France. »

Mais au moment où nous voyions ainsi ruinée par le compte rendu qui précède une erreur dont la longue durée, on peut bien le dire, ne se justifiait pas, le même

compte rendu en faisait poindre une autre par les expressions qui y sont prêtées à M. Léopold Delisle, et qui tendaient à présenter les formules en cause comme étant sorties de presses étrangères à la Lorraine et ne s'étant trouvées que par achat en la possession de l'imprimeur de Saint-Nicolas, Pierre Jacobi. Nous avons donc tenu à savoir de M. Delisle lui-même ce qu'il pensait en réalité de la question. L'éminent administrateur général de la Bibliothèque nationale nous a déclaré, en résumé, que s'il a pu s'exprimer dans le sens dans lequel le compte rendu l'a fait parler, c'était avant d'avoir vu les formules ; que, les connaissant maintenant, il n'élève pas d'objection sur ce point qu'elles doivent être de Saint-Nicolas-de-Port (1).

Nous reporterons à la fin de cette notice les observations qu'il nous reste à présenter au sujet des formules de 1511 ; nous éviterons ainsi d'interrompre le cours de nos remarques relatives au compte rendu que nous examinons.

« M. Longnon, y est-il dit encore, *constate* que M. Rouyer *n'hésite pas* à reconnaître P. de Blarru dans le « Blarru » qui figure dans le *Petit Testament* de Villon ; *c'est l'opinion qu'il avait lui-même exprimée tout d'abord*, et qu'il a ensuite abandonnée... préférant alors à l'auteur de la *Nancéide* un orfèvre parisien du même nom.... »

Nous devons reconnaître que nous avons été assez

(1) M. Delisle est aujourd'hui d'autant plus en mesure de pouvoir se prononcer sur ce sujet que la Bibliothèque nationale est devenue, depuis peu, par voie d'échange, propriétaire d'un exemplaire des formules qui faisait double emploi dans les collections de la Bibliothèque de Nancy.

surpris de nous trouver en présence de ces allégations. Le premier, croyons-nous, dans un écrit rendu public, nous avons fait un rapprochement entre l'auteur de la *Nancéide* et le « Blaru » ou « Blarru » qui figure dans le *Petit Testament* de Villon ; mais, tout en considérant l'identité comme possible, nous n'avons jamais rien affirmé à cet égard (1). Il y a là une équivoque que nous devons tenter de dissiper, tout en reconnaissant autant que qui que ce soit la grande perspicacité habituelle de M. Auguste Longnon. Sans nul doute, c'est lui qui, entre mille bonnes fortunes plus importantes dont lui sont redevables les sciences historiques, a eu celle de remarquer dans des registres universitaires la mention du « Pierre Blarru », de Paris, nommé maître ès-arts en 1455-56. C'est lui aussi qui l'a signalé tout d'abord comme ayant pu être le « Blarru » *légataire* de Villon, mais sans faire le moindre rapprochement entre le même Pierre Blarru et l'auteur de la *Nancéide*, dont il n'a pas dit un mot, ce qui se comprendrait difficilement s'il avait songé à ce poète.

Sur la question de savoir si Pierre de Blarru, auteur de la *Nancéide*, est le Blarru dont Villon a parlé, nous répétons encore que nous ne nous sommes pas montré plus affirmatif qu'il convenait de l'être, et, notamment, qu'on l'a fait être M. Auguste Vitu dans le compte-rendu transcrit plus haut (2). Nous sommes demeuré dans la

(1) Voir les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1876, p. 364, et 1883, p. 214, ainsi que les tirés à part de nos deux notices, p. 9 de la première, et p. 4 de la seconde.

(2) On sait que M. Auguste Vitu a publié, en 1873, une brochure importante intitulée *Notice sur François Villon, d'après des documents nouveaux et inédits tirés des dépôts*

supposition de la possibilité, et le seul mérite que nous revendiquions, s'il y a mérite à cela, c'est la priorité d'un rapprochement que nous avions même fait avant de connaître la première brochure de M. Longnon. L'identité que véritablement nous avons voulu faire ressortir, comme nous paraissant complètement ou presque complètement prouvée, et abstraction faite de tout ce qui peut concerner Villon et ses legs fantaisistes,

publics. L'auteur n'y a mentionné aucun Blarru ; mais il annonçait, à la page 47, qu'il avait recueilli, sur la plupart des personnages et des individus cités par Villon, des notes qu'il comptait faire paraître dans un travail complémentaire.

Dans la troisième des éditions que Paul Lacroix (bibliophile Jacob) a données des Œuvres de Villon, Paris, *Librairie des Bibliophiles*, 1877, p. 328, on lit la note suivante, à propos du « Pierre Blarru », reçu maître ès-arts en 1456, découvert par M. Longnon : « Nous croyons pouvoir reconnaître dans ce maître ès-arts Pierre de Blarru, né à Paris en 1437, où il fit ses études dans la *Nation de France*, l'auteur du poème latin *Nanceidos*, en tête duquel il a latinisé son nom ainsi : *de Blarrorivo*. Il mourut en 150[illegible]... »

Nanceidos étant le génitif de *Nanceis*, ce que n'a pas saisi Paul Lacroix, on ne peut pas dire que ce soit le titre du poème de P. de Blarru. Ce titre est *Nanceidos opus*, ou encore *Liber Nanceidos*, bien que cette dernière dénomination ne se trouve qu'à la fin du volume, dans l'édition de 1518. Notre poète latinisait son nom en « *de Blarorivo* », et non pas en « *de Blarrorivo* » ; c'est l'éditeur du poëme, Jean Basin, qui, entre autres altérations naïves, mais non moins fâcheuses, qui lui sont dues, a commis celle-là. Enfin, P. de Blarru n'est pas mort en 1505, mais en 1510. Après ces rectifications, la note de Paul Lacroix devient assez exacte. Il ne dit pas sur quoi il s'est fondé pour avancer ce fait vrai, si longtemps méconnu, que P. de Blarru était de Paris, mais cela est sans importance à notre point de vue, sa note étant postérieure à notre première étude sur le poète.

est entre le Pierre Blarru découvert par M. Longnon et le poète qui a si glorieusement chanté les exploits de René II.

Nous espérons, en terminant ces observations, qu'elles n'auront pas été trouvées hors de propos, de notre part, eu égard aux études que nous avons de longue date consacrées à Pierre de Blarru, et dont celle-ci sera bien la fin.

NOUVEL APPENDICE

AU SUJET DES FORMULES DE LETTRES D'INDULGENCES AU NOM DE L'HÔTEL-DIEU DE PARIS, SORTIES EN 1511 DES PRESSES DE SAINT-NICOLAS-DE-PORT (1).

—

Ces formules, dont les circonstances, comme on l'a vu plus haut, nous ont fait reprendre l'examen alors que nous n'y songions guère, sont assez curieuses et d'assez difficile rencontre pour qu'il puisse convenir d'en avoir de bonnes reproductions. On trouvera celles-ci sur les deux planches jointes à notre mémoire.

Comme l'a dit M. Léopold Delisle, l'Hôtel-Dieu de Paris avait partout des correspondants pour répandre ses lettres ou billets d'indulgences, et, doit-on ajouter, pour recueillir les aumônes et dons qu'en même temps il faisait solliciter en sa faveur. L'Hôtel-Dieu n'était pas le seul établissement charitable, même à Paris, qui eût recours à ce moyen d'appeler à l'aide, mais il avait cette supériorité morale de pouvoir se faire représenter comme un lieu de secours accessible aux malheureux de toute origine, dans l'étendue de la chrétienté. Le fait avait bien son intérêt à une époque où, de tous côtés et par tous pays, les institutions charitables limi-

(1) Voir les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1883, p. 226, et le tirage à part de nos *Nouvelles recherches biographiques sur P. de Blarru*, 1883, page 17.

taient, pour la plupart, le bienfait de leur action aux pauvres d'une région, ou même d'une localité.

En 1531, quand, particulièrement en Flandre, les travaux de Vivès, et autres, portaient les esprits vers l'étude des questions relatives au paupérisme, nous y voyons l'historien Jacques Meyer, qui n'avait pas absolument un faible pour les Français, s'exprimer néanmoins ainsi :

« *Utcumque sit, satis constat xenodochia valetudinariaque ab majoribus nostris piis viris, non modo pro egentibus civibus, sed etiam in sublevamen omnium unde vis gentium ærumnosorum hominum esse constituta. Eâ de re nobile ac conspiciendum extat monimentum, Lutetiæ sancti Ludovici, ubi liberalissime tractantur valetudinarii non modo Parisii, non modo Galli, verum etiam cujusque nationis christianæ* » (1).

Dans ses lettres patentes du 25 mars 1495 (v. s.), le duc de Lorraine René II « a regard aux grandes euvres charitables qui se font à chacun jour en l'Ostel Dieu, à Paris, à touz les pouvres et malades *qui y affluent de toutes pars* », pour octroyer aux Maître, frères et sœurs dudit Hôtel-Dieu, qu'ils puissent, par leurs procureurs et commis, dénoncer et publier, en tous lieux et par toutes places de ses pays, « les graces et indulgences, lesquelles par les Saincts Pères et autres de l'estat de nostre mère Saincte Eglise ont esté octroyez à tous les bienfaicteurs dudit hospital et qui de leurs biens y eslargiront, aussi prier, requérir et demander partout les ausmones nécessaires,... et les transporter

(1) *Jacobi Meyeri Baliolani rerum flandricarum tomi X;* Antverpiæ, 1531. Pet. in-8, f. 55, r.

audit hospital, pour l'usaige et sustantacion desdits pouvres et malades... »

Nous avons, ailleurs, reproduit entièrement les lettres de René II (1) ; nous avons, en même temps, fait ressortir les nombreuses relations qui ont existé entre Paris et le bourg de Saint-Nicolas-de-Port, relations qu'entretenaient, au point de vue religieux, le pèlerinage lorrain de Saint-Nicolas, célèbre entre tous, et la confrérie sous le nom de « Saint-Nicolas-de-Varangeville », dont Paris était pourvu.

Quant à l'existence de l'imprimerie dans le bourg de Saint-Nicolas, elle s'affirme dès 1503 par la mise au jour d'un volume important, les *Hore Virginis Marie, ad usum Tullensis Ecclesie* 12), et l'on sait que cette imprimerie était aux mains du prêtre Pierre Jacobi. Il ne pouvait y avoir qu'avantage pour l'Hôtel-Dieu, lors de l'impression des formules de 1511, à ce que cette impression eût lieu à Saint-Nicolas, du moment où elles devaient être utilisées en Lorraine (3). La main-d'œuvre

(1) *Mémoires de la Société*, 1883, p. 132 ; tirage à part, page 23.

(2) Beaupré, *Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine*, 1845, p. 38.

(3) Le fait, du reste, n'a rien que de conforme aux usages de l'établissement. M. L. Delisle a bien voulu nous signaler une formule de lettres d'indulgences imprimée jusqu'en Italie, en 1509, pour le service de l'Hôtel-Dieu de Paris. Il s'agit d'une pièce inscrite au catalogue de la Bibliothèque nationale, en ou vers 1882, dans la *Réserve*, où elle porte la cote E 1694. La formule commence par ces mots : « *Auctoritate apostolica concessum est omnibus benefactoribus piissime Domus Dei Parisiensis...* » C'est un placard in-folio, mesurant 300 millimètres sur 205 ; caractères gothiques ; 33 lignes. « Au haut du placard, est-il dit dans la description

ne pouvait être que moins chère à Saint-Nicolas qu'à Paris, où, de plus, on s'épargnait de vaines complications d'envoi en même temps que l'on faisait l'économie des frais de transport.

Pour établir que nos formules de 1511 sont bien une impression de Saint-Nicolas-de-Port, M. Beaupré s'est appuyé, en partie, et avec toute raison, sur ce que l'U, en lettre grise, du mot *Universis,* par lequel le texte commence, est orné d'une image de saint Nicolas. « L'U, dit-il, ... représente, dans le vide de ses contours, le saint évêque de Myre et les trois enfants rappelés à la vie par son intercession, et, à côté de saint Nicolas, dans le lointain, un édifice qui peut figurer tant bien que mal une église... » — « Sur un exemplaire, ajoute M. Beaupré, ... cette église n'a qu'une tour, tandis qu'elle en a deux dans un autre exemplaire également en ma possession. Or, il est à observer qu'à l'époque où elles ont été imprimées, l'église de Saint-Nicolas, commencée en 1494, achevée en 1544, devait être dans un état de construction assez avancée, et que, déjà sans doute, étaient posées les premières assises des deux tours qui couronnent son portail... Cette différence que je viens de signaler dans la grande initiale des lettres d'indulgences est loin d'être la seule, et j'en pourrais indiquer de plus saillantes dans le saint Nicolas. Elles

sommaire de la pièce, sont gravées les armes du pape et celles du roi de France ; au bas, une image de Notre-Seigneur tenant un livre et bénissant. La gravure et l'impression dénotent une origine italienne. Cette pièce, trouvée dans la reliure d'un livre publié à Saluces en 1503 (D. 557), a dû être imprimée et distribuée dans les provinces italiennes que les Français occupaient du temps de Louis XII. »

Niuersis p̄ntes
Parisien̄ Salu
& singulis xp̄ifi
nūc vel ex tūc p
serit seu in testa
qui eos absolua
& pctis suis q̄tucunq3 grauib9 &
sedi aplice reseruatis semel in vit
culo mort' extremo debeat suffr
nū & excessuū quorūcunq3 remiss
seruatis eidē sedi aplice totiēs qu
totius ecclesie militātis. cū suis p

merito dictis indulgen̄. gaudere d
lesimoquingētesimo vndecimo di

¶ Forma plenarie absolut

Misereat tui &c'. Dn̄s nr̄ ih̄s xp̄
pctis tuis. etiā sedi apostolice res

¶ Forma absolutionis tot

Misereat tui &c'. Dn̄s nr̄ ih̄s xp̄

¶ Forma plenarie remiss

Misereat t. &c'. Dn̄s nr̄ ih̄s xp̄s
plenariā om̄ pctōꝝ tuoꝝ remissio

René Wiener, Nancy.

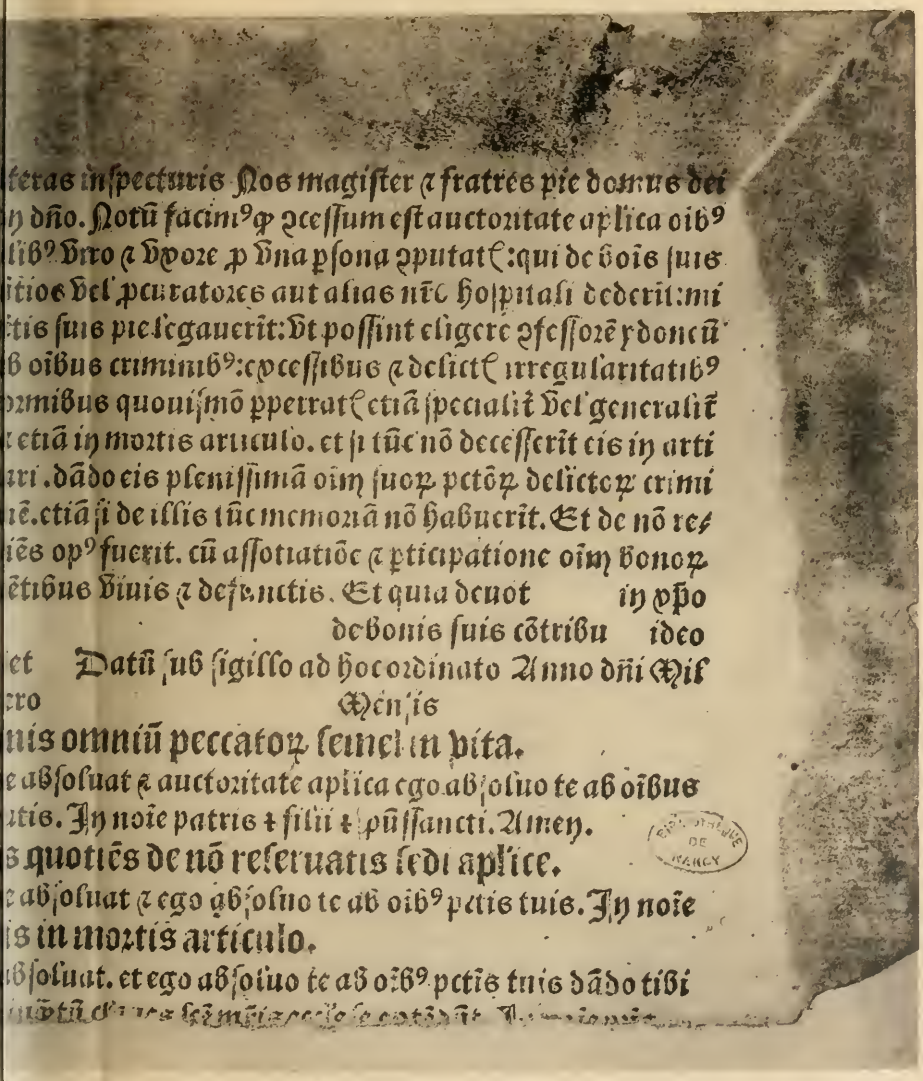

Formule de Lettres d'Indulgences imprimée à Saint-Nicolas-du-Port en 1511.

(Exemplaire B).

indiquent, à mon avis, sinon deux éditions de cet imprimé, au moins deux tirages, pour le second desquels il aura fallu renouveler la lettre grise, usée ou hors de service par suite de quelque accident. Et dès qu'il fallait la regraver, on a dû le faire en représentant la nouvelle église avec les deux tours qu'on lui voyait déjà, ou que promettait sa construction, et que n'avait pas l'ancienne (1). »

Quand on examine, sur la lettre grise de chaque formule, l'édifice qui se dessine assez vaguement, et en perspective lointaine, derrière le saint, il faut, à coup sûr, une très forte dose de bonne volonté pour y trouver quelque chose qui ressemble à l'église de Saint-Nicolas-de-Port, soit avec une tour, soit avec deux tours; mais il s'agit là d'un détail qui, heureusement, est sans portée pour le fond. Contentons-nous de constater, sur une lettre grise comme sur l'autre, la présence du saint évêque qui était le patron de la Lorraine, ainsi que celui de la localité qu'habitait l'imprimeur. En suivant plus loin l'auteur dans l'ordre de ses idées, il faudrait renoncer à émettre la supposition qui nous paraît être la plus vraisemblable : à savoir que les exemplaires, de deux sortes bien nettement accusées, que l'on possède des formules de 1511, proviennent, non pas de deux éditions ou de deux tirages, comme l'avançait M. Beaupré, mais bien de deux *compositions* typographiques, qui se tiraient en même temps et sur la même feuille, étendue *in plano*, ce qui, au sortir de la presse, fournissait un exemplaire de formule par demi-feuille d'impression (2).

(1) *Recherches*, etc., pp. 53 et 54.

(2) Le doute, à ce qu'il nous semble, ne peut guère exister sur ce point qu'il y a eu, dans les ateliers de Jacobi, une

Chaque formule, en effet, bien que le texte imprimé n'occupât que la partie supérieure, consistait en une demi-feuille, dont nous avons déjà indiqué les dimensions d'après un exemplaire de la plus satisfaisante conservation jusque pour ses marges, et que nous avons trouvé mesurer, environ, 280 millimètres de hauteur sur 190 millimètres de largeur (1). Le métrage

double composition pour le tirage des formules, tirage à grand nombre et pour lequel on devait chercher à économiser le temps. Il suffit, pour se rendre compte du fait, de rapprocher et de comparer entre eux les deux exemplaires dont nous avons les photolithographies ; on s'aperçoit bien vite, par toutes les différences, souvent menues, que l'on y remarque, qu'ils ne peuvent être provenus d'une composition unique, plus ou moins remaniée.

Il existe, d'ailleurs, des exemplaires où ne paraissent pas, çà et là, quelques fautes qui se trouvent dans d'autres, et quelques caractères qui venaient mal et que l'on a remplacés, ce qui prouve qu'il a encore été retouché à la double composition durant la période du tirage.

(1) Collection de M. Arthur Benoit, citée en note, et à ce propos, p. 229 des *Mémoires de la Société*, année 1883, et p. 20 du tirage à part. Pour ce qui concerne, aux mêmes lieux, le métrage de la justification du texte et l'indication relative à la dimension des caractères utilisés pour la composition des différentes formes d'absolution, nous devons humblement dire qu'il y a là quelques données dont une rigoureuse exactitude demande la rectification. Il sera facile de la faire au moyen de nos deux planches.

Les exemplaires des formules de 1511, qui, de même que celui de M. Benoit, proviennent des gardes de volumes de la *Nancéide*, en leur ancienne condition, sont, en général, les plus beaux, et ceux qui permettent de juger de l'aspect que présentait l'imprimé avant d'avoir subi les mutilations d'une rognure exagérée. Les formules en bon état doivent avoir dans le bas une partie en blanc, dont la hauteur atteigne pour le moins celle de la partie imprimée.

Filigrane du papier

Niuersis pñ
Parisien Da
a singulis p
nūc vel eptū
serit seu in te
qui eos absol
t pctis suis & tūcunq; grauib
sedi aplice reseruatis semel in
culo mortis eptremo debeat p
cessuū quorūcunq; rei
seruatis eidē sedi aplice totiē
totius ecclesie militātis. cū p

merito dictis indulgen. gaud
lesimoquingētesimo vndecim
Forma plenarie ablc
Misereat tui &c. Dñs nr ihs
pctis tuis. etiā sedi apostolice
Forma absolutionis
Misereat tui &c. Dñs nr ihs
Forma plenarie remi
Misereat t. &c. Dñs nr ihs p
plenariā oim pcōr. tuor. tem

René Wiener, Nancy.

litteras inspecturis Nos magister & fratres pie domus del
tē in dño Notū facim⁹ q̄ ɔcessum est auctoritate aplica oīb⁹
idelib⁹ viro & vxore p̄ vna p̄sona ɔputat̄: qui de bōis suis
nūtios vel p̄curatores aut alias nr̄o hospitali dederit: mi
mētis suis pie legauerit: Vt possint eligere ɔfessorē ydoneū
t ab oībus criminib⁹: excessibus & delict̄ irregularitatib⁹
enormibus quoīmō p̄petrat̄ etiā specialit̄ vel ge neralit̄
ta & etiā in mortis articulo: et si tūc nō decesserit eis in arti
āgari. dādo eis plenissimā oīm suoꝝ pctōꝝ delictoꝝ crimi
sionē. etiā si de illis tūc memoriā nō habuerit. Et de nō re-
iotiēs op⁹ fuerit. cū assotiatione & p̄ticipatiōe oīm bonoꝝ
parētibus viuis & defunctis. Et quia deuot in p̄po
de bonis suis cōtribu ideo
debet Datū sub sigillo ad hoc ordinato Anno dñi Mil
e vero Mensis

tionis omniū peccatoꝝ semel in vita.

s te absoluat & auctoritate aplica ego absoluo te ab oībus
ruatis. In noīe patris & filii & spūssancti. Amen.

tiēs quotiēs de nō reseruatis sedi aplice.

s te absoluat. & ego absoluo te ab oīb⁹ pctīs tuis. In noīe

onis in mortis articulo.

te absoluat. et ego absoluo te ab oīb⁹ pctīs tuis dādo
onē inq̄tū claues scē mrīs eccle se extēdūt. In noīe patris.

ormule de Lettres d'Indulgences imprimée à Saint-Nicolas-du-Port en 1511.

(Exemplaire A).

est à peu près le même pour les deux exemplaires, de conservation tout aussi bonne, servant encore actuellement de feuillets de garde dans le *Nanceidos opus* de la Bibliothèque de la ville de Saint-Dié : 0m 281 sur 0m 192, suivant la communication du conservateur, M. Tremsal, de la complaisance de qui nous tenons, en outre, le dessin du filigrane marquant le papier de ces exemplaires, et consistant en un T gothique patté, autrement désigné sous le nom de *tau*, ou de croix de Saint-Antoine (1).

Disons que cette marque est un nouvel indice de l'origine lorraine des formules. On ne la trouve pas au nombre des filigranes que MM. Midoux et Matton ont publiés comme ayant été recueillis dans des localités voisines de l'Ile-de-France (2), tandis que l'emploi en a été constaté dans diverses localités des régions de l'Est, pour les xve et xvie siècles, et notamment, en 1509, à Saint-Dié (3). Nous voyons, d'autre part, le

(1) Le filigrane dont il s'agit, qui se voit aussi dans le papier de l'un des exemplaires appartenant à la Bibliothèque de Nancy, est reproduit sur la première de nos planches. La tige avec globules que l'on remarque au-dessous du T est l'empreinte laissée dans le papier par le fil de laiton et ses attaches employés à fixer plus solidement la matrice du filigrane dans la forme du fabricant. On trouve plusieurs exemples de cette particularité dans l'*Etude sur les filigranes*, de MM. Midoux et Matton.

(2) *Etude sur les filigranes des papiers employés en France, aux XIVe et XVe siècles ;* Paris, 1868.

(3) Ch. Schmidt, *Mémoire sur les filigranes des papiers employés à Strasbourg de 1343 à 1425 ;* Mulhouse, 1877 ; no 80 de la table finale. M. Schmidt y constate l'emploi du papier à la croix de Saint-Antoine : à Strasbourg, en 1494' 1496, 1502, 1508 ; à Bâle, pour un imprimé, en 1496 ; à Saint-Dié, pour un imprimé, en 1509.

même *tau*, ou, si l'on préfère, la même croix de Saint-Antoine, au-dessus du type banal de la tête de bœuf, parmi les filigranes des papiers employés par Jacobi, en 1518, à l'impression du poème de Pierre de Blarru.

Nous ne pouvions pas ne pas rechercher si les caractères au moyen desquels ont été imprimées les formules de 1511 sont bien de ceux dont les ateliers de Pierre Jacobi étaient approvisionnés. Sur ce point, nous ne saurions mieux faire que de rapporter ce qu'a bien voulu nous écrire notre judicieux confrère, M. Favier, conservateur de la Bibliothèque de Nancy, à la suite de rapprochements établis entre un exemplaire des formules et deux des volumes édités par Jacobi, le *De artificiali perspectiva*, à Toul, en 1505, et le *Nanceidos opus*, à Saint-Nicolas, en 1518 :

« La formule est imprimée avec deux sortes de caractères, les uns un peu plus petits que les autres. Ces » derniers sont employés pour les *titres* des différentes » formes d'absolution ; les autres pour tout le texte.

» Si l'on compare les plus grands à ceux qui ont » servi à la partie en français du *De artificiali perspectiva*, on peut déjà constater une parfaite identité ; » mais si l'on compare les plus petits avec ceux du » privilège du duc Antoine qui se lit au verso du titre » de la *Nancéide*, il n'y a plus de doute possible; la » ressemblance se voit jusque dans les plus petits » détails, tant pour les majuscules que pour les minuscules, ainsi que pour la conjonction *et*. Non content » de l'opinion que je m'étais faite moi-même, j'ai demandé l'avis de différentes personnes compétentes : » elles n'ont pas hésité un instant à la confirmer... »

On nous permettra de nous tenir à cette appréciation, d'une nature si précise et d'un caractère si désintéressé.

En 1845, à l'époque où M. Beaupré publiait ses *Recherches*, les formules de 1511, tirées d'anciens livres comme la *Nancéide* et autres volumes sortis également des presses de Jacobi et demeurés dans leur reliure primitive, devaient se trouver plus aisément qu'aujourd'hui. Sans compter les autres spécimens dont il s'est occupé, le savant bibliographe dit que « le même imprimé s'est rencontré dans une Nancéide, au nombre de plus de trente exemplaires, qui, collés et battus ensemble, formaient un des cartons du volume. » Un de ces exemplaires existe encore à la Bibliothèque publique de Nancy, revêtu d'une note de Jean Cayon, auteur de nombreux écrits sur l'histoire de Lorraine. La note, à coup sûr, est très inexacte pour ce qui y est dit de Pairis et de l'auteur de la *Nancéide ;* mais, comme elle porte son enseignement à certains égards, la voici telle qu'elle est conçue :

« Cette curieuse formule d'indulgences a été imprimée en 1511 à Saint-Nicolas-du-Port, pour l'abbaye » de Péris ou Pairies, et dans laquelle vivait à cette » époque Blaru, le chantre de la guerre de René II, en » 1477. Nombre d'exemplaires semblables au présent » étaient collés ensemble et servaient de cartons à un » très ancien *Liber Nanceidos*, relié en parchemin, » vendu publiquement en 1835, avec les archives de la » ville susdite. Vente, par parenthèse, qui produisit » 36 f., employés dignement à l'acquisition d'un fourneau de fonte, pour la décoration de la salle du » Conseil municipal de ce lieu. »

« J. Cayon. — 1841. »

Indépendamment de cet exemplaire, et d'un second, d'autre source, appartenant de même à la Bibliothèque de Nancy ; indépendamment encore des trois formules, dans le meilleur état, que nous avons mentionnées particulièrement plus haut, comme existant à la Bibliothèque de Saint-Dié et dans le cabinet de M. Arthur Benoit, à Berthelming, il ne nous reste plus à citer, pour compléter la liste des exemplaires dont nous avons connaissance, que les deux que M. Beaupré possédait, et qui continuent à faire partie de la bibliothèque de ce regretté confrère, religieusement conservée par M. Emile Beaupré, son fils ; plus, celui de la Bibliothèque nationale, à Paris, et celui des collections de la Société d'Archéologie lorraine.

Les deux exemplaires, de composition différente, qui appartiennent à la Bibliothèque de Nancy, sont ceux dont nous donnons la reproduction photolithographique, grâce à l'obligeance de M. Favier et aux bons soins de M. Lucien Wiener.

L'ORDRE

DE

SAINT DOMINIQUE

A TOUL

PAR M. A. BENOIT

I. — Le couvent des dominicains

Les frères prêcheurs, connus aussi sous le nom de Jacobins, furent appelés à Toul de 1240 à 1245 par l'évêque Roger de Marcey. Grâce à de puissants protecteurs, le duc de Lorraine, Ferri III, le maître échevin Nemeri Barat et sa femme Elisabeth, ils s'établirent au faubourg Saint-Amand, contre le mur du *Castrum*. Quelques années plus tard, l'empereur Frédéric II ayant permis de reculer l'enceinte de la ville et d'y englober les paroisses Saint-Amand et Saint-Pierre, leur couvent se trouva dans le *Castrum*, paroisse Saint-Jean, non loin de la porte du Guet, près de l'impasse

du Pont-Caillant, entre les rues Muids de Blé, Saint-Dominique, Saint-Jean et la ruelle des Jacobins. Il renfermait deux cours et était séparé de son jardin par un pont couvert qui traversait la rue Saint-Jean et qui aboutissait à une maison appartenant à la ville et servant de magasin (1).

Les fondations ducales ne manquèrent pas aux nouveaux venus : en 1295, 10 livres du duc Ferri (2) ; 30 livres, monnaie de Toul au mois d'avril 1313 du duc Thiébault ; en 1337, 6 petits florins bon or et de bon poids du duc Jean, « pour prier Dieu pour lui » et de Charles II cent florins, le 11 janvier 1424, le duc Raoul, le glorieux mort de Crécy, les mentionne aussi dans son testament du mois d'août 1346.

La même année, le sire de Pierrefort, Henri de Bar, leur donne 40 florins « pour prier Dieu por mi » et par son testament daté du château de Joinville le 22 juin 1459, le vaillant comte de Vaudémont Ferri leur fait donner 10 florins

L'évêque d'Hocedy, le 23 février 1553, écrivait : « Item, nous donnons au couvent des prêcheurs pour une fois la somme de 50 livres pour prier Dieu pour notre âme et faire un service après notre trépas », et l'évêque de Camilly, le 30 septembre 1723 : « Je donne aux trois maisons religieuses, Dominicains, Capucins et Cordeliers, et aux quatre couvents du Saint-Sacrement, du Grand-Ordre, du Tiers-Ordre et de la Con-

(1) V. Benoît-Picart, Thierry, c^t^ Daulnoy.

(2) V. Calmet et Hugo. — Le duc Ferri, en 1292, sur les prières des Dominicains de Toul, établit les Sœurs Prêcheresses à la Madeleine, près de Saint-Nicolas. Plus tard, le couvent fut transféré à Nancy.

grégation, chacun cent livres, une fois payé, pour se souvenir de moi dans le Saint-Sacrifice de la messe et dans leurs prières que je remets à la disposition des supérieurs et supérieures de chaque maison (1).

Jérôme Cauchon, conseiller au parlement de Metz, leur laissa, par testament du mois de décembre 1654, cinq cents francs pour cinq cents messes.

Par leur science et leur piété, les Dominicains qui étaient de la province de France, eurent bientôt pris pied dans la vieille cité touloise ; ils prêchaient, ils catéchisaient, ils aidaient les curés. L'évêque Guillaume Fillatre, ayant voulu établir, en 1449, un théologal dans le chapitre, les chanoines lui observèrent qu'ils payaient un Dominicain, docteur en théologie, pour prêcher au peuple et instruire les jeunes chanoines. Mais sur l'insistance du prélat, ils firent venir un théologien de Paris. Le prélat qui tenait pour le duc de Bourgogne s'étant brouillé en 1458 avec son chapitre et la ville, mit celle-ci en interdit, mais les Dominicains excités secrètement par le duc Jean d'Anjou et le légat du pape, refusèrent de le recevoir et avec eux les Cordeliers et les chanoines de Saint-Gengoult, qui tenaient pour le duc de Lorraine. Ce fut alors que le roi de France envoya à Toul deux inquisiteurs de la Foi, les Pères Jean Rechalle et Pierre Régis.

Le chapitre de la cathédrale continuait d'avoir d'excellentes relations avec le couvent, qui assistait en chape à toutes les processions des chanoines.

... Des Jacobins, voici la race pie,

(1) Le 23 février 1532, l'évêque d'Ailly donne par testament 50 francs aux prêcheurs, pour prier Dieu pour lui et pour un service.

dit Bicquilley dans son poème de la *Croisade de Toul.* Les frères étaient de bons orateurs ; en 1591, le P. Poisel, docteur en théologie, prêcha à la cathédrale pendant l'octave du Saint-Sacrement. En 1657, c'est le frère Paul qui obtient beaucoup de succès pendant l'Avent. Une foule immense vint l'entendre. On remarquait le gouverneur de la ville, le premier président, des conseillers, etc.

En 1589, le chapitre leur envoya un secours en argent à cause de la cherté des vivres.

Le 5 juillet 1669, la veille de l'ouverture du chapitre provincial, les frères prêcheurs présents à Toul vinrent faire une station à la cathédrale. Ils y furent reçus au carillon des cloches, aux chants des musiciens et l'église décorée de ses plus beaux ornements. En reconnaissance de ce sympathique accueil, les frères dédièrent au chapitre une thèse en satin blanc doublé de taffetas cerise et garnie d'or et d'argent. Les chanoines ne voulurent pas recevoir cette thèse pour rien, ils firent donner aux religieux 20 écus blancs qui excitèrent de vifs sentiments de reconnaissance.

L'église des Dominicains était une de celles où l'on faisait en grande pompe les Commémorations solennelles de la semaine de Pâques. D'après les anciens statuts de 1497, les frères étaient spécialement invités aux fêtes du Saint-Clou à la cathédrale.

Ils avaient eu un procès devant le parlement alors à Toul, et ils l'avaient gagné quoiqu'ils eussent eu tort.

En 1615, ils avaient vendu à la ville leur ancien prédicatoire, qui fut bien vite changé en maisons bâties par les nommés Blanchard et Brochant, moyennant un cens perpétuel de 25 francs. Mais les religieux se ravi-

sèrent et demandèrent, le 24 mai 1644, la résiliation du marché. Malgré le refus de la ville, l'affaire fut plaidée et les censitaires furent obligés de déguerpir en 1647, ayant perdu tout ce qu'ils avaient avancé.

En 1701, l'Etat ne se laissa pas influencer, il refusa net la petite place à gauche du passage que les frères demandaient pour agrandir leur jardin.

Propriétaires dans le Toulois, ils furent appelés, en 1742, par le commissaire chargé de rédiger la coutume de Toul, le prieur Delaby (1) comparut pour son couvent et pour les prieure et religieuses du grand ordre de saint Dominique. Les prieure, religieuses et couvent du Tiers-Ordre furent représentés par le procureur Mathieu Vanneson.

« Le couvent des Dominicains, dit Dom Gueyton en 1746, dont le père Parque est prieur, honnête et gracieux, leur bibliothèque est belle, longue et bien fournie. »

D'après l'inventaire fait en 1790, celle-ci avait 1,090 volumes de divers formats, dont 330 in-4°; ils étaient marqués :

Ex libris Bibliothecæ ff. prædicatorum conventus tullensis.

Bibl. ff. prædicatorum conus tullensis.

De 1790 à 1792, on vendit l'église et le monastère, et les maisons situées rues Muids-de-Blé, du Pont-Cailland, Corne-de-Cerf, du Mourot, du Tripot, au-dessus de Saint-Georges, à l'arcade des Jacobins, place du Change, etc.

(1) En 1764, le P. Viardot, en 1772, le P. Merlin; en 1790, le P. Guérard, prieurs.

Le 31 octobre 1790, une ferme fut adjugée, ban d'Ecrouves, puis un jardin, 2 hommées et 6 jours de vignes, ban de Toul.

Il y avait six cloches au couvent.

Leur vaste église à trois nefs et à transept datait de la fin du treizième siècle. Elle n'était pas orientée et on y entrait par les côtés ; à gauche par la ruelle des Jacobins, à droite par une cour donnant sur la rue Saint-Jean.

Les chanoines de la cathédrale y firent l'office pendant que l'on réparait les voûtes de leur église qui avaient été écrasées par suite de l'écroulement de la tour de droite du chœur, en 1552.

Démolie pendant la Révolution, on construisit sur son emplacement la Rue-Neuve. Suivant feu Olry, on en verrait encore quelques traces à l'angle du premier étage de la maison n° 13 de la rue Saint-Jean (?)

L'église paroissiale Saint-Gengoult a hérité d'une relique authentique : c'est une côte de saint Thomas d'Aquin.

On voyait plusieurs tombes remarquables dans l'église des Dominicains.

Au milieu du chœur se trouvaient celles des frères Jean Obem et Pierre Liétard, évêques suffragants de Toul ; il y avait cette inscription :

Christopolitanæ sedis jacent hîc duo præsules, episcopatus Tullensis suffraganei sacræ theologiæ professores, hujus conventus religiosi, videlicet Magistri Johannes Obem qui anno Domini M CCCC. LXV die VIII septembris et Petrus Lietardi, anno millesimo quingentesimo sexto ; die quinta supradicti mensis septembris, animas suas Altissimo reddiderunt.

Plus loin était la pierre tombale d'un troisième suffragant, frère Didier Apis :

Cy gist Révérend Père en Dieu, frère Didier Apis, évêque de Chrystopole, suffragant du diocèse de Toul et inquisiteur de la Foy; en son vivant religieux et prieur pendant plusieurs années du covent de céans, qui décéda de ce monde le dixième d'avril mil cinq cent quarante-cinq. Dieu lui face la grâce. Amen.

Enfin, au milieu de l'église, était la tombe de frère Clément Bouley, suffragant des évêques d'Hocédy et du Chatelet.

Cy gist Révérend Père en Dieu, frère Clément Bouley, religieux de céans, évêque de Chrystopole, suffragant en l'évêché de Toul, qui mourut l'an 1571, le 23e jour de mars. Priez Dieu pour lui.

Deus propitius esto mei peccatori.

Sub hoc lapide jacet frater Clemens Bouley, sacræ theologiæ professor ac hereticæ pravitatis inquisitor qui obiit anno Domini MDLXXI.

Quisquis ades, qui morte cades, sta, respice, plora.
Sum quod eris, modicum cineris, pro me precor, ora.

Respice sensum.

Il y a une épitaphe d'un autre évêque, dit le Père Benoît Picart, qui pourrait bien avoir été aussi suffragant de Toul.

Hic jacet venerabilis pater, Godefridus Leodensis, quondam Brachialensis episcopus, ordinis fratrum prædicatorum, qui obiit anno Domini millesimo trecentesimo trigesimo quarto, undecimo die octobris, anima ejus requiescat in pace.

On peut aussi croire la même chose de ce religieux évêque qui est enterré auprès du grand autel.

Ligneio natus, Nicolaus in ordine vitam duxit compositam, vultu sermoneque gratus, moribus ornatus, prudentiâ pontificavit, sed mors prostravit. Annum cape sic numeratum. Millesimo trecentesimo sexto decimo Kalendas martii.

D'autres personnages furent aussi enterrés dans l'église. Dom Pelletier cite comme inhumés dans la chapelle du Saint-Sépulcre Claude de Jobal, sieur de Pagny, décédé le 4 mai 1632. Il avait une épitaphe et était le père de Gille de Jobal, voué en partie de Blénod, mort le 12 janvier 1642, qui fonda deux messes par semaine et reposait à côté de lui et près de sa femme Barbe de Baillivy, décédée le 16 juillet 1652. Le président au parlement Michel Charpentier, mort le 26 septembre 1637, était aussi inhumé aux Dominicains. Son service se fit en présence de sa veuve, de son fils et de toute la Cour souveraine.

Au mois d'octobre 1681, on enterra un ancien échevin de Toul, Jean Fabvier, premier président du Conseil souverain d'Alsace, qui s'éteignit à Brisach le 27 septembre. Il laissa deux filles de sa femme Sébastienne Braulat.

Jean de Lescut, sieur de Pixerécourt et de Saint-Germain, maître des Comptes de Lorraine, étant sans enfants de Jeanne le Poignant, sa femme, fonda, le 5 janvier 1588, à l'église des Dominicains, une messe sous l'invocation du saint nom de Jésus, qui devait être dite tous les mardis de l'année à la chapelle du Saint-Sépulcre. Il fit don pour cette fondation de 57 francs de rente et de 7 chapons à prendre sur ses biens.

Le 29 avril 1668, il y eut une grande fête au couvent à cause de la canonisation de sainte Rose de Lima ; l'évêque y vint officier et le chapitre de la cathédrale

assista aux offices. Les Dominicains vinrent, au son de toutes les cloches, chercher les chanoines qui étaient accompagnés de leurs chantres et de leurs musiciens. On les reconduisit avec les mêmes cérémonies (1).

Le monastère eut plusieurs religieux distingués ; il faut d'abord citer les cinq évêques de Chrystopole suffragants de Toul :

1° Jean Obem, docteur en théologie, suffragant de Guillaume Fillastre, mort le 8 septembre 1465 ;

2° Pierre Liétard, également docteur en théologie, mort le 5 septembre 1505 (2) ;

3° Christophe Bouley, docteur en théologie, suffragant de Hugues des Hasards. Le vendredi 25 octobre 1511, il fit en grande cérémonie la translation des reliques de saint Amon à l'abbaye Saint-Mansui. Il assista, au château épiscopal de Vic, le suffragant de Metz, évêque de Nicopolis, dans le procès contre le religieux augustin apostat Jean Chatelain. Ils le condamnèrent le 12 janvier 1525 à être dégradé, remis au bras séculier et brûlé vif. Ce qui eut lieu le même jour.

4° Didier Apis, inquisiteur de la Foi, suffragant de l'évêque d'Hocédy, mort le 10 avril 1545 ;

5° Clément Bouley, aussi inquisiteur de la Foi, suffragant de l'évêque du Chatelet. Il mourut le 23 mars 1571. En 1555, il consacra l'église des Annonciades de Ligny.

(1) En 1593, on fit dans l'église les prières des quarante heures pour la paix.

(2) Il porte le saint Clou à la procession au mois d'avril 1501, en l'absence de l'évêque et par permission des chanoines.

La *Bibliothèque lorraine* indique deux Dominicains toulois, tous les deux bons prédicateurs :

1° Le R. P. Thomas Lepaige, né le 25 novembre 1597 ; il fit profession à Toul le 30 août 1618, prêcha dans beaucoup de cathédrales, et mourut à Langres le 14 mars 1653.

On a de lui les oraisons funèbres imprimées du maréchal de L'Hôpital (1649, in-4°), du duc de Chaulnes (1651), du premier président Nicolas de Verdun (1657).

Il a publié « le Manuel des Confrères du Rosaire », Nancy, chez Antoine Charlot, 1625, et « l'Homme content », Paris, 1629, plusieurs fois réimprimé.

2° Le R. P. Basile Vivin, né à Vannes, le 5 février 1612, entra dans l'ordre le 16 août 1622, fit professien le 17 avril 1624 et mourut le 19 mars 1664 à Toul (1).

M. Ch. Robert ne cite qu'un sceau du couvent du 15 septembre 1634 :

S. Prioris con. Tvllensis ord. F. Prædi.

Dans le champ, monogramme de *Jesus salvator mundi*, une croix au-dessus cantonnée de six étoiles en orle ; en pointe, les trois clous de la Passion. — Forme ovale, cire sur papier, 35 millimètres de haut (xxxvi, 131) (2).

Voici la composition du couvent lors de la promul-

(1) Ce fut à Toul, chez Simon Belgrand et Pierre Laurent, que Pierre Pellican de Blois, aumônier des Dames prêcheresses de Nancy, fit imprimer l'Honneur de la Très sainte Mère de Dieu maintenu, 1640 ; gros in-4° dédié à la maréchale du Hallier.

(2) Quant aux « Religieux du Tiers-Ordre » dont parle l'auteur de la *Sigillographie de Toul*, ils n'ont jamais existé ; le sceau donné est celui des religieuses du Tiers-Ordre.

gation des décrets de l'Assemblée nationale : Il y avait huit pères dont le P. Guerard, Antoine-Jean, était prieur, né le 23 décembre 1742. Il s'était retiré à Caen, chez le curé de Saint-Paul, au mois de mai dernier. Les autres religieux étaient :

Le Moussu (François), né à Vaucouleurs, le 5 mai 1734 ; profession à Paris, le 26 janvier 1752.

Chacupoulon (André), Toul, 21 août 1737, profession, 24 août 1557.

Lorrain (Sébastien), Bernécourt, 7 mai 1743.

Bieler (Jean-Nicolas), Toul, 13 juin 1744.

Moine (Benoit), Toul, 11 juillet 1754.

De Robe (François) Vaucouleurs, 6 mars 1756.

Noël (Jean-Baptiste), Lucey, 10 août 1757.

Auxquels il faut ajouter, Chalon, de Toul, jacobin de cette maison, aumônier du régiment du Roi (1).

Ils déclarèrent tous vouloir quitter le couvent. Les PP. Le Moussu, Guérard et Noël étaient déjà partis.

Le 6 janvier 1791, le P. Le Moussu déclare ne plus vouloir de la vie commune, il était le seul qui avait déclaré vouloir rester.

II. — Les religieuses du premier et ancien couvent de saint dominique.

« Nous possédons neuf cloîtres, bien rentés,
» Réduits sacrés de la molle incurie,
» Où l'on ne connaît qu'un coup d'apoplexie ;
» Ce n'est pas tout, dans quatre autres couvents,

(1) Archives départementales, G. 68. 1385.

» Sont, sous la clef, nonnains fraîches et belles,
» Dont les serments aux passions rebelles,
» Ont quelquefois mis des freins impuissants ...

Ainsi s'exprime Ch.-François de Bicquilley, l'auteur de la *Croisade de Toul*, poème trop méchant pour être vrai. Il ajoute en note : Assurer que le bourgeois et le peuple de Toul possèdent un quart des fonds de terre du pays est une prétention trop désavantageuse à la prospérité du clergé pour croire qu'il voudrait en garantir authentiquement la justice. Aussi une nombreuse partie de ce peuple est obligée d'aller chercher son dîner à la porte des couvents et de s'en retourner souvent à jeun.

Ces quatre monastères de femmes étaient les Dominicaines venues en 1622, le Tiers-Ordre et les religieuses de la Congrégation en 1634 et les Bénédictines du Saint-Sacrement en 1664.

Le couvent des Dominicaines du Grand-Ordre fut fondé le 22 août 1622 par les libéralités de la famille de Baillivy, du chanoine Gordon et d'autres personnages. Il était connu sous le nom de Notre-Dame-des-Champs ou le grand couvent habité par les Dames du premier et ancien ordre.

Les archives départementales possèdent le plan du monastère et quelques pièces concernant les religieuses, obligations, ventes, etc. (n° 2718) (1). Le numéro suivant des mêmes archives est le « Cahier des Dépenses à l'usage des Religieuses du premier et ancien ordre de saint Dominique — à la plus grande gloire de Dieu

(1) De 7516 à 1787. In-folio, 392 feuillets.

et le salut de nos âmes. — Jésus-Marie-Joseph-Dominique. »

On y trouve quelques renseignements curieux.

C'est l'architecte Chapy qui répara le couvent et l'organiste Monchablon restaura les orgues. En 1770, l'évêque Drouas, assisté du chanoine Rochard, archidiacre, bénit en grande cérémonie la grosse cloche qui avait été refondue.

Le couvent possédait trois cloches, les religieuses du Tiers-Ordre autant.

La Bibliothèque occupait une chambre donnant sur le jardin ; elle n'avait que 398 volumes et 3 manuscrits.

Les bâtiments renfermaient deux cours et un immense jardin au midi que bornait au couchant celui de la cure de Saint-Amand (1).

L'entrée de l'église, bien reconnaissable encore par son haut toit carré et son plofond cintré, donnait sur la rue de la Rousse (n° 3).

Tous les lieux claustraux ont été démolis comme ceux des Dominicains.

Le 18 septembre 1791, on vendit un gagnage, terres et prés aux religieuses.

La dernière prieure fut sœur Marie Nicolas de saint Bernard (Jeanne Besser), née à Toul le 30 septembre 1735, qui fit profession le 30 mai 1757 ; elle voulut rester dans son couvent ainsi que toutes ses religieuses, sauf la 13e par ancienneté et les cinq dernières reçues (la plus jeune était sœur Charlotte-Eugénie Marin, née

(1) Prieures : 1750, Mme Alexis Régnier ; 1764, Mme Michel ; 1762, Mme de Roche ; Mme Besser en 1790 ; sœur Cécile Gouvion, procureuse.

à Saint-Mihiel en 1768 et qui avait fait profession en 1786).

La sous-prieure était Anne-Catherine Pagel, de Toul (1734), ainsi que la procureuse, Françoise Didier (1736). Il y avait 17 religieuses, 4 sœurs converses et une domestique. Neuf sœurs étaient de Toul (1), 2 de Nancy, 3 de Saint-Mihiel, une de Bar-le-Duc, de Domgermain et de Germiny.

III. — Les religieuses du troisième ordre de Saint-Dominique.

Le Tiers-Ordre de Saint-Dominique fut établi, d'après le P. Helyot, bien longtemps après la mort du saint fondateur.

Le R. P. Muneo de Zamora donna aux frères et aux sœurs un règlement qui fut approuvé en 1405 par le pape Innocent V et confirmé en 1489 par un de ses successeurs Eugène IV.

Il y a des sœurs, comme à Toul, qui font des vœux solennels, observent la clôture et sont véritablement des religieuses. Elles ont le même costume que les Dominicaines, elles ne se distinguaient de celles-ci que par le voile blanc ; mais depuis quelque temps elles portent le voile noir. Elles ne pratiquent pas tant d'austérités, car elles mangent de la viande trois fois par semaine (Helyot).

Le Tiers-Ordre a la gloire de compter deux grandes

(1) Entre autres Marguerite (1764-1783) et Cécile Gouvion.

saintes, sainte Catherine de Sienne en 1380 (1) et sainte Rose de-Lima en 1617.

Leur couvent, vendu le 1er décembre 1791, est entièrement méconnaissable. Le théâtre municipal est installé dans l'église ; le « Café de la Comédie » est au rez-de-chaussée.

Les bâtiments ne dataient que de 1634, car ce ne fut que le 14 septembre de cette année que les sœurs du Tiers-Ordre de Saint-Dominique furent appelées à Toul. L'évêque André du Saussay leur donna l'autorisation de s'y établir en 1657. Elles devaient tenir un pensionnat et donner l'instruction gratuite aux petites filles de la ville, et ce fut le prétexte de l'insuffisance du logement pour les classes qui amena un désaccord sérieux entre elles et le magistrat qui avait bien voulu les admettre.

Elles avaient obtenu de Louis XIV des lettres patentes sur parchemin, revêtues du grand sceau de l'Etat et datées de Saint-Germain-en-Laye le 26 juillet 1672, leur permettant l'achat de quatre maisons, entre autres celle de l'abbaye de l'Etanche qu'elles avaient louée pour neuf ans. Les lettres royales furent homologuées au parlement de Metz le 29 décembre même année.

L'évêque ne les autorisa à construire qu'en 1678.

« Nous certifions à qui il appartiendra qu'étant entré » dans le monastère de nos chères filles les religieuses » du Tiers-Ordre de notre ville de Toul, nous avons » reconnu qu'elles sont dans un besoin indispensable » d'acheter quelques maisons voisines de la leur, parce

(1) (Revue catholique d'Alsace, 1883-84). La Théologie de sainte Catherine de Sienne ou la Doctrine catholique avant Luther, par le Dr J. Gapp, 64 pp. in-8°.

» que leur logement vieux et peu nombreux ne suffit » pas à leur communauté grande et nombreuse coe » elle est. A Toul, ce 25 octobre 1678. »

† *J. Eu et C. de Toul.* (Jacques de Fieux.)

Malgré ce certificat, la ville chercha à empêcher les religieuses d'élever de nouvelles constructions. Le couvent était un des plus grands de la ville, soutenaient les magistrats. Sur leurs prières, le parlement ordonna une visite de lieux, et l'échevin Pillement et le procureur général Du Pasquier furent délégués par leurs concitoyens. Le 20 mai 1679, ils furent reçus dans le monastère et déclarèrent qu'il y avait 36 cellules, 20 pensionnaires et que la chapelle était dans une chambre au rez-de-chaussée.

Les religieuses, qui avaient déjà acheté les maisons pour 30,000 francs le 31 août 1672, se plaignirent amèrement du manque de place et finalement gagnèrent le procès.

Par suite de ces nouvelles constructions, le couvent fut le plus important de toute la ville. Il s'étendait le long de la rue des Febvres avec deux cours et l'église non orientée donnait sur la rue, elle était dédiée à sainte Catherine de Sienne. Il y avait des tableaux de bons maîtres flamands (1). Un immense jardin allait au midi jusqu'à la rue Saint-Amand, où il y avait une sortie près du jeu de paume au Tripot appartenant aux frères prêcheurs. Au couchant se trouvait le couvent du premier ordre. Tous les deux se trouvaient sur la paroisse Saint-Amand.

Le plan de la maison est aux archives départementales qui contiennent en outre une liasse d'obligations

(1) Almanach des Trois-Evêchés. Metz, 1790.

(n° 2718), entre autres une pour l'école des jeunes filles de la paroisse de Charmes-la-Côte.

Le n° 2719 est le registre in-folio des dépenses de la maison de 1763 à 1783.

On trouve comme prieures deux fois Mme Royer, 1762 et 1779. Mme Dejours aussi deux fois, 1769-1790.

Le sceau de la fin du xvne siècle est elliptique. H. 0m 22.

✠ Seel dv mon. dv tiers ordre. s. dom. a toul. Dans le champ, sainte Catherine de Sienne, vue de face, tenant un crucifix.

En 1790, il y avait 14 religieuses et 4 sœurs converses. Elles veulent toutes rester, sauf une (la 13e).

La plus ancienne religieuse était de Metz, c'était Marie-Anne Auburtin, née en 1707 ; Etienne, Bonne-Marguerite était de la même ville (1760) ; Anne Jouin était de Vaucouleurs (1723) ; de Toul, Olry, Marguerite (1730); Daulnoy, M.-A. (1767), et Marie Collardez ; Mirabel, Marie-A., de Thionville (1733) ; Deprez, Anne-Madeleine, de Ligny (1734) ; Thérèse Claude, de Sarreguemines (1762) ; Marie-Anne Descompte, de Reffroy (1759) ; Françoise de Choïet, de Longeau (1739) ; Julie Drouin, de Bar-le-Duc ; E. Grandjean, de Frolois (1753), et Dubez, Ursule, née à Chalaine le 26 mars 1759, qui fit profession le 11 juin 1782, et qui déclara vouloir sortir du couvent.

EXCURSIONS ÉPIGRAPHIQUES

PONT-SAINT-VINCENT

PAR

M. LÉON GERMAIN

Conduit récemment à Pont-Saint-Vincent par une circonstance fortuite, nous avons été surpris d'y remarquer des maisons fort intéressantes et une église pavée de pierres tombales auxquelles aucune étude d'ensemble n'a encore été consacrée. Ce sont les notes rapidement prises pendant cette excursion, et plus spécialement le texte des épitaphes, dont nous nous proposons de faire le sujet du présent travail. Il eût, sans doute, été bon de demeurer quelques jours sur place et d'approfondir certaines questions difficiles à résoudre ; mais cela aurait demandé beaucoup plus de temps et d'espace que nous ne voulions en accorder à ces recherches. Une fois le chemin indiqué, d'autres pourront le suivre : bien souvent des vestiges précieux, conservés dans les localités rurales, sont insuffisamment appréciés des habitants ; ils craignent d'en parler, n'en soupçonnant pas l'intérêt réel ; cependant, lorsqu'un archéologue en

fait l'objet d'une publication, ils comprennent la valeur de ce qu'ils possèdent ; ils se plaisent à étudier ces souvenirs, voyant que c'est rendre service à la science, et ils se sentent disposés à envoyer aux sociétés d'histoire d'utiles communications.

Notre article aurait été purement épigraphique si M. l'abbé Louis, curé de Pont-Saint-Vincent, qui nous a reçu avec une cordialité parfaite, n'avait bien voulu nous permettre de prendre connaissance de précieux cahiers de notes sur les annales locales conservés au presbytère ; ils ont été rédigés, vers 1868, par l'un de ses prédécesseurs, M. l'abbé Boulanger, aujourd'hui curé de l'église de Bon-Secours, à Nancy, et chanoine honoraire. Ces cahiers renferment des extraits d'ouvrages historiques et de documents ecclésiastiques, puis des renseignements sur le village, l'église, les transformations que l'on y a faites depuis le concordat ; ils offrent surtout de très nombreuses et curieuses mentions, tirées des registres paroissiaux et des archives communales (1).

(1) Ces documents se rapportent à tout ce qui concerne les annales du village : administration publique, couvents et hôpitaux ; droits et charges des habitants et du curé ; dîmes, redevances seigneuriales ; usages locaux, mœurs et coutumes ; frais du culte ; casuel ; confréries ; offrandes et fondations ; épidémies ; construction du pont sur la Moselle ; noms des fonctionnaires ; mariages et décès des personnes marquantes ; baptêmes intéressants par les noms des nouveaux-nés ou ceux des parrains et marraines ; Révolution, cahiers des doléances, élections ; Eglise constitutionnelle, culte de l'Etre Suprême puis de la déesse Raison ; vente des biens nationaux, dévastations de l'église et des maisons religieuses ; cérémonies républicaines ; ensuite, retour aux idées religieuses, fêtes de l'empire, etc., etc.

Malgré toute l'importance de semblables matériaux (transcrits sans ordre, il faut le dire, et que l'on devrait recopier en entier pour les classer convenablement), il ne pouvait entrer dans nos vues de faire l'histoire communale de Pont-Saint-Vincent; nous nous sommes efforcé d'extraire de ces cahiers le meilleur de ce qui touche les monuments et surtout les sépultures. Ces additions ayant changé les proportions de notre travail, nous l'avons divisé en deux parties, relatives : la première, aux monuments ; la seconde, aux pierres tombales offrant des inscriptions qui existent encore dans le pavé de l'église. Dans un appendice, nous recueillerons quelques-unes des dates historiques de Pont-Saint-Vincent, espérant qu'elles pourront aider à la rédaction d'un ouvrage plus complet.

PREMIÈRE PARTIE

Les monuments historiques de Pont-Saint-Vincent.

Cette première partie, qui concerne les souvenirs archéologiques de Pont-Saint-Vincent, se subdivise en quatre paragraphes d'inégales dimensions; ils sont consacrés : 1° au village et aux maisons intéressantes ; 2° à l'église ; 3° aux cimetière, croix et chapelles isolées ; 4° enfin, aux sépultures diverses de l'église qui ne sont plus rappelées par des inscriptions.

§ 1.

LE VILLAGE.

Bâti sur la rive gauche de la Moselle, et s'allongeant

sur le penchant de la colline de Sainte-Barbe, qui le domine, le village de Pont-Saint-Vincent arrête peu de monde par les vestiges matériels de son passé : la plupart des personnes qui se rendent dans cette localité, la traversent rapidement pour aller au fort qui commande la vallée, en défendant le flanc du camp retranché de Toul, ou aux forges que l'on voit sur la rive droite de la rivière ; son église et deux ou trois de ses maisons méritent cependant d'être signalées. Mais, avant d'en parler, donnons quelques renseignements sur l'origine de ce village (1).

Son nom, que l'on trouve pour la première fois sous sa forme composée dans un titre de 1262 (2), provient de la dépendance d'une partie de son territoire à l'égard de l'abbaye de Saint-Vincent, de Metz, et de l'importance vicinale du pont qui, de longue date, fut érigé à proximité, sur la Moselle. Avant le XIII^e^ siècle (3), au lieu qu'occupe le village actuel, existaient, ce semble, deux ou trois hameaux, savoir Saint-Vincent, nommé au XII^e^ siècle; Conflans, qui apparaît en 1176 et dont le nom se rapporte au *confluent* du Madon et de la Moselle; enfin, Neuves-Maisons dont la création doit être de peu antérieure à 1213.

Conflans fut mis à la loi de Beaumont, par Hugues,

(1) Consulter notamment les articles consacrés à Pont-Saint-Vincent dans la *Notice de la Lorraine* de Dom Calmet, la *Statistique de la Meurthe*, de M. Henri Lepage (1842), et les *Communes de la Meurthe*, du même (1853).

(2) « Le Pont-à-Saint-Vincent » (H. Lepage, *Dict. topogr.*)

(3) Des pointes de flèches antiques, trouvées sur le territoire de Pont-Saint-Vincent, ont été signalées dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, en 1860 (t. XI, p. 284).

comte de Vaudémont, en 1200. Si cet affranchissement n'affecta point dans l'origine les deux ou trois hameaux, il ne dut pas tarder à leur être étendu. Pont-Saint-Vincent appartint aux comtes de Vaudémont jusqu'à l'avènement de René II au trône ducal ; le prince engagea cette terre, en 1485, à un puissant seigneur nommé Guillaume Oudinet, puis, un peu plus tard, à son panetier Jeannot de Bidos, mort en 1508, dont la tombe est l'une des premières que nous aurons à étudier. « Le duc Charles III, pour récompenser le prince Nicolas de Vaudémont qui avait gouverné la Lorraine pendant sa minorité et son absence, joignit le Pont-Saint-Vincent au comté de Chaligny, et érigea ce lieu en *comté princier*, *et le plus seigneurial du duché de Lorraine*, en 1562 (1). »

Nicolas, devenu plus tard duc de Mercœur, est le père de la reine Louise ; son nom reviendra plusieurs fois dans la suite de ce travail. Vers 1580, le village fut érigé en paroisse ; il dépendait auparavant de Sexey-aux-Forges : le patronage de la cure appartenait à l'abbaye de Saint-Léon de Toul. « En 1587, pendant les guerres de la Ligue, les princes protestants d'Allemagne ayant envahi la Lorraine à la tête de 30,000 hommes, prirent Sarrebourg, brûlèrent les faubourgs de Blâmont, et vinrent, près de Pont-Saint-Vincent, offrir la bataille aux ducs de Lorraine et de Guise, dont l'armée était bien inférieure en nombre. Ayant traversé le Madon, ils attaquèrent les premiers postes ; mais les princes lorrains, gagnant la hauteur, évitèrent d'en venir aux mains, et le duc de Guise, à la tête de 400

(1) *Notice de la Lorraine.*

chevaux, fit une superbe retraite en présence de l'ennemi, qui se préparait à l'envelopper (1) ». Vers 1636, pendant la guerre de Trente-Ans, le roi Louis XIII fit démolir le château, dont, suivant la tradition, les matériaux servirent à la construction de la chartreuse de Bosserville, en 1666 (2).

M. Grille de Beuzelin, dans sa *Statistique monumentale* (1837), a consacré, à Pont-Saint-Vincent, un article qu'il importe, croyons-nous, de reproduire à cause de la rareté de l'ouvrage et de son objet spécial ; mais il sera nécessaire d'y joindre des notes rectificatives. Le premier alinéa, qui est le plus long, se rapporte à l'église ; nous le donnerons au chapitre suivant. Voici le second, relatif au village et aux maisons religieuses :

« Pont-Saint-Vincent était ville (3), avait titre de comté avec une prévôté de sept à huit villages (4) ; et le prieuré fondé au x^e^ siècle fut donné à l'évêque de Metz par Ricuin, évêque de Toul. Ce prieuré fut réformé par la comtesse Catherine (5), puis elle fut obli-

(1) *Statist.* ; nous reproduisons ce passage parce que le même fait est rapporté d'une manière sensiblement différente dans la *Notice de la Lorraine.*

(2) Abbé Boulanger.

(3) N'ayant pas eu une ceinture de remparts, Pont-Saint-Vincent n'a jamais été exactement une *ville ;* il en fut de même de Saint-Nicolas-du-Port, qui était cependant l'une des localités les plus riches et les plus peuplées de la Lorraine.

(4) Depuis 1562, Pont-Saint-Vincent était le siège de la prévôté du comté de Chaligny. Mais jamais l'on n'a dit : « le comté de Pont-Saint-Vincent ».

(5) « 1608. Le prieuré de Pont Saint-Vincent, du nom de saint Bernard et puis de saint Romaric, fut fondé (réformé) par Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont et supé-

gée de l'abandonner en 1663, et il fut réuni à Saint-Léopold de Nancy. Par une ancienne redevance, le prieur devait héberger l'abbé de Saint-Vincent de Metz, pendant vingt-quatre heures, avec douze hommes et autant de chevaux, quand il passait à Pont-Saint-Vincent. L'hôpital de Neuves-Maisons était réuni à ce prieuré, dont il ne reste plus trace. L'église est devenue grange, et la maison conventuelle château. Mais il n'y a rien à regretter, car le tout avait été reconstruit de fond en comble au XVII^e^ siècle. Dom Calmet parle pourtant d'anciens tombeaux, d'une inscription du X^e^ siècle ; tout a disparu. »

M. l'abbé Boulanger paraît faire plus de cas des souvenirs de l'hôpital. « Autrefois, dit-il, il y avait à Pont-Saint-Vincent un hôpital doté par Christine de Salm, épouse du comte de Vaudémont. Cet hôpital, que l'on voit encore aujourd'hui (maison voisine de celle des sœurs en descendant le village, et qui appartient à MM. Benoit-Lance et Baclet, jeune) était peu considérable. On voit encore (1862), sur les murs des corridors et au-dessus des portes d'entrée des salles, des traces d'inscriptions latines, et il y a, dans le jardin et dans les jardins voisins, quelques statues et bas-reliefs d'assez bonne exécution. L'hôpital a dû être supprimé sous M. le curé Bazin (1) et, en place, il aurait fondé une aumône (bureau de bienfaisance). — Le 2 brumaire

rieure du monastère de N.-D. de la Consolation de Nancy. Le prieuré avait un revenu de 1500 francs barrois, par an, du duc Henry et de la princesse Catherine... Le P. Julien Vernier fut probablement le premier prieur. » (Abbé Boulanger).

(1) Joseph Bazin, curé de 1682 à 1736.

an IV de la République, étaient débiteurs de cette aumône... *etc.* » (Suit une liste de 14 personnes ; le total des sommes est de 4559 francs). « La rente était à 5 0/0. »

Trois maisons intéressantes sont à noter dans la rue principale, qui monte vers l'église et la côte de Sainte-Barbe. La première que l'on rencontre, à main droite, offre une très large porte cochère, du XVII^e^ siècle, d'une opulente architecture, surmontée d'armoiries avec casque et lambrequin, de fort grande dimension ; malheureusement l'écu a été martelé à la Révolution. La seconde, du même côté, apparemment un peu plus ancienne, a le rez-de-chaussée orné de pilastres qui supportent un entablement, surmonté au centre d'une niche abritant une statuette de la Vierge ; aux extrémités et au milieu de la frise on lit : AVE GRA PLENA (1), mots qui forment le commencement de la Salutation angélique. Un peu moins loin, du côté opposé, à l'angle d'une rue, apparaît la troisième maison, la plus curieuse ; du commencement du XVI^e^ siècle, sans doute, elle est de style gothique flamboyant, avec tympan de porte et fenêtres sculptés, colonnes torses délicatement travaillées et niche d'angle d'un charmant dessin ; elle mériterait d'être reproduite par la gravure.

En prenant, au-delà, une petite rue à gauche, on découvre deux autres sculptures fort remarquables ; l'une, au-dessus d'une porte de maison, représente la médaille de la Vétérance ; elle est de grande dimension et fort bien conservée ; l'autre, placée au-dessus d'un mur de jardin, est la jolie croix datée de 1599, dont nous parlerons au paragraphe 3.

(1) *AVE GRatiA PLENA*. Luc, I, 28.

La médaille de la Vétérance doit nous arrêter un instant : déjà M. A. Benoit avait trouvé une sculpture semblable, avec la date 1781, à Vic (1) ; mais celle de Pont-Saint-Vincent n'a pas encore, que nous sachions, été indiquée ; elle marque sûrement la demeure d'un vieux soldat de l'armée royale, qui, se retirant dans ses pénates, a fait représenter au-dessus de sa porte le médaillon ovale, orné des deux épées en sautoir, unies par un lac, « afin de rappeler au passant combien il était fier de la récompense que la patrie avait accordée à ses services ».

« Il n'est pas hors de propos », ajouterons-nous avec M. Benoit, « de rappeler une décoration qui, avant 1789, brillait sur la poitrine du soldat comme la médaille militaire de 1852. C'est la médaille de la vétérance militaire accordée aux bas-officiers et aux vieux soldats, en récompense de leur courage et de leur bonne conduite au corps. L'ordonnance royale du 11 septembre 1786 exemptait celui qui la portait de la taille personnelle, des logements de gens de guerre, des corvées en nature, et une haute paye était attachée à cette médaille. L'ancien régime honorait la profession des armes jusques dans les derniers rangs, dit M. de Sailly, et nos modernes l'ont si parfaitement oublié, qu'il fallut, pour combattre une affirmation contraire restée lieu commun à l'usage des orateurs et des écrivains de tous partis, que le maréchal Soult déclarât aux Pairs de France de 1839 qu'il avait eu l'honneur de la recevoir, étant bas-officier au régiment Royal (2). »

(1) Il l'a publiée dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1872, p. 298, pl. IV, fig. 3. *Enseignes et insignes, médailles et décorations se rattachant à la Lorraine* (aussi tiré à part).

(2) « Voy. *Deuxième excursion dans le Barrois mosellan*

Pour terminer ce que nous avons à dire du village, empruntons à M. l'abbé Boulanger les détails suivants :

« Il y a, dans le jardin de Dˡˡᵉ Mimi Tourtel, deux statues de rois mages, qui semblent avoir été faites à la même époque que le saint Pierre de la maison Parisot. — Il y a aussi un grand nombre de statues dans les jardins des maisons Boulangé, Jean-Nicolas et fils. »

Le même ecclésiastique donne enfin une esquisse d'un « écusson au-dessus de la porte de la maison de Jean Voirand ». Cet écusson, de forme ovale, encadré d'un grènetis ou chapelet, est évidemment *parti* aux armes de Jean II de Rambouillet et de sa femme Anne Bardin (v. 2ᵉ partie, § VI) ; l'esquisse offre, en effet, au 1ᵉʳ, trois merlettes, posées 2 et 1, au 2ᵉ, un écartelé en sautoir avec, en chef et en pointe, un meuble qui rappelle la sphère héraldique.

§ 2.

L'ÉGLISE.

L'important paragraphe consacré par Grille de Beuzelin à l'église de Pont-Saint-Vincent mérite d'être reproduit, car l'auteur avait autorité pour apprécier cet édifice sous le rapport architectural ; cependant nous devrons l'accompagner de quelques notes.

« Pont-Saint-Vincent. L'église paroissiale semble, au premier coup d'œil, avoir deux transceps ; mais, au contraire, originairement elle n'en avait pas, ainsi qu'on peut en juger d'après les divisions de la voûte. La nef

(*Mémoires de la Société d'Archéologie de la Moselle*, 1869, p. 181). — Id. *Etat militaire de la France* pour 1787. — Id. *Précis historique des ordres de chevalerie*, par Jacques Bresson, 1844. » A. Benoit, *ibidem*.

est large pour sa longueur. Au xvi^e^ siècle, le chœur fut ajouté, avec deux chapelles qui paraissent former un premier transceps ; les fenêtres ont des ogives divisées irrégulièrement ; au xvii^e^ siècle, une autre restauration fut exécutée ; on en trouve la date au-dessus de la porte de la sacristie, 1621. C'est à cette époque aussi qu'il faut attribuer deux autres chapelles, comme les premières, de même hauteur que la nef, et aussi profondes. Leurs voûtes sont en berceau, les fenêtres plein cintre avec un ornement en roue autour d'un meneau qui suit la forme extérieure et divise la largeur en trois. La tour est datée de 1615, et sans ornemens. Dans une des deux chapelles du xvi^e^ siècle (1), qui sont voûtées en compartiment, se trouve un renfoncement dans lequel devait être un groupe de statues ; quelques-unes très mutilées, se trouvent dans le coin opposé ; l'une est une Vierge en pierre colorée ; l'autre un personnage qui tient à la main un bonnet ; il a sur l'épaule un chaperon sur la bordure duquel on lit : VNVM CREISE (2). Les costumes sont de la fin du xv^e^ siècle. Cette église, fort misérable, du reste, renferme un petit tableau de l'Adoration des Mages, qui est certainement d'un bon maître de l'école allemande. Les pierres tumulaires ne sont pas anciennes ; sur l'une d'elles on lit : « Ci gist » Jeanne (3) Cuny, feme d'honorable hôme Francois » Guillaume, tabellion et notaire impérial en ce lieu, » lequel décéda le 19 juillet 1583. »

(1) Il s'agit de la chapelle du Saint-Sépulcre.

(2) Nous ne savons quelle est cette statue, ni ce que signifie cette inscription.

(3) Cette tombe existe encore ; Il faut lire *Claudon*, et non *Jeanne*.

» Dans le cimetière, au milieu de quelques tombes armoriées des XV^e^ et XVI^e^ siècles, se trouve celle de M***, commissaire des vivres sous l'empire, mort en 1825, et baron de fraîche date. Ce blason moderne, véritable rébus composé de riz, de pain et de sel, semble d'autant plus ridicule qu'il est incrusté dans les murs d'une vieille église (1). »

A titre de renseignement, reproduisons l'extrait suivant de la *Statistique ;* la date indiquée provient, très probablement, d'une mauvaise lecture ; mais il serait curieux de connaître le texte où l'on avait cru la trouver : « On prétend que l'église de ce bourg remonte à une époque fort reculée et qu'une inscription autrefois placée dans le chœur, portait le millésime de 947, date de sa construction. »

Pont-Saint-Vincent a, comme premier patron, saint Julien, et comme second, saint Urbain, pour le culte

(1) Grille de Beuzelin parle de cet écusson avec les préjugés d'une partie de la bourgeoisie de 1830 : du moins, son symbolisme, quasi *parlant*, ne pouvait être taxé d'orgueilleuse vanité. Nous n'avons pas retrouvé cette tombe dans l'ancien cimetière de Pont-Saint-Vincent, ni ces armoiries, et le nom de Monnay, dans l'*Armorial des familles lorraines titrées au XIX^e^ siècle* de M. A. Georgel ; mais nous croyons que ce nom était celui du personnage en question, et que Grille de Beuzelin l'a qualifié à tort *baron*, tandis qu'il n'était que *chevalier*. En effet, dans la *Statistique*, parlant de la *Maison-Franche de la Tournelle*, à Pont-Saint-Vincent, qui appartenait en 1783 au comte de Riocourt, M. Lepage dit : « Ce fief a été érigé en majorat par M. Monnay, ancien commissaire ordonnateur des guerres. » Et, dans les notes de M. l'abbé Boulanger, nous voyons qu'en 1820, trois places dans l'église, en face de l'autel de la Vierge, furent données à M. le chevalier Monnay, en reconnaissance de ses bienfaits (V., plus loin, à l'article des bancs).

duquel exista, paraît-il, une confrérie. « En 1683, le Sr Claude Grandidier fait faire une image de ce saint, et reçoit en échange l'honneur d'être pour deux ans le chef de la confrérie. »

Les cahiers de M. l'abbé Boulanger renferment de très nombreux et minutieux renseignements sur l'église et les modifications trop multiples qu'elle a subies depuis le XVIIIe siècle ; il s'étend longuement sur les changements et embellissements, les uns fort louables, les autres désastreux, qui ont été opérés postérieurement à la Révolution ; tâchons de faire connaître, en abrégeant beaucoup pour la partie moderne, les principaux de ces renseignements.

Nous parlerons d'abord du chœur, puis des chapelles et enfin, de l'extérieur ; après cela, nous aurons à donner des détails plus spéciaux sur les anciennes cloches, le bénitier et les inscriptions des bancs ; nous terminerons ce paragraphe par un extrait de l'*Etat des Paroisses* de 1709, suivi d'indications sur les confréries, les dévotions et les usages locaux.

M. Boulanger dit : « Le 16 juin 1500, sous le pontificat d'Olry de Blâmont, évêque de Toul, l'église et les autels de Pont-Saint-Vincent furent consacrés par le R. P. Jean de Sorcy, cordelier, évêque de Christopole et suffragant de Toul, contemporain et ami de Nicolas le Sane, official de Toul, qui maria René avec Philippe de Gueldres. » Il est regrettable qu'à l'appui de cette assertion, l'auteur ne reproduise qu'un parchemin, concernant uniquement la chapelle du Saint-Sépulcre ; nous le transcrirons en son lieu. Outre cette chapelle, il n'en existait d'autre, en 1500, que celle de Notre-Dame de Pitié, érigée en 1496.

Intérieur. — M. Boulanger a découvert, le long des montants des fenêtres du chœur, deux croix de consécration : d'après son esquisse et ses notes, c'étaient des croix fleuronnées, de couleur rouge avec bordure noire et à long pied émergeant, placées dans des cercles jaunes, ornés de points rouges et noirs.

Le chœur, d'architecture flamboyante, est pentagonal (la clef est évidée). Trois fenêtres l'éclairent ; des vitraux modernes les garnissent. Deux anciennes statues rapportées, paraît-il, de la chapelle du Saint-Sépulcre, sont placées sur des corbeaux, entre les fenêtres. La première représente un homme barbu, à longs cheveux, avec une coiffure assez singulière ; il est vêtu d'une longue robe, relevée sur les bras, et tient une banderole, sur laquelle nous avons lu, en minuscules romaines, c'est-à-dire paraissant modernes : « *proferens panem et vinum | erat enim sacerdos Dei altissimi* », puis, en caractères penchés : « *lib. genes. cap. XIV. vers...* » Cette citation, tirée de la Genèse (chapitre XIV, verset 18), désigne Melchisédech. Le second personnage ressemble fort au précédent, mais sa robe est moins longue. Sur sa banderole, nous avons déchiffré : « *in omni loco sacrifi..... offertur Nomini* (1). »

Nous ne parlerons pas, dans ce paragraphe, des désastres causés par la Révolution ; on en trouvera l'énumération abrégée aux *Dates historiques*. Voici, d'après M. l'abbé Boulanger, les principaux changements qui eurent lieu en notre siècle ; il ne paraît guère approuver les premiers, sans doute avec raison.

(1) *In omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda* (Malachie, I, 11).

« 1824. *Murement* de la fenêtre du fond du chœur et achat du tableau de S. Julien !!! »

Traité avec Poirson (1) pour 2 cloches ; « on conservait l'ancienne avec Thuillié, fondeur (2) », c'est-à-dire, probablement, si l'on avait passé avec Thuillié un traité projeté.

« 1825. On fait de grosses réparations à l'église pour près de 2900 francs. »

« Monsieur Poirel (3) fit à l'église les réparations suivantes. Le pavé du chœur, la boiserie actuelle ; il fit disparaître les autels de saint Nicolas (actuellement où est la statue de saint Joseph), de la sainte Vierge (actuellement où est la statue de sainte Anne), et les fit mettre où ils sont encore aujourd'hui. Au chœur, on fit ôter des statues de saint Barthelemy et de saint Julien et les remplacer par les anges qui ornaient autrefois le Sépulcre. »

« M. Matthieu (4) fit refaire l'autel de la sainte Vierge, acheta les lustres et plusieurs ornements. C'est sous lui que fut fondue la grosse cloche. »

« M. Claude (5) fit faire l'autel de saint Nicolas, par les frères Laurent (6) ; prix : 850 fr. »

« M. Berseaux (7) fit poser les vitraux du chœur, 1500 francs, et placer les statues de saint Joseph et

(1) Fondeur à Nancy, croyons-nous.

(2) Fondeur à Nancy, connu par le fameux *sou* révolutionnaire.

(3) Curé de 1822 à 1831.

(4) Curé de 1831 à 1848.

(5) Curé de 1848 à 1856.

(6) Sculpteurs à Nancy.

(7) Curé de 1856 à 1858.

de sainte Anne. En 1859, la sacristie fut refaite complètement, les ornements renouvelés et réparés. »

M. le marquis de Bonfils fit des dons nombreux.

En 1862, « M. le curé de Briaide (?) ayant, à la demande du curé de Pont-Saint-Vincent, envoyé une parcelle des ossements de saint Julien, patron de ces deux paroisses, MM. Magnien et Royer-Voirand ont fait cadeau du reliquaire pour mettre cette sainte relique. »

« 1866. Grattage et blanchissage du chœur. Nous avons découvert, du côté de la sacristie, une peinture à fresque, d'une bonne exécution, représentant saint Roch... Du côté de l'épître, une esquisse de saint Julien : il a le casque sans cimier, les gantelets, la cotte de maille, le manteau sur l'épaule gauche ; sa main gauche s'appuie sur une lance et la droite tient une espèce de bouclier. »

Le maître-autel provient de l'ancien prieuré.

Au-dessus des portes des deux sacristies sont des inscriptions modernes. Celle du côté de l'évangile rappelle la date assignée à la consécration de l'église :

Hæc Ecclesia Fratre
Johanne de Sorceyo
Christopolitano episcopo
et Tullensi suffraganeo. Anno Domini M D
die Junii XVI Consecrata fuit.

La seconde inscription a trait au nouveau chemin de la croix, donné en 1866 par M. le marquis de Bonfils.

Il semble que ces inscriptions ont fait disparaître un écusson qui était « au-dessus de la porte de la sacristie » et qui désignait « messire Pierre Symonin, premier

curé de la paroisse ». M. l'abbé Boulanger mentionne cet écusson sous l'année 1606 et en donne une esquisse ; d'après elle, il s'agit d'un écu héraldique portant, en chef, un ostensoir, accosté des lettres P et S, soutenues, la première d'un croissant, la seconde d'une croisette grecque, et, en pointe, une tête de mort, soutenue de deux tibias passés en sautoir.

Nous n'avons pas encore parlé du tabernacle primitif du chœur ; conformément à l'usage lorrain de la seconde moitié du xv^e^ siècle et de la première du suivant, il consistait en une armoire, prise dans la muraille du chœur, avec un *oculus* à l'extérieur. A Pont-Saint-Vincent, ce *repositorium*, suivant l'expression usitée, devait être placé, assez haut, dans l'angle de la paroi du chevet, du côté de l'évangile. On n'en voit plus rien aujourd'hui, à l'intérieur ; mais, à l'extérieur, on remarque une disposition d'*oculus* des plus singulières et que nous n'avons jamais rencontré ailleurs : le tabernacle étant adossé à un contrefort, au lieu d'une seule ouverture donnant dans le cimetière, il y en a deux, une de chaque côté du contrefort, dans les angles qu'il forme avec les murs. Ces oculus, percés de biais, sont fort étroits et élevés ; la partie supérieure est trilobée, en accolade. Tout à l'entour, on reconnaît les trous (au nombre de 15) où s'encastraient les extrémités des barreaux de fer formant grille.

Il nous faut maintenant parler des quatre chapelles de l'église, qui paraissent former un double transept ou une croix de Lorraine. Nous commencerons par le haut de l'église et le côté de l'évangile, droite liturgique, ce qui semble, du reste, conforme à la chronologie.

Première chapelle. — La première chapelle paraît être celle que Jeannot de Bidos et Madeleine de Parspergaire, sa femme, fondèrent,en 1496-1498, sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié, de saint Jean Baptiste et de sainte Catherine (1). Y voyait-on aussi un autel dédié à l'Annonciation, mystère si honoré du duc René II, et l'un ou l'autre de ces autels appartenait-il aux Bénédictins du prieuré Saint-Bernard? Nous ne savons ; mais M. l'abbé Boulanger dit que cette chapelle a été appelée : de l'Annonciation, des Seigneurs, des Bénédictins, de Notre-Dame-de-Pitié, et enfin de saint Nicolas. L'autel actuel, tout moderne, est, en effet, dédié au patron de la Lorraine et des jeunes gens. — Dans l'*Etat du temporel des paroisses*, rédigé au commencement du siècle dernier, il n'est point fait mention d'une chapelle fondée par Jeannot de Bidos, et il semble que le vocable de l'Annonciation s'appliquait alors à celle de Sainte-Anne, dont il sera bientôt parlé.

C'est dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, — « devant l'autel », suivant M. Boulanger — que le panetier du duc René II se fit enterrer et que l'on voit encore les débris de sa tombe. De là proviennent aussi, selon toute apparence, une partie des anciens vitraux transportés dans la chapelle Sainte-Anne, représentant Jeannot de Bidos, sa femme, ses armoiries, etc.

M. Boulanger dit : « L'écusson de la fenêtre de la chapelle Saint-Nicolas est le même que celui qui est au-dessus de la statue de sainte Barbe devant la porte de l'ermitage de ce nom : *de gueules, à 3 chevrons*

(1) V. notre article *La famille Parspergaire*, p. 12, et la table du Dufourny, art. *Bidos*, renvoyant au t. 6, p. 646.

d'argent, adextré en chef d'un croissant de même. »

C'est, sans doute, l'écusson que l'on voit aujourd'hui dans les vitraux de la chapelle Sainte-Anne ; il offre incontestablement les armoiries, jusqu'ici inconnues, de Jeannot de Bidos.

M. Boulanger dit ailleurs que les vitraux de la même chapelle contenaient anssi, comme cela devait être, l'écusson de Madeleine de Parspergaire, qui était : *d'argent, au chef parti de..... et de gueules* ; cet écusson paraît avoir été détruit, ce qui est bien fâcheux, car il aurait fixé le blason d'une famille à laquelle les généalogistes ont donné des armoiries tout à fait différentes ; l'écusson indiqué par M. Boulanger concorde au contraire avec le sceau d'Errard Parspergaire appendu à un acte de 1473 (1).

Nous ne nous arrêterons pas longuement à faire remarquer que la dévotion à Notre-Dame-de-Pitié fut extrêmement en faveur au xv^e^ siècle ; de cette époque, et du commencement du siècle suivant, datent une foule de statues ou statuettes encore existentes et souvent artistiques, qui représentent la Vierge-Mère assise, tenant sur ses genoux le corps inanimé de Jésus, descendu de la croix ; il en a été fait une pour presque chaque édifice religieux ; la plus renommée, en Lorraine, est celle d'Etain, sculptée par l'illustre Ligier Richier en 1528 (2) ; vers cette époque, la figuration de la *Pietà* commença à être remplacée par celle de la *Mise au tombeau* et de la *Pamoison de la Vierge* ; cette

(1) V. *Ibidem.*

(2) V. notre article *Les épitaphes de l'église d'Etain*, p. 15.

scène à plusieurs personnages, ordinairement de grandeur naturelle, a été exécutée pour un très-grand nombre d'églises ; mais les changements du goût et la Révolution ont détruit la plupart de ces groupes (1).

« La chapelle dite des seigneurs, écrit M. Boulanger, a été consacrée ; les croix sont entaillées dans les colonnes et dans les fenêtres ; elles ne sont nullement ornées. »

« Le 24 juin (1886), dit le même ecclésiastique, j'ai trouvé dans un vieux reliquaire de la chapelle Saint-Jean un parchemin signé de Chrétien de Gournay, évêque *in partibus* et suffragant de Toul (2), qui constate que l'autel dédié à saint Nicolas a été consacré en juillet 1629. Dans cet autel on a déposé, selon l'usage, des reliques de saint Clément et de saint Thiébaut, martyrs. Ce parchemin a été déposé par moi dans le petit reliquaire en bois qui se trouve dans un des compartiments du maître-autel. »

La même chapelle possédait une cloche, pesant cent livres, dont mention est faite le 27 septembre 1792.

Dans les fragments de vitraux provenant de la fenêtre se trouve la date incontestablement authentique de *1496* ; mais, la charte de fondation de la chapelle de N.-D.-de-Pitié est de deux ans postérieure. Il faut

(1) M. Boulanger mentionne la fondation de « quatre messes par semaine dans la chapelle des Seigneurs, située dans l'église paroissiale. Une de ces messes devait être dite le matin des dimanches et fêtes. Cette chapelle a reçu une fondation de François II, comte de Vaudémont et père de Charles IV, à la demande de Christine de Salm, son épouse. Le testament est de 1632 ; l'approbation de Charles IV, de 1633. »

(2) Evêque de Toul de 1634 à 1637.

ajouter que, d'après une esquisse assez informe de M. Boulanger, ce millésime se trouvait dans la partie supérieure d'un médaillon rond, où, plus bas, sur une banderole horizontale ondulée, on lisait en gothique minuscule :

.... a faict
cette · petite · chappelle

C'est évidemment cette inscription qu'on a voulu rappeler dans le vitrail de la chapelle Sainte-Anne, formé de débris, en y inscrivant *Jehan Biddos a fait cette petite chapelle*. Si cette inscription a été bien lue, s'appliquait-elle à la chapelle de Notre-Dame-de-Piété, ou a une autre de moindre importance, telle que l'aurait pu être l'énigmatique chapelle de l'Annonciation ? C'est ce qu'il nous est impossible de dire ; force nous est de nous borner à constater tous ces faits assez difficiles à accorder.

M. Lepage (*Statistique*) analyse en ces termes les fondations de Jeannot et de sa femme : « Des lettres de Jeannot de Bidos, écuyer, seigneur de Pont-Saint-Vincent, et de Madelaine de Paspergaire sa femme, datées du 27 décembre 1498, portent qu'ils fondent à perpétuité, en l'église paroissiale dudit lieu, une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame-de-Pitié, de saint Jean-Baptiste et de sainte Catherine, laquelle ils ont fait construire et où il sera dit chaque jour une messe à perpétuité ; ils y établissent deux chapelains, auxquels ils assignent 80 francs de rente annuelle. Ils fondent aussi, au-dessus de la ville de Pont-Saint-Vincent, une autre chapelle appelée l'ermitage Saint-Vincent, sous l'invocation de sainte Marie-Madelaine et de sainte

Barbe, où se diront deux messes par semaine et un *Salve Regina* à perpétuité, et donnent au chapelain 12 francs, monnaie de Lorraine, et huit résaux et demi de blé, tant au curé du lieu qu'aux chapelains desdites chapelles, qui y feront les services ordonnés (T. C. Fondations.) »

Le vitrail actuel, comprenant trois panneaux, est moderne.

Seconde chapelle. — La seconde chapelle, dédiée au Saint-Sépulcre, date, paraît-il de l'année 1500 environ, époque à laquelle cette dévotion commença à être fort en faveur. L'autel en fut consacré le 16 juin de l'année indiquée, par Jean de Sorcy, évêque *in partibus infidelium* de Chrystopole, suffragant de Toul. C'est ce qu'atteste l'inscription suivante d'un petit morceau de parchemin qu'a retrouvé M. l'abbé Boulanger. Le déchiffrement, si nous avons bonne mémoire, en a été fait par M. Lepage, il y a une douzaine d'années, et nous-même avons pris part à la lecture, ne nous doutant guère alors qu'un jour viendrait où nous aurions sujet d'imprimer ce texte :

« *Teste Signo manuali fratris Johannis de Sorceyo, episcopi Christopolitani et Tullensis suffraganei, hic, millesimo quingentesimo sexta decima junii sub apposito, — ad honorem passionis Domini consecratum est hoc altare et in eo reliquie posite...* »

Signé : *J. de Sorceyo.*

« La chapelle du Sépulcre..., écrivait M. Lepage en 1853, offre un caractère particulier : elle était autrefois double, c'est-à-dire qu'elle était surmontée d'une seconde chapelle, où était figurée la Création du monde

et l'Expulsion d'Adam et d'Eve du Paradis terrestre. Celle-ci est maintenant séparée complètement par une voûte de la chapelle inférieure, mais elle n'a pas été détruite; on y voit plusieurs statues, dont quelques-unes... représentant Dieu le père, Adam et Eve et plusieurs anges. Ces deux chapelles réunies offraient ainsi la représentation de trois des principaux mystères de la religion: la création de l'homme, sa première faute, puis sa rédemption par la mort du Sauveur. »

Nous croyons que, depuis, ces statues ont été détruites, parce qu'on les trouvait, ou détériorées, ou trop peu habillées: cela est fort regrettable. La voûte est maintenant ouverte en partie, ce qui constitue une œuvre bien singulière; cette chapelle, si curieuse et exceptionnelle, méritait d'être conservée avec le plus grand soin.

Les cinq clefs de la voûte à compartiments offrent les instruments de la Passion.

Le nouvel autel est dédié à la sainte Vierge; le vitrail représente la sainte Famille.

« La dernière semaine d'août 1866, dit M. Boulanger, on a remis les meneaux et les ornements de la fenêtre de la chapelle de la Sainte-Vierge... Les petites fenêtres gothiques qui laissent voir la chapelle supérieure ont été réouvertes à la même époque. Les statues des prophètes jadis dans cette chapelle sont maintenant dans le chœur. »

Le même rapporte l'« épitaphe gothique » suivante, qui se trouvait dans le mur de la chapelle:

> Très honorable homme Jean Claude a fondé
> a perpétuité a jamais trois messes basses qui
> seront dites en la chapelle du St-Sépul-

CRE TOUS LES ANS AU TEMPS DE CARÈME ; ORDONNE ÈTRE DONNÉS NEUF GROS AU PRÊTRE QUI DIRA LES DITES MESSES... ; ORDONNE ÈTRE DISTRIBUÉS NEUF GROS AUX PAUVRES A LA TROISIÈME MESSE ; LES DITES MESSES ET AUMONES SERONT POUR LE SALUT DE L'AME DU DIT SIEUR JEAN CLAUDE. LES DITES MESSES DEVRONT ÈTRE ACQUITTÉES PAR LE CHAPELAIN ET A SON DÉFAUT PAR LE SIEUR CURÉ.

Jean Claude, sans doute le même qui vient d'être nommé, était le fondateur de la chapelle, comme nous l'apprend l'*Etat du temporel des paroisses*.

Nous pensons que c'est lui qui était châtelain de Pont-Saint-Vincent et dont la femme, nommée Claudon, mourut en 1570 (V. 2e partie, § I.) Il est apparemment le père d'«honorable homme Jean Claude », qui mourut en 1594 et de Louise Claude, femme du greffier du comté, Jean Cuny, de laquelle on trouvera plus loin l'épitaphe (2e partie, § VI), et dont les descendants possédèrent ensuite cette même chapelle.

La chapelle de Saint-Sépulcre avait une cloche particulière, du poids de deux cents livres, qui fut enlevée, avec celle de la chapelle précédente, en 1792.

TROISIÈME CHAPELLE. — La troisième chapelle, dédiée à sainte Anne, fut fondée, vers le commencement du XVIIe siècle, par Jean II de Rambouillet et par Anne Bardin, sa femme. Dans son testament, que nous analysons plus loin 2e partie, § VI) cette dame rappelle la fondation de la chapelle et y élit sa sépulture, à côté de celle de son mari défunt. C'est le seul autel dont le vocable n'ait pas été changé.

M. Boulanger indique, comme appartenant au curé : « Un petit jardin, auquel était *acosté* l'écolage donné

par M. de Rambouillet pour sa place dans la chapelle Sainte-Anne. »

Le même dit : « Sur un fragment de marbre noir, conservé à la maison de cure, on lit encore une partie de l'inscription latine à la mémoire de M. de Rambouillet. »

Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, nous ne savons pas exactement pourquoi le vocable de l'Annonciation est joint à celui de la patronne de M^me^ de Rambouillet dans l'*Etat du temporel des paroisses* ; serait-ce par suite du transfert d'un ancien autel, primitivement érigé, ailleurs? Toujours est-il que ce document mentionne, après la chapelle du Saint-Sépulcre, « celle (1) de l'Annonciation et de Sainte-Anne ; » cette dernière n'est qu'une fondation, qui n'a point » de titre de bénéfice. »

Du 26 février 1793, dit M. Boulanger, date l'« ouverture de la grande porte de la chapelle Sainte-Anne, pour le passage du dais » et la « démolition d'un monument qui se trouvait là » ; les statues qui l'ornaient furent vendues. Ce monument était, sans doute, le tombeau de Jean de Rambouillet et d'Anne Bardin. La porte, en face de l'autel, a été conservée. Au Moyen-Age, les entrées des églises, souvent divisées par un trumeau, n'offraient que d'étroits passages. Les dais se ployaient facilement ; mais depuis le XVII^e^ siècle, on leur donne, au contraire, des formes rigides, qui les ont rendus fort lourds et disgracieux : il a fallu élargir les portes ; dans plusieurs églises, on n'a pas craint d'enlever le trumeau de l'entrée principale, au-

(1) Le mot *celle* doit être laissé au singulier ; cf. le *Pouillé de Toul* (1711) du P. Benoît Picart, t. I, p. 365.

quel était adossée la statue du patron et qui contribuait à la solidité du portail.

C'est dans la fenêtre de la chapelle Sainte-Anne qu'ont été réunis, vers 1867, les fragments de vitraux anciens conservés dans l'église ; nous les décrirons sommairement.

En haut. — A gauche : Jeannot de Bidos et Madeleine Parspergaire, agenouillés joignant les mains. Au milieu, mais plus au-dessus : l'archange Gabriel, avec phylactère à inscription en gothique minuscule (1). A droite : la Vierge de l'Annonciation (2).

Dans la partie médiane. — A gauche : dans un encadrement, l'inscription suivante, en minuscule moderne : « Jeannon de Biddos | Ecuyer de René II, | et son épouse | Magdelaine de Parspargaire | fondèrent les chapelles | de st-Nicolas à l'Eglise, | et de ste-Barbe sur la | colline | 1496. » Et au-dessous : « Ancien vitrail restauré | en MDCCCLXVII. » — Au milieu : l'écu de J. de Bidos, *de gueules à 3 chevrons d'argent* (3). Et plus bas, ces mots, indiquant, sans doute, la personne qui a payé les réparations de cette verrière : « Donné par Mr Hr Moine. » — A droite : l'inscription suivante, mi-partie en gothique bourgeoise du xvie siècle et en caractères modernes : « Jehan biddos | a fait cette petite | chapelle | *1496* ».

Dans le bas. — A gauche : la Vierge mère, dans une niche violette. — Au milieu : S. Hubert, à cheval, sonnant du cor et apercevant le cerf. — A droite : l'écu, tenu par

(1) Elle porte, en gothique minuscule : *Ave gratia plena Dominus tecum 1496.*

(2) On aurait dû replacer l'archange Gabriel en face de la Vierge.

(3) M. Boulanger ajoute : « un croissant au canton dextre ».

un ange, de Marguerite de Joinville, comtesse de Vaudémont, femme du prince Ferry de Lorraine, second fils du duc Jean Ier et bisaïeul de René II ; cet écu est mi-parti, de Lorraine au lambel d'azur, et coupé de Joinville et de Vaudémont. Il est conforme au sceau de Marguerite et à la sculpture de Vaudémont que nous avons publiés (1).

Quatrième chapelle. — La dernière chapelle, fondée par la famille Bardin, était dédiée à sainte Marguerite ; l'autel fut, sans doute, détruit pendant la Révolution ; on l'a appelée, apparemment depuis cette destruction, chapelle *des fonts baptismaux*, puis *du confessionnal*.

« Un monument, dit M. Boulanger, était élevé contre le mur à la mémoire des défunts *Bardin* ; l'épitaphe, en marbre noir, a disparu. D'après les registres des décès, elle devait mentionner les noms des membres défunts de cette famille. Ce monument était orné de quatre petites colonnes en marbre noir que M. M..., curé de Pont-Saint-Vincent, avait fait transporter dans la chapelle du Saint-Sépulcre pour faire un autel à la sainte Vierge. L'autel achevé..., on se hâta d'en faire un autre. » Cette chapelle renferme encore les trois pierres tombales de la famille Bardin dont on trouvera plus loin les épitaphes.

On remarque dans cette chapelle une *pietà* du xve siècle, de grande dimension et d'un travail intéressant ; les bords du vêtement de la Vierge sont décorés de caractères auxquels nous n'avons pu attacher un sens, la statue étant placée trop haut pour qu'il fût facile d'en examiner les détails.

(1) *Ferry* Ier *de Lorraine, comte de Vaudémont,* 1881 ; v. aussi les *Mém. de la Soc. d'Arch*, *lorr.* de la même année (t. XXXI p. 87).

Extérieur. — Nous ne sommes pas en mesure de décrire comme il le faudrait l'extérieur de l'église de Pont-Saint-Vincent ; cela eût nécessité d'assez longs détails, et notre attention n'était point portée de ce côté. Le clocher n'est pas dans l'axe de la nef, mais en avant de la moitié droite (côté de l'évangile) ; la partie inférieure peut remonter à l'époque romane ; la supérieure a été refaite au XVI^e^ siècle, et remaniée de nos jours. A gauche, en entrant, on remarque un petit bénitier extérieur, en encorbellement, surmonté d'un tableau oblong, où se trouvait une inscription en minuscule gothique qui a été entièrement martelée.

En faisant le tour de l'église, il convient d'abord de déplorer les deux lourds et affreux contreforts que l'on a dû faire pour soutenir le mur de la chapelle du Saint-Sépulcre, ébranlée apparemment par les malheureux remaniements d'il y a quelque trente ans.

Les murailles du chœur, surtout du côté méridional, offrent de nombreux et très curieux fragments qui paraissent provenir de constructions plus anciennes, d'une église romane peut être. On a, sans doute, voulu les conserver comme témoignage d'un état de choses antérieur, en les encastrant, bien en vue, dans le nouvel édifice. Aujourd'hui, presque toujours, lorsqu'on rebâtit une église, on détruit entièrement les constructions anciennes ; on en disperse et dénature les vestiges ; on se défait de tout l'ancien mobilier ; il n'en était pas ainsi avant le dix-septième siècle : nos ancêtres conservaient tout ce qui pouvait l'être, conformément au respect dû aux objets consacrés et au principe que ce qui a été donné à Dieu ne doit plus retourner aux hommes. Parmi ces fragments, on remarque : un oculus ; de jolies rosaces, rondes ou quadribolées, environnées

de roses, de fleurs de lis, de besants ou de croisettes ; un corbeau représentant un buste humain, etc.

De l'autre côté du chevet, se trouve le double oculus du *repositorium* eucharistique, dont il a été question.

En avançant davantage, on arrive à hauteur de la chapelle Sainte-Anne, dont, comme on l'a vu, la paroi antérieure a été ouverte en février 1793 pour l'établissement d'une vaste porte, destinée au passage du dais (1). Sur le linteau, on distingue encore une partie de l'inscription révolutionnaire :

UNITÉ INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE
LIBERTÉ ÉGALITÉ, OU LA MORT

Plus à l'avant, dans le mur de la nef, on voit une sculpture fort remarquable : — « Le 26 juin 1866, dit M. Boulanger, j'ai enlevé le crépi qui recouvrait l'ancienne porte de l'église, et mis à découvert » ce morceau. C'est un tympan ogival, en demi-relief, qui remonte, pensons-nous, au XII^e^ ou au XIII^e^ siècle ; il représente, non le Père Eternel, comme on l'a dit à tort, mais Jésus-Christ, assis, la tête ornée du nimbe crucifère, bénissant de la main droite, et tenant le monde dans la gauche. Deux anges l'accostent, portant, l'un une croix latine, et le second un calice qu'il tient à deux mains. Ce tympan mériterait d'être publié à part, avec une figure.

Bénitiers. — Rentrons sous le porche pour parler des bénitiers ; il en existait un en fonte, que l'on enleva en 1794 ; un bénitier fut acquis en 1793, époque à laquelle

(1) L'ossuaire existait près de là ; on l'a fait disparaître à la même époque.

on ne songeait guère, en général, à renouveler les vases sacrés de ce genre. Celui qui existe aujourd'hui est en pierre, très massif. D'après une aquarelle conservée dans les cartons de la Société d'Archéologie lorraine, et qui porte la date de 1851 (1), il s'en trouvait un autre, qui a disparu ; mais l'intéressante inscription qui l'accompagnait se voit toujours, encastrée dans le mur à gauche en entrant. Dans un grand tableau rectangulaire, bordé d'une moulure, on lit ce qui suit ; ce sont des vers, chacun d'eux divisés en deux lignes :

Effect · de · leau · beniste ·
l'eeface · des · Esprits ·
le · peché · ueniel ·
Ie · chasse · les · demons ·
i'aide · a · bonne · priere ·
a · malade · a · sterille ·
ainsi · L'eglise · Mere ·
me · benissant · ma · faict ·
riche · des · dons · du · Ciel (2)
1617.

(1) V. notre article *Anciens bénitiers lorrains* extr. du *Journal* de la Société, 1886.

(2) A rapprocher des inscriptions suivantes, rapportées par Mgr X. Barbier de Montault dans son *Traité pratique* (t. I, p. 240) :

« Une charmante inscription que j'ai relevée sur le bénitier de l'église de l'Annunziata, à Florence, rappelle que l'eau bénite tire sa vertu d'en haut et qu'il est de sa nature d'effacer la souillure que laisse à l'âme le péché véniel.

VIRTVS EX ALTO
ET SORDES ABLVIT

Autour de la cuve du bénitier de l'église Saint-Jacques, à

C'est-à-dire :

Effets de l'eau bénite.
J'efface des esprits le péché véniel ;
Je chasse les démons ; j'aide à bonne prière,
A malade, à stérile ; ainsi l'Eglise mère,
Me bénissant, m'a fait riche des dons du Ciel.

Au-dessus, deux moulures, carrées et droites, recourbées en forme d'S à leurs extrémités dessinent un fronton triangulaire, dans lequel se trouve le monogramme IMS, avec un A placé devant l'M ; ces deux lettres combinées doivent rappeler en même temps la lettre H, de manière qu'on ait à la fois le nom de *IHesuS* et celui de *MariA*. La pointe supérieure de l'A se prolonge en forme de croix à long pied, laquelle dépasse le sommet du fronton et en forme le couronnement.

Au-dessous, on voyait le bénitier, creusé dans un bloc de pierre rectangulaire avec encorbellement en pyramide renversée. A la partie antérieure était réservé un panneau en forme d'écusson ; l'inscription qu'il portait en 1851 indiquait que le bénitier perdit, au moins pour un temps, sa destination véritable : en effet, on y voyait gravé :

le Tronc
pour les
pauures
✠

Cloche. — L'église de Pont-Saint-Vincent possède

Louvain, qui date de l'année 1467, on lit ces trois vers qui énumèrent les six effets de l'eau bénite :

✠ *Sex operatur aqua per presbiterum benedicta :*
Cor mundat, fugat accidiam venialeque tollit,
Auget opem, removet hostem fantasmaque pellit. »

trois cloches, qui ont été données ou refondues en 1824 et 1837 (1). Avant la Révolution, il s'en trouvait également trois dans le clocher, indépendamment des deux petites appartenant aux chapelles de N.-D. de Pitié et du Saint-Sépulcre. M. l'abbé Boulanger donne, sur les anciennes cloches, des renseignements qu'il est utile de reproduire ici :

« Le 9 avril 1620, a été baptisée la moyenne cloche. Elle a eu pour parrain M. de Fisson (2) et pour marraine Anne Bardin, épouse de M. de Rambouillet (3). »

« Le jour de saint Remy, 1er octobre 1645, la grosse cloche a été baptisée sous le nom d'Elisabeth. Parrain : Philippe Bardin, avocat à Nancy (4) ; marraine : Elisabeth Reboucher, femme de Jacques Bardin, aussi avocat (5). Elle a duré jusqu'en 1721 (6). »

« La moyenne (7) cloche de cette paroisse a été bénite le onze juin 1717. Elle a eu nom Jeanne-Françoise. Parrain : Jean-Mathieu Bouvier-Cuny, écuyer, chevau-

(1) D'après ce que nous trouvons dans les notes de M. l'abbé Boulanger.

(2) Sans doute François de Fisson. V. 2e partie, § XIV.

(3) Jean II de Rambouillet. V. 2e partie, § VI.

(4) V. 2e partie, § X.

(5) *Idem.*

(6) En 1711, « Nicolas Blaison Gaucher, âgé de 17 ans, est tué par la grosse cloche le jour de la Toussaint. » En ce jour de la Toussaint, veille de la Commémoraison des morts, avait lieu la plus longue sonnerie de l'année ; les jeunes gens, qui relayaient les sonneurs de profession, faisaient souvent de graves imprudences.

(7) M. Boulanger indique déjà la cloche de 1620 comme étant la *moyenne* ; l'une ou l'autre devait être la *petite*.

léger de Son Altesse Royale (1). Marraine : D^elle^ Françoise Langet, épouse Manesy (2). »

En 1721, « la nouvelle grosse cloche est bénite par M. Bazin (3). Elle reçoit pour nom Léopolde-Françoise-Charlotte-Elisabeth. Elle a pour parrain le prince François (4), et pour marraine Madame Royale (5), représentés par le S^r^ de Manesy et son épouse, écuyer, prévôt du comté de Chaligny (6). La Révolution l'avait épargnée, mais elle a été brisée en 1837. La nouvelle date de cette époque. »

En « octobre 1793, les citoyens D.... et G.... reçoivent 70 livres pour descendre du clocher la moyenne cloche et la petite. » Elles pesaient ensemble 4000 livres. Le 9 germinal (29 mars 1794), on conduisit au District trois cloches et un bénitier en fonte.

(1) Ce personnage n'est point rappelé par Dom Pelletier à l'article de sa famille ; mais il l'est, avec sa descendance, dans le *Dom Pelletier annoté* ; on verra, au § 4, les mentions de sa mort (1730), et de celle de sa femme, Jeanne-Françoise Cuny (1718). Sur la même famille, v. le *Complément au Nobiliaire*, p. 209.

(2) Cette dame n'est pas mentionnée par Dom Pelletier à l'article de la famille de son mari ; mais celui-ci était peut-être Charles de Manessy, prévot-gruyer du comté de Chaligny, qui va reparaître et vivait encore en 1733. (D. Pell., p. 528 ; *Mém. de la Soc de Bar-le-Duc*, 1887, p. 207.) Sur la même famille, v. le *Compl.*, p. 224.

(3) Curé de Pont-Saint-Vincent de 1682 à 1736, v. § 4, 1736, et 2^e^ partie § XIX.

(4) Fils du duc Léopold, futur duc et empereur ; il avait alors environ 13 ans.

(5) Elisabeth-Charlotte de France-Orléans, femme du duc Léopold.

(6) V. la dernière note de l'alinéa précédent.

Bancs. — De nos jours, les archéolologues s'attachent à relever les moindres renseignements qui peuvent être de quelque utilité ; ils ne dédaignent aucune inscription antérieure à la tourmente révolutionnaire, pas même les noms les plus modestes gravés sur les bancs d'église : nous avons donc copié ceux de Pont-Saint-Vincent, où l'on retrouvera plusieurs familles connues ; ces bancs doivent remonter au milieu du siècle dernier (1) ; les noms y sont très soigneusement sculptés, avec des cœurs, quelques roses ou monogrammes religieux et différentes initiales fort joliment historiées ; la série est à peu près complète, sauf, malheureusement, les trois ou quatre premiers bancs de chacune des rangées qui ont été remplacés et devaient appartenir aux principales familles (2).

L'Italie et l'Espagne n'admettent point, dans les églises, de sièges pour les fidèles ; ils doivent se tenir debout ou s'agenouiller sur le pavé. Mais en France et en Allemagne, où la dévotion à la paroisse a toujours été très marquée, l'usage des bancs était universel ; ils formaient, en quelque sorte, une propriété de famille, et l'on tenait extrêmement à conserver les places des ancêtres. Des suppressions ou déplacements de bancs

(1) « 1754. Les bancs et les fonts baptismaux ont coûté 565 livres, 10 sous ; payé à M. Thiébault à Nancy. » (Abbé Boulanger.)

(2) Vers 1793, les bancs des chapelles furent vendus pour 113 francs ; une première adjudication des bancs de la nef probuisit 637 fr. 15 sous (sans doute en assignats). Cependant tous les bancs dont nous reproduisons les inscriptions paraissent remonter à la confection de 1754 ; la forme des caractères, comme des ornements, ne laisse guère de doute, et tous les u sont remplacés par des v.

ont amené, jusqu'à nos jours, dans certaines localités, des récriminations et des rancunes fort vives et prolongées. En beaucoup de villages ou de petites villes, la location annuelle des bancs, faite aux enchères, constitue le meilleur et le plus stable revenu de la fabrique.

Dans les cahiers de M. l'abbé Boulanger sur Pont-Saint-Vincent, nous remarquons ces notes :

« 1787. Les gendres et brus n'étaient pas admis à réclamer les places des beaux-pères et belles-mères. Les enfants les avaient pour 5 francs; les petits enfants, pour 10 francs. »

« 1820. Trois places, vis-a-vis l'autel de la Vierge, sont données à M. le chevalier Monnay pour ses bienfaits à l'église. » En effet, sur le premier banc de ce côté, une petite plaque de fer-blanc porte ; MR LE CHEVER MONNAY.

Voici les noms d'apparence ancienne que nous avons lu sur les bancs de l'église, en partant du haut (1).

Côté de l'évangile : Les trois premiers bancs n'ont pas d'inscriptions. — 4° I. Gegovlt (2) — N. Crepy. — 5° Francois La Roche. — C. La Roche — D Genin — *Cœur enjolivé.* — I Donc°vrt (3) ◎ I.Riston — N Riston. — 6°. I Gotfer ✣ I · F · Lavrent ✣ D Gremel (4) — I Benoit — 7° L Badel (5). — N Genin — L. Tovrtel (6).

(1) Les nécessités typographiques nous ont obligé à remplacer les cœurs et rosaces par des petits disques ou fleurons.

(2) Nom assez répandu en Lorraine; altération probable du nom de saint Gengoulf. *Voy.* § 4, Sépultures dans l'église.

(3) L'o, plus petit que les autres lettres, est placé à mi-hauteur. Le nom de *Doncourt* est porté par plusieurs localités.

(4) *V.* § 4, sépultures dans l'église.

(5) V. *idem.*

(6) V. 2e partie, § XXI et XXII.

— N. Tovrtel. — I L Anxioin — I. Gaignedenier (1). — 8° N. Movtoille (2) — C. Francois — F. Benoit — H Benoit — S. B. Benoit. — 9... — 10°. I Chogvart — I Chardin (3) — N. Benoit. — P. Marlier (4) — E. Moine ◎ E. Moine — I D Contal. — 11°... — 12° R. Allié (5) — Voiran (6) — M Bovche. M. Tovrtel ◎ Elizabeth Genin. — A. Mademoiselle Mengin (7). — 13°... — 14° A. Tourtel ◎ A. Dvval ◎ A Tovrtel — A. M Gremel — 15°... — 16° I·G — C. G — M·G. — A Mademoiselle Ricatte ◎ — 17° Françoise Figvel — M. Collot — A · D — C. Calain (8) — C. Gegovlt — M · A · G. — 18° E Grandidie (9). — C · Riston ◎ M A Benoit — M A Moine — 19° M. Tovrtel — C. Doncovrt — B Bavge — M.A.B ◎ A Benoit ◎ B. T. ◎ 20° M Ioly — M· La Roche — M. Thenot — I Thenot — F. G. D — 21° ◎ M. Dassvrre. — A. Thénot — FR — B Senic — A T — C Mota — B. Fovrnier ◎ — 22° E Riston — A Prvnier — B Moine ◎ M Dassvlle (10) — M Rovssel — E Rovssel (11) — 23° I Baillot — M A

(1) Etym. : *Gagne denier*.

(2) *Moutoile*, nom d'un petit poisson du Madon, qui figure dans les armoiries de Vezelise (apparemment la loche).

(3) Nom dérivé de Ric*hard*, Gui*chard*, ou autre, par aphérèse et addition de la suffixe *in*.

(4) Nom très répandu ; contraction de *Marguiller*.

(5) V. § 4, sépultures dans l'église.

(6) Ordinairement *Voirand ;* v. 2e partie, § XVII.

(7) *Demoiselle* était une qualification quasi nobiliaire.

(8) V. § 4, sépultures dans l'église.

(9) Contraction de *Grand Didier*.

(10) V. § 4, sépultures dans l'église.

(11) Nom dérivant sans doute de *Roux* (*Radulphus*).

Tovrtel — A. G. D. — Jenevieve (1) Benoit — AM Benoit — M. Parisot — M Riston

Côté de l'épître : Les deux premiers bancs n'ont pas d'inscriptions. — 3° D Malhote © D D.C. — N. Martel — I Mota — N Bogé. — 4° N. Fovrnier. — 5°I G. D — H·R — 6°. . — 7° I Gegovlt — N Gegovlt — D Iolain. — 8° I Tovssaint — F Iacqvart — IC. — I Senic — N. Senic — L G — H. Vigneron. — 9° N. Henry — N F Mier — I Gene — Charles Francois les Benoit (2). — 10°... — 11° © E. Rovssel © A. Voiriot — La. v°. N. Gaignedenier. — 12° A · G. — Dr Marlier © F Doncovrt © M · G. — MDT — Ne Bovlet — 13° C . B — E · F — A. Badel . — C · G — C Tovrtel — M. L — M Benoit — 14° B. A. André — M. G — C. Leger — A Colin — A I — 15° A · Calain — A Molard — A G — F. Calain — F. Bailly — A. F.G. — C. M. — 16° C Royer (3) G · D — F · G © Anne Doncourt — 17° A · V — I Granmichel — A · Thenot. — M. Dvval — M · G · Michel — R. T — F. M. — 18° M. Perin — E · I © I Benoit — A·I © F Doncourt — A H. — M G. — A. Sizemont — 19° © A Tovrtel — M. T. Benoit — M. L. M. Fevre — F · V · — Doncovrt. — A Parisot — F. Nottaire (4) — E. B. T — 20° B. Anxion — J Mota © A H — C·Tesson —

(1) La première lettre est bien un *J*.

(2) Lorsque les prénoms de deux ou plusieurs frères précédaient un même nom de famille, il était d'usage de mettre devant ce nom l'article *les ;* cet article a souvent donné naissance à la conjonction dite « particule nobiliaire ».

(3) V. § 4, sépultures dans l'église.

(4) V. § 4, sépultures dans l'église.

M. Riston — C Martin — 21° A Mademoiselle IMS (1) Gerard De Berne (2). — 22° M. Baily — A Molard — A · Hr· F· A D C · A . Remy — M · A · R · — A · Francois — C Francois

Renseignements divers. — Empruntons maintenant, à une copie des archives conservées au presbytère, quelques renseignements intéressants, extraits de l'*Etat du temporel des paroisses* (commencement du xviiie siècle).

« Le patronage de la cure appartient à l'abbé de Saint-Léon, de Toul. L'abbé de Saint-Mansuy a les deux tiers aux grosses dixmes. L'abbé dudit Saint-Léon a les deux tiers aux menues. Le curé a l'autre tiers aux grosses et menues... (3). Toute la grosse dixme ne vaut guère plus de quinze paires de résaulx de grains...

» Il y a des preys au Pont-Saint-Vincent qui rapportent annuellement environ deux cents frans, dont partie est employée à la rétribution d'une messe qui se dit tous les lundis pour les trépassés, sur le pied des règlemens du diocèse, lesquelles sont messes hautes avec vigilles et obsèques : il y a trente-cinq francs pour le maître d'école et le surplus est employé à la fabrique de l'église, s'il y a du restant ; on a dit depuis qu'il doit estre employé à faire faire des services pour les trépassés.

» Monseigneur le comte de Vaudémont a fondé une messe haute du St. Sacrement pour tous les jeudis de

(1) Un A crucifère est posé sur l'M ; c'est le même monogramme que celui du bénitier de 1617, *Jésus Maria*.

(2) V. 2e partie, § XX.

(3) Le tiers des dîmes formait la portion congrue.

l'année, laquelle fondation a été confirmée par M. des Porcelets de Maillane, évêque de Toul, en seize-cent-douze ; pour rétribution des quels services, il y a cent frans annuellement sur le domaine, sur quoi l'on prend le salaire du maître d'école...

» La fabrique de l'église ayant peu de revenus, les paroissiens sont chargés de fournir tout ce qui est nécessaire à l'église en luminaire, ornemens, et même du pain et du vin, pour la messe, et sont aussi chargés des réparations et entretien de la maison curiale.

» Quant à ce qui est des réparations de l'église, elles se font suivant l'usage du diocèse.

» On a déclaré aussi que la paroisse du Pont-Saint-Vincent était autrefois annexe de Xexey (1), qui estoit, par conséquent, la mère église ; mais les princes ayant souvent résidé audit lieu du Pont, on souhaitoit d'y établir le curé, c'est ce qui fut fait, et la paroisse fut changée en annexe et l'annexe devint l'église matrice ; ce changement arriva il y a environ cent trente ans... (vers 1580). »

Vers 1670 existaient, à Pont-Saint-Vincent, « les confréries de la Conception, de saint Nicolas, de saint Sébastien, de sainte Catherine, du Saint-Sacrement, du Rosaire et des Morts. » En 1683 existait aussi, comme l'on a vu, celle de saint Urbain.

La fondation de la messe du Saint-Sacrement, dont il a été fait mention un peu plus haut, se trouve confirmée par cette mention de M. l'abbé Boulanger : « Le jeudi, messe du S. Sacrement, fondée par Mgr de Vaudémont,

(1) Xexey-aux-Forges.

d'heureuse mémoire, de 12 francs, et augmentée par Mgr Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. » (Cf. Append., ann. 1612).

Voici encore, d'après le même, des détails de mœurs qui ne sont pas dénués d'intérêt.

« Le magister doit donner à dîner au curé et à l'eschevin le dimanche qui suit la S. Jean-Baptiste, et l'eschevin doit le dîner du mercredi des rogations au curé et au magister, à cause de la franchise. »

« Les fiancés, le jour de leurs fiançailles, doivent le dîner et le souper du curé, qui se compose d'un poulet gras. »

Les suivants témoignent d'un remarquable soin de la protection de l'enfance.

« Un enfant ayant été brûlé par accident le 1er mars 1672, sa mère fait pénitence publique (*ob latam culpam*). »

« La même année, un autre enfant est étouffé au lit. Le père et la mère font pénitence publique. »

« Quand, *in doloribus partus*, une fille déclarait sous serment le nom du père de l'enfant, il y avait obligation d'épouser (arrêt de 1678, consigné dans les registres). »

§ 3.

CIMETIÈRE ET CHAPELLES.

L'ancien cimetière entourait l'église ; tous les monuments ont été enlevés en mars 1870 (1), sauf de nombreuses épitaphes, placées dans des cadres plus ou

(1) Abbé Boulanger.

moins ornés, qui sont encastrées dans les murailles de l'édifice. Quelques-unes sont effacées; nous n'en avons point remarqué d'antérieures à la Révolution, et nous n'avons pas retrouvé celle du commissaire des vivres de l'empire dont parle Grille de Beuzelin. Plusieurs se rapportent à des familles nobles ou à des fonctionnaires du premier quart de notre siècle ; nous avons seulement relevé la suivante, qui rappelle une famille lorraine ; l'inscription est gravée sur un marbre noir, dans un cadre de pierre surmonté d'une croix :

ICI REPOSE
JOSEPH-LOUIS-ANTOINE
HUMBERT DE *TONNOY*,
AGÉ DE 68 ANS, ANCIEN
CHEF DE BATAILLON,
MEMBRE DES ORDRES ROYAUX
DE S^t LOUIS ET DE LA
LÉGION D'HONNEUR, DÉCÉDÉ
LE 26 MARS 1826
Chrétiens priez pour son ame.

Ce défunt descendait évidemment de « Joseph Humbert, surnommé de Tonnoy » reconnu noble en 1702 (Dom Pell., p. 793).

Dans l'ancien cimetière existait, sans doute, l'épitaphe ancienne que M. Boulanger transcrit comme suit :

CY GIST HONORABLE FEME
MANGEOTTE BAIGNON EN
SON VIVANT ÉPOUSE
DE JEAN BOULANGIER
DE CE LIEU
QUI TREPASSA LE 17 JUIN
1614 PRIEZ
DIEU POUR SON
AME

En regard, M. Boulanger a esquissé un monument vertical en forme de croix renforcée de deux supports en *S*. De l'autre côté, ajoute-t-il, était le monogramme de Jésus : *IHS*, l'H surmonté d'une croisette.

Nous ne savons si le monument dont le même ecclésiastique parle dans les termes suivants se trouvait dans le cimetière ou le long d'un chemin :

« La croix de Nicolas Bonnaire existe encore ; on y lit : *Cy git Nicolas Bonnaire qui trépassa le XVI may 1630.* — En 1674, Marguerite, fille de Nicolas Bonnaire, donne 50 francs de rente pour que, la veille de l'Ascension, on fasse passer la procession près de cette croix et qu'on y récite un évangile (?), le *De Profundis*, le *Miserere* est l'Oraison pour les fidèles trépassés. »

Indépendamment de l'église paroissiale et des couvents ou hôpitaux, existaient au moins deux chapelles.

La plus célèbre est celle de sainte Barbe, déjà mentionnée, qui fut érigée, par Jeannot de Bidos et Madeleine de Parspergaire. Les lettres du 27 décembre 1498 portent qu' « ils fondent aussi, au-dessus de la ville de Pont-Saint-Vincent, une autre chapelle appelée l'ermitage Saint-Vincent, sous l'invocation de sainte Marie-Madelaine et de sainte Barbe... (1) ». On avait, sans doute, choisi la première patronne en l'honneur de la fondatrice, et la seconde afin que, invoquée sur une hauteur, elle protégeât le pays contre les orages (2).

Cette chapelle existe encore ; en voici la description d'après un dessin au lavis qui existe dans les cartons

(1) *Communes* ; cf. Dufourny, VI, 649.

(2) Cf. nos *Anciennes cloches lorraines*, p. 56-57.

du Musée lorrain (1). De forme rectangulaire, elle est éclairée par deux petites fenêtres latérales et renforcée de quatre contreforts aux angles, un petit clocheton posé sur l'avant.

Au-dessus de la porte, on voit en encorbellement une belle statue de sainte Barbe, de forte dimension ; le corsage de sa robe s'échancre carrément à la partie supérieure, bordée d'un orfroi ; un ample vêtement de dessus, serré à la taille, dessine de grands plis tombant de l'épaule gauche et s'entre-ouvre en avant de la hanche du même côté en formant un large revers ; un voile, arrangé en arrière de la tête, laisse voir les bandeaux des cheveux. La sainte est couronnée de roses ; sa main droite soutient un livre ouvert, dans lequel elle semble lire ; sa gauche tient le vêtement à l'endroit où il s'ouvre. En arrière, à la gauche de sainte Barbe, figure sa caractéristique principale, c'est-à-dire une tour carrée, aussi haute que la statue : la partie inférieure, plus large que le haut, et garnie de créneaux ; une grande porte cintrée s'y distingue, avec une serrure très apparente ; la partie supérieure dessine deux étages aveugles en retraite, séparés par une corniche ; une toiture à quatre pentes, avec lucarne trilobée, couvre le sommet. Un socle, assez élevé, s'arrondit au-devant, et s'infléchit fortement pour supporter la tour.

Enfin, la console, à nervures prismatiques, est ornée d'un ange qui tient un écu à trois chevrons amincis.

Nous sommes allé visiter la chapelle ; mais elle était fermée et la statue de sainte Barbe ainsi que la console avaient disparu de la façade. A travers le grillage de la porte, nous avons aperçu cette statue, dans l'intérieur,

(1) V. la planche.

D'après un dessin fait vers 1845.

CHAPELLE SAINTE-BARBE

près de Pont Saint-Vincent.

STATUE DE SAINTE-BARBE.

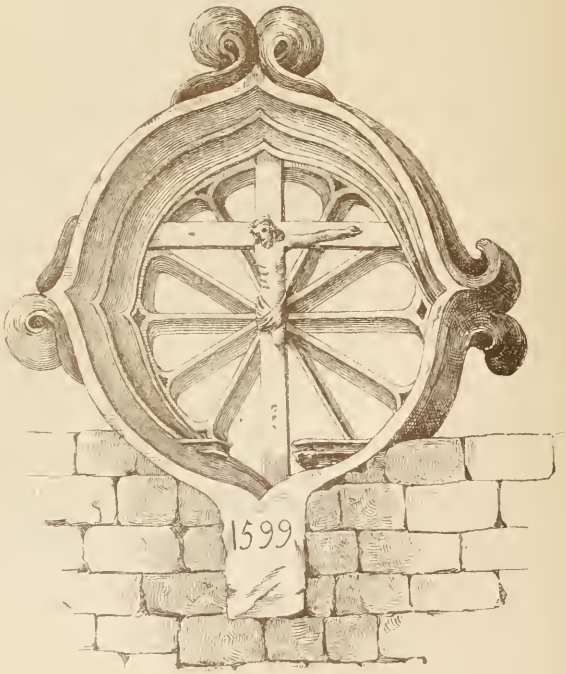

CROIX A PONT-SAINT-VINCENT.

D'après un dessin fait vers 1845.

H. CHRISTOPHE, NANCY

ainsi que d'autres, de moindres dimensions, qui paraissent appartenir à différentes époques et ne pas présenter le même intérêt.

M. Boulanger dit encore :

« La pierre qui sert de banc à droite en entrant à la chapelle Sainte-Barbe est le fût de l'ancienne croix qui s'élevait jadis sur le plateau de cette colline et dont on voit encore la base. On y lit l'inscription suivante : *Pour mériter envers Dieu, César Matthieu et sa femme m'ont fait ici poser en l'an 1603 et pour préparer leur pardon.* »

D'après une esquisse placée en regard, au-dessus de cette inscription, sur le même fût, se voit un petit cartouche rond renfermant les lettres MB liées (le premier plein étant commun aux deux lettres). Un peu plus haut est un écusson de forme héraldique portant des instruments de tailleur de pierre entrelacés : un compas, une équerre, une règle (?) et un marteau.

Sous la date de 1670, le même auteur écrit : « Dominique Marchal, âgé de 70 ans, a été revêtu de l'habit d'hermite et mis en possession de l'hermitage de Sainte-Barbe. Il a été tué en 1680 par Claude Joly, lunatique ou possédé, qui fut roué vif. »

La seconde chapelle, souvenir peut-être d'un vieil hôpital d'Antonistes, ne nous est connue que par cette mention de M. Boulanger : « 1730, Anthoine Moine, hôtellier à Pont-Saint-Vincent, fait une fondation pour chanter deux messes à saint Anthoine et à sainte Marguerite et pour faire une station, aux jours des rogations, dans la chapelle Saint-Anthoine, située au-dessus

du Pont-Saint-Vincent, dans la propriété dudit sieur Moine. »

Ne sachant d'où provient la jolie croix dont l'existence, au-dessus d'un mur de jardin, a été mentionnée plus haut, nous y reviendrons pour terminer cet aperçu des souvenirs religieux situés en dehors du village (1). Le crucifix est posé au milieu d'une rosace à douze rais, dans un cadre à nervures prismatiques dessinant quatre accolades ; les angles sortants, du haut et des côtés, se rehaussent chacun de deux enroulements en volutes extérieures ; l'angle du bas se confond avec la tige de la croix, dépourvue d'ornements, mais offrant la date 1599 ; sur les côtés, deux socles prismatiques font légèrement saillie : ils devaient supporter les statuettes de la Vierge et de saint Jean. La croix proprement dite est à branches inégales ; au Christ manquent le bras droit et les deux jambes ; la tête, un peu inclinée, porte la couronne d'épines. Ce petit monument, que son style semblerait faire remonter à une époque antérieure à la date marquée, constitue un type fort gracieux et rare.

Disons, pour les amateurs de symbolisme, que les douze rayons peuvent rappeler les apôtres, les grands prophètes, les articles du *Credo*, etc. ; mais ils procèdent aussi naturellement du dédoublement de l'hexagone régulier, très facile à inscrire puisque son côté est égal au rayon du cercle.

§ 4.

SÉPULTURES DIVERSES

Nous réunissons ici, par ordre chronologique, les

(1) V. la planche.

diverses sépultures que mentionne M. l'abbé Boulanger, mais dont, à notre connaissance, il ne reste pas de vestiges matériels ; nous parlerons ensuite d'une tombe à sujet, sans inscription, puis du monument moderne érigé à la mémoire des anciens curés.

Voici la liste de ces sépultures :

1620. « Bertrand, fils de Jean Cuny, homme de chambre (1) de Mgr de Vaudémont (2), mort en 1620. »

1680. « Le Sr Jacques Dorlenant, prêtre, est enterré dans le chœur. »

1707. « Jean Cuny est enterré dans la chapelle du Saint-Sépulcre, qui appartient à sa famille. »

1708. « Jean Pano, jeune diacre de Toul, meurt saintement et est enterré au chœur. »

1718. « Jeanne-Françoise Cuny, épouse du sieur Mathieu Bouvier, morte en 1718. » Le *Dom Pelletier annoté* marque qu'elle mourut le 5 décembre. (V. la note à propos de la cloche de 1717, § 2).

1719. « Sous la chaire, 1719 : Alexandre Gérard. » (Cf., plus loin, 1743 et 1762 et 2e partie, § XVIII.)

1730. « Noble Matthieu Bouvier, homme très vertueux, mort en 1730. » Le *Dom Pelletier annoté* indique : « Jean-Mathieu de Bouvier, écuyer, est mort le 4 décembre 1730 et Jeanne-Françoise Cuny, son épouse, le 5 décembre 1718. Epitaphe dans l'église de Pont-Saint-Vincent, en 1790. » (V. la note à propos de la cloche de 1717, § 2).

1742. « Jacques Rouyer, prêtre et sacristain de la

(1) Les hommes de chambre étaient des privilégiés.

(2) François II de Lorraine, père du duc Charles IV,

Primatiale de Nancy, vient mourir chez ses parents à Pont-Saint-Vincent et est enterré à l'église vis-à-vis de l'autel de la Sainte-Vierge, près de la grande allée (aujourd'hui devant sainte Anne). »

1743. « Jean-Charles Grandin, chanoine prébendé de Thélod, meurt dans sa famille à Pont-Saint-Vincent, le 19 janvier, et est inhumé dans l'église, à côté de l'autel Saint-Nicolas, place de ses ancêtres (aujourd'hui devant saint Joseph) ».

1743. « Marie Gérard, veuve de feu Jean le Roy et mère du R. P. Paul le Roy, bénédictin et prieur du couvent de Pont-Saint-Vincent, meurt le 21 octobre et est enterré dans la chapelle des Bénédictins, ou autrement des Seigneurs, attenante à l'église paroissiale du côté de l'évangile. »

1758, le 7 juin. « Mort de M. Frétaut, âgé de 42 ans : il est enterré au chœur. (1) »

1759, 6 janvier. « Mort de M. [le curé] Nicolas Noël, prédécesseur de M. Frétaut, âgé de 52 ans ; il a desservi la cure pendant 18 ans ; enterré devant le portail de l'église, près de l'escalier du presbytère. »

1762. « Pour les bons soins rendus à l'aumône érigée en cette paroisse par le Sr Nicolas Gérard, receveur, à sa mort, arrivée le 28 janvier, il est enterré au chœur. »

1768. « Jean-Baptiste Dauphin, père de M. le curé, meurt le 16 octobre, à 80 ans ; il est enterré au chœur, du côté de l'évangile. »

Voici encore diverses mentions fournies par M. l'abbé Boulanger :

« Une petite pierre, entourée d'une inscriptiou go-

(1) Curé de Pont-Saint-Vincent.

thique effacée, porte : *Jehan fils d... Bouchier.* »

Il existe une autre « petite pierre tumulaire d'un *bouchier* du Pont-Saint-Vincent » et « une autre d'un maître tanneur ».

« Au-dessus (de la tombe de Jean de Rambouillet), près du mur, [existe] une tombe, sans inscription, avec trois instruments de maçon ».

« Noms des familles qui ont leur sépulture dans l'église. — Au chœur : Charles Notaire ; Nicolas Allié (du côté de l'épître) ; les prêtres Dorlenant, Frétaut ; Pano, diacre. — Proche la chapelle de l'Annonciation : Grandin, prêtre. — Proche l'autel de Saint-Nicolas (aujourd'hui Saint-Joseph) : Badel ; Notaire ; Philbert ; Chardot ; Jacquemin. — A côté de l'autel de la Sainte-Vierge (aujourd'hui Sainte-Anne) : Contal ; Dassule ; Gremel ; Joly ; Calain. — A côté de l'autel de Sainte-Anne (près la chaire) : Tourtel ; Florentin ; Myot. — Devant l'autel Saint-Barthélemy : Mansuy ; Langet ; Gegoult. — Devant l'autel Saint-Sébastien : E Leclerc, femme Grandin ; Nicolas Oudinet. — Sous la chaire : Alex. Gérard, 1719 ; Claude Eulry. — Près des fonts baptismaux : M. le curé Bazin (1) ; Royer (2). »

Dans la chapelle de sainte Anne se trouve, encastré dans le mur, le monument, en marbre noir, portant l'épitaphe de Noël-François Dauphin, âgé de 89 ans, curé de cette paroisse, décédé le 21 novembre 1821. — Dans la chapelle des Bardin, deux marbres noirs, placés dans des encadrements de pierre et encas-

(1) V. son épitaphe à la 2e partie, § XIX.

(2) V. plusieurs de ces noms inscrits sur les bancs de l'église (§ 2).

trés dans le mur, rappellent les noms de tous les curés. Nous ne reproduirons que ceux qui sont antérieurs à la Révolution :

A

ses anciens pasteurs
la paroisse reconnaissante

—o—

Pierre Symonin, 1597-1624.
Gaspard Huot, 1624-1643.
Nicolas Pierre, 1643-1670.
Philippe Bardin, 1670-1682.
Joseph Bazin, 1682-1736.
Nicolas Noel, 1737-1754.
François Frétaut, 1754-1759.
Noël Dauphin, 1759-1821.
Etc.

Nous devons, enfin, mentionner une pierre tombale dépourvue d'inscription, qui se trouve dans le pavé de l'église, du côté de la chapelle de Bidos : de forme rectangulaire (H. : 1, 10 ; L. : 0,54), elle paraît représenter des instruments d'ingénieur : vers le milieu, légèrement incliné, une sorte de jalon, formé d'une base triangulaire, d'une longue tige, et d'un disque orné d'une croix dont le centre affecte la forme d'un losange évidé aux côtés concaves ; à dextre, des espèces de tenailles ou pinces ; enfin, vers le bas, une pioche de terrassier. Cette dalle intéressante recouvre, sans doute, les restes mortels de l'un des ingénieurs qui travaillèrent à la réfection du pont sur la Moselle vers 1750 (v. l'Appendice).

SECONDE PARTIE

Les épitaphes

De tous les anciens monuments funéraires, il ne reste plus, à l'intérieur de l'église de Pont-Saint-Vincent, que des pierres tombales rectangulaires, encastrées dans le pavé ; plusieurs sont cachées sous les bancs ; d'autres sont entièrement effacées ou laissent seulement deviner quelques mots insignifiants ; nous avons parlé de celle qui offre une figure, sans inscription. Il en subsiste vingt-trois portant encore des épitaphes qui sont dignes d'être reproduites et que nous étudierons dans cette seconde partie de notre travail : comprises entre la fin du xv^e^ siècle et l'année 1762, la première rappelle une vieille famille bourgeoise, et la seconde, l'un des héros de la guerre de Lorraine, Jeannot de Bidos, qui devint seigneur de Pont-Saint-Vincent ; la plupart des suivantes appartiennent à des familles nobles ou considérables, qui habitaient la localité ; les dernières se rapportent à des familles bourgeoises et à trois greffiers du comté. — Les caractères des quatre plus anciennes sont en gothique bourgeoise ou minuscule ; ceux de toutes les autres sont romains, mais assez variés dans la forme, suivant le goût des époques correspondantes ; les plus historiées de ces dalles présentent à peine un écusson, une croix ou des bordures et fleurons sans importance.

Toutes ces inscriptions sont surtout intéressantes

comme documents généalogiques ; c'est ce qui nous engagera à entrer dans des détails minutieux, mais utiles, et à varier de beaucoup l'étendue de chacun de nos vingt-trois articles.

I

ANCÊTRES DE LA FAMILLE CLAUDE, ETC.

14.. —1570.

(H. : 2.09 ; L. : 1.06.)

Cette grande pierre tombale existe dans la chapelle de la Vierge, autrefois du Sépulcre, c'est-à-dire de la famille Claude. Sur les quatre bords régnait une inscription en gothique minuscule extrêmement fruste. Nous n'avons pu en lire que le début Cy gist.

Au milieu, on voit d'abord dans un cartouche, orné en haut d'une queue d'aronde, une inscription en semblables caractères ; nous y avons lu, ou plutôt cru deviner ce qui suit :

Cy gist honorable homme
Jean de la .... saict .. en
son vivant
secretaire de nostre dame (?)
..... de Lorraine duchesse
et ..... q trespassa le
r .....
cccc iii .....

Vient ensuite cette autre épitaphe, en caractères de la Renaissance ; elle est très difficile à déchiffer entièrement, parce que la plupart des traits non verticaux n'ont pas été gravés ou ont complètement disparu :

CY GIST CLAVDON.....
DIV.....IO
I A I I.....DI...CLAVD
II I II CHASTELAIN
II I C I N I V I DU PONT
SAINCT VINCENT... LA
QVELLE DECEDA le 15 DE
FEBVRIER 1570 AVAT
PASQVE PRIEZ
DIEV POVR SON
AME

La première de ces trois épitaphes doit être la plus ancienne de celles qui existent encore dans l'église de Pont-Saint-Vincent, ce qui nous fait vivement regretter de n'avoir pu la déchiffrer, ou tout au moins en deviner les mots principaux. Peut-être sera-il possible d'arriver plus tard à ce résultat. En tout cas, le personnage qu'elle rappelle doit être un ancêtre des CLAUDE, fondateurs de la chapelle, et sa date est antérieure à celle de la seconde (sans doute cccc iiii^{xx}... = 148).

C'est évidemment la seconde que M. Boulanger à traduite ainsi : « Ci-gist Jean de la Courcelle, en son vivant valet de chambre d'Anne de Bourbon, duchesse de Lorraine, qui trépassa en mil cinq cent x. » M. Boulanger ajoute que cette duchesse doit être Anne de France, fille de Louis XI, fiancée au duc Nicolas d'Anjou ; mais cela ne nous paraît pas admissible, et nous pensons que la transcription est défectueuse. Ne s'agirait-il pas plutôt de Jeanne de Lorraine, fille aînée de Ferry II, comte de Vaudémont, qui épousa Charles IV, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples et de Jérusalem ?

Si ces derniers titres ne sont point rappelés dans l'épitaphe, c'est que le duc de Lorraine ne pouvait les reconnaître, y ayant lui-même prétention.

Quant à la troisième, M. Boulanger la donne ainsi : « Cigist Claudon, femme du sieur Claude en son vivant châtelain et seigneur de Pont-Saint-Vincent, laquelle décéda en 1570. »

Comme nous l'avons déjà dit, il s'agit, sans doute, de Jean Claude, fondateur de la chapelle du Sépulcre, père de Jean Claude, qui mourut en 1594 et de Louise Claude, femme du greffier du comté, Jean Cuny ; on trouvera plus loin leurs épitaphes (§ III, V, VIII).

Claudon pouvait être la fille du personnage nommé dans la seconde épitaphe de la tombe dont nous nous occupons, et la petite fille de celui auquel se rapportait la première. En fondant la chapelle du Saint-Sépulcre, Jean Claude y aura tout de suite fait poser plusieurs dalles funéraires, dont l'une pour la famille de sa femme.

II

JEANNOT DE BIDOS

1508.

(H. : 1,84 ; L. : 1,05.)

M. de Saint-Vincent a, le premier, reconnu, dans l'église de Pont-Saint-Vincent, la tombe de Jeannot de Bidos, le célèbre panetier de René II, duc de Lorraine. Il en a publié le texte, en 1863, dans les termes suivants (1) :

(1) *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, t. XII, p. 232 : *Epitaphe de Jeannot de Bidoz.* Le nom de l'auteur n'est mentionné qu'à la table. — Cf. H. Lepage, *Commen-*

« Jeannot de Bidos, connu par la part qu'il prit à la bataille de Nancy, à laquelle il fit prisonnier Antoine de Bourgogne, est également célèbre par son duel avec Roquelaure.

« Sa tombe, la seule de l'un des combattants de la journée de Nancy qui existe encore, à l'exception de celle du duc René, a été trouvée dans l'église de Pont-Saint-Vincent. Elle est placée dans la chapelle que lui et Madelaine de Parspagaire, sa femme, y ont fondée. La pierre tumulaire a été brisée en trois morceaux, et lors d'un repavage qui a suivi, ces fragments ont été replacés à une certaine distance l'un de l'autre et séparés par d'autres dalles. Voici l'inscription qui est gravée sur cette pierre :

Premier fragment : *Ci gist*
Second fragment : *Nᵉ Biddoz*
Troisième fragment : *en son vivant*
escuyer et pannetier du roy
de Sicille et seigneur de Pont
à Saint Vincent qui trespassa
céans l'an (1) (la date qui est probablement
celle de 1508, est illisible). »

Nous avons en effet retrouvé ces trois fragments, dont le premier porte Cy gis, et le second, de biddos (les deux lettres du *de* liées) ; le troisième formait

taires sur la Chronique de Lorraine (dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1859) p, 293-296 ; *Institutions militaires*, p. 148, 369 ; *Communes*, I, 612, 1', 382, 383, 412 ; *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1884, p. 213 (Guerre de Sedan.)

(1) L'auteur s'est trompé ; ces deux mots n'existent pas.

la plus grande partie de la tombe, moins la partie supérieure ; il porte, sur trois de ses bords :

| en son vivāt escuier · z · pānetier du roy |
de sicille z seigne du pōt | a saint vīcēt E trespassa.
M v z viii le xix^e de

Les caractères sont la minuscule gothique de l'époque, sauf l'M, qui est en majuscule gothique ronde ; la conjonction *et* est présentée par le z barré.

Nous avons parlé plus haut des chapelles fondées dans l'église de Pont-Saint-Vincent et sur la côte qui domine cette localité par Jeannot de Bidos et Madeleine Parspergaire, sa femme ; nous avons aussi mentionné leurs portraits et armoiries.

Bidos, dit M. Lepage, est un village du pays basque et forme actuellement une commune (1). En 1478, le duc René II fit don à son panetier de la seigneurie de Remicourt, confisquée sur Vautrin de Bayon (2) ; il lui engagea, à raison d'une dette de 5000 francs, les seigneuries de Lorrey et de Pont-Saint-Vincent (3). Sa femme était, selon toute apparence, fille d'Errard Parspergaire, écuyer, seigneur d'Autrey en partie, capitaine de Vaudémont, et de Jeanne de Joinville, dame de Pulligny en partie (4). Devenu veuf, Jeannot de Bidos

(1) *Commentaires*, loc. cit., p. 393, note.

(2) *Comment.*, l. c., p. 394, et *Communes*, II, 412. Jeannot de Bidos paraît l'avoir cédé avant 1486.

(3) *Comment.*, l. c., p, 395. Il paraîtrait que Jeannot de Bidos fit lui-même une gagère sur Pont-Saint-Vincent à Barbe de Fénétrange ; le duc la confirma le 1^er avril 1488. (*Communes*, II, 382.)

(4) V. notre article : *La famille Parspergaire*, Nancy,

épousa en secondes noces Esseline de Montjoye, qui lui survécut ; elle vivait encore en 1513 et, apparemment pour cause de douaire, tenait encore en engagère Pont-Saint-Vincent et Lorrey (1). M. Lepage pense qu'elle pouvait être « fille d'Etienne de Thuillières, seigneur de Montjoye, qui fit ses reprises en 1486 (2) ».

III

FAMILLES CLAUDE ET CUNY.

15.. — 162..

(H. : 2,09 : L. : 1,96.)

Cette dalle funéraire est adjacente à la première, et en a exactement les mêmes dimensions. Sur les bords,

1886. Du chef de sa femme, Jeannot était collateur en partie de l'hôpital de Gerbonvaux (V. *L'hôpital de Gerbonvaux* par M. Lepage, p. 26, note.)

(1) Dufourny, table, art. *Bidos* (*Janot de*) : « Sa veuve Eusseline de Montjoye tient en gagère Pont-Saint-Vincent et Lorrey en 1513. T. 3, p. 758. » — Cependant « le 4 décembre 1509, Oswald, comte de Thierstein, reconnaît qu'il a plu au duc de Lorraine lui permettre de faire le rachat, pour et en son nom, des terres et seigneuries de Pont-Saint-Vincent et Lorey, engagées ès mains des veuve et héritiers de Jeannot de Bidos, moyennant 3,000 francs restant de 5,000, avec 300 francs pour les réparations, et promet entretenir lesdites seigneuries et les rendre à sa mort en bon état. (T. C. Chaligny.) » (*Communes*, I, 612.) Ce rachat n'eut, sans doute, pas lieu.

L'acte suivant est apparemment postérieur à la mort d'Esseline de Montjoye : « Le 22 janvier 1513, le duc Antoine engage à Louis de Stainville, sénéchal du Barrois, et à Odette Luillière, sa femme, les châteaux, terres et seigneuries de Pont-Saint-Vincent et de Lorey, à réachat de 6,000 francs (L. P. 1510-14.) » (*Ibidem.*)

(2) *Commentaires*, l. c., p. 395, note 2.

on lisait, en minuscules gothique, une inscription qui est en grande partie effacée :

Cy gist honorable homme gu..clame (1) / ..... maire du Pont / qui trespassa lan de (2) grace / mil V^c..... le vrir decebre pries po^r luy.

Dans le milieu, en haut, est gravée, en capitales romaines très allongées et creusées, cette épitaphe, placée dans un cartouche :

CY GIST HONORABLE
HOMME IEACLAV (3)
NATIF DE CE LIEV
QVI DECEDA LE 26 DE
FEBVRIER 1594 PRIE
DIEV POVR SON AME

Plus bas, en caractères plus minces et moins profonds, on lit :

CY GIST IEAN CVNY FILS DHO
NORABLE HO^E (4) NICOLAS CVNY
GREFFIER ET COTROLLEVR (5) AV CO
TE (6) DE CHALIGNY ET.....
... AB.....
A .....C.....

(1) Sans doute «.. *Claude.* »

(2) Les lettres *de* liées.

(3) *Jean Claude.*

(4) *Homme.*

(5) *Contrôleur ;* la sigle d'avréviation sur l'*o* a été omise, ou est effacée.

(6) *Comté ;* le trait sur l'*o* manque.

OVST 150 (1).....
Priez Dieu povr lvy
GIST ENCORE LE DEV*ant dit* (2)
NICOLAS CVNY QV*i deceda* (3)
LE 1 E SEPTEMBRE 162..DIEV
LVY FACE MERCY AMEN

Tâchons de trouver quels sont les quatre personnages dont les corps reposent sous cette tombe, car elle ne paraît point avoir été déplacée.

Le premier, aussi bien que le second, devait appartenir à la famille Claude, qui fonda la chapelle et à laquelle la famille Cuny succéda. Ne faudrait-il pas rapprocher cette indication de M. Boulanger qui renfermerait une erreur de lecture pour le nom, mais pourrait nous éclairer sur la date : « Ci-gist Benoit de Riauct..... ?, maire du Pont, qui trepassa l'an du Christ (4) M. D. XIII ; priez pour lui » ? Ce *N.* Claude fut sans doute le père de Jean, fondateur de la chapelle, dont on verra l'épitaphe au § V, et l'aïeul de Jean, qui suit ; on peut présumer qu'il fut le premier de cette famille à venir habiter Pont-Saint-Vincent, puisque l'on précise, comme chose notable, que Jean était *natif* du lieu.

Sur le second. Jean Claude, second de son prénom (5),

(1) Sans doute « *159* ».

(2) Ou *dessus dit*

(3) Ou *trespassat*, ou bien encore *mourut*.

(4) Cette formule « l'an du Christ » ne paraît pas admissible.

(5) Il y a eu certainement deux « Jean Claude », le premier, mort avant 1579, comme on le voit par l'épitaphe de Claudon sa femme (1re tombe), et le second mort seulement en 1594 : du moins M. Boulanger donne comme positif que le premier de ces personnages portait le prénom de *Jean*.

l'épitaphe n'offre point d'obscurité ; ce personnage ne nous est pas connu autrement.

C'est, sans doute, le troisième que M. Boulanger mentionne ainsi : « Jean Cuny, fils de Nicolas Cuny et d'Elisabeth Commancy, mort en 1503. » Mais la date serait plutôt « 159. », postérieure en tous cas à la date de l'épitaphe précédente, c'est-à-dire à 1594.

Le quatrième, peut-être le père de Jean qui précède, est simplement désigné ainsi par M. Boulanger : « Nicolas Cuny, qui trépassa en 1620. » Il est probablement le frère de Jean Cuny qui mourut en 1602 (§ V), et son successeur dans les fonctions de greffier contrôleur du comté.

Nous retrouverons plus loin (§ V, VIII, IX et XVI) des épitaphes d'autres membres de la famille, qui fut anoblie en 1624.

IV

TOMBE D'UN INCONNU.

1532 (?).

(H. : 0.66 ; L. : 0.44.)

La seconde de nos tombes, placée dans la chapelle de la Vierge, est presque complètement effacée ; elle devait comporter une inscription de neuf lignes en gothique bourgeoise ; mais nous n'avons pu déchiffrer que la fin, donnant la date du 15 novembre 1532 ou 1552.

.....
.....
chier
..... . qui
treopassa le xv^e de
novembre 153Z
priez dieu pour lui

Nos recherches n'ont pu nous faire découvrir à quel personnage se rapporte cette pierre tumulaire ; il était sans doute allié à la famille Claude, propriétaire de la chapelle.

V

FAMILLES CLAUDE ET CUNY.
1569-1629.
(H. : plus de 1,83 ; L. : 0,98.).

Dans la chapelle de la Vierge existe une tombe dont le haut est malheureusement caché par un confessionnal. Sur les quatre bords règne une inscription en capitales romaines très allongées ; les pleins verticaux sont profondément creusés, mais les traits horizontaux n'ont pas été inscrits ou sont tout à fait effacés, ce qui rend la lecture très difficile. Voici ce texte :

Cy gist honorable / homme (?) CLAVDE EN SON VIVAT CHASTELLAIN DV PONT SAIT / VINCENT · QVI · DECEDA LE / ZZ DE MAY · 1569 · PRIEZ DIEV POVR SON AME

CY GIST HONORABLE HOE (1)
IAN CVNY IADIZ GREFFIER
ET CONTROOLEVR DV CONTE (2)
DE CHALLIGNY QVI DECEDA
LE XJ[E] NOVEMBRE J60Z PRIE
DIEV POVR SON AME

Puis, en caractères plus déliés, avec grandes majuscules :

(1) *Homme.*

(2) Sont liées les lettres TR, oo de *controoleur*, et TE de *conté*.

CY GIST NOBLE BERTRAND
CYNY PROCVVR DOFFICE de MOSR (1)
LE DVC AV CONTE (2) DE CHALLI
GNÝ · QVI DECEDA LE J6 XBRE J629
PRIEZ DIEV POVR LVY

Ici est un écusson, assez fruste, figurant le daim des armoiries de la famille Cuny ; il est surmonté d'un casque, timbré de la tête de daim et garni de lambrequins.
On lit ensuite :

CY GIST AVSSI DAMOISELLE
FRANCOISE CACHET VEFVE (3) DVDIT
FEV SR CUNY LAQUELLE DECEDA
A NANCY LE 19 MAY J638 PRIEZ
DIEV POVR SON AME
CY GIST AVSSY MRE (4) NICOLAS CVNY
DOCTEVR ES LOIS ADVOCAT EN
COVRS PROCVREVR FISCAL AV CÔTE (5)
DE CHALLIGNY QVI MOVRVT LE (6)
Requiescant in pace

La première épitaphe doit être celle de *Jean* (?) CLAUDE, fondateur de la chapelle, époux de Claudon (§ I), père de Jean Claude (§ III) et de Louise, qui fut mariée à Jean Cuny (§ VIII).

(1) *Procureur d'office de Monseigneur.*
(2) Les lettres NT de *conté* sont liées.
(3) *Veuve ;* les lettres VE sont liées.
(4) *Maître.*
(5) *Comté.*
(6) La date paraît n'avoir jamais été inscrite.

La seconde est celle de son gendre, apparemment frère de Nicolas Cuny qui lui succèda dans les mêmes fonctions de greffier et contrôleur du comté de Chaligny et mourut vers 1620 (§ III). Jean Cuny est le père de Bertrand dont il va être parlé, et peut-être aussi de Claudon, femme de François Guillaume, morte, avant lui, en 1583 (§ VIII).

Bertrand Cuny, auquel se rapporte la troisième épitaphe, reçut des lettres de noblesse en 1624. Dom Pelletier a consacré à cette famille le court article qui suit :

« CUNY (Bertrand), procureur-d'office au comté de Chaligny, et fils de Jean Cuny, aussi procureur-d'office audit comté pour le feu duc de Mercœur ; fut annobli par lettres données le 20 juillet 1624, contenant qu'il a deux fils. Lesdites lettres furent vériliées le 17 octobre 1625. Porte de gueules, à un daim effraïé d'or, armé, onglé et lampassé d'azur ; et pour cimier une tête et col de daim de l'écu. *Fol. 150, régist. 1624.* »

Françoise Cachet, rappelée par la quatrième épitaphe, est la femme de Bertrand Cuny ; Dom Pelletier ne nomme pas cette dame dans l'article qui précède ; mais, dans celui de sa famille (p. 103), il dit que « Françoise, femme de Bertrand Cuny, procureur-d'office au comté de Chaligny », était l'une des filles de Nicolas Cachet, auteur de la branche de Pulligny, et de Jeanne Feriet. La famille Cachet, qui s'appelait primitivement Bagadour, est de très ancienne noblesse ; Henri Cachet, seigneur de Pulligny, frère de Françoise, obtint des lettres de gentillesse en 1627.

Dom Pelletier se borne à nous dire, d'après les lettres de noblesse de Bertrand Cuny, « qu'il a eu deux fils ». On trouvera, au § IX les épitaphes de deux de ses enfants, un fils et une fille. — Comme nous l'avons mentionné précédemment, M. l'abbé Boulanger rappelle que « Françoise Cachet, épouse de M. le procureur Cuny » fut marraine, à Pont-Saint-Vincent, avec M. de Rambouillet.

Nicolas Cuny, nommé par la cinquième épitaphe, est sans doute l'un des fils de Bertrand auxquels font allusion les lettres de 1624.

VI

NOBLE JEAN DE RAMBOUILLET,
Prévôt et gruyer du comté de Chaligny,
ET JEANNE DE MORY, SA FEMME,
1573 et 1593.
(H. : 2,90 ; L. : 1,17.)

La tombe qui offre l'inscription suivante se voit dans la chapelle de Saint-Nicolas, primitivement des Seigneurs ; les caractères sont romains ; un point sépare chaque mot.

CY · GIST · NOBLE · HOME · IEHAN
DE · RAMBOVILLEIT · LVY · VIVANT
PREVOST · ET · GRVIER · DU · CONTE
DE · CHAILLIGNY · LEQVEL · DECEDA
LE · ZO[E] · IOVR · DE · IVING · 1573 ·
PRIEZ · DIEV · POVR · SON · AME

(*Ecusson fruste*)

CV · GIST AVSSY *damoiselle* JEANNE
DE MORY *sa femme laquelle de*CEDA
LE · ZZ · IOVR..... *1593* PRIEZ
DIEV *pour son ame*

Il est probable que ce personnage est le même que celui dont l'anoblissement se trouve ainsi rapporté par Dom Pelletier :

« RAMBOUILLET (Jean), écuyer de cuisine de monseigneur de Vaudémont, fut annobli par lettres expédiées à Nancy, le 26 juin 1554. Porte d'azur, à trois perdrix d'or posées deux et une ; et pour cimier une perdrix essorante. *Fol. 123, vers. régist. 1553, 1554.*

« Jean Rambouillet épousa Alix d'Hoffelize. » *Etc.*

Le comte de Vaudémont était alors Nicolas de Lorraine, qui posséda aussi le comté de Chaligny ; on comprend qu'il ait, dans la suite, nommé son protégé prévôt et gruyer de cette terre (1). C'est, sans doute, le même prince qui, devenu duc de Mercœur entraîna en Bretagne un autre Jean de Rambouillet, — non cité par Dom Pelletier et qui devait être l'un des fils du précédent, — en même temps que la famille Bardin, dont nous aurons bientôt à nous occuper.

Nous lisons, dans une Généalogie de la famille de Burtel, que Anne, fille de Nicolas Bardin et de Françoise Noirel, dont les noms reviendront plus loin, « épousa noble Jean de Rambouillet, contrôleur général de la maison de Monseigneur le duc de Mercœur, le 2 septembre 1595 ; elle fut assistée de Françoise Noirel, sa mère, et de noble Jacques Bardin, son frère, seigneur

(1) « Compte neufiesme du comté de Challegny pour l'année 1568. » (Mss. de la Bibl. de la Soc. d'Arch. lorr., n° 124.)

Fol. 1, « Ce présent compte a esté présenté à Nomeni à nous auditeurs soubsignés à la fin d'icelluy par Jehan de Rambouillet... »

de Verger, commandant ès ville et château de Nantes ; le contrat de mariage, passé audit Nantes, fut signé de Mgr Philippe-Emmanuel de Lorraine et de la princesse Marie de Luxembourg, son épouse, qui l'honorèrent de leurs signatures ».

Nous voyons aussi, dans un *Factum* imprimé, que « Noble Jean de Rambouillet » épousa « damoiselle Anne Bardin » par contrat « passé l'an 1595 à Nantes en Bretagne »... « Environ l'an 1600, lesdits mariés vinrent en Lorraine, lieu de leur naissance. »

Ces époux figurent dans la citation suivante de M. l'abbé Boulanger, laquelle nous fait en même temps connaître un parent parisien du mari :

« Le 25 mai 1602, un M^r^ Nicolas de Rambouillet, de Paris, vient être parrain, avec dame Anne Bardin, épouse de M^r^ de Rambouillet, trésorier de Monseigneur. »

Nous avons parlé de l'écusson *parti* de Rambouillet et de Bardin, qui est au-dessus de la porte d'une maison du village (v. 1^re^ partie, § I).

Ce Jean II de Rambouillet n'étant pas mentionné au *Nobiliaire*, nous croyons devoir citer encore quelques actes dont nous avons connaissance et qui se rattachent à lui.

1605, 5 août. — « Honorable et noble homme Jan Saulcourt, appothicaire de S. A., » achète le gagnage d'Agincourt, de noble homme le s^r^ Jan de Rambouillet, conseiller et trésorier général des finances de madame la duchesse de Mercueur, demeurant au Pont-Saint-Vincent, époux d'Anne Bardin. (Orig., pap., 2 ff., in-fol.)

1605, 25 août. -- Pont-Saint-Vincent. — « Eschange » du même gagnage à Agincourt, etc., « pour honnorable homme Jean Saulcourt, appoticaire de Son Altesse, demeurant à Nancy, d'une part, et noble Jean de Rambouillet, conseiller et trésorier général des finances de madame la duchesse de Mercueur, demeurant au Pont-Saint-Vincent », et damoiselle Anne Bardin, sa femme, d'autre part. (Grand parchemin ; grand sceau, en cire brune, de la cour de Nancy.)

M. l'abbé Boulanger indique, vers l'année 1606: « A la même époque, M. de Rambouillet est souvent parrain avec Mme la contrôleuse Petit. » Il s'agit évidemment de *Marguerite de Rambouillet,* femme de *Pierre Petit,* seigneur de Maxe-lès-Einville, conseiller-contrôleur en l'hôtel de Mgr le duc de Mercœur, » parent de Françoise Petit qui épousa, en 1602, Claude Bardin (1).

Le même prêtre dit encore, sans indication de date : « Françoise Cachet, épouse de M. le procureur Cuny, est marraine avec M. de Rambouillet. » Il s'agit certainement de Françoise, fille de Nicolas Cachet et de Jeanne Fériet, mariée à Bertrand Cuny, procureur-d'office au comté de Chaligny. Il a été, plus haut, question de la tombe de ce dernier.

En 1612, Anne Bardin, femme de Jean de Rambouillet, représente Christine de Salm (femme de François II de Lorraine), comme marraine d'une fille François de Fisson. (Abbé Boulanger).

(1) D. Pell., p. 632. Il ne mentionne pas cette Marguerite à l'article de la famille de Rambouillet ; elle était probablement nièce de Jean.

Le 9 avril 1620, la même est marraine de la moyenne cloche de Pont-Saint-Vincent. (*Idem*).

Dans le factum déjà cité, il est dit que, l'an 1621, Jean de Rambouillet, se voyant sans enfants, « donna 50,000 francs à noble Claude de Rambouillet, son neveu. »

Jean mourut, sans doute, peu de temps après. Nous pensons qu'à lui se rapporte une mention de M. l'abbé Boulanger, qui, parlant des biens du curé, cite : « Un petit jardin, auquel était *acosté l'écolage*, donné par M. de Rambouillet pour avoir sa place dans la chapelle Sointe-Anne. »

A lui aussi peut se rapporter la mention suivante du même, qui se réfère à la chapelle Sainte-Marguerite ou des Bardin : « Sur un fragment de marbre noir, conservé à la maison de cure, on lit encore une partie de l'inscription latine à la mémoire de M. de Rambouillet. »

Anne Bardin survécut à son mari. On la voit citée au contrat du mariage de Jacques Bardin avec Elisabeth Reboucher, passé à Pont-Saint-Vincent, le 18 juillet 1634 ; le fiancé assisté de... « damoyselle Anne Bardin, vefve et relicte de feu noble homme Jean de Rambouillet, vivant conseiller d'Estat de S. A. et de Monseigneur le Duc (qui soit en gloire), sa tante. » (Arch. communiquées.)

On nous a communiqué un curieux « Projet du testament de dame Anne Bardin » (Pap., 4 ff., petit in-fol.).

En voici le début :

✝

Jesus Maria Joseph, Amen.

Miserere mei Domine, miserere defunctis.

« Au nom de la tressaincte Trinité, de mon doux Jesu, de sa saincte mère, mon sainct ange gardien, madame saincte Anne, ma chère marraine et protectrice, et de tous les saincts et sainctes de paradis, lesquels je prie trèshumblement intercéder nos salut et repos.

« Je Anne Bardin, vefve de feu monsieur Jean de Rambouillet... *etc.*» La testatrice cite « messire Dominique Morrichard, comme mon directeur... », puis, « mon nepveux Jacque Bardin, comme l'aisné ». Elle ajoute : « Je désire que mon corps soit enterré auprès du corps de feu mon marys en nostre chapelle de saincte Anne, que nous avons fait bastir, joindant l'église parochialle du pont Saint-Vincent... »

Terminons nos citations par cette clause assez comique :

« Pour Elizabeth Gratar, ma servante (encore qu'elle m'a estée fort farouche), j'ordonne qu'après mon décès, mes héritiers luy donneront trois résals de bled froment pour chacune année, sa vie naturelle durante, pour l'aider à vivre : oultre cela, j'ordonne que plustost après mon décès, mes héritiers luy donnent cent frans pour une fois seulement, afin qu'elle puisse vivre plus paisiblement après ma mort qu'elle ne l'a fait durant ma vie, et qu'elle prie Dieu pour le salut de mon âme. »

Le factum auquel nous avons déjà fait allusion et qui se rapporte à un procès touchant la succession de Jean Rambouillet est ainsi intitulé :

« Factum pour noble maistre Jacque Bardin advocat à Nancy et consors demandeurs et appelants, contre le sieur Claude Voillot, comme tuteur de noble Jean de Rambouillet, damoiselle Françoise Petit, vefve de feu noble Claude Bardin, vivant lieutenant général au bail-

liage de Nancy et consors, héritiers de feu noble Jean de Rambouillet, vivant demeurant au Pont S. Vincent. Défendeurs et Appelants. » — Le rapport, non daté, est en faveur des demandeurs.

Ce *Jacques Bardin* est évidemment le neveu, déjà cité, d'Anne Bardin ; il se présentait peut-être comme l'héritier de cette dame, dont les biens avaient pu se trouver mélangés à ceux de son mari lors de la liquidation de la succession. — *Claude Voillot* est, selon toute probabilité, le frère aîné d'Anne Voillot, femme de Claude de Rambouillet, légataire du défunt, qui, laissant deux enfants, était mort en 1626 (1). L'acte est donc postérieur à cette date (2) ; Claude Voillot ne mourut qu'en 1650. — *Françoise Petit* était la fille de Pierre Petit et de Marguerite de Rambouillet, personnages déjà cités.

Passons à *Jeanne (?) de Mory*, dont l'épitaphe suit celle de Jean de Rambouillet ; il semble par là qu'elle devait être sa femme. Dom Pelletier dit, comme on l'a vu, que cet anobli épousa Alix d'Hoffelize ; mais il a pu être marié deux fois (et nous serions même tenté de croire que son alliance avec Jeanne de Mory fut l'un de motifs ou l'une des conséquences de sa résidence à Pont-Saint-Vincent).

Le nom de cette Jeanne de Mory doit être rapproché de celui d'Adrian de Mory, marchand, époux d'Alix

(1) Lionnois, *Hist. de Nancy*, I, 272, donne les épitaphes de Claude de Rambouillet et de Anne Voillot ; cette dame mourut en 1622.

(2) Cette date ne serait pas exacte si, comme le dit Dom Pelletier, Anne survécut à son mari et épousa, en secondes noces, Florent de Chanteheux. L'épitaphe ne fait pas mention de ce second mariage.

Liégeois, morte en 1582 (§ V). Ces personnages se rattachent-ils à la famille du savant François-Dominique de Mory d'Elvange, qui paraît être venue d'Italie du temps du roi René (1) ? Nous ne pouvons nullement l'affirmer, mais la chose n'aurait rien d'invraisemblable : le prénom d'*Adrian,* étranger au pays, a bien une tournure italienne ; c'est sous le règne du même René que l'évêque de Verdun, Guillaume d'Haraucourt, le fit entrer dans son roman du Prisonnier de Maxéville, en le donnant au membre imaginaire de la maison des Armoises qui aurait séquestré le duc Ferri III pour venger son honneur conjugal.

La remarque suivante ne mérite-t-elle pas d'être faite ? La famille Bardin, si liée à Pont-Saint-Vincent, portait, en chef et en pointe de son écu, écartelé en sautoir : DE GUEULES *à la* SPHÈRE *d'argent ;* et Jean de Mory, anobli en 1555, que F.-D. de Mory d'Elvange déclare être de sa famille, portait : DE GUEULES, *au chevron d'argent, accompagné de trois* SPHÈRES *d'or.* Cette coïncidence d'armoiries est-elle fortuite ? Ne doit-on pas au contraire en induire que les deux famille avaient des attaches communes, et que la seconde, ainsi que la première, n'était pas étrangère à Pont-Saint-Vincent ?

VII

ADRIAN DE MORY
marchand à Pont-Saint-Vincent
ET ALIX LIÉGEOIS, SA FEMME
1582
(H : 2,08; L. : 0,95.)

Dans la même chapelle Saint-Nicolas se trouve

(1) V. notre article : *Une erreur du Nobiliaire de Dom Pelletier : Mercy, Morey, Mory.*

une grande tombe, avec les inscriptions suivantes. Sur les quatre bords :

CY GIST · ADRIAN DE MORY | EN SON VIVANT · MARCHANT · DEMEVRANT · A · VY · LEQVEL DECEDA | EN CE LIEV..... | .... *priez Dieu pour* SON AME (tibias)

Au milieu, à la partie supérieure :

CY · GIST · ALIX · LIEGEOIS · FEMME (1)
DV DICT · DE · MORY · LAQVELLE ·
DECEDA · LE · XXIX · DE · IANVIER 158Z·
PRIEZ · DIEV · POUR · SON · AME

Nous avons déjà rapproché le nom d'Adrian de Mory de celui de Jeanne de Mory, qu'on a vu plus haut (§ VI). Quant à Alix Liégeois, il est permis de se demander si elle ne serait pas une proche parente d'« Alix d'Hoffelize », femme de Jean Ier de Rambouillet.

On sait, en effet, que la famille de cette dernière paraît descendre, malgré la différence des armoiries, de la famille de Houffalise, au pays de Liège ; établie en Lorraine au XVIe siècle, elle y fut d'abord connue sous le nom de Liégeois, et ensuite sous celui d'Hoffelize. Si nous ne possédons pas de preuves directes des attaches de cette famille avec Pont-Saint-Vincent, du moins en existe-t-il de ses relations avec des familles qui s'y trouvaient fixées, telles que les Rambouillet, comme on l'a vu, et les Bardin. C'est ainsi que, dans son testament fait en 1631, Claude de Fresneau, veuve de Louis-Jean de Lenoncourt, seigneur de Serres, etc., nomme ses exécuteurs testamẽntaires : « les sieurs *Pierre de Hoffelize Liegeois*, conseiller d'Etat, et *Claude Bardin*, aussi conseiller d'Etat et Lieutenant-

(1) Les trois dernières lettres MME sont liées.

Général au bailliage de Nancy (1). » C'est apparemment cette dame de Lenoncourt qui, à Pont-Saint-Vincent, en 1618, tint sur les fonts baptismaux un fils de François Bardin, (V. § XV.)

Nous aurions même été tenté de croire qu'Alix d'Hoffelize et Alix Liégeois étaient une même personne, mariée en premières noces à Jean de Rambouillet et en secondes à Adrian de Mory ; mais cela n'est pas possible : Alix d'Hoffelize a dû mourir avant Jean de Rambouillet, décédé en 1573, puisque ce dernier avait alors pour femme Jeanne de Mory, qui lui survécut et mourut seulement en 1593. Il semble donc plus probable qu'Alix Liégeois était nièce d'Alix d'Hoffelize.

Voici ce qui confirme notre opinion touchant l'origine d'Alix Liégeois. Adrian de Mory est qualifié *marchand, demeurant à* Vy, c'est-à-dire à Vic ; or, c'est précisément dans cette petite ville, chef-lieu du temporel de l'évêché de Metz, qu'était alors fixée la famille d'Hoffelize. Dans l'église paroissiale, devant l'autel de la Vierge, on voit encore une pierre tombale, apparemment de la fin du XVI^e^ ou du commencement du XVII^e^ siècle, qui porte :

CÆSAR DE
HOFFELISE
LIEGEOIS

Il s'agit sans doute de Cæsar I^er^ d'Hoffelize, qui épousa, le 5 février 1569, Isabelle Fournier d'une famille anoblie (2).

(1) Dumont, *Ruines de la Meuse*, II, 212.

(2) Sur la famille d'Hoffelize, v. La Chesnaye-des-Bois ; le *Dom Pelletier annoté* ; J. Cayon ; Dufourny ; A. Georgel, etc.

VIII

FAMILLES CUNY ET GUILLAUME.

1583,1600.

(A. : 2,06 ; L. : 1,06.)

Sur les quatre bords d'une tombe, placée dans la chapelle de la Vierge, on lit l'inscription suivante, en caractères majuscules :

CY GIST HONORABLE FEME CLAVDO (1) | CVNY · IAD (2) FEME DHON^LE HOE FRACOYS (3) GVILLAVME TABELLION ET | NOTAIRE IMPERIAL DE *ce lieu* | *lequel* (4) DECEDA LE 19 IVILLET · 1583 PRIE DIEV POVR SON AME

Au milieu, occupant seulement la partie supérieure, sont ces deux inscriptions :

CY GIST AVSSY IEAN GVILLAVME
LEVR FILZ QVI DECEDA LE 18^E
DVDZ MOIS DITE ANNEE

CY GIT HONORABLE FME (5) LOVYSE
CLAVDE IADZ DHON^TE HOE (6) IEAN
CVNY GREFFIER ET CONTROOLLEVR (7)

(1) *Claudon*, diminitif de *Claude*, prénom usité pour les deux sexes. On ne distingue pas la barre d'abréviation qui devrait se trouver sur l'*o*.

(2) *Jadis*.

(3) *Honorable homme François*.

(4) Ces trois mots, aujourd'hui effacés, ont été lus ainsi par Grille de Beuzelin ; v. 1^re partie, § 2.

(5) *Femme*. Les lettres *m* et *e* sont liées.

(6) *Jadiz femme d'honneste homme*. Le mot *femme* a été omis.

(7) *Sic*. étym. *contre rolleur*.

AV CONTE (1) DE CHALLIGNY ET (2) TABELL^{LIO}
GNAL (3) AV DVCHE DE LORRAINE QVE (4)
DECEDA LE 4^{E} MARS 1600 PRIE DIEV
POVR SON AME

Rien ne prouve que cette famille Guillaume se rattache à l'une des cinq de ce nom qui furent anoblies et que mentionne Dom Pelletier.

Claudon Cuny était probablement, comme nous l'avons dit (§ V.), la sœur ou la tante de Bertrand Cuny, anobli en 1624.

Louise Claude, femme de Jean Cuny, duquel on a vu plus haut l'épitaphe (§ V), devrait être la fille de Jean Claude, fondateur de la chapelle du Saint-Sépulcre (§ I) et l'héritier de sa famille, puisque la chapelle en question échut ensuite à la famille Cuny.

Cette pierre tombale a les mêmes dimensions que celles dont il est parlé aux § I et III ; elles se rattachent aux mêmes familles.

IX

FRANÇOISE ET JEAN CUNY.
1607, 1639.
(H. : 1, 90 ; L : 0, 89.)

Dans la même chapelle existe une autre tombe, sur le contour de laquelle on lit :

CI GIST FRANCOIS^{E} FILL^{E} D'HONNO | RABLE HOME BERTRAN CVNI PROCVREV D'OFFIC^{E} AV CONTE DE CHALIG*ny* | *et de*

(1) *Comté*. Les lettres *t* et *e* sont liées.
(2) Les deux lettres sont liées.
(3) *Général*.
(4) *Sic* pour QUI.

FRANCOISE CACHET LAQ | VELLE AAGE DE 8 ANS 6 (?) MOIS 14 IOVRS DECEDA LE .. DECEMBRE 1607 PRIEZ DIEV POVR SON AME (1).

Puis, au milieu :

CY GIST NOBLE IEAN CVNY
FILZ DE NOBLE BERTRAN *Cvny*
PROCVREVR FISCAL AV COMTE
DE CHALIGNY ET DE DAMOISELLE
FRANCOISE CACHET SA FEMME
QVI DECEDA le XXI IANVIER
1639 · PRIEZ DIEV POVR SON AME (2)
AGE DE 45 ANS

Ces épitaphes ne réclament aucune explication, puisque déjà les parents des deux personnes dont elles recouvraient les dépouilles mortelles ont été nommés dans l'un des articles précédents (§ V).

X

LES ENFANTS DE NOBLE PHILIPPE BARDIN

1615, 1624

(H. : 1,56 ; L. : 0,84.)

Cette tombe se trouve dans l'ancienne chapelle Sainte-Marguerite ou de la famille Bardin ; au-dessus de l'inscription, qui suit, est une croix ornementée, à branches égales.

(1) Il y a de nombreuses ligatures, entre les lettres NN, AV, TE, DE, AL, CA, HE, LLE, AN, CE, DA, MB, OVR et ME.

(2) Ligatures : AV, HE, MM.

Cy dessovb gisent (1) les corps
de Iean de Henry c (2) Fr̄acoise
les Bardin tovs anfant (*sic*) de
Nobles conioinctz Philipe
Bardin c (3) Nicolle Hvressier
lesqvelz enfans movrvrent
scavoir Iean Age de 44 Iovrs
le 3e Apvril 1615 Francoise
AAgee (4) de 5 mois le 12e Mars
1624 c (5) Henry Age de 5 mois
24 iours le 6 Apvril 1624
Dieu veuille quilz prient pour nous

Philippe Bardin et son frère (aîné ?) Jacques, dont il sera question plus loin, furent confirmés dans leur noblesse en 1628. Dom Pelletier ne connaissait pas leurs parents, dont on a vu les noms à propos d'Anne Bardin, leur sœur, femme de Jean de Rambouillet. Le même auteur dit que Philippe était secrétaire du duc de Mercœur, qu'il « épousa en 1608 Nicole Heuressière, et en eut Jacques Bardin II du nom ». Nicole était fille aînée de noble Jean Huressier et de damoiselle Jeanne Lambert. Dom Pelletier a consigné, sans renseignement généalogique, l'anoblissement, en 1586, de « Jean Huressier, contrôleur ordinaire en l'état de l'évêque de Metz ».

Le contrat de mariage de Philippe, qui nous a été communiqué, fut passé à Nancy le 22 novembre 1608;

(1) Les lettres nt sont liées.
(2) Fleuron en forme de C, signifiant et.
(3) *Idem.*
(4) Les deux A sont enlacés.
(5) Fleuron comme plus haut.

on y voit qu'il demeurait à Pont-Saint-Vincent, et que ses parents étaient décédés ; tous deux y sont qualifiés nobles. Le père de la fiancée est ainsi désigné : « noble Jean Huressier, controlleur en l'estat de feu monseigneur le Cardinal de Lorraine et de présent à monseigneur de Gorze, (1) demeurant à Nancy ». Il est dit qu'il donnera à sa fille « au lendemain de son mariage 2,000 frans, l'habillera, baguera et meublera condignement à sa qualité, et fera à ses frais et despens le festin de nopces, sy aucuns s'en faict ». Le sieur Bardin apporte 5,000 francs, dont 3,000 entreront en communauté.

Le 18 juillet 1634, Philippe Bardin, Nicole Huressier et Jeanne Lambert assistèrent au contrat du mariage de Jacques II, leur fils et petit-fils, avec damoyselle Elizabeth Rebouchet, qui fut passé à Pont-Saint-Vincent, par devant D. Huot, tabellion. Le fiancé y est qualifié « Noble... Jacques Bardin, licencié èz droicts, advocat au bailliage de Nancy. » (Arch. communiquées).

Le 1er octobre 1645, la grosse cloche de Pont-Saint-Vincent fut baptisée, ayant pour parrain « Philippe Bardin, avocat à Nancy, » et pour marraine « Elisabeth Reboucher, femme de Jacques Bardin, aussi avocat ». (Abbé Boulanger).

Il est probable que Philippe Ier Bardin qui précède est le père de « Philippe Bardin, né à Pont-Saint-Vincent en 1618, qui fut curé de Maizières (il l'était en 1655), puis de Pont-Saint-Vincent, de 1670 à 1682 » (Abbé Boulanger). Dom Pelletier ne mentionne pas ce personnage. Le petit-fils aîné du même Philippe Ier fut Philippe II Bardin, conseiller d'Etat, auteur-éditeur du *Triomphe de Son Altesse Charles IIII.* (Beaupré, p. 474.)

(1) Charles de Lorraine, abbé de Gorze, fils naturel du duc Charles III.

XI

BASTIENNE COLLIGNON, femme de noble JACQUES BARDIN

1618

(H. : 1,98; L. : 1,00)

On voit cette grande tombe dans la même chapelle ; l'inscription n'en occupe que le haut :

CY DESSOVB GIST DAMELLE
BASTIENE COLLIGNON IADIS
FEME EN PREMIERE (*sic*) NOPCES
AV SR IACQVES BARDIN LAQELLE
MOVRVT LE 16E 7BRE 1618 PRIEZ
DIEV POVR SON AME

Nous retrouverons plus loin la tombe de Jacques Bardin, qui mourut en 1626. Bastienne Collignon était fille d'honneur de la duchesse de Mercœur lors de son mariage, qui eut lieu à Nantes en 1590 (V. § XIII). C'est ce que nous apprend la Généalogie de la famille de Burtel, qui, à cette occasion, rappelle la vérification de la noblesse de Pierre Collignon, par le duc de Lorraine, en 1578, sans dire quelle parenté existait entre Pierre et Bastienne. Celle-ci ne figure pas dans le *Nobiliaire* de Dom Pelletier. La famille Collignon obtint, en 1633, des lettres de gentillesse, et, en 1724, l'érection de Malleloy en comté.

XII

NOBLE ANTOINE BARDIN,

Prieur de Champigny-le-Sec et de Saint-Julien de Vouvantes.

1621.

(H. : 1,98 ; L. : 1,01.)

La tombe qui porte l'épitaphe suivante se remarque à côté de celle dont il vient d'être question.

CY DESSOVB GIST MESSIRE
ANTHOINE BARDIN IADIS
PRIEVR DES PRIEVREZ DE
CHAMPIGIY (1) LE SECQ PRES
SAVLMEVR DE S^T IVLIEN DE
VANVES EN BRETAIGNE QVI
MOVRVT LE 19^e 7^BRE 1621
PRIEZ DIEV POVR SON AME

Ce prieur n'est point mentionné par Dom Pelletier ; la Généalogie de la famille de Burtel nous apprend qu'il s'agit du 4^e des enfants de Nicolas Bardin et de Françoise Noirel, par conséquent du frère de Philippe, de Jacques et d'Anne, qui furent aussi inhumés à Pont-Saint-Vincent (§ X.)

« En 1606 », dans la même localité, « M. le prieur Bardin est parrain d'une fille Chardaigne, avec Marie, fille du sieur Pochin, de Bretagne. » (M. l'abbé Boulanger).

Consulté sur les deux prieurés nommés dans l'épitaphe qui précède, M. le C^te Régis de l'Estourbeillon, inspecteur de la Société française d'Archéologie pour la Loire-Inférieure, a l'obligeance de nous dire que le premier est *Champigny-le-Sec*, près de Saumur, et le second, *Saint-Julien de Vouvantes*, au comté nantais, prieuré fort ancien et célèbre par son pélerinage, où les Bretons et les étrangers arrivaient en foule de temps immémorial : ce nom est maintes fois écrit : *Vovantes*, *Vãntes* et *Vanves* même.

(1) *Sic*, pour *Champigny*.

XIII

NOBLE JACQUES BARDIN
Seigneur du Verger.
1626.
(H. : 2, 32 : L. : 1,13.)

Cette grande pierre tombale existe à côté des deux précédentes, dans la chapelle des Bardin ; l'inscription n'occupe que la partie supérieure.

CY DESSOUB GIST LE CORPS
DV CAPNE IACQUES BARDIN
VIVANT SR DV VERGER (1) QVI
MOVRVT AV PONT ST VINCENT (2)
LE 5 DE FEBVRIER J626 PRIEZ
DIEV POVR SON AME

On a vu précédemment que Jacques Bardin était l'un des fils, l'ainé probablement, de Nicolas Bardin et de Françoise Noirel. Voici comment Dom Pelletier mentionne les débuts de cette famille :

« La noblesse des Bardins doit son origine à la concession de Nicolas duc de Mercœur, comte de Vaudémont, tandis qu'il commandoit en Bretagne, et qu'il avoit pour capitaine de ses gardes et gouverneur de Nantes, Jacques Bardin, et pour secrétaire Philippes Bardin, frère de Jacques. Les lettres obtenues de ce prince furent ratifiées par Henri IV dans la confirma-

(1) Sans doute le fief du Verger, paroisse de Beuvron, arr. de Saint-Nazaire, maintenant propriétaire de la famille Walsh de Serrant. (Renseig. dû à M. le Cte R. de l'Estourbeillon.)

(2) Les deux dernières lettres de *Pont* et de *Vincent* sont liées.

tion générale qu'il donna à tous les actes faits par le duc de Mercœur ; mais ces lettres aïant été enlevées près de Nogent-sur-Seine durant les troubles de la ligue, Philippes Bardin, pour y supléer, en demanda à Charles IV ; elles lui furent accordées le 28 mai 1628, et l'on y fait mention des premières. *Fol. 74, régist. 1628.*

» Jacques Bardin, S^r^. du Verger, commandant au château de Nantes, avoit épousé, en 1590, Bastienne Collignon, fille d'honneur de la duchesse de Mercœur, et n'en eut point de postérité. »

D'après l'épitaphe de cette dame, publiée plus haut, elle mourut à Pont-Saint-Vincent en 1618, et il semblerait que Jacques Bardin dut se remarier, ce qui est naturel, s'il espérait avoir encore des enfants.

La Généalogie de la famille de Burtel donne sur lui d'intéressants renseignements inédits, que nous transcrivons :

« Jacques Bardin, seigneur du Verger... fut commandant ès ville et château de Nantes en Bretagne, conseiller aux conseils privés des princes Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercoeur et de Penthièvre, et de François de Lorraine, comte de Vaudemont, de Salm et de Chaligny. Ledit Jacques Bardin épousa audit Nantes, le 27 janvier 1590, damoiselle Bastienne Collignon, fille d'honneur de la princesse Marie de Luxembourg, épouse du prince Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercoeur et de Penthièvre... Ledit Bardin, seigneur du Verger, est mort sans postérité. ...

» Il y a onze lettres à Jacques Bardin, seigneur du Verger, commandant ès ville et château de Nantes, qui

lui sont écrites par les princes Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercoeur, Henry de Lorraine, cardinal et évêque de Verdun, et par la princesse Marie de Luxembourg, épouse dudit duc de Mercoeur, par lesquelles lettres ils témoignent avoir audit Sgr Bardin, commandant au château de Nantes et conseiller d'état pour lesdits princes, une confiance entière et se signent leurs bons, meilleurs, assurés, fidels et affectionnés amis et amie ; plus une lettre de sauvegarde, en date de mois de mars 1593, accordée par Henry IV, Roy de France, audit Sgr Bardin, sgr. du Verger, signée Henry et scellée en marge des armes de France ; un poëme sur parchemin à l'honneur et louange dudit Sgr Jacques Bardin, gouverneur du château de Nantes, et, au-dessous dudit poëme, des armoiries sont peintes et figurées ; un reçu daté de Nantes le 27 août 1592, par lequel il conste que ledit Bardin, capitaine du château dudit Nantes, sgr. du Verger, à fait délivrer des armes et munitions de guerre. »

« En 1612, Jacques Bardin représente Mgr de Vaudémont comme parrain d'une fille de François de Fisson. (Abbé Boulanger ; v. § XV.)

--

D'autres membres de la famille Bardin furent postérieurement inhumés dans l'église de Pont-Saint-Vincent, mais leurs monuments n'existent plus. M. l'abbé Boulanger rappelle l'un d'eux, comme nous l'avons marqué à l'article des chapelles. « La dernière fois, dit-il, qu'il est question des Bardin, c'est en 1710. » C'est la date de naissance de Dominique Bardin, fils de Joseph et de « Françoise Pistor », ou, comme dit

Dom Pelletier, « Françoise-Gabrielle Boullanger (1) ». Joseph était petit-fils de Philippe I Bardin et de Nicole Huressier (§. X).

XIV

NOBLE JEAN DE RAMBOUILLET,
Conseiller d'Etat de Lorraine, etc...
1631.
(H. : 2, 16 ; L. : 1, 07.)

La tombe portant l'épitaphe suivante est demeurée dans la chapelle de Sainte-Anne, ancienne propriété de la famille de Rambouillet.

Icy repose le corps dv
Sr I de Rambovillet qui povr
ses merites cognv parmi les
Estrangers en qvalite de
Coner g. ilso (2) gnal de fet (3)
Mons... le dvc de Mercoevr
seiovrnat (4) plis (5) annees en
france y fvt Honore dvnne
charge de Mre des coptes
dv Roy en sa chambre de Bre
tagne C (6) de (?) depvis retovrnat
en Lorraine appelle av Conel destat

(1) V. le *Nobiliaire*, art. « Boulanger *alias* Pistor », et le *Complément au Nobiliaire*, à la table.

(2) Mot effacé ; serait-ce : *et trésorier général* ?

(3) *Sic*, pour fev.

(4) *Sic*. Le t à la 3e personne singulière du passé défini est un reste de conjugaison romane.

(5) Mot peu lisible : *Plusieurs* ?

(6) Fleuron en forme de C.

DES SERENISSES ALTESSES DE HENRY
2 D ET CHARLE 4 Y RENDIT LA
VIE LE 8E DE 7BRE 1631. PRIEZ
DIEV POVR LVY

Il y a quelques lettres liées : AM, NE.

Ce Jean doit être le fils aîné de Claude, le légataire de Jean Bardin (v. § VI), et d'Anne Voillot ; le petit-fils de Gilles de Rambouillet et de Claude Maimbourg. Dom Pelletier se borne à le nommer. Son père et sa mére étaient enterrés dans l'église des Dames Prêcheresses de Nancy ; Lionnois (*Hist. de Nancy*, I, 272) décrit leur tombeau et donne leurs épitaphes.

XV

... LOUISE DE FISSON

1616

(H. : 1, 71 ; L. : 0, 85.)

Dans la chapelle Saint-Nicolas, une grande tombe porte, en capitales romaines, les restes d'inscription qui suivent :

.....
..... CORPS DE
ME..... CE *margvite* (1)
LOVYSE ENFANT DV SIEVR
FRANCOIS DE FISON (2) ESCVIER
SEIG DV MONTET CAPE DV
COMTE DE CHALIGNY ET
DE DAME IEANE BERBIER
SON EPOVSE..... ENT (3)

(1) *Marguerite* ?
(2) *Sic.* L'S se prononçait dur, comme un ç.
(3) Les lettres N T sont liées.

S..... LE 13
..... MOIS
D..... DVD^T
..... ANS

D'après une indication de M. l'abbé Boulanger, la date mortuaire serait 1616.

Bien que les deux noms de famille inscrits sur cette tombe soient devenus presque illisibles, surtout leurs premières lettres, il ne peut y avoir hésitation quant aux personnes auxquelles ils se rapportent.

La famille Fisson a pour auteur Collignon Fisson, châtelain de Kœur, anobli en 1467 (1) ; ses descendants devinrent seigneurs du Montet, près de Nancy, et baron du Saint-Empire. Leur héritier est aujourd'hui M. le comte de Landrian (2).

François de Fisson descendait à la 5e génération du premier anobli. Son père, appelé Christophe, qui demeurait à Trougnon, comparut à la recherche des nobles en 1581 et fut déclaré gentilhomme en 1625 ; par suite, il prit le titre d'écuyer et plaça la particule *de* devant son nom ; il épousa Claudon de Hault, dont il eut deux enfants.

Dom Pelletier mentionne aussi l'aîné, celui qui nous intéresse :

« François de Fisson, écuïer, capitaine-prévôt, gruïer et receveur du comté de Chaligny, épousa Jeanne Besbier (3) », dont il eut 1° Antoine, seigneur du

(1) Sur l'origine de la famille, cf. Dumont, *Ruines de la Meuse*, II, 341, note.

(2) Cf. *Maison de Landrian* ; Nancy, 1863, p. 11, 14.

(3) Comme nous, M. l'abbé Boulanger a lu *Berbier*.

Montet, 2° « Anne Fisson, mariée en 1646 à Jean Dattel, seig. de Marzéville (1) ». On voit que Dom Pelletier ne cite pas la fille enterrée à Pont-Saint-Vincent.

« En 1612, une fille de noble de Fisson a pour parrain Mgr de Vaudémont (2) et pour marraine Madame Christine de Salm (3), représentés par Jacques Bardin, conseiller (4), et Anne Bardin (5) ». (Abbé Boulanger.)

« En 1618, Antoine de Fisson a pour parrain le Primat de Lorraine et pour marraine Madame de Lenoncourt. » (Abbé Boulanger.) C'est évidemment le fils aîné de François. Le « primat de Lorraine » était alors Antoine de Lenoncourt (6), second fils de Bernardin II, baron de Neuvron, seigneur de Gondrecourt, bailli de Saint-Mihiel, et de Claudine de Choiseul. « Madame de Lenoncourt » était vraisemblablement sa belle-sœur, Françoise de Haraucourt, veuve de Théodore de Lenoncourt, comte du Saint-Empire, seigneur de Gondrecourt, bailli de Saint-Mihiel, ou plutôt encore Claude de Fresneau, femme de Louis-Jean de Lenoncourt, seigneur de Serres, laquelle en 1631 nomme pour l'un de ses exécuteurs testamentaires Claude Bardin, parent de ceux de Pont-Saint-Vincent (v. § VII.)

Le 9 avril 1620 fut baptisée la moyenne cloche du Pont, ayant pour parrain Mr de Fisson et pour marraine Anne

(1) Malzéville.

(2) François de Lorraine, alors comte de Vaudémont, père du duc Charles IV.

(3) Christine de Salm, femme de François II de Lorraine.

(4) V. § XIII.

(5) Femme de Jean de Rambouillet, v. § VI.

(6) De 1607 ou 1608 à 1636. V. notre article *L'étole de saint Charles Borromée* (Nancy, 1884) p. 8-10.

Bardin, épouse de M. de Rambouillet (V. 1re partie, § 2).

En 1626, « un enfant du sieur du (*sic*) Fisson a pour parrain Louis de Lorraine et pour marraine Louise de Lorraine, fille du duc François ». (Abbé Boulanger.)

« Louis de Lorraine » semble ne pouvoir être que le comte de Boulay, plus tard prince de Lixheim, qui épousa, le 22 mai 1621, Henriette, l'aînée des filles du duc François II, la future princesse de Phalsbourg. M. l'abbé Boulanger a eu, sans doute une distraction en écrivant « Louise de Lorraine » : « François n'eut pas de filles de ce nom, et il s'agit probablement d'Henriette.

Dans la Généalogie manuscrite de la famille de Burtel, nous voyons le « sr François de Fisson, escuyer, sr du Montel (*sic*), capitaine, gruyer et recepveur du comté » de Chaligny, assister Jacques Bardin à son contrat de mariage avec Elisabeth Rebouchet, passé au Pont-Saint-Vincent le 18 juillet 1634.

XVI

BERTRAND CUNY,
Fils de Jean Cuny.
1670.
(H. : 1, 01 ; L. : 0, 50.)

La dernière épitaphe de la famille Cuny se trouve sur une tombe placée dans la chapelle de la Vierge ; bien qu'elle se rapporte à un tout jeune enfant, il convient de la reproduire afin que notre collection soit complète.

CY GIST BERTR*and* CVNY
FILZ DHONORABLE HOMME
IEAN CVNY *hor.. de.. ce..*
.... MOSEIGr DE *Vavd*
.... *de ian* *in* QVI
AGE DE 13 MOIS ALLA
A DIEV LE OCTOBRE
1670

Au-dessous, entre deux branchages croisés en demi-ovale, se trouve le monogramme de Jésus, IHS, l'H surmonté d'une croisette, accompagné en bas des trois clous de la passion, renversés et joints à la pointe.

Il s'agit, sans doute, d'un petit-fils de Jean Cuny et neveu de Bertrand Cuny, dont il a été parlé plus haut (§ V). M. l'abbé Boulanger mentionne: « Bertrand Cuny, (mort en) *1669* » ; peut-être a-t-il inscrit ce chiffre au lieu de 1670 : quelquefois, en feuilletant les registres paroissiaux, on se trompe sur l'année, parce qu'elle n'est pas répétée à chaque page.

Comme appartenant à la famille Cuny, nous rappellerons encore ici deux personnages cités par M. l'abbé Boulanger comme ayant été inhumés dans l'église de Pont-Saint-Vincent :

1707. Jean Cuny, « enterré dans la chapelle du Saint-Sépulcre qui appartient à sa famille ».

1718. « Jeanne-Françoise Cuny, femme du sieur Matthieu Bouvier » (V. 1re partie, § 4).

XVII

MARGUERITE DE MILLE.

1672

(H. : 0, 93 ; L. : 0, 45.)

Cette petite tombe est placée dans la chapelle de Saint-Nicolas. Au bas, entouré d'une cordelière à trois nœuds, terminée par deux glands, se voit un écu, portant un chevron accompagné de trois étoiles. L'inscription, en jolis caractères du XVIIe siècle, avec grandes capitales, est ainsi conçue :

Cy gist Demoiselle
Margverite de mille
fielle (1) dv S' de mille
Escvyr Seigr de Molion
la Nevville av bois . .
Premier Exempt des
Gardes de S·A·Serenis
sime Charles Dvc de
Lorraine Capitaine
Prevot Grvyr (2) Recev (3)
du Comté de Chaligny
laqvelle movrvt a
l'age de 4 mois le 28e
Aovst 1672

Le sieur de Mille, père de Marguerite, devait être Dominique, l'un des fils de « Jean-François de Mille, archer des gardes, d'une famille originaire de Provence », qui fut déclaré gentilhomme, par le duc de Lorraine, le 7 juillet 1624. Le *Héraut de Lorraine* de Perrin de Dommartin dit qu'on le reconnut le quatrième noble de sa race, mais qu'il y eut « manquement de l'advis de l'Assize ».

Le *Dom Pelletier annoté* donne la notice suivante sur cette famille :

« Mille (de). Famille originaire de Provence.

» Porte d'azur au chevron d'or accompagné de 3 étoiles de même, 2 en chef et 1 en pointe, au chef d'or chargé de 3 tourteaux de gueules.

(1) *Sic* pour fille.
(2) *Sic* pour gruyer.
(3) *Receveur.*

» Cette famille s'est établie en Lorraine sous le règne du duc Henry, et justifia sa noblesse par preuves incontestables et obtint, le 7 juillet 1624, lettres de confirmation de noblesse qu'elle ne fit alors remonter que jusqu'au 3e dégré, et fit depuis un supplément de preuves par lequel elle remonta jusqu'à Guillaume de Mille, seigneur de Suignon (1), qui épousa en 1393 Gertrude de Saignon, fille d'Estrade de Saignon.

» Ce fut Jean-François de Mille, archer des gardes du duc Henry, qui s'établit en Lorraine ; il étoit fils de Thomas de Mille écuyer et d'Anne Mourette, petit-fils de François et de Marthe Sellier, arrière petit-fils de Laugier de Mille écuier ; il épousa Claude de Ham, dont il eut Dominique, page du marquis de Beauveau (2), puis exempt des gardes de Charles IV, duc de Lorraine. Il épousa en 1660 Claude-Christine Dollot, dont il eut entr'autres : Jean-Louis, seigneur d'Hageville, enseigne des gardes du corps de Léopold, qui n'eut point d'enfans de Barbe Beatrix Poirson ; Philippe, aide-major au régiment des gardes, qui, de Françoise Pescheur, n'a eu que des filles, dont l'une a épousé François-Xavier Lefebvre de Passoncourt ; et Jean-Marie de Mille, lieutenant aux gardes. »

Dans le *Nobiliaire*, nous retrouvons, à propos de leurs alliances, Dominique de Mille et l'un de ses fils ; un autre est rappelé dans le *Dom Pelletier annoté*, à l'article de la famille de Ramberviller (3).

(1) *Sic* sans doute *Saignon*, comme plus loin.

(2) Lisez *Beauvau*.

(3) M. Regnard de Gironcourt, auteur principal de cet ouvrage, descendait des familles de Mille et de Ramberviller, ou bien en était proche parent.

1. « Dominique de Mille, exempt des gardes-du-corps du duc Charles IV », épouse, en 1666, Claude-Christine Dollot, fille de Claude Dollot, seigneur du fief de Mehon, et de Barbe Richard. La famille Dolot ou Dollot fut anoblie en 1632. (D. Pelletier, p. 201.)

2. « Jean-Louis de Mille, l'un des exempts des gardes-du-corps, » est qualifié beau-frère de Jean-Pierre et de Sébastien-Gabriel Thirion, dans les lettres de noblesses accordées à ces derniers en 1708. (D. Pelletier, p. 782.)

3. « Philippe de Mille, capitaine aux gardes de S. A. R, demeurant à Château-Salins, » tint sur les fonts baptismaux, à Coincourt, le 8 décembre 1714, l'aînée des filles de Jean-Nicolas de Ramberviller, chevalier, seigneur de Derlem, exempt des gardes-du-corps de S. A. R., et de damoiselle Barbe-Eléonore de Mille, sa femme. Philippe était, selon toutes les apparences, le père de cette dernière.

XVIII

JOSEPH-NICOLAS VOYRAND,

marchand.

1733.

(H. : 0, 68; L. : 0, 97).

On ne voit que la partie supérieure de cette pierre tombale, qui existe en avant de la rangée des bancs du côté de l'épître ; le bord de gauche en a été scié. Voici tout ce que nous avons pu y lire :

D · O · M·

Gist Le Corp De Joseph
Nicolas Voyrand marc (1) de
pont St Vincent Et decé (2)
le 13 Auril 1733 Age de 82

(1) *Marchand.*
(2) *Décédé.*

C'est peut-être de sa bru qu'il est question dans la note suivante de M. l'abbé Boulanger : « Le 26 novembre 1747, à la pluralité des suffrages des femmes de Pont-Saint-Vincent rassemblées, est élue sage-femme Catherine Bart, femme de Nicolas Voirand. » Un an plus tard, mécontente de ses services, la même assemblée fait « venir, de Nancy, Jeanne de Bias, femme à Nicolas Tourtel, pour la remplacer ».

XIX

CLAUDE-JOSEPH BAZIN,

curé.

1730.

(H. : 2, 20 ; L. : 0, 95.)

La dalle suivante est placée sous les bancs, vers le bas de la rangée du côté de l'épître. L'inscription est encadrée d'un filet qui, à la partie supérieure, dessine deux petits arcs concaves, puis un grand arc central, convexe aux extrémités, et infléchi en concavité dans le milieu pour donner place à une croisette latine qu'il supporte.

CY GIST Mᴱ CLAVDE IOSEPH
BAZIN PRESTRE ET CURE DE
PONT Sᵀ VINCENT ET SEXEY
AUX FORGES SON ANNEXE
LEQUEL APRÉS AVOIR GOUV
ERNE SES PAROISSES L'ESPACE
DE CINQUANTE QUATRE
ANS EST DECEDÉ LE 7ᴱ 8 Bʳᴱ
1736 AGÉ DE 80 ANS
REQVIESCAT IN PACE

Joseph Bazin, curé de Pont-Saint-Vincent, bénit la grosse cloche en 1721.

M. l'abbé Boulanger mentionne, d'après les registres paroissiaux :

« 1736. Mort de Claude-Joseph Bazin, curé de Pont-Saint-Vincent, promoteur du doyenné de Saintois ; il fut curé 55 ans, et mourut à 79 ans 6 mois. Il fut enterré, à droite en entrant dans l'église, en présence de J. Bourguignon, doyen de Saintois, curé de Liocourt, J. Roger, curé de Chaligny, N. Calain, curé de Méréville, Gremel, curé d'Essey, Boileau et Judot (?), vic. de Chaligny, et Richelot, vic. de Bainville. »

Joseph Bazin était, sans doute, parent de la femme de Jacques de Berne, dont on va lire l'épitaphe.

XX

NOBLE JACQUES DE BERNE
et sa famille.
1757.
(H. : 1, 80 ; L. : env. 0, 80.)

Cette pierre tombale se trouve, non loin de la précédente, plus au bas de la même rangée de bancs, qu'elle déborde légèrement dans la grande allée. Elle n'est plus complète ; la partie inférieure paraît avoir été coupée ; tout le côté droit est caché par les bancs ; en outre, l'un des piliers qui supporte la tribune pose sur une partie de la portion supérieure. Voici ce que nous avons pu y déchiffrer, ou croyons pouvoir y deviner :

D O *M*
*C*Y GIST LE CORPS
DE IAC QVE DE
*b*ERNE *gentilhomme* (1)
*ir*LAN*dois* .....

(1) Endroit ou pose le pilier ; le nom *Jacques* est ainsi séparé.

sovs brigadier des
gardes du corps
de S·A·R DE *Lorraine*
grand Dvc DE TOS*cane*
avec DAMOI*selle Ba*
ZIN (1) SO*n epovse et da*
*moi*SELLE.....
..E SA FILLE *du Pont* A *Saint*
VINCENT QUI *déceda le*
*de*VXIEME DECEMB*re* ....
*pr*IEZ DIEV POVR LE REPOS
DE LEURS AMES.....
V.. S.....
A GREM.....
IA.....
.....
.....

C'est à ce personnage que doit se rapporter la mention suivante de M. l'abbé Boulanger :

« 1757. Jacques de Berne, gentilhomme irlandais (2), sous-brigadier des gardes du corps du grand-duc de Toscane ; meurt à 90 ans et est enterré dans la chapelle du Saint-Sépulcre. »

(1) La finale ZIN et le peu d'espace laissé libre à la fin de la ligne précédente laissent soupçonner le nom de *Bazin*, connu dans le pays et porté par un ancien curé de Pont-Saint-Vincent. (V. le § précédent.)

(2) Reproduisant ailleurs la même mention, M. l'abbé Boulanger a mis *écossais* au lieu de *irlandais*. Mais l'Irlande a envoyé en Lorraine un nombre d'exilés volontaires bien plus grand qui n'a fait l'Ecosse, ce qu'expliquent des raisons multiples de similitude de race, de religion, et d'attachement aux Stuarts.

La dalle funéraire a-t-elle été déplacée ? Il est permis de ne pas le croire, car le nom De Berne se lit sur l'un des bancs qui posent sur elle ; or, souvent les défunts étaient inhumés sous le banc de la famille : c'était une touchante pensée de rapprocher, dans la maison de la prière (1), les trépassés des vivants, et d'assister aux services divins sur les tombes des ancêtres.

Ce banc porte en effet : A Mademoiselle... Gerard De Berne. A l'endroit où nous marquons une interruption se trouve le monogramme de Marie uni à celui de Jésus, c'est-à-dire les lettres MA entrelacées et surmontées d'une croisette, accostées des lettres I et S.

Les noms *Gérard* et *de Berne* s'appliquent-ils à une seule famille ou à deux familles apparentées ? La seconde hypothèse nous paraît la plus probable. Jacques de Berne se rattacherait-il à *Galleras* ou *Galas de Berne* qui fut maître d'hôtel de René d'Anjou et de Jean, son fils ? Nous le pensons guère, car l'émigration irlandaise en Lorraine eut surtout lieu après la chute des Stuarts, lorsque « le chevalier de Saint-Georges » habita Metz et vint même, sous le règne du trop généreux duc Léopold, passer quelque temps à la cour de Lorraine (2). Cependant, dans le milieu du xv^e^ siècle, bon nombre

(1) « *Domus mea, domus orationis.* » (S Matth., XXI) lit-on, avec la date de 1548 sur la porte de l'église de Xouaxange (A. Benoit, *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1868, p. 160.) Cette formule *Domus orationis*, appliquée aux églises, est, croyons-nous, beaucoup plus ancienne que celle de mode aujourd'hui *Domus Dei.* Cette dernière était réservée aux hôpitaux, nommés en français *Hostel Dieu* ou *Maison Dieu* (la déclinaison romane rendait inutile la conjonction *de*).

(2) V. : Digot, *Hist. de Lorr.*, C^te^ de Foucault, *Hist. de Léopold I^er^*, et le 5^e^ des *Mémoires* de M. Noël.

d'Irlandais et d'Ecossais se fixèrent en France ; quelques-uns ont pu s'attacher à la reine Marguerite d'Anjou et entrer au service de son père, après qu'elle eût été obligée de quitter l'Angleterre.

La table de l'Inventaire Dufourny mentionne ainsi le personnage que nous venons de nommer :

« Berne (Galleras de), maître d'hôtel du roi de Sicile, témoin en 1466. T. X, partie 2, p. 25. — T. 5, p. 441. — Reçoit un fief, T. I, p. 291, 293. »

D'autre part, la Généalogie manuscrite de la famille de Burtel rapporte que « Didier de Barrois, seigneur de Moraingnes, capitaine et prévôt de Mengiennes (1)... épousa *Anne de Berne*, petite-fille de *Galas de Berne*, maître d'hôtel du duc Jean de Calabre... », lequel assista à un contrat passé entre ce duc et la ville d'Epinal, le 21 juillet 1466 (2).

Il est certain aussi qu'une famille Gérard, anoblie en 1665, se rattachait à la famille de Rambouillet et, par conséquent, à Pont-Saint-Vincent, témoin l'article suivant de Dom Pelletier :

« GERARD (Antoine), et Jean-Philippe son frère, ecclésiastique, furent annoblis par lettres de Charles IV, données à Nancy le 28 août 1665 ; portant : « Qu'ils sont issus de la famille des Ramboüillet, à » cause de Françoise de Ramboüillet leur aïeulle ma- » ternelle, et alliés à quantité d'autres familles nobles

(1) Mangiennes, c. de Spincourt, Meuse. Didier était fils d'Erric de Barrois et d' « Agnès de Brucque, au duchez de Luxembourg ».

(2) Husson-l'Escossois, *Simple crayon*, art. *Barrois*, mentionne l'alliance de Didier avec Anne de Berne, mais il ne mentionne pas le père de celle-ci.

» du côté de Françoise Verquelot leur mère, et qu'ils » sont frères de feu François Gerard, tué d'un coup de » mousquet à la défense de la Mothe. »

« Porte d'azur, à un chien passant d'argent, (d'autres disent naissant) (1) au chef cousu de gueules, chargé d'une couronne d'or (2). *Fol. 75, régist. 1665.* Les lettres dudit duc portant mandement aux gens de son conseil et de sa chambre des comptes, de procéder à l'enrégistrement de celles de noblesse accordées à Jean-Philippe Gerard, ecclésiastique, et à Antoine son frère, avocat à Vézelise, moïennant la somme de mille vingt-six frans huit gros, faisant quarante pistoles d'Espagne, sont du 1. septembre 1665. *Layette cottée annoblis, num. 101* (3). »

(L'anoblissement de la famille Verquelot est de 1634 ; les armoiries sont différentes.)

Quant aux Bazin, de Pont-Saint-Vincent, rien ne prouve qu'ils se rattachent aux frères Jean et Thomas Bazin anoblis en 1522 (4).

XXI

HENRY TOURTEL

greffier en chef de la prévôté de Chaligny.

1740.

(H. : 1,93 ; L. : 0,57.)

Cette grande tombe existe sous les bancs du côté de

(1) La gravure le représente *issant* ; en Lorraine, on disait généralement *naissant* pour *issant*.

(2) Le graveur a figuré une couronne ducale.

(3) D. Pelletier, *Nobiliaire*, p. 295-296 ; sur les *Gérard* de Pont-Saint-Vincent, voyez 1re *partie*, § 4, tombes diverses, 1719, 1743, 1762.

(4) V. Dom Pell. p. 41 (et 226 art. *Erval*), et notre *Notice sur la tombe d'Isabelle de Musset*, p. 40.

l'évangile, à hauteur de la chapelle de Bidos. Elle appartient sans doute, ainsi que la suivante, à la famille de MM. Tourtel, de Tantonville, dont la fabrique de bière jouit d'une grande renommée.

D O M
Cy Git Le Corp De Mre
Henry Tourtel De Ce
Liev Greffier en Chef
De La Preuote Ducale
De Chaligny Age *de* . .
ans Est Decede Le Dix
avril 1740. Priez Diev
Povr Le Repos De Son
Ames (1)

XXII

françoise voirand (?),
femme de Nicolas Tourtel, et Laurent Tourtel, leur fils
17 .-1754.
(H. : env. 2,00 ; L. : 1,08.)

Peu éloignée de la précédente, cette tombe est aussi de très grande dimension, mais mal conservée ; quelques mots sont cachés par les bancs, nous y lisons :

Cy Gist Le Corps de Frass
Voi*rand femme* a Nicolas
Tovrtel *greffier demeurant*
a Pont S... *Vin*cent decedee
Le 14 Decbre 17.. Agee De 29 Ans
Priez diev povr son Ame
Et Lavrent Tovrtel Son
Fils dede Le .. Feber 1754
Age de .. Mois

(1) Sic. Il y a bien un u à *prévôté*.

Nicolas Tourtel, peut-être fils du précédent, était apparemment son successeur au greffe de la prévôté ; comme Nicolas Marlier, qui va suivre, il se dit greffier, non plus de Chaligny (avec résidence à Pont-Saint-Vincent), mais de Pont-Saint-Vincent même ; cependant il s'agit toujours de la prévôté de l'ancien comté de Chaligny.

On a vu « Jeanne de Bias », femme de Nicolas Tourtel », venir de Nancy, en 1748, pour remplacer, comme sage-femme à Pont-Saint-Vincent, la femme de Nicolas Voirand.

Nous lisons encore, dans les notes de M. l'abbé Boulanger, sous la date 1761 : « Laurent Tourtel, suivant l'ancienne coutume, fait recommander sa femme défunte aux prières de la paroisse et donne une aumône de 13 sous. »

XXIII

PIERRE MARLIER,

greffier à Pont-Saint-Vincent.

1762.

(H. : 1,20 ; L. : 0,65.)

La pierre tombale qui suit se voit dans la chapelle du Saint-Sépulcre.

D O M

CIGIT LE CORPS
DV SIEVR PIERRE
MARLIER VIVANT
GREFFIER A PONT
S^t^ VINCENT QVI A
DECEDE LE 2^e^ MARS
1762 AGE DE 36
ANS PRIE DIEV POVR
SON AME

Au-dessous, fort mal dessiné, une tête de mort, avec deux tibias en sautoir, accompagnée de trois larmes. (Les N sont barrés au sens inverse de l'usage actuel.)

Cette tombe, qui clot notre série, rappelle, comme les deux précédentes, un possesseur de l'honorable charge de greffier ; peut-être était-il gendre ou neveu de Nicolas ou de Henry Tourtel. M. l'abbé Boulanger le qualifie « greffier du comté de Chaligny ».

APPENDICE

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

Nous avons été engagé à recueillir, dans cet appendice, la mention sommaire des faits historiques de Pont-Saint-Vincent, en les rangeant dans l'ordre chronologique. Ce répertoire, si imparfait qu'il soit, rendra, sans doute, service pour la rédaction d'un travail plus complet : la *Statistique* et les *Communes de la Meurthe* de M. H. Lepage nous ont fourni les dates les plus anciennes ; tous les renseignements non suivis de l'indication d'une source, sont empruntés aux cahiers de M. l'abbé Boulanger. C'est là que nous avons puisé uniquement tout ce qui se rapporte à la période révolutionnaire, chapitre important et curieux, que nous précèderons d'un commentaire spécial.

I

DES ORIGINES A LA RÉVOLUTION.

947. Date, très problématique, lue dans une inscription du chœur de l'église paroissiale. (*Stat.*)

1108-1126. Riquin, évêque de Toul, confirmant les biens de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, fait mention du Pont sur la Moselle, (*Stat.* 471 ; *Dict. top.*)

1127-1168. Henri de Lorraine, évêque de Toul, con-

firmant des donations faites à l'abbaye de Clairlieu, « mentionne un pré situé en Trixinoa, près de Saint-Vincent ». (*Comm.*, 378.)

1161. Hugues, comte de Vaudémont, atteste que Gauthier, chevalier, a affranchi les religieux de Clairlieu du droit de passage au port Saint-Vincent. (*Comm.*, 578.)

1176. Gérard II, comte de Vaudémont, donne aux religieux de Clairlieu le passage sur tout le ban de Conflans. (*Stat.*, 471.)

1177. *Villa de Ponte*, charte de l'abbaye de Saint-Vincent. (*Dict. top.*)

1183. Pierre de Brixey, évêque de Toul, dans une charte en faveur de Clairlieu, mentionne « Saint-Vincent », *Villa Sancti Vicentii.* (*Comm.*, 578, et *Dict. top.*)

1193. *Conflans*, charte de l'abbaye de Clairlieu. (*Dict. top.*)

1200, 13 avril. Hugues, comte de Vaudémont, met les habitants de Conflans à la loi de Beaumont. (*Comm.*, 578.)

1213. Hugues, comte de Vaudémont, affranchit les serfs qui viendraient habiter la Ville-Neuve qu'il bâtit dans la plaine de Conflans (*Stat.*, 471.)

1249. Jean, dit de Chaligny, prêtre, abandonne, à l'église de Mureau, les rentes qu'il tenait d'elle à Chaligny, Saint-Vincent et Conflans. (*Comm.*, 382). — *Villa de Sancto-Vincentio et de Conflans*, charte du prieuré de l'Aître. (*Dict. top.*)

1262. *Le Pont-à-Saint-Vincent*, Trésor des chartes, layette *Abbaye d'Orval*, n° 10. (*Dict. top.*)

1283. *Saint-Vincent de Ponte*, charte de l'abbaye de Saint-Vincent. (*Dict. top.*)

1291. *Saint-Vincent, la Nueveville-à-Pont*, Trésor des chartes, layette *Chaligny*, n° 2. (*Dict. top.*)

1297. Par son testament, le duc Ferry III fait un legs à l'hôpital Saint-Bernard de Pont-Saint-Vincent, uni au prieuré au XVIII^e^ siècle.

1314. Vichard d'Acraignes, écuyer, reconnait avoir engagé à Henri, comte de Vaudémont, le quart du pontenage du Pont-Saint-Vincent. (*Stat.*, 471 ; cf. *Comm.*, 382.)

1321. Henri, comte de Vaudémont, permet à plusieurs lombards de s'établir au Pont-Saint-Vincent. (*Stat.*, 471.)

1362, 28 août. Henri V, comte de Vaudémont, confirme l'affranchissement de 1213 en faveur de Conflans. (*Stat.*, 471 ; *Comm.*, 378, texte.)

1368, 15 décembre. Marie de Luxembourg, veuve d'Henri V, comte de Vaudémont, confirme l'affranchissement de Conflans (*Stat.*, 471 ; *Comm.*, 382 ; et notre travail *Jean de Bourgogne, comte de Vaudémont* ; Nancy, 1879, p. 11-12.)

1393. Le dimanche 31 août 1393, Marguerite de Joinville, comtesse de Vaudémont, revenant de Nancy à Vézelise, dîne à Pont-Saint-Vincent. (V. notre travail *Ferry I de Lorraine, comte de Vaudémont ;* Nancy, 1881, p. 31.)

1402. *Conflans, Compflans, Pons sancti Vincentii : Regestrum.* (*Dict. top.*)

1408, 20 août. Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, pardonne à certains habitants de Pont-Saint-

Vincent d'avoir bâti sans sa permission. (*Stat.*, 471-472, et *Ferry de Lorraine*, p. 60.)

1409. Le dimanche 17 novembre 1409, Ferry de Lorraine se rend à Pont-Saint-Vincent « pour demander sa bienvenue ». Il dut y rencontrer Thiébaut de Neufchâtel. Au commencement de juillet, Marguerite de Joinville y eut elle-même une conférence avec sa sœur Alix, femme de Thiébaut, apparemment au sujet d'affaires d'intérêt (V. *Ferry de Lorraine*, p. 66.)

1410. Le 4 mai 1410, Ferry et Marguerite vont à Pont-Saint-Vincent : Le jeudi 22, fête du Saint-Sacrement, un *mystère*, le « jeu de madame sainte Agnès » y fut représenté. Le 3 juillet, une nouvelle *journée* y eut lieu entre le comte, la comtesse, et Alix de Joinville. (*Ibid.*, p. 66, 68 et 69.)

1414. Le 19 septembre 1414, il est fait mention de Thyrion Laleman, châtelain de Pont-Saint-Vincent. (*Ibid.*, p. 75.)

1430, 25 février. Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, confirme l'affranchissement de Conflans ou Pont-Saint-Vincent. (*Comm.*, 382.)

1438. Le même confirme de nouveau l'affranchissement. (*Stat.*, 471.)

1476. Charles le Téméraire s'empare de Pont-Saint-Vincent. (*Stat.*, 472.)

1485, 20 juillet. René II, duc de Lorraine, engage Pont-Saint-Vincent et Lorrey à Guillaume Oudinet. (*Stat.*, 472.)

1488, 1er avril. René II confirme la gagère de Pont-Saint Vincent faite par Jeannot de Bidos à Barbe de Fénétrange. (*Comm.*, 382.)

1496. Date de la chapelle de J. de Bidos dans l'église de Pont-Saint-Vincent.

1498, 27 décembre. Jeannot de Bidos fonde les chapelles de N.-D. de Pitié et de Sainte-Barbe. (*Comm.*, 383.)

1500. Fondation de la chapelle du Saint-Sépulcre ; elle est consacrée le 16 juin.

1506 (Vers). Le duc René II « fit abattre la moitié des deux tours du château de Pont-Saint-Vincent lesquelles tombaient en ruine, et les fit reconstruire. » (*Comm.*, p. 382)

1509, 24 novembre. Antoine, duc de Lorraine, permet au comte de Thierstein d'acheter Pont-Saint-Vincent des mains d'Esseline de Montjoye. (*Stat.*, 472.)

1513, 29 janvier. Antoine, duc de Lorraine, engage à Louis de Stainville, sénéchal de Barrois, Pont-Saint-Vincent et Lorrey. (*Stat.*, 472.)

1520, 19 janvier. Le duc permet au même d'ériger un signe patibulaire à Pont Saint-Vincent. (*Comm.*, 382.)

1562. Charles III, duc de Lorraine, réunit Pont-Saint-Vincent au comté de Chaligny et l'érige en comté princier, en faveur de son oncle Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont (plus tard, duc de Mercœur). (*Stat.*, 472.)

1566. « Charles III de Lorraine passe à Pont-Saint-Vincent pour aller quérir à Ruppes la princesse Claude de France (Arch. de Pulligny, d'après M. l'abbé Boulanger.)

1580 (Vers). Pont-Saint-Vincent est érigé en paroisse. (*Comm.*, 385.)

1587. Opérations militaires du duc de Guise contre les protestants d'Allemagne. (*Stat.*, 472.)

1599. Date de la belle croix dite de « saint Langui ». (1re partie, § 3, et *Notes additionnelles.*)

1603. Date de la croix Matthieu. (V. *Ibid.*)

1606. Date de l'écusson du curé Pierre Symonin. (V. 1re partie, § 2.)

1607. Charles III, duc de Lorraine, autorise la construction d'un nouveau pont de pierre sur la Moselle. (*Comm.*, 382.)

1608. Réforme du prieuré par Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont. (Abbé Boulanger, cf. 1632.)

1612. Jean des Porcelets, évêque de Toul, confirme la fondation de la messe du Saint-Sacrement par le comte de Vaudémont. (*Comm.*, 383). — De 1612 à 1616, Christine de Salm, femme de ce prince, fonde quatre messes par semaine, dans la chapelle des Seigneurs.

1614, 17 juin. Date de la croix Baignon. (V. 1er partie, § 3.)

1615. Date de la tour de l'église. (*Stat.*, 473.)

1619. Payement relatif à la construction du pont. (*Comm.*, 383.)

1620. « Un enfant Lanno a pour parrain un sieur Melchior de la Vallée, chantre et chanoine de la cathédrale de Toul et de Nancy, aumônier de Son Altesse et seigneur de Sainte-Anne et de Laxou. »

1620, 9 avril. Baptême de la moyenne cloche.

1620, 2 mai. Le comte de Vaudémont reprend Pont-Saint-Vincent en fief, du duc de Lorraine. (*Stat.*, 472.)

1621. « La comtesse de Vaudémont reçoit au château de Pont-Saint-Vincent la princesse Nicole de Lorraine pour la supplier avec larmes d'assister à son

mariage. » (Abbé Boulanger, d'après M. d Haussonville.)

1626. Consécration de l'autel de saint Nicolas.

1630, 16 mai. Date de la croix Bonnaire. (V. 1er partie, § 3.)

1630. La peste empêche le curé d'inscrire le nombre des décès.

1632. Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, réforme le prieuré des Bénédictins. (*Stat.*, 472-473 ; cf. 1608.)

1633, 7 août. Union de la chapelle de saint Jean-Baptiste et de l'hôpital de saint Bernard au prieuré des Bénédictins. (*Comm.*, 383.)

1636. « Le roi de France ordonne la démolition du château du Pont-Saint-Vincent. »

1645. — Baptême de la grosse cloche de l'église.

1647. Mention des deux *maîtres chirurgiens*, François Gaignedenier et Claude Cremel (ou Gremel).

1663. Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, est obligée d'*abandonner* le prieuré. (V. 1re partie, § 1).

1666. « La chartreuse de Bosserville a été bâtie en grande partie avec les ruines du château de Pont-Saint-Vincent. Les religieux firent transporter : 25,672 pieds cubes de pierres de taille ; 8 colonnes, avec leurs corniches, trophées, etc., qui ornaient la façade ; plus 3,562 pieds cubes de pierres préparées pour la construction du pont. Il y avait trente ans que Louis XIII avait fait ordonner la démolition complète. »

1670. Mention des confréries de Pont-Saint-Vincent. Installation d'un ermite à la chapelle Sainte-Barbe. (V. 1re partie, § 2 et 3).

1672. Le sieur François Bourgeois, cavalier de la compagnie du sieur de la Roque-Vielle, abjure les erreurs de Calvin dans l'église de Pont-Saint-Vincent entre les mains du R. P. de Tournay, de la compagnie de Jésus.

1672. Pénitences publiques imposées à des parents dont les enfants sont morts par accident. (V. 1re partie, § 2.)

1674. Donation relative à la croix Bonnaire. Installation de Dominique Marchal, ermite à Sainte-Barbe. (V. 1re partie, § 3.)

1675. « Il y avait au Pont-Saint-Vincent un médecin du nom de Salvat Divarolle, un chirurgien du nom de Nicolas Tortel (Tourtel), et un architecte du nom de Jean du Bois. »

1680. Meurtre de l'ermite de Sainte-Barbe et punition de coupable. (V. 1re partie, § 3.)

1681. Claude Bichet, abbé de Clairlieu, vient être parrain de Claude Mathis. »

1683. Claude Grandidier fait faire une image de saint Urbain et devient chef de la confrérie. (V. 1re partie, § 2.)

1699. Matthieu Anel, chasseur, meurt à l'âge de 115 ans.

1709. Rédaction de l'*Etat du temporel des paroisses*, par Rice. (*Comm.*. 385 ; v. 1er partie, § 2.)

1717. Baptême de l'une des cloches de l'église. (V. 1re partie, § 2.)

1718. « Très haut et très puissant seigneur Anne-Marie-Joseph de Lorraine-Harcourt, prince, comte de Guyse, et haute et puissante dame Catherine-Simone

marquise de Meusert, représentés par M. de Longueval et Me Saunier admodiateur de Guyse, viennent tenir sur les fonts de baptême Joseph-Simon fils de Georges Didelot et de Catherine Bagard. » (Abbé Boulanger.)

1718, 21 décembre. « Très haut *etc.*, Anne-Marie *etc.*, comte de Guyse, a pris possession de la ville de Pont-Saint-Vincent, dans la maison du sieur Bazin, curé, après être allé en cette église y rendre ses devoirs et adorations au Seigneur Dieu, par qui les rois et les princes règnent sur terre. »

1721. Baptême de la nouvelle grosse cloche. (V. 1re partie, § 2.)

1730. Fondations pieuses d'Antoine Moine. (V. 1re partie, § 3.)

1731, 26 juillet. Acensement des moulins battants de Pont-Saint-Vincent. (*Comm.*, 383.)

1737. « Une offrande de 6 livres, 8 sous, 6 deniers, était donnée au curé pour lire la *Passion* pendant l'année.

1738. Déclaration fournie par les habitants. (*Comm.*, 383.)

1747, 26 novembre. Election d'une sage-femme (V. 2e partie, § XVIII).

1749. Nouvelle chaire à prêcher, payée environ 58 livres.

1754. Les bancs et les fonts baptismaux ont coûté 565 livres, 10 sous, payés à M. Thiebault, de Nancy.

1755. Baptême de « deux enfants jumeaux de l'appareilleur des ouvrages du pont de ce lieu ». En 1752 « il se fait plusieurs baptêmes d'enfants d'ouvriers et ingénieurs du pont sur la Moselle ». « L'entrepreneur du pont se nommait Mique-Tannier. »

1761. « Laurent Tourtel, suivant l'ancienne coutume, fait recommander sa femme défunte aux prières de la paroisse et donne une aumône de 13 sous. »

1761. Mention du droit de *terrage* sur Pont-Saint-Vincent. (*Stat.*, 472.)

1773. La table de communion, achetée à Ch. Petitjean, de Lunéville, a coûté 93 livres.

1783, 4 mars. Acensement, au comte de Riocourt, les droits utiles et honorifiques dans toute l'étendue du ban de Pont-Saint-Vincent. (*Stat.*, 473.)

II

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Les extraits pris dans les archives communales de Pont-Saint-Vincent par M. l'abbé Boulanger sont fort intéressants parce que ces documents, reproduits sans aucun commentaire, rendent admirablement, ce nous semble, l'état d'esprit des populations pendant la période qui s'étend de 1788 à 1796, et permettent de suivre le progrès des idées révolutionnaires dans un milieu qui était peu préparé à les recevoir et s'en lassa rapidement.

Après les grandes espérances et l'enthousiasme général de 1789, arrive trop vite le schisme religieux; le curé de Pont-Saint-Vincent prête le serment constitutionnel. Comme animé de l'ardeur des néophites et semblant exagérer à plaisir les dévotions de l'Eglise romaine, dont ils prétendent ne s'être point séparés, les habitants de la commune, conseil général en tête, prennent part à toutes les manifestations extérieures du culte, et la Compagnie bourgeoise escorte les processions

avec un drapeau, qu'elle dépose ensuite dans l'église. Le 25 mars 1791, fête de l'Annonciation, des hommes sont mis à l'amende pour avoir été vus au cabaret pendant la procession du Saint-Rosaire ; le 3 avril, un *Te Deum* est chanté pour le rétablissement de la santé du roi ; le 15 août 1792, la procession de l'Assomption a lieu solennellement « pour l'accomplissement du vœu de Louis XIII » et afin que la « Mère de Dieu » protège « les défenseurs de la patrie en danger ». Le 26 février 1793, un nouvel instituteur est nommé : au nombre de ses devoirs, il doit être soumis au curé, l'assister dans toutes ses fonctions pastorales ; enseigner la doctrine chrétienne ; réciter matin et soir la prière à l'église ; porter l'eau bénite, chaque dimanche, dans tous les foyers ; sonner l'Angelus, les offices et les solennités, et même faire une sonnerie spéciale, du 20 avril au 25 mai « pour prévenir les gelées de cette saison ». Le même jour, une nouvelle porte, fort large, est ouverte dans l'une des chapelles de l'église pour le passage du dais. Enfin au mois de juin 1793, pour la fête du Saint-Sacrement, quarante livres de cire sont employées à faire sept flambeaux, portés à la procession par les membres du conseil communal, et l'on perçoit cinq sous de chacun des habitants « qui, volontairement, se sont soumis au *rôle républicain du culte de notre religion* ».

Cependant, la Révolution marche. L'arbre de la Liberté est planté le 27 mai 1792 ; le 17 juin, on expulse un ex-chanoine-régulier non assermenté ; le 27 septembre, on détruit « les monuments, reste de la féodalité, qui existent dans l'église paroisiale », c'est-à-dire les armoiries, les emblèmes et inscriptions rappelant la no-

blesse des familles ; le 9 novembre est faite une demande de divorce.

Un an après, on est en pleine terreur : Pont-Saint-Vincent devient Pont-la-Montagne ; l'église, le Temple de la Raison ; les « vaisseaux superstitieux d'argent » et toutes les cloches, à l'exception d'une, sont envoyés au District ; les statues, le mobilier liturgique sont détruits ou vendus ; les croix abattues. Par suite de l'adoption du calendrier républicain, les gens ignorants se croient obligés d'y prendre, au jour de la naissance, les noms de leurs enfants : on voit ces enfants appelés Pensée, (garçon), Bâton d'or, Camomille, Concombre, Ail (fille), Bélier, Abricot, Echelle, Noix, Citron, etc. Par « horreur du fanatisme », certaines personnes demandent à abandonner les noms de saints qu'elles avaient reçus au baptême.

Ces folies ne pouvaient durer longtemps dans leur intensité ; la déesse Raison fit place à l'Etre Suprême, dont François de Neufchâteau régla le culte ; on fit l'acquisition, le 6 juin 1794, d' « une brochure contenant six manière, de célébrer... la fête de l'Etre-Suprême, et l'on vit alors ces pompeux cortèges accompagnant la déesse de la Liberté et le livre de la Constitution, au chant des hymnes, particulièrement de celui des Marseillais, cérémonies complétées par la combustion, devant l'arbre de la Liberté, des lettres de noblesse et de prêtrise. Hélas ! le temple est peu respecté : deux citoyens s'y battent, le 21 novembre 1794, pendant la lecture des lois ; il faut que la force veille à l'observation des décades ; en avril 1795 le curé assermenté est lui-même expulsé de la partie du presbytère qu'on lui avait laissée.

Mais là semble être la fin des succès de l'anarchie à Pont-Saint-Vincent ; les habitants durent réfléchir, et revenir lentement dans l'ordre ; l'ex-curé assermenté se rétracta et tenta, avec prudence, de remplir ses fonctions légitimes ; le 5 juillet 1795, tout en faisant sa soumission aux lois de la République, il demande l'autorisation d'exercer dans l'étendue de la commune, « le ministère d'un *culte connu sous la dénomination de catholique* », et le 30 septembre, il lui est loisible, pour exercer ce culte, de faire « choix du temple dédié à l'Être suprême », c'est-à-dire de se réinstaller dans l'église paroissiale.

Voici ce que nous avons trouvé de plus curieux, touchant les actes de la période révolutionnaire, dans les cahiers de M. l'abbé Boulanger :

1788. M. Dauphin, promoteur du doyenné du Saintois, curé de Pont-Saint-Vincent préside à l'élection des représentants du Tiers-Etat ; ces représentants sont : Nicolas Gérard, ancien commissaire aux saisies réelles de l'ex-comté de Challigny ; François-Balthazard Mangin, seigneur voué en partie de Barizey-la-Côte ; Etienne Moine, boulanger et ancien fermier des domaines du comté de Challigny ; Jean-Joseph Tourtel, marchand tanneur ; Claude Souchotte, censitaire des moulins banaux du Pont ; Antoine Jeanroy, maire seigneurial.

Election des membres du clergé : 1° Messire de Mélignan, abbé de Saint-Léon de Toul, gros décimateur ; 2° Messire de Bertin, abbé de Saint-Mansuy-lès-Toul, décimateur de la menue dîme ; 3° M. l'abbé de

l'abbaye Saint-Léopold de Nancy et du prieuré Saint-Bernard du dit Pont ; 4° M. l'abbé Barail, titulaire de la chapelle du Saint-Sépulcre du dit Pont.

Election des membres de la noblesse : 1° Messire François-Antoine, comte Dubois de Riocourt, chevalier conseiller d'Etat, président de la Chambre des comptes de Lorraine, seigneur de Pont-Saint-Vincent, etc.

1789. Cahier des doléances. Les habitants s'y plaignent notamment des conséquences fâcheuses de l'union du prieuré de Pont-Saint-Vincent à l'abbaye Saint-Léopold de Nancy. Ils demandent « de mettre des curés dans tous les villages au lieu de vicaires résidants, qui *gémissent* et ne peuvent apporter aucun secours aux malheureux, attendu qu'eux-mêmes sont dans l'indigence, et que d'ailleurs, n'étant point fixés, ils ne s'attachent pas à leurs ouailles. »

1790. La « Déclaration faite en 1790 des biens ecclésiastiques situés sur le ban de Pont-Saint-Vincent » contient des renseignements très intéressants. Entre autre, à l'article des charges de la cure, on lit : « Pont-Saint-Vincent est une paroisse très pénible et considérable ; la population est de près de mille âmes ; l'annexe est à une lieue de distance et a de fort mauvais chemins. Il faut un vicaire avec cheval pour la desservir. Le curé avait jadis un second vicaire et, si aujourd'hui il s'en passe, il est obligé de demander le service de ses confrères, ce qui équivaut à la dépense d'un second vicaire. Le curé est chargé, en raison des menues dimes, du tiers dans la fourniture des taureaux et béliers, des réparations d'une vaste maison, de l'entretien du chœur, qui est seul à sa charge, de la fourniture des ornements et vases sacrés pour un tiers ; il paie un don gratuit,

modéré cette année seulement à 77 livres 5 sous. — La paroisse est remplie de pauvres. La grande route qui traverse ce bourg en attire encore d'autres. Il est indispensable de donner l'hospitalité et de recevoir des voyageurs *etc.* ; en somme les dépenses s'élèvent à 600 livres. Le casuel supprimé formait le plus grand revenu du bénéfice. »

1790. Bénédiction du drapeau de la garde citoyenne du Pont-Saint-Vincent : Charles Thierry, commandant ; Pierre Pelletier, lieutenant ; Antoine Jeanroy, sous-lientenant ; et Jean Elophe, adjudant. Pour montrer l'utilité de cette garde, on rappelle le vol de vases sacrés fait à l'église le 13 janvier 1784.

— 13 juillet. A l'issue de la messe, prestation du serment civique à l'église ; défense de travailler sous peine de 10 fr. d'amende. M. Dauphin, curé, donne, en chaire, lecture : 1° de l'Adresse des citoyens de Paris à tous les Français ; 2° de la Proclamation du roi du 28 mai 1790, du 16 mars 1790, et prononce un discours analogue à cette auguste fête *(sic)*, invite aux vêpres, à l'issue desquelles sera donnée la bénédiction avec toutes les antiennes, et finie par le *Te Deum*. Sébastien T....., ayant travaillé ce jour-là, est condamné à l'amende le 25 juillet. Apprenant que les biens appartenant aux maisons religieuses vont être vendus, le conseil municipal s'adresse *avec confiance* à « l'Assemblée nationale et au Département de la Meurthe, à l'effet d'obtenir un prêtre pour la desserte de la chapelle Saint-Jean-Baptiste et pour l'acquit des messes fondées par Christine, comtesse de Salm, et du consentement de Charles IV, le 7 août 1633, vu que Pont-Saint-

Vincent, très peuplé, sur une grande route, à cause des voyageurs, a besoin de plusieurs messes....

— L'Assemblée municipale et le Conseil général de la commune prennent la délibération d'assister à la procession de l'Assomption, sous peine de dix francs d'amende pour la décoration de l'église.

— 22 août. Le sieur Tourtel, procureur syndic de la commune, demande que l'on suspende à la voûte de l'église, le drapeau de la *Compagnie bourgeoise* établie à Pont-Saint-Vincent *de temps immémorial* pour le bon ordre des processions solennelles et cérémonies publiques. — Le 25 août, le drapeau est attaché à la voûte par Jean-Jacques Tourtel.

— 7 septembre. Un service est célébré pour les braves morts devant la porte Stainville. (Affaire de Nancy.)

1791, le 21 janvier. M. Noël Dauphin (curé) et M. Maurice Boyer, son vicaire, déclarent qu'ils prêteront le serment constitutionnel le dimanche suivant à l'issue de la messe paroissiale. Ils le firent solennellement le jour dit et ont juré : 1° de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui leur est confiée ; 2° d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi ; 3° de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, acceptée par le roi.

— 25 mars. Des hommes sont mis à l'amende pour avoir été trouvés au cabaret, buvant pendant la procession du Saint-Rosaire.

— 3 avril. Un *Te Deum* solennel est chanté pour le rétablissement de la santé du roi.

— Considérant qu'on doit célébrer demain, dimanche, et jeudi, les processions du T. S. Sacrement

dites *per medium castrum*, on donne l'ordre et les rangs dans la procession. Le préfet et le receveur de la confrérie du St-Sacrement marchent, avec leurs flambeaux, de chaque côté du dais.

— Publication, à l'église, de la Constitution. Feu de joie.

— 25 novembre. Le conseil municipal atteste par lettre aux membres du District de Nancy : qu'il n'y a aucun empêchement au libre exercice du culte et que le pasteur prouve son zèle.

1792, 27 mai. Plantation de l'arbre de la liberté.

— 17 juin. Injonction faite au sieur Grosmai, exchanoine régulier, non assermenté, de quitter la commune dans trois jours.

— 11 juillet. Fête du pacte fédératif.

— 12 août. « Ce aujourd'hui 12 août, considérant que, pour l'accomplissement du vœu de Louis XIII, il doit se célébrer une procession générale, considérant que, dans le temps présent, nous devons avoir particulièrement recours à cette Mère de Dieu pour la prier de protéger les défenseurs de la patrie en danger, il a été arrêté que, le jour de l'Assomption, le corps municipal assistera à la procession, ainsi que la garde nationale. »

— (28 Août). « Le jour de la fête du patron (S. Julien), le drapeau est porté à la procession et attaché à la voûte de l'église. »

— 26 septembre. « Une procession générale est faite pour demander un temps favorable. »

— 27 septembre. J. D.... reçoit 7 l. de France « pour détruire les monuments, reste de la féodalité, qui existent dans l'église paroissiale ». Dans la chapelle du

Saint-Sépulcre était une cloche de 200 livres ; dans la chapelle des ci-devant seigneurs, une cloche de 100 livres. Les cloches ont été laissées. »

Même jour. « L'an 4 de la Liberté, l'an 1er de l'Egalité, les citoyens, le curé en tête, prêtent encore serment, et on fait la procession. »

— 27 octobre. « Pour célébrer le succès des armées françaises, après les offices de la paroisse, les jeunes filles vêtues de blanc vont chanter la Marseillaise autour de l'arbre de la liberté. »

— 25 novembre, l'an 1er de la République. « Le registre des actes de baptêmes, mariages et décès, a été retiré au curé. »

— 9 novembre. Demande de divorce est faite par N. R. et M. B.

— 13 novembre. Achat considérable d'ornements, vêtements et linge par le conseil municipal, « vu l'impuissance de la fabrique à acheter ce qui est nécessaire au culte ».

— 16 décembre. « Défense est faite de sonner différemment les messes dites pour les anciens curés, pasteurs de ce lieu, que l'on ne sonne pour tout le monde, *vu l'égalité*. »

— 20 décembre. « Une patrouille est commandée pour veiller à l'ordre pendant la messe de minuit. »

1793, 17 février. « Il est fait, dans l'église, une adjudication de places de bancs ; mais l'argent est remis au citoyen Thiéry, procureur de la commune. »

— 20 février. Mention de travaux importants exécutés dans l'église. Démolition du pignon de la chapelle du Saint-Sépulcre. »

— 26 février. « Choix de J. Claude Silvestre pour

instituteur et chantre. — Sera soumis et assistera le citoyen curé dans toutes ses fonctions pastorales ; enseignera le chant des offices divins ; enseignera la doctrine chrétienne ; sera tenu de dire la prière tous les soir et matin, à l'église ; la sonnera. Portera ou fera porter l'eau bénite, chaque dimanche, chez tous les citoyens tenant foyer, sous la rétribution de 10 sous par foyer, à charge par lui de fournir les pains d'autel. Sonnera l'*Angelus* et les offices, les solennités, et pendant tout le mois de mai, du 20 avril au 25 mai, *pour prévenir les gelées de cette saison.* » Suit le tarif de ses rétributions et casuel.

— Même jour. « Ouverture de la grande porte de la chapelle Sainte-Anne, pour le passage du dais, et démolition d'un monument qui se trouvait là .... Vu l'ouverture de cette porte, quatre hommes et un caporal veillent la nuit devant. »

— 5 avril. La garde nationale, reçoit l'ordre de veiller à la tranquillité du village pendant les offices des fêtes et dimanches.

— 19 avril. Une amende de 10 l. de cire est donnée à l'église.

— Vente, à l'église, de places de bancs. A la même époque, on fait le bénitier et on met un *dossier* à l'image de S. Jacques.

— 18 mai. Convocation de la garde nationale pour la procession de la Fête-Dieu.

— 2 juin. « Quarante livres de cire sont employées à faire sept flambeaux pour être portés à la procession par les membres du conseil municipal. Le même jour, on perçoit 5 sous de chaque individu qui volontairement se sont soumis au *rôle républicain* du culte de notre

religion pour la solennité de l'octave de la Fête-Dieu. »

— 9 août. « Il est délibéré que pour célébrer l'acceptation de la Constitution républicaine, il sera célébré une messe solennelle dans la prairie, puis on chantera des chants patriotiques et l'hymne des Marseillais.

— Octobre. « Les citoyens D... et G... reçoivent 70 l. pour descendre du clocher la moyenne cloche et la petite. » Elles pèsent ensemble 4,000 livres.

— 9 octobre. Invitation est faite au citoyen curé de remettre les titres, papiers, renseignements et documents concernant les biens relatifs aux fondations, etc. En voici la nomenclature : un titre de 1698, donation d'un pré, lieu dit *en Bayard* ; 1705, un titre de donation d'un pré *aux Avolds* de 7 à 8 hommées, par Jeanne Joly ; les prés des Trépassés, sans titres.

— 23 octobre. « C'est la dernière fois qu'il est question d'années et de mois. La délibération suivante du conseil municipal est datée du 5e jour de la 1re décade du second mois.»

— Novembre. « Fête civique où tous les titres de noblesse doivent être livrés aux flammes. »

— (13 novembre), 23 Brumaire. Les membres du Conseil général se réunissent à la Commune pour aller de là dans l'église de cette paroisse y entendre la lecture des lois et y prendre les confessionnaux et autres monuments de cette espèce (*sic*), afin de les brûler, au chant des hymnes des mœurs, sur la place de la Liberté.

— (29 novembre), 9 Frimaire. « L'argenterie de l'église envoyée au District pesait 17 marcs 2 onces. »

— (26 décembre), 6 Nivôse. Le citoyen T..., maire,

rend compte des démolitions des croix et dit que la vente d'icelles s'est élevée à 68 livres.

1794, 6 janvier. « Le 27 Nivôse de l'an II. *Inventaire des dépouilles des ci-devant congrégations d'hommes et de femmes*, le tout vendu. Le produit servira à décorer le maître-autel. Défense aux congrégations de se réunir. »

— (18 janvier), 29 Nivôse. « Déclaration de la remise faite au District des *vaisseaux superstitieux* d'argent servant au culte, et de deux cloches pesant 4,000 livres. — Demande que le nom de la commune soit changé en celui de Pont-la-Montagne. »

— (9 février), 21 Pluviôse. « Ordre d'abattre la croix du clocher et vente des statues de l'église. » Suit l'inventaire, avec les prix d'adjudication et les noms des acquéreurs. « L'église prend le nom de Temple de la Raison. »

— (12 mars). « Le 22 Ventôse, la municipalité demande que le presbytère devienne maison commune et école des deux sexes. »

— (20 mars). « Le 30 Ventôse. Ordre à D... B... de sonner la cloche au jour, à midi et le soir, ainsi que les jours de Décades, à l'heure de la lecture des lois. »

— (29 mars). Le 9 Germinal, les citoyens E... C... et A... J... conduisent au District de Nancy : 1° trois cloches ; 2° un bénitier en fonte ; 3° le linge d'église.

— (18 mai), 29 Floréal. Par horreur du fanatisme, Nicolas-François A... demande à s'appeler Auguste Parfait. — Le même jour, ordre formel aux citoyens de mieux observer les Décades. Défense de travailler en ces jours, sous peine de dénonciation au District.

— (30 mai), 11 Prairial. Ordonnance d'une fête ci-

vique. Réunion au Temple de l'Etre-Suprême. Instruction publique, par J.... Réunion de la garde nationale. Promenade jusqu'à la place de la Liberté, en chantant des hymnes. — La déesse de la Liberté (Mlle T...) sera portée par quatre jeunes filles vêtues de blanc et décorées de rubans tricolores. Le livre de la Constitution sera porté par quatre jeunes citoyens, et un vieillard viendra l'orner d'une couronne de chêne. Arrivé sur la place, on jettera au feu les lettres de noblesse du citoyen Dubois-Riocourt et les lettres de prêtrise de l'ex-curé du lieu. »

— (6 juin), 18 Prairial an II. Dépense de 3 fr. 50 « pour un exemplaire d'une brochure contenant six manières de célébrer, dans les campagnes, la fête de l'Etre-Suprême, six hommages à l'Eternel et un ordre de marche des fêtes. »

— (10 octobre), 19 Vendémiaire. Ordonnance d'une nouvelle fête civique. Elle ne diffère de la première que par l'ordre d'orner les maisons de feuillage et de rubans tricolores, puis par un discours à la jeunesse, prononcé dans le Temple par le citoyen J....

— 21 novembre. Le 1er Frimaire, deux hommes se battent au temple de l'Etre-Suprême pendant la lecture des lois. L'un d'eux est condamné à 24 heures de salle de police et à 12 fr. d'amende.

Du 8 Germinal (1) au 16 Fructidor (28 mars, 2 septembre 1794) (2), M. l'abbé Boulanger relève, dans les

(1) M. Boulanger ne donne pas les mois et quantième de la première naissance, mais le nom de *Jonquille* correspond au 8 germinal ; la seconde est du 22 germinal.

(2) En tête de cette liste, M. Boulanger a inscrit l'année *1793 ;* mais c'est plutôt 1794, puisqu'il nomme les quan-

registres les actes de naissance de quinze enfants qui ont reçu des noms conformes au nouveau calendrier (il nomme les parents) ; les voici : Jonquille-Barbe ; Génie-Marianne (1) ; Pensée-Jean (2) ; Jacinthe (3) ; Camerisier (4) ; Baton-d'Or (5) ; Camomille (6) ; Jasmin (7) ; Concombre (8) ; Ail (9) ; Bélier (10) ; Abricot (11) ; Echelle (12) ; Noix (13) ; Citeron (14).

tièmes et mois d'après le calendrier républicain, et que ce calendrier paraît n'a voir été mis en usage, à Pont-Saint-Vincent, qu'à partir du 23 octobre 1793.

(1) 22 germinal. Ce jour est celui de la *romaine ;* la fête du *Génie* existe au 2e jour des sans-culotides. Le nom de *génie* n'aurait-il pas été donné par rapprochement d'*Eugénie*, dont les paysans omettent généralement la première syllabe ?

(2) 29 germinal. La fête de la *pensée* tombe la veille.

(3) 2 floréal ; c'est le jour du *chêne*. On trouve l'*hyacinthe* au 9 du même mois.

(4) 15 floréal ; c'est la fête du *ver-à-soie*, nom difficile à porter ; mais la veille est celle du « *chamérisier* ».

(5) 22 floréal ; c'est la *fritillaire ;* le *bâton d'or* tombe le 13.

(6) 22 prairial. Concordance exacte.

(7) 27 prairial, *Verveine*. C'était un nom peu convenable à un garçon ; on a pris celui de la veille.

(8) 7 messidor. Concordance exacte.

(9) 28 messidor. Ce jour est celui de la *vesce !* L'*ail* tombe la veille. C'est un nom déjà bien singulier, d'autant plus qu'il s'agit d'une fille.

(10) 5 thermidor. Concordance exacte.

(11) 13 thermidor. Concordance exacte.

(12) 11 fructidor ; jour de la *pasthèque*. L'*échelle* est de la veille.

(13) 14 fructidor. Concordance exacte.

(14) 16 fructidor. M. Boulanger a lu *Ciceron ;* mais ce doit être une erreur causée par une faute d'orthographe, puisque le jour de naissance est celui du *citron*.

1795, 16 avril. « An III, 27 Germinal. Sommation est faite au citoyen François-Noël Dauphin, ex-prêtre, de vider, dans trois jours, la partie du presbytère qu'il occupe encore et, en cas de refus de sa part, de le poursuivre par devant la justice ordinaire. »

— (6 mai). « 17 Floréal, l'an III de la République. Pont-la-Montagne redevient Pont-Saint-Vincent. »

— 5 juillet. « 17 Messidor. Comparaît le citoyen Noël Dauphin, lequel déclare se proposer d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination de catholique dans l'étendue de cette commune, et à ce qu'il lui soit donné acte de sa soumission aux lois de la République. »

— 30 octobre. « 8 Brumaire. Comparait le citoyen François-Noël Dauphin, habitant de cette commune, et fait la déclaration suivante : Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. Le même jour, le citoyen Dauphin fait choix du temple dédié à l'Etre-Suprême pour l'exercice du culte catholique. »

. . . . . .

NOTES ADDITIONNELLES

Différentes circonstances ont hâté l'impression de notre travail sans que nous ayons pu le compléter autant que nous l'eussions désiré, et déjà il nous est permis d'ajouter quelques renseignements à ceux que renferme la première partie. La maison sur laquelle on lit « *Ave, gratia plena* » est, nous a-t-on dit, l'ancien hôpital. C'est à tort que nous avons indiqué la frise qui porte cette inscription comme faisant partie d'un entablement soutenu par des pilastres ; cette décoration appartient à la maison que nous avons mentionnée en premier lieu, et dont la frise est, en outre, ornée de triglyphes. — La figuration de la médaille de la vétérance ne comporte pas le nœud de ruban qui, d'habitude, lie les deux épées. — La belle croix de 1599 est appelée « croix de saint Langui » ; c'est en vain que M. l'abbé Boulanger a cherché un saint de ce nom, aussi pense-t-il qu'il s'agit d'une désignation s'appliquant au divin crucifié : *le Saint languissant*, c'est-à-dire le Christ souffrant. — Parmi les belles statues de la chapelle du Saint-Sépulcre, détruites si malheureusement il y a quelque quinze ans, on admirait surtout celles de Jésus-Christ résuscité, sortant du tombeau, et de deux évangélistes, écrivant le triomphe du Rédempteur, lesquels étaient assis de chaque côté ; la destruction de ces statues ainsi que de la chapelle

supérieure est inconcevable ; depuis ce temps, malgré l'adjonction des lourds contreforts dont nous avons parlé, on n'a pu rendre à la construction sa solidité première (1). — La lecture du *Pouillé* de 1711, que nous avons consulté trop tard, éclaire quelque peu l'histoire des chapelles. Il en résulte qu'au siècle dernier, les vocables de l'Annonciation et de Sainte-Anne s'appliquaient bien à la même chapelle (2) ; mais nous pensons que le premier avait été joint tardivement au second : c'est vers le vx^e^ siècle, en effet, que la dévotion au mystère de l'Annonciation fut particulièrement grande en Lorraine ; les fragments du vitrail représentant cette scène paraissent bien être antérieurs au xvi^e^ et celui qui représente les armoiries de Marguerite de Joinville, comme femme de Ferry de Lorraine (1393-1417 ?) pourrait bien avoir quelque rapport avec la fondation de la même chapelle primitive. Il s'établit aussi très clairement que la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié et de Saint-Jean-Baptiste, due à Jeannot de Bidos, fut surtout connue sous les noms de *chapelle des Seigneurs* ou *de Saint-Jean* ; mais, on l'appela, de plus, *chapelle des Bénédictins*, lorsque, le 7 août 1633, elle eut été unie au prieuré du lieu. — La voie d'accès de la gare au village est nouvelle ; on arrivait

(1) La destruction de la chapelle supérieure et de tous les groupes qui se rapportaient à son vocable s'est faite en deux fois, il y a une trentaine et une quinzaine d'années.

(2) Il a été dit que cette chapelle fut érigée par Jean II de Rambouillet et par Anne Bardin, sa femme. Cependant le *Pouillé* la cite comme « fondée par noble Jâques Bardin ». Il s'agit, sans doute, du seigneur du Verger (v. 2^e^ partie, § xiii), frère d'Anne Bardin, lequel a pu prendre part à cette création.

anciennement, du côté du vieux château, par une rue assez étroite où l'on ne passe plus guère aujourd'hui et où nous n'avions pas soupçonné l'existence d'une curieuse porte : la baie, en plein cintre, est appareillée en pierres de taille successivement lisses et ombrées par des trous ronds qui, à une certaine distance, rappellent le vermiculé en usage aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles ; au sommet, un cartouche très allongé, offre la date *1587* en grands chiffres du temps, séparés par des annelets qui ressemblent à des zéros et limités par des demi-annelets. Quoique la porte soit assez peu épaisse et la rue actuelle toute droite, l'ouverture est percée de biais. — On remarque, dans toute la partie ancienne du village, nombre de portes et de fenêtres à tympans gothiques et de niches ornées de statuettes de différentes époques.

L'église de Pont-Saint-Vincent est très sombre, surtout depuis la pose de plusieurs vitraux coloriés nouveaux ; en choisissant une journée favorisée par le beau temps, et mieux informé que nous sommes maintenant par nos récentes recherches historico-généalogiques, nous pouvons espérer d'arriver, en étudiant de nouveau les pierres tombales, à combler quelques-unes des lacunes que présentent nos transcriptions.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ÉCHANGE SES PUBLICATIONS (1).

Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.

Angers. — Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

Angers. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

Annecy. — Société florimontane d'Annecy.

Arras. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.

Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Bar-le-Duc. — Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

Besançon. — Société d'émulation du Doubs.

Bordeaux. — Société archéologique de Bordeaux.

(1) Les présidents des Sociétés dont le nom est précédé d'un astérisque, ont été nommés membres honoraires de la Société d'Archéologie, en souvenir des preuves de sympathie qu'elle a reçues de ces Compagnies à la suite de l'incendie de 1871, qui a partiellement consumé le Palais ducal, aujourd'hui restauré.

Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.

Briey. — Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle.

Caen. — *Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

Châlon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.

Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Chambéry. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.

Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Château-Thierry. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Colmar. — Société d'histoire naturelle de Colmar.

Compiègne. — Société historique de Compiègne.

Constantine. — Société archéologique de la province de Constantine.

Dax. — Société de Borda.

Dijon. — * Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.

Draguignan. — Société d'études historiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Epinal. — * Société d'Emulation du département des Vosges.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gatinais.

Grenoble. — Académie delphinale.

Le Havre. — Société nationale havraise d'études diverses.

Langres. — Société historique et archéologique de Langres.

Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.

Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Mâcon. — Académie de Mâcon.

Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.

Marseille. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

Marseille. — Société de Statistique de Marseille.

Metz. — *Académie de Metz.

Montauban. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Montbéliard — Société d'Emulation de Montbéliard.

Mulhouse. — Musée historique de Mulhouse.

Nancy. — Académie de Stanislas.

Nancy. — Société de Géographie de l'Est.

Nantes. — Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

Nimes. — *Académie du Gard.

Orléans. — *Société archéologique de l'Orléanais.

Paris, antérieurement Lyon. — Musée Guimet.

Paris. — Société nationale des antiquaires de France.

Paris. — Société des Etudes historiques.

Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.

Poitiers. — *Société des Antiquaires de l'Ouest.

Reims. — Académie nationale de Reims.

Saint-Dié. — Société philomathique vosgienne.

Senlis. — Comité archéologique de Senlis.

Sens. — *Société archéologique de Sens.

Strasbourg. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Toulon. — Société académique du Var.

Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.

Troyes. — Société académique de l'Aube.

Verdun. — Société philomathique de Verdun (Meuse).

Vitry-le-François. — Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

—

Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.

Arlon. — Institut archéologique du Luxembourg.

Enghien. — Cercle archéologique d'Enghien (Belgique).

Gand. — Comité central de publication des Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale.

Liége. — Institut archéologique liégeois.

Liége. — Société libre d'Emulation de Liége.

Luxembourg. — *Institut royal grand-ducal de Luxembourg (section des sciences historiques).

Modène. — R. Academia di Scienze, Lettere ed Arti in Modena.

Namur. — Société archéologique de Namur.

Rome. - Commissione archeologica comunale di Roma.

Stockholm. — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités de Suède.

Zurich. — Société des Antiquaires de Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS QUI SONT ENVOYÉES A LA SOCIÉTÉ.

Archives nationales; directeur général, M. Alfred Maury, à Paris.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Bulletin historique et philologique du même Comité.

Journal des Savants.

Romania. — Recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par MM. Paul Meyer et Gaston Paris, à Paris.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

au 1er Janvier 1889

Bureau de la Société élu pour l'année 1888-1889.

Président, Ch. **Guyot.**
Vice-président, Léopold **Quintard.**
Secrétaire perpétuel, **Bretagne** père.
Secrétaire annuel, R. **de Souhesmes.**
Secrétaires adjoints : E. **Duvernoy** et Pierre **de Lallemand de Mont.**
Bibliothécaire-archiviste, Léon **Germain.**
Trésorier, René **Wiener.**

Conservateurs du Musée lorrain : Charles Cournault et Lucien Wiener.

Membres honoraires (*).

Buquet (le baron Alfred), ancien Maire de Nancy, ancien député de la Meurthe.

(*) La Société a conféré le titre de membre honoraire aux présidents des Sociétés qui, après l'incendie du Palais ducal en 1871, ont bien voulu lui donner des témoignages de sympathie, soit en souscrivant pour la reconstruction de l'édifice, soit en envoyant la collection de leurs publications à la bibliothèque du Musée.

Montesquiou (le vicomte **de**), ancien préfet de Meurthe-et-Moselle, ancien conseiller d'Etat, à Paris.

Joybert (Madame la baronne **de**), au château de Saulxures-les-Nancy.

Le Directeur de la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques.

Le Président de l'Académie de Metz.

— de l'Académie du Gard.

— de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or.

— de la Société d'Emulation des Vosges.

— de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

— de la Société archéologique de Sens.

— de la Société archéologique d'Orléans.

— de la Société française de Numismatique et d'Archéologie de Paris.

— de la Section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg.

Membres titulaires (*).

***Abel** (Charles), ancien député, président de la Société d'Archéologie de la Moselle, rue Nexirue, 18, à Metz.

About, chef d'institution, à Toul.

Adam, président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, (Ille-et-Vilaine), boulevard Sévigné.

Adam, Maire de Nancy, rue Saint-Lambert, 2, Nancy.

***Alsace** (le comte **d'**), prince d'Hénin, au château de Bourlémont, près Neufchâteau (Vosges).

Ambroise (Emile), avoué, docteur en droit, rue Gambetta, 16, à Lunéville.

***André** père, ancien entrepreneur, rue du Manège, 6, Nancy.

***André**, architecte du Département, membre du Conseil municipal, rue d'Alliance, 12, Nancy.

(*) Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres abonnés au *Journal de la Société*.

Angenoux, président de la Chambre à la Cour d'appel, 49, Cours Léopold, Nancy.

*Arth, propriétaire, 19, rue de Belfort, Nancy.

*Asher, libraire, 5, Unter den Linden, à Berlin (Prusse).

*Aubry, propriétaire de la manufacture de faïence de Bellevue, près Toul.

Audiat, doyen des conseillers à la Cour d'appel, rue de la Ravinelle, 35, Nancy.

*Auguin, ingénieur civil des mines, rédacteur en chef du *Journal de la Meurthe et des Vosges*, rue St-Georges, 79, Nancy.

Authelin, professeur au collège, rue Gouvion-Saint-Cyr, 28, à Toul.

Avout (le baron Auguste d'), ancien magistrat, à Dijon (Côte-d'Or).

Badel (Emile), commis à la Bibliothèque municipale, Nancy.

*Baraban, avoué au Tribunal, rue Montesquieu, 18, Nancy.

Baradez, ancien adjoint au Maire de Nancy, ancien président du Tribunal de commerce, rue du Montet, 6, Nancy.

Barbey (Adrien), rue Ste-Catherine, 5, Nancy.

Barbier (l'abbé), curé de Saint-Vincent-Saint-Fiacre, impasse St-Vincent, 7, Nancy.

Barbier, conducteur de 1re classe des ponts et chaussées, quai Choiseul, 24 bis, Nancy.

*Barthelémy (François), rue des Trois-Maisons, 22, Nancy.

Bastien (Pierre), greffier en chef de la Cour d'appel, rue Désilles, Nancy.

*Bauffremont-Courtenay (le prince de), duc d'Atrisco, 87, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.

Bausson (l'abbé), curé de Frolois.

*Beau, avoué au Tribunal, membre du Conseil général, Grand'Rue (Ville-Vieille) 35, Nancy.

Beaudesson, directeur des contributions directes, rue de la Source, 31, Nancy.

Beaupré (Emile), propriétaire, rue de Serre, 18, Nancy.

*__Beauzée-Pinsart__, sculpteur, à Stenay (Meuse).

Bénard (l'abbé), aumônier de la Chapelle ducale de Lorraine, rue du Point du Jour, 9, Nancy.

Bénaville (M^me^ **de**), rue des Loups, 12, Nancy.

*__Benoit__ (Arthur), propriétaire, à Berthelming, par Fénétrange (Lorraine).

Benoit (Charles), doyen honoraire de la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas, rue Le Pois, 9, Nancy.

Bernard, ancien notaire, membre du Conseil municipal, rue d'Alliance, 7, Nancy.

*__Bernard de Jandin__, ancien magistrat, rue Montesquieu, 16, Nancy.

*__Berger-Levrault__ (Oscar), imprimeur-libraire, rue des Glacis, 7, Nancy.

*__Bertier__ (Emile), avoué à la Cour d'appel, place de la Carrière, 18, Nancy.

Bertin (Charles), propriétaire, 6, rue Le Pois, Nancy.

*__Bibliothèque__ (la) de la Ville de Bar-le-Duc (Meuse).

*__Bibliothèque__ (la) du British Museum, à Londres.

*__Bibliothèque__ (la) de la Ville d'Epinal (Vosges).

*__Bibliothèque__ (la) de la Ville de Lunéville.

*__Bibliothèque__ (la) de l'University Library, Cambridge.

*__Bibliothèque__ (la) de la Ville de Verdun (Meuse).

*__Bieler__, pasteur, à Dieuze (Lorraine).

*__Bizemont__ (comte **de**), ancien officier supérieur, au château de Trembloye, commune de Bouxières-aux-Chênes.

Blancheur, notaire honoraire, place de la Carrière, 18, Nancy.

*__Bleicher__, professeur d'histoire naturelle médicale à l'Ecole supérieure de pharmacie, membre de l'Académie de Stanislas, 4, rue de Lorraine, Nancy.

Blondlot, maître de conférences à la Faculté des sciences, quai Claude le Lorrain, 8, Nancy.

Boiselle (l'abbé), curé de Cudot-Sainte-Alpaïs, par Saint-Julien-du-Sault (Yonne).

Bollemont (Alfred **de**), rue de la Primatiale, 30, Nancy.

Bonnabelle, correspondant de la Société pour l'instruction élémentaire, rue Nève, 37, à Bar-le-Duc (Meuse).

***Bonneau** (l'abbé), curé de Burey-en-Vaux, par Vaucouleurs, (Meuse).

***Bonnejoy**, docteur en médecine, à Chars-en-Vexin (Seine-et-Oise).

Bonvalot, ancien magistrat, rue Cassette, 3, à Paris.

Boppe, sous-directeur de l'Ecole forestière, 10, rue Girardet, Nancy.

Bossert, bijoutier, 45, rue St-Dizier, Nancy.

***Bœswilwald**, architecte, inspecteur général des monuments historiques, 19, rue Hautefeuille, à Paris.

Boucher (Emile), Grand'Rue (Ville-Vieille), 76, Nancy.

Boudot, architecte, rue Stanislas, 48, Nancy.

***Boulangé**, ancien magistrat, à Remiremont (Vosges).

Bour (Charles), propriétaire, cours Léopold, 18, Nancy.

Bourcier (le comte Charles **de**), au château de Bathelémont (Lorraine).

***Bourgeois**, archiviste paléographe du Département de Loir-et-Cher, avenue Paul Reneaulme, à Blois (Loir-et-Cher).

Bourgogne (Frédéric **de**), propriétaire à Lamarche (Vosges).

***Bourgon** (Désiré), architecte, élève de 1re classe de l'Ecole des Beaux-Arts, rue des Michottes, 11, Nancy.

***Bouvet** (le baron **de**), à Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne).

Bouvier (de), conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Point du Jour, 7, Nancy.

***Brassart**, archiviste de la Ville de Douai, 63, rue du Canteleux, à Douai (Nord).

Brenier (l'abbé), curé d'Epinal (Vosges).

***Bretagne**, directeur des contributions directes en retraite, rue de la Pépinière, 7, Nancy.

Bretagne (Ferdinand), contrôleur des contributions directes, rue de la Ravinelle, 41, Nancy.

***Briard** (Emmanuel), avocat, rue des Carmes, 36, Nancy.

*Brice (le général), place de l'Académie, 8, Nancy.

Bridey (l'abbé), supérieur du grand Séminaire, rue de Strasbourg, 41, Nancy.

*Brincourt (J.-B.), 2, rue Blanpain, à Sedan (Ardennes).

Brionval, avoué au Tribunal de Toul.

Brocard (l'abbé), curé de Varangéville.

Bruyères (Ch. de), avocat, à Remiremont (Vosges).

*Buffet (Aimé), inspecteur général des ponts et chaussées, quai Henri IV, 46, à Paris.

*Buffet (Louis), sénateur, ancien ministre, rue de Saint-Pétersbourg, 2, à Paris.

Bussienne, propriétaire, à Dieulouard.

Carrière (Vicomte de), à Mouzorgues, par Briatexte (Tarn).

Castex (le vicomte Maurice de), ancien officier d'état-major, rue de Penthièvre, 6, à Paris.

Caye, ancien avoué, suppléant de justice de paix, rue des Michottes, 7, Nancy.

Cerf, notaire, à Rosières-aux-Salines.

Chanel (l'abbé), professeur au pensionnat de la Malgrange.

*Chapelier (l'abbé), curé de Jeanménil, par Rambervillers, (Vosges).

*Chapellier, ancien trésorier de la Société d'Emulation des Vosges, quai Choiseul, 12 bis, Nancy.

Chassignet, sous-intendant militaire en retraite, membre de l'Académie de Stanislas, rue de Boudonville, 18, Nancy.

*Charlot (Alexandre), ancien magistrat, rue des Dominicains, 5, Nancy.

*Châtelain (E.), professeur de philosophie au Lycée, 24, rue de Boudonville, Nancy.

Chatelain (l'abbé), ancien professeur de philosophie, rue Milton, 14, à Paris.

*Chatton (l'abbé), vicaire de la paroisse St-Nicolas, 42, rue des Quatre-Eglises, Nancy.

*Chenut (Emile), juge de paix du canton ouest de Nancy, rue de la Ravinelle, 16, Nancy.

Chevreux, archiviste du Département des Vosges, à Epinal.
Chicoulan, principal du collège de Lunéville.
Chicoyne-Duval (Henri), châlet de Bellevue, à Isches (Vosges).
Chrestien de Beauminy, ancien avoué, place de la Carrière, 45, Nancy.
*__Christophe__ (Henri), lithographe, rue d'Amerval, 10, Nancy.
*__Claude__, ancien pharmacien, 57, rue des Ponts, Nancy.
*__Claude__ (Auguste), propriétaire, rue Israel Sylvestre, 5, Nancy.
Claudot, entrepreneur de bâtiments, 3, rue du Joli-Cœur, Nancy.
Clesse, notaire honoraire, membre du Conseil général, à Conflans, et rue des Dominicains, 18, Nancy.
*__Cloud__ (Victor), négociant, à Blâmont.
*__Coliez__ (Emile), docteur en médecine, à Longwy.
*__Collenot__ (Félix), ancien magistrat, rue d'Alliance, 9, Nancy.
Collignon, médecin-major, rue de Paris, 3, à Saint-Denis (Seine).
Collignon, professeur de rhétorique au Lycée, rue Jeanne d'Arc, 2 bis, Nancy.
Collin, notaire, rue de la Hache, 64, Nancy.
Condé (de), directeur d'assurances, rue Gambetta, 38, Nancy.
*__Constantin__ (Jules), architecte, 18, rue des Jardiniers, Nancy.
*__Contal__ (Edmond), avocat à la Cour d'appel, rue Ste-Catherine, 29, Nancy.
Cordier (Julien), député de Meurthe-et-Moselle, 19, boulevard Latour-Maubourg, à Paris.
*__Costé__, ancien conseiller de Préfecture, rue Stanislas, 54, Nancy.
*__Courcel__ (Valentin de), 20, rue Vaugirard, à Paris
Courcelles (Emile), poêlier, 48, rue St-Jean, Nancy.
*__Cournault__ (Charles), conservateur du Musée historique lorrain, à Malzéville.
Courtois, avocat à la Cour d'appel, place de la Carrière, 41, Nancy.

*Crépin-Leblond, imprimeur, passage du Casino, Nancy.

Crévoisier d'Hurbache (de), avocat à la cour d'appel, place de la Carrière, 9, Nancy.

Cuny (V.), artiste peintre (chez M. Majorelle, rue Girardet), Nancy.

*Cuvier, ancien pasteur, membre de l'Académie de Stanislas, faubourg Stanislas, 29, Nancy.

*Dannreuther, pasteur de l'Eglise réformée, rue de la Banque, 61, à Bar-le-Duc (Meuse).

Dartein (l'abbé de), ancien professeur à l'école Saint-Sigisbert, 17, rue des Charpentiers, Strasbourg. (Alsace).

David (Louis), à Vaucouleurs, (Meuse).

David (Paul), ancien sous-préfet, quai Claude le Lorrain, 12, Nancy.

Deblaye (l'abbé Alexandre), aumônier de la Maison de retraite des Sœurs de la Doctrine chrétienne, rue de Strasbourg, 150, Nancy.

Debuisson (Eugène), à Bayon.

*Degerman (Jules), rentier, à Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace).

Déglin (Henri), avocat à la Cour d'appel, rue St-Georges, 79, Nancy.

Degoutin (Maurice), château de Remonvaulx, près Bayonville.

*Delaval (Albert), à Saint-Max, par Nancy.

Demange (l'abbé), directeur de l'école Saint-Léopold, rue de la Pépinière, 26, Nancy.

*Demange (l'abbé), curé de Saulxerotte, par Favières.

Denis (Albert), président du Cercle sténographique de la Lorraine, avocat, à Toul.

*Denis (Charles), adj. élève d'administration, hôpital militaire d'Oran, (Algérie).

Denis (l'aul), président du Tribunal civil de Toul.

Denys, président du Tribunal civil de Mirecourt (Vosges).

*Depautaine, docteur en médecine, membre du Conseil général de la Meuse, à Gondrecourt (Meuse).

*Des Robert (F.), membre de l'Académie de Stanislas, villa de la Pépinière, 1, Nancy.

*Didierjean (le comte), directeur général des cristalleries de Saint-Louis, par Lemberg (Lorraine).

*Didier-Laurent (l'abbé), directeur de l'école Saint-Joseph, à Reims (Marne).

*Dietz, ancien banquier, 8, rue de la Monnaie, Nancy.

Digot (Alfred), propriétaire, rue des Ponts, 48, Nancy.

Dinago, avocat à la cour d'appel, rue de la Monnaie, 5, Nancy.

*Domgermain (le comte de), rue de Lille, 3, à Paris, et à Phlin.

Donot (P.), journaliste, cours du Midi, 49, à Lyon (Rhône).

*Dorveaux (Paul), bibliothécaire de l'école supérieure de pharmacie, avenue de l'Observatoire, 4, à Paris.

Doyotte (l'abbé), curé d'Haroué, par Isches (Vosges).

Drouin (Ch.), instituteur, à Saint-Julien (Vosges).

*Dumont (Paul), docteur en droit, 16, place de la Carrière, Nancy.

*Dupont (Gustave), chemin du Sapin, 15, Nancy.

Durand (G.), archiviste du Département de la Somme, à Amiens, rue des Jacobins, 71.

Durand (Léon), receveur municipal, à Remiremont(Vosges).

*Duvernoy (Emile), archiviste du Département de Meurthe-et-Moselle, hôtel de la Monnaie, Nancy.

Eauclaire (l'abbé), curé de Saizerais.

Ebel (Charles), rue St-Dizier, 140, Nancy.

*Elie (Edmond), ancien juge au Tribunal de commerce, rue Montesquieu, 29, Nancy.

*Elie-Lestre, ancien officier de cavalerie, cours Léopold, 43, Nancy.

*Espée (le baron Marcien de L'), rue Casimir Périer, 11 bis, à Paris.

Evrard fils (Auguste), à Epinal (Vosges).

Fabry, fabricant d'ornements d'église, rue Saint-Sulpice, 38, à Paris.

*Favier, conservateur de la Bibliothèque publique, bibliothécaire-archiviste de l'Académie de Stanislas, 2, rue Jeanne d'Arc, Nancy.

*Ferry, notaire, à Saint-Loup (Haute-Saône).

*Feyen, ancien notaire, à Pont-à-Mousson.

Flageollet, conseiller de Préfecture, à Bar-le-Duc (Meuse).

*Fliche (Paul), professeur à l'Ecole forestière, membre de l'Académie de Stanislas, 9, rue St-Dizier, Nancy.

Florentin, ancien receveur des hospices, à Bar-le-Duc (Meuse).

Florentin (l'abbé), chanoine honoraire, directeur aumônier de la Maison-Mère du Saint-Cœur de Marie, 1, rue du Tapis-Vert, Nancy.

Florentin (Jules), à Forcelles-sous-Gugney, par Diarville.

Foblant (Maurice), ancien représentant, impasse Ste-Cécile, 9, Nancy.

*Fourier de Bacourt (le comte Etienne), au château de Gentilly, par Sorgues-sur-Ouvèze (Vaucluse).

Fourlemann, instituteur à la verrerie de Vallérysthal (Lorraine).

*Fournier, docteur en médecine, à Rambervillers (Vosges).

François (Louis), ancien notaire, rue de Thionville, 2, Nancy.

Franiatte (l'abbé), curé de Bouxières-aux-Dames, par Champigneulles.

Frébillot (H.), instituteur, à Bleurville, par Monthureux (Vosges).

Frémotte, peintre verrier, à Neufchâteau (Vosges).

Fringant (l'abbé), curé d'Allamps, par Vannes-le-Châtel.

Fringnet (Alphonse), proviseur du lycée Lakanal, à Sceaux (Seine).

*Friot, docteur en médecine, rue St-Georges, 45, Nancy.

*Froment, ancien magistrat, à Epinal (Vosges).

Fruminet (l'abbé), curé de Saint-Jacques, à Lunéville.

*Frussotte (l'abbé), à Jouy-en-Argonne, par Dombasle (Meuse).

*Gallé (Emile), industriel, 2, avenue de la Garenne, Nancy.

*Gandelet (le comte Albert), chambellan de S. S. Léon XIII, rue de Strasbourg, 57. Nancy.

*Ganier, juge au Tribunal civil de Nancy, rue du Montet, 5.

*Gargam (Louis), commandant d'infanterie en retraite, rue de Strasbourg, 87, Nancy.

Garnier, ancien juge au Tribunal civil, rue de Metz, 77, Nancy.

Gauchier (Christophe), peintre, à Moyenvic (Lorraine).

*Gerbéviller (le marquis de), au château de Gerbéviller.

Gegout (Emile-Bernard), à Vézelise.

*Genay, architecte, inspecteur des édifices diocésains, rue Baron Louis, 21, Nancy.

Genay (Paul), agriculteur, à Bellevue-Chanteheux, par Lunéville.

Génin (André), sous-lieutenant au 79e, Nancy.

*George (Amédée), faubourg Stanislas, 46, Nancy.

Gérard (Albert), avocat, à Saint-Dié (Vosges).

Gérardin (Julien), clerc de notaire, à Jarville.

Germain, conseiller à la Cour d'appel, 18, rue de Metz, Nancy.

*Germain (Léon), membre de l'Académie de Stanislas, rue Héré, 26, Nancy.

Gigout (Léopold), architecte, rue Gambetta, 10, Nancy.

*Gilbert, photographe, à Toul.

*Gillant (l'abbé), curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

*Gironcourt (de), conducteur des ponts et chaussées, rue Désilles, 5, Nancy.

*Gomien (Paul), sous-intendant militaire, villa de la Pépinière, 2, Nancy.

Gondrecourt (le comte René de), ancien conseiller de Préfecture, rue St-Michel, 26, Nancy.

*Gondrexon (l'abbé), ancien curé de Saint-Nicolas-du-Port à la Maison des prêtres auxiliaires, rue du Montet, 23, Nancy.

*Goüy (Jules), ancien magistrat, membre de l'Académie de Stanislas, à Renémont, commune de Jarville; et place d'Alliance, 6, Nancy.

*Gouy de Bellocq-Feuquières (Albert), ancien officier d'état-major, rue d'Alliance, 9, Nancy.

*Goury (Gustave), avocat à la Cour d'appel, rue des Tiercelins, 5, Nancy.

Grandeau, professeur à la Faculté des sciences, faubourg St-Jean, 24, Nancy.

*Grandemange (l'abbé), aumônier de la Maison-de-Secours, rue St-Dizier, 133, Nancy.

*Grand-Eury (l'abbé), curé de Champigneulles.

*Grassot (l'abbé), curé de Choiseul (Haute-Marne).

*Grosjean (Maurice), à Spincourt (Meuse).

Grosjean-Maupin, libraire, rue Héré, 20, Nancy.

*Guérin (Raoul), pharmacien aide-major au 1er corps d'armée, rue Saint-Martin, 125, à Paris.

Guérin (Edmond), rue des Capucins, 6, à Lunéville.

*Guerrier de Dumast (le baron), conservateur des forêts de Meurthe-et-Moselle, 38, place de la Carrière, Nancy.

*Guillon (Auguste), ancien sous-officier au 4e bataillon de chasseurs à pied, voyageur de commerce, à Caumont-l'Eventé (Calvados).

Guinet (A.), entrepreneur de bâtiments, 8, rue de Serre, Nancy.

*Guiot de Saint-Remy, juge honoraire au Tribunal civil, 6, rue des Loups, Nancy.

Gutton (Henri), architecte, rue Gambetta, 42, Nancy.

*Guyot (Charles), professeur de législation et de jurisprudence à l'Ecole forestière, membre de l'Académie de Stanislas, rue Girardet, 10, Nancy.

*Guyot, contrôleur principal, chef de bureau des douanes, rue de Guise, 3, Nancy.

Haldat du Lys (Charles de), propriétaire, cours Léopold, 36, Nancy.

Haillant, avoué, secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation, rue du Quartier, 17, à Epinal (Vosges).

***Hamonville** (le baron Louis d'), conseiller général, maire de Manonville, au château de Manonville, par Noviant-aux-Prés.

***Hannequin**, ancien magistrat, rue de la Ravinelle, 25, Nancy.

***Hannoncelles** (Gerard d'), président de chambre honoraire à la Cour d'appel, rue de la Source, 6, Nancy.

***Hanrez** (Prosper), 9, rue Moris, à Bruxelles (Belgique).

Harbulot (Louis), avocat, 58, rue Stanislas, Nancy.

Harmand (l'abbé), superieur de l'Orphelinat agricole, à Haroué.

Hausen (d'), au château de Sainte-Marie, près Blâmont.

***Haussonville** (le comte d'), de l'Académie française, ancien député, rue Saint-Dominique, 41, à Paris.

***Hautoy** (du), propriétaire, chaussée de Doullens, 45, à Amiens (Somme).

***Heitz**, percepteur de la circonscription de Pulligny, à Vézelise.

Hennezel (le comte d'), rue des Tiercelins, 11, Nancy.

Henry, professeur à l'Ecole forestière, quai Claude le Lorrain, 8 bis, Nancy.

Henry (Auguste), à Neufchâteau.

***Héraule** (de l'), place de la Carrière, 27, Nancy.

***Hertz** (Adrien), ancien magistrat, rue Sainte-Elisabeth, 41, à Lunéville.

***Houx d'Hennecourt** (du), propriétaire, à Pont-à-Mousson.

Houzelle, instituteur, à Breux, par Montmédy (Meuse).

***Huart** (baron G. d'), ancien préfet, à La Bôle d'Escoublac (Loire-inférieure).

Husson (Auguste), sculpteur, à Blevaincourt (Vosges).

***Iohmann**, bijoutier, rue des Carmes, 1, Nancy.

***Jacob**, archiviste du Département de la Meuse et conservateur du Musée, à Bar-le-Duc (Meuse).

Jacques (l'abbé Victor), agrégé de l'Université, professeur à l'Ecole Saint-Sigisbert, 11, place de l'Académie, Nancy.

Jacquot (l'abbé), curé-doyen de Billy-lès-Mangiennes, par Spincourt (Meuse).

*__Jacquot__ (Albert), luthier, rue Gambetta, 17, Nancy.

*__Jaquiné__, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, place de la Carrière, 10, Nancy.

Jasson, architecte de la Ville, rue de la Monnaie, 8, Nancy.

*__Jeandel__, greffier du Tribunal de commerce, place de la Carrière, 5, Nancy.

Joly de Morey (Henri), ancien magistrat, avenue Bugeaud (place d'Eylau), à Paris.

Joly de Morey (Alexandre-Léon), 24, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris.

*__Jouffrey__, principal clerc de notaire, à Fauville (Seine-Inférieure).

Jouré (E.), maraîcher, faubourg Saint-Mansuy, à Toul.

*__Jouve__, professeur, impasse Boileau, 5, à Paris-Auteuil.

Joybert (le baron Gaston de), propriétaire, rue de l'Hospice, 49, Nancy.

Kauffer (Ferdinand), bijoutier, rue St-Dizier, 40, Nancy.

*__Keller__ (Edmond), propriétaire, à Lunéville.

Kesseling (le baron de), rue de Guise, 17, Nancy.

Klopstein (le baron Antoine de), conseiller général de Meurthe-et-Moselle, au château de Châtillon, près Circy-sur-Vezouse.

*__Kools__ (l'abbé), curé de Lorquin (Lorraine).

*__Konarski__ (Wlodimir), vice-président du Conseil de Préfecture de la Meuse, à Bar-le-Duc.

Krug-Basse, conseiller à la Cour d'appel, rue de Serre, 7, Nancy.

*__Kuhn__ (l'abbé Hermann), curé de Guéblange, par Dieuze (Lorraine).

*__Labourasse__, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, à Bar-sur-Aube (Aube).

Lacaille (Edmond), avocat à la Cour d'appel, rue Dom Calmet, 13, Nancy.

La Chapelle (de) 14, rue de Boudonville, Nancy.

Lachasse, secrétaire de la Faculté de droit, rue Sainte-Catherine, 1, Nancy.

*__Lacour__ (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire particulier de Mgr l'Archevêque de Bourges (Cher).

Lagrange, ex-administrateur de la manufacture de glaces de Cirey, rue Bergère, 18, à Paris.

La Granville (de), au château de Tumejus, commune de Bulligny.

*__Lallemand__, conseiller à la Cour d'appel de Besançon, quai Veil-Picard, 55 (Doubs).

Lallemand de Mont (Frédéric de), au château de Lupcourt, et 8, rue Girardet, à Nancy.

*__Lallemand de Mont__ (Pierre de), ancien secrétaire général de Préfecture, rue des Carmes, 9, Nancy.

Lallemant de Liocourt (Charles de), ancien notaire, rue de Stanislas, 62, Nancy.

Lallemant de Liocourt (Frédéric de), rue de Boudonville, 24, Nancy.

Lallement (le Docteur Edmond), professeur à la Faculté de médecine, 10, place de l'Académie, Nancy.

*__Lallement__ (Louis), avocat à la Cour d'appel, rue de la Pépinière, 27, Nancy.

*__Lamasse__, peintre, à Lunéville.

*__Lambel__ (le comte Alexandre de), maire de Fléville, ancien conseiller général.

*__Lambel__ (le vicomte Paul de), au château de Fléville, par Nancy.

*__Lambertye__ (le comte Gaston de), à Compiègne (Oise).

Landreville (le comte de), ancien conseiller général, rue Stanislas, 51, Nancy.

Landrian (le comte de), baron du Montet, rue Bailly, 7, Nancy.

*Langlard, directeur d'assurances, rue des Tiercelins, 30, Nancy.

Lanternier. architecte, faubourg Stanislas, 38, Nancy.

*Laprevote (Léon), ancien inspecteur-adjoint des forêts, quai Claude le Lorrain, 29, Nancy.

*Larguillon (le commandant), faubourg St-Georges, 49, Nancy.

*Laroche (l'abbé), curé de Damas-devant-Dompaire (Vosges).

*Latouche (le baron Georges de), ancien sous-préfet, rue Girardet, 8, Nancy.

*Laurent (A.), médecin-major au 1er cuirassiers, à Lunéville.

*Laurent aîné (Jules), sculpteur, rue du Montet, 19, Nancy.

Lazar-Nathan, professeur, rue de l'Equitation, 48, Nancy.

Le Bègue, directeur de la Société nancéienne de Crédit industriel et de Dépôts, place St-Georges, 78, Nancy.

*Le Bègue de Germiny (le comte Marcel), 37, avenue d'Antin (Champs-Elysées), à Paris.

*Leblanc (Henri), marchand d'antiquités, rue Stanislas, 94, Nancy.

*Lebrun (Léon), avocat, à Lunéville.

Leclerc (René), ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel, faubourg St-Jean, 11, Nancy.

*Lefebvre (Henri), contrôleur des contributions directes en disponibilité, rue de Rigny, 17, Nancy.

Lederlin, doyen de la Faculté de droit, membre de l'Académie de Stanislas, rue Mazagran, 9, Nancy.

Legay, marchand d'antiquités, rue Stanislas, 26, Nancy.

Legin (l'abbé), vicaire, à Saverne (Alsace).

Lemaire, chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Pont-à-Mousson.

Lenglet (Paul), banquier, place de la Carrière, 38, Nancy.

Lepezel, docteur en droit, juge de paix du canton de Longuyon.

*Leroy (l'abbé), curé de Taintrux (Vosges).

*Lhôte (l'abbé), professeur au grand Séminaire de Saint-Dié (Vosges).

Lhuillier, curé d'Abreschwiller (Lorraine).

L'Huillier, curé de Damblain (Vosges).

***Lhulière**, ancien entrepreneur, rue des Carmes, 40, Nancy.

Ligniville (le comte Gaston de), rue d'Alliance, 15, Nancy.

***Loppinet**, inspecteur des forêts, à Verdun (Meuse).

Loraux (l'abbé Arthur), curé de Grand-Verneuil (Meuse).

Lorrain (l'abbé), doyen du Chapitre de la Cathédrale, secrétaire particulier de Mgr l'Evêque, place Stanislas, 4, Nancy.

Lorrain (Aristide), juge de paix du canton de Nomeny.

Lorta, sous-directeur des contributions directes à Saint-Dié (Vosges).

Ludre (le comte Gaston de), membre de l'Académie de Stanislas, au château de Ludre, à Richardménil; et 43, avenue Montaigne, à Paris.

***Lux** (l'abbé), curé d'Insming (Lorraine).

***Luxer**, avocat-général à la Cour d'appel, rue Le Pois, 15, Nancy.

Luzoir, surveillant général au lycée Lakanal, à Sceaux (Seine).

Madelin (Amélée), ancien magistrat, avocat, à Bar-le-Duc (Meuse).

***Magnienville** (de), secrétaire-adjoint de la Société historique de Compiègne (Oise), 15, rue St-Lazare.

Magot, avocat, à Pont-à-Mousson.

***Majorelle** (Louis), industriel, 8, place d'Alliance, Nancy.

***Malglaive** (de), au château de Neuviller-sur-Moselle, par Bayon.

***Malhorty**, chef d'escadrons au 9e dragons, à Provins (Seine-et-Marne).

***Marchal** (l'abbé), curé de Dieulouard.

Marchal (Eugène), docteur en droit et en médecine, ancien adjoint au Maire de Nancy, rue St-Michel, 23, Nancy.

***Marcot** (Léopold), ancien maire de Réméréville, Grand'Rue (Ville-Vieille), 13, Nancy.

Marcot (René), membre du Conseil municipal, rue de la Ravinelle, 13, Nancy.

*Margo (Gaspard), membre de la Chambre de commerce, rue des Tiercelins, 16, Nancy.

Margon (le comte de), chef d'escadrons au 3e chasseurs, à Verdun (Meuse).

Maringer, adjoint au Maire de Nancy, faubourg St-Jean, 28, Nancy.

*Marly, ancien adjoint au Maire de Metz, rue Le Pois, 11, Nancy.

Marquis, sénateur de Meurthe-et-Moselle, conseiller général, à Thiaucourt; et rue de Lille, 45, à Paris.

Marquis (Julien), commis aux écritures à l'hôpital militaire du camp de Châlons, par Mourmelon (Marne).

Marsal (l'abbé), curé de Dieuze (Lorraine).

*Marsal, notaire, à Bordeaux (Gironde).

*Martimprey de Romécourt (le comte Edmond de), à Blâmont.

*Martin (l'abbé Eugène), professeur à l'Ecole St-Sigisbert, 11, place de l'Académie, à Nancy.

Marton (l'abbé), ancien aumônier militaire, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, place d'Alliance, 4, Nancy.

*Marx (Roger), homme de lettres, ancien secrétaire de la Direction des Beaux-Arts, 24, rue St-Lazare, Paris.

*Mathieu (Ch.), ancien magistrat, rue de la Ravinelle, 33, Nancy.

Mathieu (l'abbé D.), aumônier des Dames dominicaines, membre de l'Académie de Stanislas, rue de Strasbourg, 160 bis, Nancy.

Mathieu, conservateur des forêts en retraite, faubourg Saint-Jean, 19, Nancy.

*Mathieu (l'abbé), curé de Sainte-Geneviève, par Pont-à-Mousson.

Mathiot (Paul), rue de Metz, 6, Nancy.

Mathis de Grandseille (René), 25, rue de l'Université, à Paris; et au château de Grandseille, par Blâmont.

*Maxant (Eugène), greffier de chambre à la Cour d'appel, rue St-Dizier, 161, Nancy.

*Maxe-Werly, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris.

Meixmoron de Dombasle (Charles de), directeur de la fabrique d'instruments aratoires, président de la Société centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, rue de Strasbourg, 19, Nancy.

*Mellier, inspecteur d'Académie, membre de l'Académie de Stanislas, rue St-Dizier, 138, Nancy.

*Mengin (Henri), avocat à la Cour d'appel, place des Dames, 19, Nancy.

*Merciol (l'abbé), curé de Morville-lès-Vic (Lorraine).

Mesmin, ancien magistrat, rue Ste-Catherine, 6, Nancy.

Metz-Noblat (Antoine de), hommes de lettres, membre de l'Académie de Stanislas, rue de la Ravinelle, 27, Nancy.

*Metz (le baron Hyacinthe de), ancien préfet, à la Vigne, près Cirey-sur-Vezouse.

Mézières (Alfred), professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Paris, membre de l'Académie française, député de Meurthe-et-Moselle, conseiller général, boulevard Saint-Michel, 57, à Paris.

Michaut (Gabriel), ancien conseiller général, à Lunéville.

Michel (F.), cultivateur, à Ugny, canton de Longuyon, par Cons-la-Grandville.

Michon (Alfred), colonel d'artillerie, commandant le 8e régiment, faubourg Stanislas, 38, Nancy.

*Miette, ancien magistrat, rue Paisible, 6, à Pont-à-Mousson.

*Millot (Charles), ancien officier de marine, chargé de cours à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Stanislas, rue des Quatre-Eglises, 28, Nancy.

*Mirbach (le comte), à Harff, (Prusse-Rhénane).

Miscault (de), rue d'Alliance, 5, Nancy.

Moidrey (Léon de), ancien magistrat, au château d'Hannoncelles, par Manheulles (Meuse).

*Montjoie (de), au château de Lasnez, près Villers-les-Nancy.

*Moreau, brasseur, à Vézelise.

Morlaincourt (de), colonel d'artillerie en retraite, faubourg St-Jean, 28, Nancy.

Mossmann, archiviste de la Ville de Colmar (Alsace), rue St-Martin, 1.

Mottet de la Fontaine, avocat à la Cour d'appel, rue Ste-Catherine, 3, Nancy.

Mourot (l'abbé), chevalier du St-Sépulcre, curé de Saulcy, par St-Dié (Vosges).

*__Munier__ (l'abbé), curé de Tronville, par Mars-la-Tour.

Munier, député de Meurthe-et-Moselle, à Pont-à-Mousson.

*__Munier-Jolain__, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Roch, 17, à Paris.

Nano, sous-préfet de Saint-Dié (Vosges).

Nathan-Picard, vice-président du Bureau de bienfaisance, rue St-Dizier, 1 bis, Nancy.

*__Nettancourt-Vaubecourt__ (le marquis de), au château de Nettancourt, par Revigny (Meuse).

*__Nicéville__ (Paul de), avocat à la Cour d'appel, place de la Carrière, 24, Nancy.

Noël, ancien magistrat, rue des Jardiniers, 2, Nancy.

Noël, dentiste, rue des Carmes, 33, Nancy.

*__Noiriel__ (J.), libraire, à Strasbourg (Alsace).

Norberg, membre de la Chambre de Commerce, rue des Glacis, 16, Nancy.

Norberg (Emile), de la maison Berger-Levrault, rue des Glacis, 16, Nancy.

Olry (l'abbé), vicaire de la basilique de Saint-Epvre, place des Dames, 17, Nancy.

*__O'Gorman__ (le comte), rue St-Dizier, 19, Nancy.

*__Pange__ (le comte Maurice de), 98, rue de l'Université, à Paris.

Parisot (Louis), avocat, rue des Carmes, 44, Nancy.

*__Parisot__ (E.-S.), agrégé d'histoire, rue des Tiercelins, 52, Nancy.

Paul, notaire, rue de la Monnaie, 4, Nancy.

Pellot (Paul), principal clerc de notaire, à Rethel (Ardennes).

*__Pernot__, propriétaire, à Tramont-Emy.

*Pernot du Breuil, ancien adjoint au Maire de Nancy, rue du Haut-Bourgeois, 4, Nancy.

*Pernot du Breuil (Auguste), ancien magistrat, à Mirecourt (Vosges).

*Perot, intendant militaire en retraite, rue St-Léon, 14, Nancy.

Perruchot, docteur en médecine, rue Ste-Croix, 10, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

*Petit, receveur de l'enregistrement, place Nationale, Etain (Meuse).

*Petitbien, ancien député, à Blénod-lès-Toul.

*Petitot-Bellavène, avocat, rue Jacob, 44, Paris.

*Pfister, professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas, rue du Bastion, 3, Nancy.

*Piat de Braux (Gabriel de), à Boucq, par Foug.

Picard (l'abbé), chanoine prébendé de la Cathédrale, rue St-Dizier, 92, Nancy.

*Pierre (Paul), peintre, rue des Ponts, 46, Nancy.

*Pierfitte (l'abbé), curé de Portieux (Vosges).

Pierron (H.), docteur en médecine, à Pont-à-Mousson.

Pierron, libraire, rue St-Dizier, 112, Nancy.

*Pierrugues (P.-D.), membre de la Société archéologique de Fiesole, 5, via della Piazzuola, à Florence (Italie).

Pierson de Brabois, propriétaire, rue de la Visitation, 1, Nancy.

*Pimodan (le marquis de), au château d'Echênay (Haute-Marne), et 98, rue de l'Université, à Paris.

Piquemal, ancien capitaine d'artillerie, au château de Gentilly, commune de Maxéville, par Nancy.

Poirel (Paul), ancien magistrat, à Rosières-aux-Salines.

*Poirson, receveur municipal, rue de la Constitution, 2, Nancy.

*Prost (Auguste), membre de l'Académie de Metz, boulevard Malesherbes, 19, à Paris.

*Puton (Bernard), avocat à la Cour d'appel, à Paris.

Quenet (Edmond), mécanicien à Beaumont, par Charny (Meuse).

*__Quintard__ (Léopold), rue St-Michel, 30, Nancy.

Quintard (Lucien), rue Gilbert, 4, Nancy.

Rampont (E.), avoué au Tribunal, rue des Michottes, 1, Nancy.

Rance (l'abbé), ancien professeur à la Faculté de théologie, à Aix (Bouches-du-Rhône).

Ravinel (le baron Charles de), ancien député, au château de Villé, commune de Nossoncourt (Vosges).

Ravinel (Maurice de), ancien préfet, à Lunéville.

Raynal (Paul de), ancien magistrat, rue Washington, 10, Paris.

Remy (Fernand), à Saint-Nicolas-du-Port.

Renard (René), avocat à la Cour d'appel, secrétaire du Conseil de l'Ordre, rue St-Dizier, 142 bis, Nancy.

*__Renauld__ (Albert), avoué, à Bar-le-Duc (Meuse).

*__Renauld__ (l'abbé Félix), professeur d'histoire à l'Ecole Saint-Sigisbert, 11, place de l'Académie, Nancy.

*__Reuss__, professeur à l'Ecole forestière, rue Gambetta, 45, Nancy.

*__Richard__, notaire, Grande-Rue, 81, Remiremont, (Vosges).

Ring (le baron de), conseiller à la Cour d'appel, place Darcy, 25, Dijon (Côte-d'Or).

*__Riocour__ (le comte Edouard **du Boys** de), commandant d'artillerie en retraite au château d'Aulnois (Lorraine).

*__Riston__ (Victor), avocat, docteur en droit, à Malzéville.

*__Robert__ (Louis), dessinateur, rue de la Poterie, 15, à Pont-à-Mousson.

*__Robinet__ (l'abbé), chapelain de la Cathédrale, place Madeleine, 13, à Verdun (Meuse).

Rochel, ancien négociant, rue des Tiercelins, 46, Nancy.

*__Rollin__, propriétaire, à Gerbéviller.

Roquefeuil (Mme la vicomtesse de), née **Fourier de Bacourt**, place de la Carrière, 12, Nancy.

Rougieux (Antoni), architecte, rue Dom Calmet, 5, Nancy.

*Rouyer, ancien directeur des postes, à Thiaucourt.

Roxard de la Salle (Ludovic), rue du Haut-Bourgeois, 35, Nancy.

*Rozières (Charles de), rue du Manège, 13, Nancy.

*Rozières (Antoine de), rue du Manège, 13, Nancy.

Sadoul, procureur-général près la Cour d'appel, rue St-Dizier, 114, Nancy.

Saint-Joire (Paul), avocat à la Cour d'appel, rue St-Dizier, 25, Nancy.

*Saint-Joire (René), avocat à la Cour d'appel, rue St-Dizier, 25, Nancy.

*Saint-Vincent (le baron de), président de chambre honoraire à la Cour d'appel, rue Mazagran, 7, Nancy.

Salmon, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), boulevard Saint-Germain, 168, à Paris.

*Sauer (Edouard), archiviste, à la Présidence, à Metz (Lorraine).

Saussure (Henri de), Cité 23, à Genève (Suisse).

*Save (Gaston), artiste peintre, à Saint-Dié-des-Vosges ; et 33, rue des Dominicains, Nancy.

*Schaudel, lieutenant de douanes à Thonne-la-Long, par Montmédy (Meuse).

*Schmidt, professeur, à Strasbourg (Alsace), rue des Cordonniers, 1.

Schmidt (Ernest), maître des verreries, à Vannes-le-Châtel.

*Schneider, avoué à la Cour d'appel, rue de la Ravinelle, 18, Nancy.

Schott, négociant, ancien membre du Conseil municipal, rue de Metz, 54, Nancy.

*Schuler, architecte diocésain du département des Vosges, faubourg St-Jean, 37, Nancy.

*Scitivaux de Greische (Anatole de), au château de Remicourt, commune de Villers-lès-Nancy.

*Seillière (le baron Frédéric) , ancien manufacturier, avenue de l'Alma, 61, à Paris.

*Serot Alméras-Latour, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Commanderie, 11, Nancy.

*Serre (Mme la comtesse Marie de), rue Las Cases, 8, à Paris.

Sicard (Camille), 1, rue du Quartier-Neuf, à Toul.

*Sidot (Louis), libraire, rue Raugraff, 3, Nancy.

Simette (Théodore), ancien adjoint au Maire de Nancy, rue de Strasbourg, 5 bis, Nancy.

Simon (l'abbé), curé de St-Quirin (Lorraine).

Simonin (Fernand), ancien magistrat, rue des Carmes, 29, Nancy.

Simonin (Henri), ancien lieutenant-colonel de l'armée territoriale, place de l'Académie, 5, Nancy.

Simonin (Prosper), ancien magistrat, place de la Carrière, 36, Nancy.

*Sonrier (le docteur), à Poussay (Vosges).

Souhaut (l'abbé), curé-doyen de Ligny-en-Barrois (Meuse).

*Souhesmes (Raymond des Godins de), place St-Georges, 93, Nancy.

*Staemmel (l'abbé), secrétaire-général de l'Evêché, place Stanislas, 4, Nancy.

Stainville (Edmond), conseiller à la Cour d'appel, place de l'Académie, 8, Nancy.

Stein, architecte, à Toul.

*Straten-Ponthoz (le comte de), de l'Académie de Metz, rue de la Loi, 17, Bruxelles (Belgique).

*Thiébaut, papetier, rue des Dominicains, 33, Nancy.

*Thiéry (Jean-Baptiste), propriétaire, rue des Quatre-Eglises, 54, Nancy.

*Thiéry (Emile), artiste peintre, 25, faubourg de Bâle, à Mulhouse (Alsace).

*Thiriet (l'abbé), professeur d'histoire au grand Séminaire, rue de Strasbourg, 94, Nancy.

Thomas (Gabriel), conseiller à la Cour d'appel, rue Stanislas, 82, Nancy.

Thomas (Léon), ancien contrôleur des contributions indirectes, à Mont-de-Marsan (Landes).

*Thomas (Stanislas), rue Charles III, 80, Nancy.

Thomassin (l'abbé), curé de Villotte, par Lamarche (Vosges).

*Thouvenin (Paul), à Rosières-aux-Salines.

Thouvenin (docteur), maire de Vézelise.

Tourdes (le docteur), doyen honoraire de la Faculté de médecine, membre de l'Académie de Stanislas, faubourg Stanislas, 2, Nancy.

Tourtel (Charles), ancien notaire, rue de Metz, 46, Nancy.

*Trambloy, géomètre-arpenteur, à Brixey-aux-Chanoines, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).

*Trancart, ancien préfet, rue Ste-Catherine, 27, Nancy.

*Tuffier père, ancien bijoutier, rue du Montet, 22, Nancy.

*Turinaz (S. G. Mgr), évêque de Nancy et de Toul, place Stanislas, 4, Nancy.

Ubexi (René d'), ancien magistrat, rue de Strasbourg, 57, Nancy.

*Vacant (l'abbé), professeur au grand Séminaire, membre de l'Académie de Stanislas, rue de Strasbourg, 94, Nancy.

Vagner (René), gérant du journal *l'Espérance*, rue du Manège, 3, Nancy.

*Valentin, docteur en médecine, rue St-Jean, 8, Nancy.

Vanier (Charles), notaire, à Blâmont.

Vanson (l'abbé), supérieur du collège de la Malgrange, de l'école Saint-Léopold et de l'école Saint-Sigisbert, château de la Malgrange, commune de Jarville.

*Vercly (le général Chautan de), passage du Casino, Nancy.

*Vergne, notaire, rue de Strasbourg, 160, Nancy.

Vienne (Henri de), ancien magistrat, rue d'Alliance, 6, Nancy.

Villefosse (Et. de), ancien archiviste de la Nièvre, rue Fonmorigny, 5, à Nevers.

*Viller, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue de la Monnaie, 4, Nancy.

*Vincent (Henry), docteur en médecine, à Vouziers (Ardennes).

Vivier, conservateur des forêts en retraite, place de la Carrière, 98, Nancy.

***Volfrom**, négociant, rue St-Dizier, 117, Nancy.

Volland, ancien maire de Nancy, sénateur de Meurthe-et-Moselle, conseiller général, rue de la Ravinelle, 20, Nancy; et 11, cité Vaneau, Paris.

***Warren** (le vicomte Lucien de), ancien capitaine d'artillerie, place de l'Arsenal, 3, Nancy.

Welche (Charles), ancien maire de Nancy, ancien ministre, conseiller d'Etat honoraire, à Montauban-sur-Houdemont; et avenue d'Antin, 67, à Paris.

***Weyland**, curé de Guermange, par Langenberg (Lorraine).

***Wiener** (Lucien), conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, Nancy.

Wiener (René), négociant, rue des Dominicains, 53, Nancy.

Xardel, ancien président de la Chambre de commerce, à Malzéville.

***Zæpffel** (Edgard), vice-président du Conseil de Préfecture, rue Mazagran, 3, Nancy.

***Zanetti** (E., aîné), artiste peintre, à Verdun (Meuse).

Zeller, recteur de l'Académie de Chambéry.

Membres correspondants.

Barbier de Montault (Monsignor), prélat de la maison de S. S. Léon XIII, à Poitiers (Vienne).

Bertolotti, directeur des Archives d'Etat, à Mantoue (Italie).

Bonnin, inspecteur des monuments historiques pour le département de l'Eure, à Evreux.

Bouillé (le marquis René de), à Paris.

Bovet, président de la Société d'Emulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs).

Chalembert (V. de), à Paris.

Herluison, libraire à Orléans (Loiret).

Juillac (le vicomte de), ancien officier supérieur, secrétaire de l'Académie de Toulouse (Haute-Garonne).

Lory, bibliothécaire-archiviste de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

Mignard, membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Misson (le baron), au château de Vieux-Waleffe, par Fallais, province de Liège (Belgique).

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, à Trilport (Seine-et-Marne).

Soland (Aimé de), secrétaire-directeur de la Société linnéenne de Maine-et-Loire, à Angers.

Wagner, chef d'institution, à Philadelphie (États-Unis d'Amérique.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages
Bibliographie de Henri Lepage, précédée d'une notice sur sa vie (1), par M. Ch. Guyot	I-LXXXII
Notice sur les fiefs de Suzémont et de la Tour de Fresnes, par M. R. de Souhesmes	5
Le trésor de Thionville, par M. Léopold Quintard	47
Recherches critiques et bibliographiques sur Américic Vespuce et ses voyages, par M. Ed. Meaume	55
Note sur l'éducation d'un jeune cardinal de Lorraine à l'Université de Pont-à-Mousson, par M. J. Favier	102
Charles-François d'Anglure de Bourlémont, par M. F. des Robert	123
La crosse de la collection Bretagne à Nancy, par Mgr X. Barbier de Montault	156
La crosse émaillée du Musée historique lorrain, par M. L. Germain	166
Le testament de Pierre de Blarru, par M. Jules Rouyer	173
L'Ordre de Saint-Dominique à Toul, par M. A. Benoit	219

(1) Pagination spéciale.

Pages

Excursions épigraphiques : Pont-Saint-Vincent, par M. L. Germain 236
Listes des Sociétés savantes avec lesquelles la Société d'Archéologie échange ses publications.. 365
Liste des membres de la Société, au 1er janvier 1889. I-XXVII

PLANCHES.

Henri Lepage, 1837..... I
Henri Lepage, 1851..... VI
Monnaies provenant du trésor de Thionville..... 47
Nicolas-François de Lorraine, âgé de 16 ans (d'après la Grande Thèse gravée par Callot)..... 102
Crosse de la collection Bretagne..... 157
Crosse du trésor de Trèves..... 159
Formule de Lettres d'indulgences, imprimée à Saint-Nicolas-du-Port en 1511 (Exemplaire B.) 213
Même formule (Exemplaire A)..... 215
Chapelle Sainte-Barbe. Statue de sainte Barbe. Croix à Pont-Saint-Vincent..... 278

Nancy, imp. Crépin-Leblond, passage du Casino.

GETTY CENTER LIBRARY